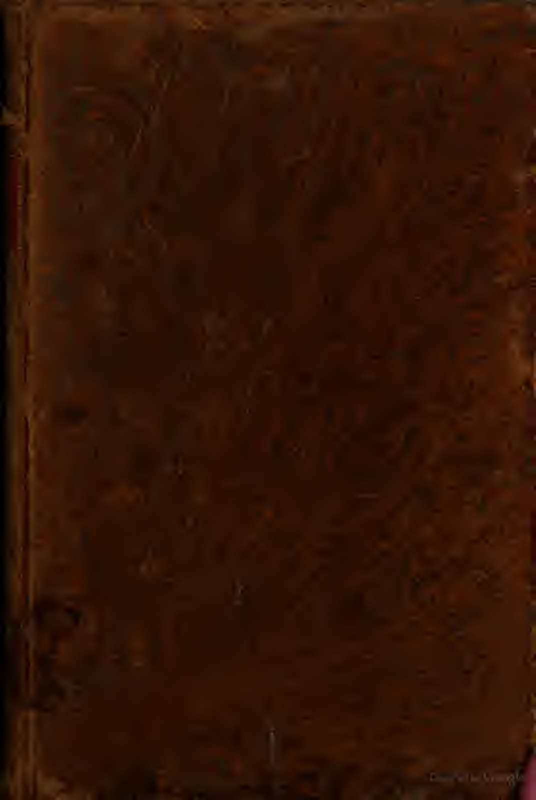
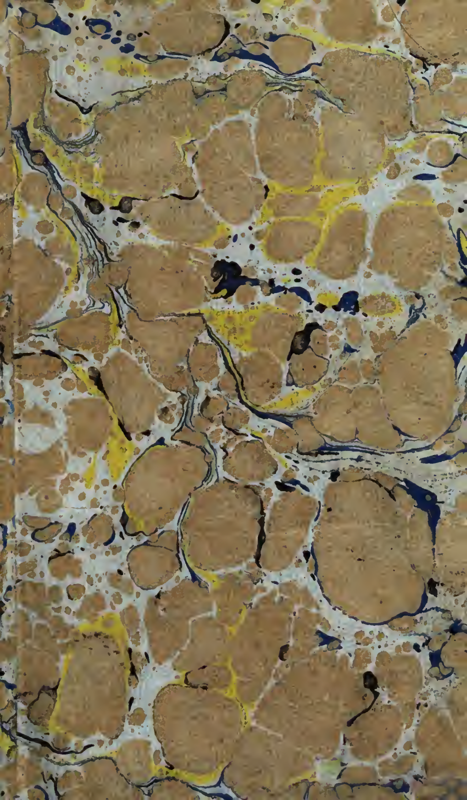






1. 9. 7. 6.

ORIGINE

DE

L'IMPRIMERIE.



ORIGINE

DE

L'IMPRIMERIE,

D'APRÈS LES TITRES AUTHENTIQUES,

L'opinion de M. Daunou et celle de M. Van Praet;

SUIVIE

Des établissemens de cet art dans la Belgique et de l'Histoire de la Stéréotypie;

ORNÉE DE CALQUES, DE PORTRAITS ET D'ÉCUSSONS,

PAR P. LAMBINET.

TOME SECOND.





PARIS,

H. NICOLLE, LIBRAIRE, RUE DE SEINE, N° 12.

DE L'IMPRIMERIE DE MAME FRÈRES.

M. DCCC. X.


Digitized by Google

AVERTISSEMENT

SUR

CETTE SECONDE PARTIE.

Je donnai, en 1798, à Bruxelles, chez Flon, la première édition de cet ouvrage, qui m'avoit demandé six années de travail et de recherches dans les bibliothèques publiques et particulières de la Belgique. Habitant de cette contrée depuis 1772 jusqu'en 1802, j'ai fait quelques efforts pour m'y rendre utile dans la partie de l'instruction. L'état d'instituteur me mit dans l'heureuse position de voyager en Hollande, en Helvétie, dans différens cercles de l'Allemagne et dans toute la France. J'y visitai les universités, les musées, les bibliothèques et les hommes illustres qui se consacrent à l'enseignement des beaux-arts, des

sciences et des lettres. Ils m'inspirèrent le goût de la bibliographie ancienne.

De retour chez les Belges, en 1785, je publiai une notice de quelques manuscrits qui concernent l'histoire des Pays-Bas, insérée dans le Ve volume des Mémoires de l'Académie de Bruxelles. Je fis aussi paroître dans l'*Esprit des Journaux* différentes lettres sur la *Bible des pauvres*, sur le *Missel Ambroisien*, etc. Enfin, je conçus le projet de donner l'Histoire des premiers établissemens de l'imprimerie dans la Belgique, que personne n'avoit encore traitée *ex professo*.

J'eus d'abord recours aux bibliographes indigènes et étrangers qui ont le mieux connu les éditions du quinzième siècle. Parmi ceux-ci, on distingue Maittaire, Marchand, Mercier, Debure, Braun, Panzer, dont j'ai cité les ouvrages dans l'introduction du premier volume; les indigènes m'ont procuré d'ex-

cellens articles, mais point en grand nombre. J'ai trouvé dans Aubert-le-Mire, *Opera diplomatica*, 4 vol. in-fol., les titres de l'établissement des *Frères de la vie commune*, premiers imprimeurs, à Bruxelles. Paquot, historiographe de l'empereur d'Autriche, à Louvain, a donné de volumineux *Mémoires* pour servir à l'Histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, en 1763 et années suivantes. Sur six à sept mille écrivains qui ont vécu dans ces contrées, et dont il a fait la biographie au nombre de trois mille, j'en ai trouvé très peu qui aient rapport à mon sujet.

Foppens, professeur de théologie à Louvain, m'a été d'un plus grand secours, dans sa *Bibliotheca Belgica*, Bruxelles, 1739, 2 vol. in-4°. Il a réuni dans son ouvrage celui de Valère André, bibliothécaire de l'université de Louvain. Ce sont les meilleurs auteurs à consulter.

Des Roches, secrétaire perpétuel de l'académie de Bruxelles, a publié, en 1777, de *Nouvelles recherches* sur l'origine de l'imprimerie. Il prétend que les premiers essais de cet art datent, en Brabant, de l'an 1442. — Ghesquière, savant bollandiste, dans ses *Réflexions* sur deux pièces relatives à l'Histoire de l'imprimerie, Nivelles, 1780, n'a point hésité d'avancer que, dès l'an 1445, on vendoit à Bruges des livres imprimés... *Voy.* ici la réfutation de ces deux systèmes aux articles *Anvers* et *Bruges*.

Méerman est un de ceux qui ont traité avec plus de soin et d'érudition les éditions belgiques du quinzième siècle; mais une grande partie de ses assertions sur les propagateurs de la typographie dans les dix-sept provinces des Pays-Bas, et sur le lieu où elle fut la première fois établie, sont contraires aux monumens existans, comme on le verra à l'article *Alost*.

M. Van Praet lui est bien supérieur, d'abord par l'impartialité, ensuite par une connoissance plus étendue des éditions exécutées, à cette époque, dans la Belgique; enfin par le recueil qu'il a fait des exemplaires de chacune de ces éditions, que l'on peut vérifier à la bibliothèque impériale.

Henri Gockinga, ministre protestant, a traduit en hollandais Méerman, ses préjugés, ses erreurs, sous le titre de *Uitvinding der boekdruk-kunst, etc.,* Amsterdam, 1767. Le *Naamlyst van boeken in de Nederlanden gedrukt, etc.*, qui fait suite, est un catalogue chronologique des livres imprimés dans les anciennes dix-sept provinces des Pays-Bas. Visser, qui en est l'auteur, mérite d'être cru lorsqu'il affirme avoir vu les éditions qu'il cite : son témoignage devient très douteux lorsqu'il est calqué sur celui des autres.

Aussi ma première étude fut de constater les éditions faites dans les différentes villes,

et d'indiquer les bibliothèques où elles se trouvent, afin que les curieux puissent les vérifier, et juger si elles sont conformes à la notice que j'en donne. Elles n'ont pas toutes le même degré de certitude. Les unes ont été publiées avec date et souscription ; les autres sans date, mais avec souscription de l'imprimeur; les troisièmes sans date, sans souscription, mais avec identité de caractères des deux premières. Il étoit donc nécessaire de partager en trois classes les éditions de chaque artiste ; de raisonner la forme de leurs types, leurs procédés ; de faire connoître les auteurs des ouvrages, leur pays, leur demeure, et l'âge où ils ont vécu. C'est le seul moyen d'assigner à chaque édition le degré de certitude, de probabilité ou de vraisemblance qui lui est propre.

Les catalogues des livres anciens, rares, curieux, etc., ne méritent généralement que très peu de confiance. Ce sont ordinairement des

copies sèches, infidèles, faites sur d'autres copies. Ils ne servent qu'à progager les erreurs. Et que peuvent faire à un homme sensé les témoignages de dix, de vingt bibliographes, dont les autorités serviles se réduisent souvent à une seule, mère de toutes les autres? L'art ne consiste point à les énumérer, mais à les peser. Je ne les ai donc point pris pour guides, de peur de partager avec eux la qualité que leur donne Horace.

O imitatores, servum pecus, etc.

Mais aussi je n'hésite point d'ajouter foi aux lettrés célèbres, aux bibliographes distingués qui ont vu, examiné, éclairci les ouvrages, les auteurs, les éditions dont ils ont donné le détail. Je me suis fait un devoir de les consulter et de les nommer dans le cours de cet ouvrage.

On ne peut se dissimuler que la plupart des ouvrages bibliographiques ne soient d'une sécheresse soporifique. Les détails en sont





minutieux et insipides. L'art consiste à les rendre supportables par des objets variés de littérature, de critique, d'anecdotes, etc. Cependant les éditions anciennes ont un mérite qu'on ne peut leur contester. On y prend une idée du costume, des mœurs, des usages, des lois, du gouvernement, des sciences et des arts du siècle où ils ont été composés. On y découvre les premiers linéamens de la gravure sur bois, sur cuivre. Il est curieux de connoître les manuscrits sur lesquels le texte des anciens auteurs grecs et latins a été pris. Enfin il est intéressant de rapprocher les procédés typographiques du quinzième siècle de ceux des Didot, Bodoni, Ibarra, Barbou, Baskerville, Foulis, Fournier, etc.

Dans ma première édition, je me suis fait un devoir de reconnoissance de nommer les amateurs qui m'ont ouvert leurs archives littéraires et m'ont aidé de leurs lumières: MM. La Serna-Santander et Ermens, à

Bruxelles ; Kuypers , à Louvain; Douglas et de Servais, à Malines; MM. les frères Gaspaparoli et Le Candelle, à Anvers; Meert et de Gand, à Alost; Van Hulthem, à Gand.

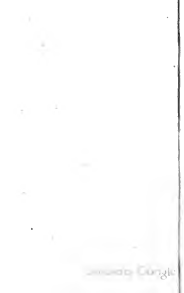
M. Van Leempoel, à Louvain, inspecteur de l'académie de Bruxelles, possesseur d'un grand nombre d'imprimés du quinzième siècle, m'a communiqué d'utiles renseignemens pour cette seconde édition, que j'ai préparée dans mon pays, le département des Ardennes. J'ai fait tous mes efforts pour la rendre plus correcte et beaucoup plus complète que la première. Je ne doute point cependant qu'on n'y trouve encore quelques erreurs; mais l'on sait que, dans ces sortes d'ouvrages, le plus parfait est celui qui présente le moins de fautes.

STÉRÉOTYPIE.

Plusieurs personnes distinguées par leurs connoissances ont désiré voir ici réunie l'Histoire succincte d'un nouveau genre d'imprimerie, que deux artistes de cette capitale exercent avec tant de succès, qu'il est très difficile de pouvoir distinguer un ouvrage sortant de leurs presses, exécuté en caractères mobiles de fonte, d'avec celui qu'ils ont tiré sur planches en caractères fixes. Cédant à leurs désirs, j'ai jugé ne pouvoir mieux faire que de suivre les *Mémoires* de M. Camus *sur les procédés du polytypage et du stéréotypage*, imprimés dans le Recueil de *littérature et des beaux-arts*, de l'Institut de France, t. III, p. 433 et 521. Ils méritent d'autant plus de confiance, qu'ils ont été écrits presque tout entiers sous la

dictée de nos plus célèbres artistes, comme le dit M. Camus lui-même. J'en ai retranché au moins un quart, dont les détails m'ont semblé ou trop prolixes, ou trop étrangers à l'art de la stéréotypie. J'ai essayé d'y mettre aussi plus d'ordre, soit dans la chronologie des faits, soit dans la distinction des différens procédés, qui sont du domaine de chaque artiste particulier, soit enfin dans la distribution des matières. Les épreuves des ouvrages stéréotypés sont tirées des planches que MM. Mame possèdent, et elles n'ont rien de commun avec celles que M. Renouard a employées, l'an 1802, dans l'impression de la même Histoire du stéréotypage, par M. Camus.

Du reste, cet ouvrage est du plus grand intérêt pour les artistes typographes, et pour tous ceux qui s'occupent de recherches sur l'origine et les procédés de l'imprimerie.



ORIGINE

DE

L'IMPRIMERIE.

SES PREMIERS ÉTABLISSEMENS

DANS LA BELGIQUE.

A LOUVAIN,

Par Jean de Westphalie... Jean Veldener... Gilles van der Heerstraten... Louis Ravescot... Conrard de Paderborn... Conrard Braem... Martens d'Alost.

Les annales typographiques font foi que l'on doit, en grande partie, les progrès et la propagation de l'imprimerie aux universités, où se trouvoit le plus grand nombre de savans; aux monastères, aux églises

métropolitaines, qui étoient les dépositaires des manuscrits les plus précieux de l'antiquité. L'université de Louvain, fondée en 1426 par Jean IV, duc de Brabant, devenue bientôt illustre par les bienfaits de ses successeurs Philippe-le-Bon, Charles-le-Hardi, Maximilien I; favorisée par les immunités, les priviléges des papes Martin V, Eugène IV, Paul II, Sixte IV; enrichie par les fondations de Louis de Rycke, sénateur de Louvain, d'Antoine Hanneron, docteur aux décrétales, de Charles Virulus, et de quantité d'autres testateurs, attira d'abord dans son sein les plus habiles professeurs en théologie, en droit canon et civil. Les *Fastes académiques*, recueillis par Valère-André, attestent que, dans l'origine, les premiers docteurs, régens, professeurs furent appelés des autres universités plus anciennes, telles que Paris, Cologne, Heydelberg, Bologne, Pavie, etc. Le traitement annuel d'un docteur en droit étoit alors de 500 ducats d'or; d'autres de mille écus. Le nombre des étudians, sur la fin du XVme siècle, étoit environ de trois mille.

Il est bien étonnant que Juste-Lipse qui, dans la Belgique, jouissoit d'une si grande réputation d'érudition, ne nous ait rien laissé sur l'art de l'imprimerie, ni sur la vie et les talens de Jean de Westphalie, dans son *Histoire de la ville de Louvain et de*

l'académie, dont il étoit un des plus grands ornemens. Il est plus surprenant encore que Valère-André, à qui nous sommes redevables de quelques-uns des meilleurs ouvrages sur la bibliographie belgique, ait gardé un profond silence sur les premiers typographes de son pays. Chargé en 1636 de la direction de la bibliothèque publique de l'université de Louvain, qui venoit d'être établie, il en a donné l'histoire et celle de ses fondateurs dans un discours inaugural : il y a présenté le catalogue des livres et des manuscrits qui la composoient. On n'y trouve que deux éditions du XVme siècle, et pas un mot de l'origine de l'imprimerie dans la Belgique. Ses *Fastes académiques*, qui sont les annales les plus complètes et les plus exactes de l'université de Louvain, de son origine, de ses privilèges, de ses recteurs, chanceliers, conservateurs, docteurs, professeurs, et des évènemens les plus mémorables qui s'y sont passés, depuis 1426 jusqu'à 1650, ne nous apprennent rien de ses premiers imprimeurs.

Erycius Puteanus (Henri du Puy, vulgairement appelé Van de Putte), disciple de Juste-Lipse, a publié en 1639, à Louvain, un discours inaugural sur la bibliothèque publique de l'université; il y a joint celui de Valère-André et son catalogue : on y remarque le même silence. Cependant ces hommes illustres

ont dépouillé les archives de la ville et de l'académie.... Il ne nous reste donc plus à consulter, sur l'établissement de l'imprimerie dans la Belgique et sur ses premiers artistes, que les monumens encore existans qui les constatent.

Jean de Westphalie, ou Jean de Paderborn, nom qu'il prenoit indistinctement, soit du cercle de l'Empire où il étoit né, soit de son diocèse, est le premier imprimeur qui soit venu s'établir à Louvain, vers l'an 1472. On le surnommoit aussi de Aken ou Hacken, comme on le verra plus bas, à raison du lieu de sa naissance (Haeken étant un bourg situé à deux lieues d'Arensberg, le seul de ce nom, dans l'évêché de Paderborn)... On sait que les auteurs, les peintres, les sculpteurs, les graveurs, les architectes, prenoient, presque tous, le nom du lieu de leur naissance, et omettoient celui de leur famille..... Son nom et sa patrie font augurer qu'il avoit appris son art à Mayence ou à Cologne. Du reste, nous ignorons les particularités de sa vie, l'époque de sa naissance et de sa mort, et le lieu de sa sépulture. Si l'on réfléchit au sens des souscriptions des différentes éditions de Jean de Westphalie, on verra, 1° qu'il a d'abord établi ses presses dans l'université même; qu'il y résidoit : *in alma ac florentissima universitate Lovaniensi residentem;* ce qui prouve qu'il y avoit été appelé par

les recteurs de l'université, comme Krantz, Gering, et Friburger, Allemands, furent appelés en Sorbonne ; 2° qu'ensuite il prit maison à Louvain, des associés, des compagnons : *impressus in domo Johannis de Westfalia... Lovanii, per Johannem de Westfalia, ejusque sodales..., per suosque correcti...* En rapprochant les dates, on remarque qu'il faisoit rouler ses presses tout à la fois à l'université et chez lui ; 3° que, quoiqu'établi à Louvain, il alla à Alost, mais point du tout à Nimègue, comme le prétendent la plupart des bibliographes.

Éditions avec date.

1473.

Gesta Romanorum ad moralitates dilucide reducta.

Prosper Marchand, dans son *Histoire de l'imprimerie*, p. 63, annonce que cette édition des exploits des Romains moralisés a été faite en 1473, à Louvain, par Jean de Westphalie. Il cite pour garans le *Spicilegium veterum editionum ex catalogo Will. Van Ruym*, p. 155, et le catalogue de Cangé, p. 203.

Visser a suivi Marchand dans le titre de cet ouvrage et dans sa date. Il ajoute que cette édition se trouve

in-f° à la bibliothèque impériale à Paris, avec la date de 1473. Il se trompe : la date de 1473 est écrite à la main ; le format du livre est in-4° minor ; nous l'avons vérifié avec M. Van Praet.

J'ai vu, au moins, cinq exemplaires de cette édition, tous sans date, avec le nom de Jean de Westphalie et celui de Louvain. Mais la souscription, qui annonce les erreurs corrigées dans cette édition sans date, et l'addition de quelques autres histoires, indique indubitablement une édition antérieure. Je classe celle que j'ai vue, dans les imprimés sans date exécutés par Jean de Westphalie.

1474.

Porphyrii liber predicabilium, in-8°. Maittaire, dans ses *Annales typographiques*, tom. 4, p. 334, copié par Mercier, Visser, etc., rapporte que Jean de Westphalie imprima à Alost, le 6 mai 1474, avec son associé Thierry Martens.. *Liber prædicabilium*, avec cette souscription : *in Alosto oppido comitatus Flandrie per Johannem de Westphalia Paderbornensem cum socio suo Theodorico Martini, 1474, May die sexto.*

Ce livre est celui de *Porphyre*, qui traite des cinq *prédicaments*, ou catégories, auxquelles ce philosophe rapportoit tous les objets de nos pensées.

Dyonisii Rikel Speculum conversionis peccatorum. Lovanii, 1474, in-f°. Dans le catalogue de Vauequier, imprimé à Tournay en 1763, on trouve cette édition au n° 3325. Verdussen, d'Anvers, la cite aussi avec la même date, dans son catalogue. Je n'ai vu que celle sans date, exécutée à Louvain avec la souscription de Jean de Westphalie. (Voyez la fin de cet article.)

Liber ruralium commodorum Petri de Crescentiis, in-f°.

On met au rang des premières éditions de cet imprimeur un ouvrage d'agriculture, composé l'an 1300 par Pierre de Crescentiis, de Bologne, dédié à Charles II, roi de Sicile. Il l'a divisé en XII livres : il y traite des animaux, des arbres, des plantes et de toute l'économie rurale, comme Caton, Pline, Columelle et Varron... La première édition est de 1471, faite à Augsbourg par Jean Schussler, citoyen de la même ville : l'abbaye de St. Ulric en possède un exemplaire. Il est probable que Jean de Westphalie l'aura prise pour modèle de la sienne. Si l'on croit les bibliographes, l'ouvrage rural de Crescentiis est sorti quatre fois des presses de Jean de Westphalie : savoir, en 1473, 1474, 1478, et une autre fois sans indication d'année. Mais après avoir examiné ces assertions, nous avons trouvé qu'ils se sont

trompés. Ils ont annoncé des éditions qui n'existent pas; et ils ont gardé le plus profond silence sur une autre qui existe réellement. L'édition de 1473, alléguée par Orlandi, Visser, Mercier, Denis, est fabuleuse, comme l'a très bien soupçonné Debure dans sa *Bibliographie instructive*. Il en est de même de l'édition de 1478, annoncée par Maittaire et Visser. L'une et l'autre n'ont été citées par ces bibliographes que sur la foi de quelques catalogues où l'on a substitué une fausse date à la véritable. Il est donc prudent de ne point asseoir son jugement sur ces sortes d'index, dressés à la hâte, où les titres des ouvrages et les dates sont souvent altérés par l'inexactitude du rédacteur ou de l'imprimeur.

D'après ce que nous venons d'exposer, nous ne connoissons que trois éditions de cet ouvrage exécutées par Jean de Westphalie à Louvain : la première dans le local de l'université avec la date de 1474; les deux autres dans la maison même de Jean de Westphalie, mais sans date. Comme nous avons attentivement examiné ces éditions, nous en donnons une description détaillée, de concert avec M. Douglas qui les possède toutes les trois.

L'édition qui porte la date de l'année 1474 est sans contredit la première. Elle est sans chiffres, signatures, réclames, et lettres initiales. Elle est sur

deux colonnes, dont celles qui sont entières contiennent 42 lignes. L'imprimeur ne s'est servi que du point et des deux points. Les points sur les i sont des petites virgules, placées horizontalement; on n'y voit pas de traits d'union. Il existe un exemplaire de cette édition, in-f°, dans le cabinet de M. de Servais. Ce volume, de 196 feuillets, commence, *In nomine sancte et individue Trinitatis amen* : ces mots sont suivis immédiatement de l'épître de l'auteur à Aimery de Plaisance, et de cet intitulé : *Incipit liber ruralium commodorum a Petro de Crescentiis cive Bonon : ad honorem Dei omnipotentis : et serenissimi Karoli compilatus...* On trouve ensuite les sommaires des livres et la table des chapitres, l'épître dédicatoire au roi de Jérusalem et de Sicile, la préface de l'auteur, et le corps de l'ouvrage, à la fin duquel on lit cette souscription imprimée en rouge : *Presens opus ruralium commodorum Petri de Crescentiis. quodam industrioso caracterisandi stilo : novissime omnipotentis dei suffragio adinvento. extitit hac littera vera modernata. abscisa et formata. impressum. per Joannem de Westfalia Paderbornensis dyocesis. in alma ac florentissima universitate Lovaniensi residentem anno incarnationis Dominice. M°. CCCC° LXXIIII°. mensis decembris die nona.*

La seconde édition est sans date, exécutée comme la première, avec cette différence que les colonnes n'ont que quarante-une lignes, dans celles qui sont pleines, et qu'il y a des signatures qui se suivent depuis la lettre A jusqu'à la lettre O inclusivement; puis elles recommencent par les lettres aa, et finissent par ll. On n'y voit pas les deux points, mais les virgules marquées par une petite ligne oblique: la souscription est aussi différente.... *Presens opus ruralium commodorum Petri de Crescentiis, hoc industrioso caracterizandi stilo ad cunctorum utilitatem omnipotentis dei suffragio, novissime impressum est. per me Johannem de Westfalia, alma ac florentissima in universitate Lovaniensi.*

La troisième est aussi in-f°, sans date, chiffres, réclames, lettres initiales; mais on y voit des signatures depuis la lettre A jusqu'à la lettre Z. Les deux derniers cahiers ont des signatures particulières, placées, hors de coutume, à côté de la dernière ligne. L'imprimeur ne s'est servi que du point et de la virgule: les mots qui sont coupés d'une ligne à l'autre sont liés par cette dernière. On verra par la souscription que l'édition sans date, annoncée par Maittaire, Visser et Laire, est celle qui fait l'objet de cet article. L'ouvrage comprend 196 feuillets, comme dans la seconde édition: il commence de même au *recto*

du second feuillet par *In nomine, etc.* : suit l'épître dédicatoire; puis l'intitulé, *Incipit liber ruralium commodorum a Petro de Crescentiis cive Bononiensi ad honorem dei omnipotentis et serenissimi regis Kraoli* (au lieu de *Karoli*) *compilatus.* La souscription diffère aussi des précédentes. *Presens opus ruralium commodorum Petri de Crescentiis hoc industrioso caracterizandi stilo ad cunctorum utilitatem omnipotentis dei suffragio, novissime impressum est. in domo Johannis de Westfalia. Alma ac florentissima in universitate Lovaniensi.*

J'ai vu six à sept exemplaires de l'édition de 1474, tant à Paris que dans les départemens réunis; et deux de l'édition sans date. La souscription de la première annonce l'invention nouvelle de l'imprimerie, *industrioso caracterizandi stilo;* la taille et la forme modernes des lettres, *extitit hac littera vera modernata, abcisa et formata.* Elle nous apprend que Jean de Westphalie imprimoit pour le compte de l'université qui lui avoit donné un local. Les deux sans date nous prouvent qu'il imprimoit dans sa maison pour son compte particulier : *in domo Johannis de Westphalia.* Il n'est donc pas étonnant qu'il ait donné trois éditions du même ouvrage, avec quelques variantes, dans la même année, ou dans des an-

nées subséquentes, avec la même forme de caractères, qui sont *semi-gothiques...* Ce traité a été traduit à Florence en italien, et imprimé en 1478 par Nicolas Laurent, du diocèse de Breslau, en Silésie.

Il est bon de remarquer que Théod. Martens a employé les mêmes caractères des trois éditions susdites pour imprimer à Alost, en 1473 et 1474, le *Speculum conversionis peccatorum*, de Denis le chartreux; et le traité *De vitâ beatâ*, de J. B. de Mantoue. Et ceci ne doit pas étonner, puisque Jean de Westphalie avoit pris cet imprimeur pour son associé, comme nous le prouverons à l'article *Alost*.

1475.

Repertorium juris canonici a Johanne Milis, in-f°.

J'ai vu à la bibliothèque impériale, et chez les frères Gasparoli, le répertoire du droit canon, par ordre alphabétique, de Jean Milis, ou Æmilien, docteur en droit. La souscription de l'imprimeur, semblable à celles de ses éditions précédentes, modelée sur celles de Fust, de Schœffer et de Zel de Hanau, rapporte la découverte de l'art industrieux de l'imprimerie, substitué au roseau, à la canne, à la plume,

non fluviali calamo. Cette édition est in-f° en deux colonnes, avec le point et les deux points en étoile, lettres initiales et celles de la souscription en rouge. *Presens in jure canonico repertorium insigne. ab egregio ac spectatissimo domino domino Johanne Milis in utroque jure doctore eximio editum. Extitit a Joanne de Westfalia Paderbornen. Dyocesis in alma ac florentissima universitate Lovaniensi residente : non fluviali calamo sed arte quadam industriosa imprimendi cunctipotentis auxilio consummatum. Anno incarnationis dominice. M. CCCC. LXXV. mensis aprilis die penultima.*

Panormitani practica de modo procedendi in judicio, in-f° parvo. On le trouve à la bibliothèque impériale, et chez M. Le Candelle, à Anvers, et chez M. Van Lcempoel, à Louvain. Les caractères sont les mêmes que ceux du *Liber ruralium commodorum Petri de Crescentiis*, cité plus haut. L'auteur de cet ouvrage est Antoine de Palerme, appelé le Panormitain, jurisconsulte célèbre, mort à Naples en 1471. Souscription. *Presens domini Panormitani practica de modo procedendi in judicio tam summarie et de plano quàm mere et cum strepitu judiciali in omnibus ferme curiis observari consueta : Extitit per Johannem de Westfalia Pa-*

derbornensis dyocesis in florentissima universitate Lovaniensi residentem : non fluuiali calamo sed arte quadam caracterisandi modernissima per-exacte dei subsidio consummata. Anno incarnacionis dominice. M. CCCC. LXXV. mensis maii die XXVIII.

Junii Juvenalis et Juli Flacci Persii Satyræ, in-4°. J'ai vu à la bibliothèque impériale les satires de Juvénal et de Perse, in-4° tres bien conservées : lettres initiales en rouge et bleu, au pinceau, la première lettre de la première satire de Juvenal, de même que celle de Perse, en filigranes rouges et bleus; points et deux points en étoile; virgule en ligne oblique; parenthèse; sans chiffres, sans réclames; le livre entier de 86 feuillets de papier fort. Il est composé de seize satires de Juvenal et de huit de Perse : il commence *Junii Juuenalis aquinatis liber primus Cur scribere uelit et quare satiram.* Il finit : *Satyrarum Iuni Juuenalis aquinatis poete florentissimi explicit liber feliciter.* Suit, *Julii Flacci Persii satyra prima.* Souscription : *Presens satyrarum opus insigne Juuenalis et Persiipoetarum : clarissimorum extitit per Joannem de Westfalia in florentissima universitate Lovaniensi residentem : arte quadam caracterisandi modernissima : feliciter consummatum anno Domini,*

M°. CCCC°. LXXV. mensis septembris die vicesima.

Aristotelis liber de Moribus, in-f°. Naudé, Maittaire, Deburc, Visser, annoncent une édition in-f° de la Morale d'Aristote, traduite du grec en latin par Léonard Arétin ou d'Arezzo, un des beaux génies de son siècle, mort vers 1444. Souscription : *Presens liber de moribus Aristotelis ad Eudemium, per Leonardum Aretinum de Grece in latinum translatus, extitit per Johannem de Westfalia in Florentissima universitate Lovaniensi residentem, non fluviali calamo, sed arte quadam caracterizandi modernissima feliciter consummatus. Anno Domini M° CCCC LXXV. decima Junii.*

Cicero de claris oratoribus et Leonardi Aretini in libros morales Aristotelis ysagogicum. Lovanii per Johannem de Westfalia. M. CCCC. LXXV, in-f°.... Bibliothèque Harléïenne et Visser.

Imperatoris Justiniani Institutionum Libri IV, cum Glossis, in-f°... *Lovanii per Johannem de Paderbone in Westfalia. Anno M.CCCC.LXXV, mensis novembris die vicesima prima.* C'est la sixième édition de cet ouvrage, depuis la première faite à Mayence en 1468. Le même, avec la Glose continue de Bon-Accurse, avoit été imprimé à Nuremberg,

le 24 juin de la même année, par André Frisner.

Breviarium Dom. Joan. Fabri super Codicem, in-fol.

Une des éditions les plus anciennes de Jean de Westphalie qui, selon son aveu, lui a coûté le plus de peines et de frais, est celle que j'ai trouvée chez M. Van Leempoel, à Louvain, sous le titre de *Breviarium domini Jo. Fabri super codicem per multum vtile in vtriusque iuris facultate incipit feliciter.* C'est un in-f° minor, pet. form. de 690 pag., en deux colonnes, sans date, sans chiffres, réclames, signatures; mais avec parenthèse, le point, les deux points en étoile, la virgule en ligne oblique, de même que les points sur les i; lettres initiales en rouge au pinceau. On remarque dans chaque colonne des pages quantité d'étoiles en noir, qui distinguent le texte du *codex* d'avec le commentaire de Jean Fabri. On voit aussi, en haut et au bas des marges de chaque feuillet, des trous qui sont les marques des pointes de fer, qui fixent la feuille de papier qu'on imprime. Jean de Westphalie a employé indistinctement, dans cette édition l'*u* pour le *v* et le *v* pour l'*u;* par exemple, *seruum, vsura*, etc. Le texte et le commentaire sont fort abréviés. Cet exemplaire a appartenu aux chanoines réguliers de Bethléem, près de Louvain.

Jean de Westphalie avoit demandé à Egidius Zudendelf son jugement sur l'ouvrage de droit de Fabri, qu'il vouloit imprimer, d'après le conseil qu'il lui en avoit donné (on voit qu'il étoit *inédit*) ; mais il craignoit de ne point en avoir un grand-débit, parceque, disoit-il, l'auteur et l'ouvrage n'étoient pas connus. Zudendelf, dans sa lettre imprimée au *verso* du premier feuillet, qui sert de prologue, lui répond *Egidius ou zudendelf Johanni de Paderborne in Westfalia ognomiato d'Aken salutem.* J'extrais la lettre latine :

« Ne pensez pas que ce livre soit aussi inconnu que « vous le dites. Il n'est pas un de nos docteurs, ou « de nos grands praticiens, qui n'admire les ouvrages « de Fabri, et particulièrement celui-ci. C'est le pre- « mier de tous les livres de droit civil. Il est d'une « grande autorité au parlement de Malines, et dans « les cours supérieures de Liège, d'Artois, etc. Il est « cité par l'illustre et savant chancelier du duc de « Bourgogne, et de l'université de Louvain. Et vous « croyez que celui que tant d'hommes célèbres ont « révéré soit inconnu ! *totâ mehercle erras viâ....* « Pensez-vous qu'une infinité de livres, d'abord rares, « maintenant communs par la voie de l'imprimerie « qui les a multipliés, *divinitus nostris temporibus* « *datam*, soient méprisés, parcequ'ils ont été long-

« temps inconnus ? C'est aujourd'hui l'art de l'im-
« primerie qui les révèle... Vous recevrez donc abon-
« damment, mon aimable Jean, le prix de vos tra-
« vaux et de vos avances. »

Après cette lettre curieuse, on voit la souscription de Jean de Westphalie, surnommé de Aken, au milieu de laquelle son portrait en buste est placé. Il a suivi en cela l'usage pratiqué plus anciennement par les cartiers, les dessinateurs, graveurs d'images, qui scelloient leurs ouvrages de leur écusson, de leur monogramme, de leur anneau, de leur portrait.

Et ego Johannes		*prenotatus alma in*
universitate Lova-		*niensi residens dig-*
num duxi opus hoc		*insigne immensis*
ferme tam labori-		*bus quam impensis*
ad finem usque		*perductum meo so-*
lito signo consig-		*nando huius in ca-*
pite libri palam		*fieri.*

A la fin du livre, dernière page, seconde colonne, on lit

Laus tibi sit
Christe quoniam liber explicit iste.

Explicit. — Les anciens terminoient tous leurs ouvrages par ce mot.

Le chancelier dont il est ici parlé ne peut être qu'Antoine Hannerou, d'Arras, docteur aux décrétales, prevôt de saint-Donat à Bruges, chancelier de Charles-le-Hardi et de Maximilien Ier, fondateur du collége de Saint-Donat à Louvain, qui florissoit en 1470.

Solemnis et aurea lectura famosissimi legum doctoris domini Angeli de Gambiglionibus de Aretio super titulo de actionibus institutionum in almo studio Bononiensi edita, in-fº. La découverte de ce livre si rare, que l'on ne connoît aucun bibliographe qui en fasse mention, excepté Ermens, nº 2784 du quatrième catalogue des livres des couvens supprimés dans la Belgique, a fait naître depuis 1792 des difficultés sur la date de son édition et sur le nom de l'imprimeur qui ne s'y trouve pas.

J'ai vu et revu cette édition originale, qui est passée à de Servais, à Malines. A la fin de la table placée au commencement de l'ouvrage on lit : *Explicit tabula hujus solemnis operis Lovanii impressa per ordinem alphabeti singula quæ in presenti continentur volumine procul dubio in se demonstrans : anno Domini* (1475). *Voyez* de Vaines, chiffres anciens, tome premier, page 270.

Or, en confrontant avec G. J. de Servais d'autres chiffres de même espèce, qui se trouvent dans

quelques anciennes éditions, soit dans la souscription, soit à chaque feuillet, soit dans la lettre initiale de l'ouvrage, peinte en rouge ou en bleu, nous avons jugé que la date est incontestablement de 1475, par la ressemblance parfaite que ces chiffres arabes ont avec ceux dont Ther Hoernen a numéroté ses pages dans l'édition qu'il a donnée à Cologne, en 1471, du *Liber de remediis utriusque fortunæ.*

Mais nous avons des doutes sur le nom de l'imprimeur de ces *leçons de droit, données à Bologne* par le célèbre docteur Ange d'Arezzo.... En comparant les caractères et la ponctuation de cette édition faite à Louvain, en 1475, avec ceux de Jean Veldener, nous les avons jugés exactement semblables à ceux du *Prohemium* et de la table du *Fasciculus temporum* de ce dernier artiste; la forme des chiffres arabes est aussi la même : elle étoit particulière aux 13, 14 et 15e siècles.... Cependant en 1474 et 1475, nous ne connoissons dans cette ville d'autre imprimeur que Jean de Westphalie. Il a pu toutefois se faire que cet artiste eût reçu de Bologne ou de toute autre ville un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage, et qu'il n'en eût imprimé que la table qui y manquoit, pour l'usage des docteurs de Louvain... (Voyez plus bas l'article Veldener.) Le même ouvrage d'Arezzo a été imprimé à Toulouse en 1480,

par Jason de Mayno, qui florissoit dans son art avant 1479.

Publii Virgilii Maronis Bucolicorum, Georgicorum et quorumdam tractatulorum opus, 1 vol, in-f° parvo, de 66 feuillets, de 26 vers chacun, dans les pages entières.

La bibliothèque impériale s'est procuré depuis peu d'années, par les soins de M. Van Praet, ce *Virgile* que j'avois découvert à Bruxelles après l'impression de mon ouvrage. Il est extrêmement rare. Visser, qui en parle d'après la *Bibliothèque Harleïenne*, ne l'a point vu. Il cite une édition de 1476; mais c'est celle de l'*Enéide*, qui forme le second tome de ce *Virgile*, que l'on verra plus bas.

Dans cette première partie, après les *Géorgiques*, on trouve cinq petits poëmes attribués à Virgile. — Le premier est *Carmen de copa* (auberge) : le second, *Carmen de est et non* : le troisième, *De institutione boni viri* : le quatrième, *Carmen de rosis nascentibus, seu de labilitate vite humane ad modum rose* : le cinquième est *Moretum* (ragoût). Souscription : *Presens Bucolicoorum, Georgicorum, et quorumdam tractatulorum opus insigne Virgilii poetarum principis : Joannes de Paderborne in Westfalia alma in vniuersitate louaniensi residens, suo proprio signo consignando*

feliciter consummauit anno incarnationis dominice, M.CCCC.LXXV. Son portrait est au bas.

Au verso de ce feuillet se trouvent quelques variantes, ou leçons du texte, indiquées dans le premier quinternion et dans les quaternions suivans. Il est donc certain que cette édition a été faite sur un manuscrit choisi, dont on a conféré le texte avec d'autres. Le 18[e] vers de la première églogue manque. — *Sæpe sinistrâ cavâ, etc.*, de même que le 19 de la troisième, *Et cum clamarem;* mais celui-ci est désigné dans les variantes. — On trouve dans le *Virgile* du P. de La Cerda, jésuite de Tolède, la plupart de ces variantes, et c'est un des grands mérites de ce commentateur.

Chaque livre des *Géorgiques* est précédé d'un quatrain, qui lui sert d'argument, que l'on attribue à Ovide.

Cette édition est très soignée. On y remarque le *comma*, le point et le *comma*, les deux points, le point d'interrogation, la parenthèse, deux sortes d'*r* et 2; l'usage indistinct de l'*u* et du *v*, de l'*x* pour *ss*: les caractères sont nets, arrondis, égaux; les lignes bien espacées; les lettres initiales en rouge, au pinceau; le papier fort; l'encre bien noire: c'est vraiment un chef-d'œuvre de l'art. Jean de Westphalie l'a exécuté d'après les instances de plusieurs savans de

l'université ; et il a tellement espacé les vers que l'on peut écrire des gloses entre chacun d'eux.

1476.

Publii Virgilii Maronis Eneidum libri XII, 1 vol. petit in-f° de 186 feuillets, sans chiffres, sans réclames, sans titre, exécuté comme le précédent.

Au verso du premier feuillet se trouvent 12 vers attribués à Ovide, qui servent d'argument aux livres de l'*Enéide* en général : et 11 vers du même, qui servent d'argument au premier livre. — Chaque livre particulier est précédé d'un argument semblable.

Au recto du second feuillet — *Publii Virgilii Maronis liber Eneidum primus incipit feliciter.* — Il débute :

Arma virumque cano, troie qui primus ab oris.

On ne trouve point les quatre premiers qui les précèdent ordinairement ;

Ille ego, qui quondàm gracili modulatus avenâ.

Cette édition est aussi belle que la première, exécutée de même.

A la fin de l'*Eneïde*.

Laus tibi sit Christe Virgilius explicit iste.

Aux deux derniers feuillets on voit aussi les *va-*

riantes désignées dans 22 quaternions et 2 quinternions.

Ces variantes, dans l'une et l'autre édition, sont précédées d'un avis de l'imprimeur, qui annonce qu'après avoir soigneusement collationné son *Virgile*, il a jugé à propos d'en corriger le texte et d'y insérer des variantes : il laisse au lecteur instruit de juger du mérite de ces corrections, et le prie de ne point y porter une main téméraire de censure, jusqu'à ce qu'il ait trouvé un texte plus pur et plus convenable.

Au recto de la dernière feuille, il dit qu'il a dérogé à l'usage des imprimeurs, qui d'ordinaire placent au commencement ou à la fin de leurs éditions l'éloge des auteurs. Le témoignage des grands hommes sur Virgile lui suffit.

Hunc ego Joannes de Paderborne in Westfalia, florentissima in vniuersitate Louaniensi residens : quamvis non mihi vtilem, in uolumine magno et multa materia diffusum impressi, multorum peritorum instantia uictus : qui sic pro quibusdam glosulis inter lineas inserendis, saltem his qui nundum in eo initiati erant opus esse aïebant : non parua data opera vt eum aliis emendatiorem, et melius punctis distinctum redderem. Finitum itaque est opus istud per me Joannem

prenotatum meo solitó signo consignando, anno ab incarnatione Dominica. Millesimo quadrin gentesimo septuagesimo sexto, mensis aprilis die octaua. Suit le portrait.

1477.

Kaestpel, en flamand (Jeu de balle moralisé), ou Traité qui renferme des instructions adressées aux juges pour bien administrer la justice. 1 vol. petit in-folio.

En 1797, M. Santander me communiqua, pour ma première édition, cet ouvrage inconnu de tous les bibliographes: (il est passé depuis dans la bibliothèque de M. d'Arconnati à Bruxelles, enfin à la bibliothèque impériale). On en lisoit une petite description dans son catalogue, n° 1498; mais on n'y voyoit point le sujet du livre. Il est imprimé à longues lignes, sans chiffres et sans réclames: la moitié de ce volume, petit in-f°, est avec signatures, et l'autre moitié sans signatures. Je priai l'abbé Thirion, qui possède parfaitement l'ancien idiome flamand, d'étudier ce *kaetspel*: voici la notice qu'il en a faite en flamand et en français, dont M. Santander auroit dû au moins se souvenir dans son gros dictionnaire bibliographique.

« Le kaetspel est un traité du jeu de balle moralisé, fait à l'imitation du jeu des échecs moralisé: le premier

contient des leçons pour administrer la justice. L'auteur donne son nom d'une manière énigmatique dans les vers qui sont à la fin, intitulés : « *Die superscripcie.* » Selon ces vers, il devoit s'appeler *Ian Van den Berghe.* Il composa cet ouvrage à Bruges, et le finit le 23 décembre 1431, à la sollicitation d'un chevalier gaulois, demeurant à Gand. L'auteur en donne aussi le nom par énigme ; « Mettez une *r* entre deux fois *ke* » (*kerke*). Ce chevalier étoit attaché à la personne du roi, et doit avoir été un comte de Bulloys, si j'ai bien compris les vers intitulés : « *Die superscripcie* » qui sont à la fin, et forment une espèce d'adresse ou d'envoi. Le 49e et dernier chapitre contient la conclusion de l'ouvrage et la *dédicace* adressée aux juges de Bruges.

Vers du commencement.

Om recreacie, tzins verlichtinghe
Wert menich vremt motiif ghelesen
Moralisacie, proze, oft dichtinghe
Daer zalichheyt vut comt gheresen
Ende in dezen boeck bewesen
Wat den rechters behoort oft niet
Fignererende trecht ghepresen
Comen een kaetspel spelen ziet
Tuyghende, menich schoon bediet.

Traduction libre.

« On lit plusieurs sujets singuliers par manière

de récréation, et pour soulager l'esprit : prose ou versification moralisée, d'où l'on tire des conseils salutaires. L'on fait voir dans ce livre ce qui convient ou ne convient pas aux juges. La justice y est représentée sous la figure du jeu de balle, ce qui fournit plusieurs belles allégories. »

Vers de la fin. Die superscripcie.

Aen eenen ridder eerseam end wiis
Royael gheselle goet fiin galoys
Van wiens name ic u doe bewiis
Als die vroemste grave van Bulloys
Want vut siinder oorname gaet eersam voys
Tusschen tweewerf *ke* een *r* ghestelt
Van woensten soe es hii een Gantoys
Die name es ghezeit toenaeme gespelt.

Traduction libre. Adresse.

« A l'honorable et sage chevalier, compagnon royal, bon et brave gaulois, le très vaillant comte de Bullois, dont la renommée célèbre le nom : mettez une *r* entre deux fois *ke*; il est Gantois de domicile; le nom est dit, le surnom épelé. »

Die subscripcie.

De derde dierste dese twee vocalen
Ende daer toe een *n* ghedaen
Nemet tuerkeerde van den dale
Soe moechdi tsmakers name ontfaen.

Traduction libre. Souscription.

« Mettez la 3e voyelle avant la 1re et une *n* après (cela fait *Ian*); prenez l'opposé de *Van den Dale* (de la Vallée) et vous aurez le nom de l'auteur Van den Berghe, c'est-à-dire du Mont. »

Les vers qui sont au verso de la dernière page ont été faits à l'occasion de l'impression faite à Louvain en 1477, par maître Jean de Westphalie, quarante-six ans après les premiers, et peut-être par quelque autre. Les voici :

Ongheblameert, ieesten, historien
Soe es dit boeck, nuttich voir al
Tes een verlichten, der memorien
Wel zii den rechtere diet volghen sal
D'auctoriteyten groot ende smal
Elc capittel figuerlic wesen
Gheexempleert, der duecht, ghetal
Elc poent, bii gheliiken, ghepresen
Edel sinnen, wilt hier in lezen
Want men hier groote duecht, in vint
Tliet maken een ridder om druc ghenesen
Die hier voirtiits, woende te Ghint
Binnen Louene eest nieu gheprint
Int jaer XIIII. C. en LXXVII mede
By meester Jane vut Westfalen vrinden ghemint
Xpistus gheue elken ziinen vrede
Diet leest, oft hoort, in elke, stede.

Traduction des derniers vers.

« Ce livre exempt de blâme est très utile. Il soulage la mémoire. Le juge qui le suivra s'en trouvera bien. Chaque chapitre représente allégoriquement les autorités grandes et petites : chaque point de même se rapporte à une vertu. Bons esprits, lisez, et vous trouverez ici beaucoup de choses utiles. Un chevalier demeurant autrefois à Gand fit faire ce livre pour se consoler dans ses afflictions. Il fut imprimé pour la première fois à Louvain, en l'an 1477, par maître Jean de Westphalie, cher à ses amis. Christ veuille donner sa paix à tous ceux qui le liront ou qui l'entendront lire, en quelque lieu que ce soit. » Au bas de la souscription est le portrait de Jean de Westphalie, semblable à celui que l'on a vu pag. 18 : l'épreuve en est un peu usée.

N. B. Nous connoissons le *jeu des échecs moralisé*, imprimé à Paris en 1505, in-4°. C'est une traduction faite sur le latin. Déjà il avoit été traduit en 1357 dans la même langue, par Cessoles, religieux dominicain, Français. Cet ouvrage ne contient pas la manière de jouer aux échecs, mais les règles pour se bien conduire dans tous les états, appliquées à la marche de ce jeu (Voyez La Vallière, manuscrit, n° 1321).

Ludovici Bruni carmen in adventu Maximiliani ducis Austriæ, in-4°... Maittaire, — Major, — Visser.

De Servais, à Malines, possède un exemplaire de ce poëme, qui a été fait en juillet ou août 1477, temps où Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III, vint à Bruges épouser Marie de Bourgogne, la plus riche héritière de l'Europe. Louis Bruni étoit italien, poëte lauréat (voyez ici, à la fin, l'usage de couronner les poëtes), reçu docteur à l'université de Louvain, le 31 juillet 1477. Son poëme se trouvoit à la bibliothèque de la cathédrale de Tournay. Titre : *Ludouici Bruni poetæ laureati carmen sapphicum ad agendas Deo gratias in aduentu illustrissimi domini Maximiliani ducis Austriæ nouique Burgundie ducis, etc*... On lit au verso du 3e feuillet l'inscription suivante : *Ad serenissimi ac semper Augusti fœlicissimi Frederici Romanorum imperatoris inclitum filium dominum Maximilianum illustrissimum ducem Austriæ Burgundiæ, etc. Ludouici Bruni poetæ laureati, de illius ex Germania in Belgas aduentu ac fœlici coniugio, gratulatio*.... On peut juger de la verve et du style du poëte par ce début:

Tempore qùem longo cupidi expectauimus omnes
Maximus ille ducum Maximilianus adest.
Musa veni tantoque viro perferre salutem
Perge modo. hæ partes officiumque tuum est...

Souscription : *Ad illustrissimi principis ducis*

Austriæ Burgundiæ, etc., sueque conthoralis honorem. ac omnium poeticæ ceterarumque humanarum artium studiosorum ellectamentum, Ego Joannes de Westphalia Paderbornensis dyocesis opusculum istud in florentissima vniuersitate louaniensi impressi feliciter. Anno Domini millesimo cccc. lxxvii. mense nouembri, in-4°, avec le portrait de Maximilien, très mal gravé, et avec signatures, sans chiffres ni réclames; lettres initiales minuscules.

1480.

Noua compilatio decretalium Gregorii IX, et constitutiones Clementis papæ V. Louanii, per Johan. de Westfalia, 1480, in-f° Ermens, 4e catalogue des livres des couvens supprimés dans la Belgique, vendus en 1792.

Joan. Andree Tractatus super arboribus consanguinitatis.

J'ai vu chez Ermens ce traité de Jean André sur les degrés de parenté, d'affinité et d'alliance spirituelle, in-4°, à longues lignes : magnifique édition; caractères ronds, nets, avec peu d'abréviations; contenant dix feuillets, avec trois figures ou planches qui représentent les trois différens arbres généalogiques d'alliance. La souscription : *Finit tractatus*

magistri Johannis Andree super arboribus consanguinitatis affinitatis nec non spiritualis cognationis. Anno Domini M.CCCC.LXXX. Lovanii impressum per Joan. de Westfalia.

Jean André, de Mugello, près de Florence, étoit un des professeurs les plus célèbres en droit à Bologne. Il y florissoit en 1336 : il y mourut de la peste en 1348, le 7 juillet. C'est à tort qu'on lui attribue ce traité d'affinité : il est d'un autre auteur qui portoit le même nom. Il avoit déjà été imprimé à Nuremberg, par Frédéric Kreusner, en 1477.

D'après les temoignages de Marchand, Mercier, Visser, on croit que Jean de Westphalie imprima à Nimègue en 1479, l'Épitre suivante :

Epistola declaratoria iurium et priuilegiorum fratrum ordinum mendicantium contra quosdam articulos erroneos condemnatos quorumdam magistrorum et curatorum ecclesiarum parrochialium.... A la fin du feuillet 79, on lit : *Explicit epistola declaratoria edita et compilata in conuentu Nouimagensi ordinis predicatorum per reuerendum Magistrum Engelbertum cultificis ordinis ejusdem ac sacre theologie professorem eximium. Anno Domini M. CCCC. LXXIX...* Le feuillet suivant qui commence par la signature L renferme : *Epistola breuis ac perutilis de symonia*

vitanda in receptione nouiciorum et nouiciarum ad religionem.... A la fin du feuillet 86, on lit.... *Explicit epistola breuis ac perutilis de symonia vitanda in receptione nouiciorum et nouiciarum ad religionem. collecta per reuerendum magistrum Engel. cultificis sacre theologie professorem ordinis predicatorum. Anno Domini* M. CCCC. lxxix, *mensis julii. die.* ix, *in Nouimagio. Impressa per me Johannem de Westfalia...* in-4°, dont chaque page entière contient 30 lignes, quelquefois 29; sans lettres initiales, chiffres, ni réclames; mais avec des signatures : les caractères ont la même forme que ceux du Crescentiis de 1474, sans virgules, avec le point seul.

Or, par cette souscription, G. J. De Servais et moi, ne voyons pas que ces deux Epîtres aient été imprimées à Nimègue par Jean de Westphalie, mais qu'il a réimprimé à Louvain celle qui avoit été publiée à Nimègue par un typographe anonyme, en 1479. Celle-ci, qui est la première, est aussi in-4° de 77 feuillets, dont les pages entières n'ont que 26 lignes, avec signatures, et des caractères qui ne ressemblent point à ceux de J. de Westphalie. La souscription annonce clairement que cet ouvrage a été composé par Engelbert dans son couvent des frères prêcheurs à Nimègue, et qu'il a été

imprimé la même année dans la même ville. Nous ferons remarquer les mêmes erreurs bibliographiques dans les articles *Alost* et *Bruges....* Souscription : *Explicit epistola declaratoria ac defensoria jurium et privilegiorum, etc. compilata in conventu novimagensi ordin. predicator. per rever. Mag. Engelbert, etc. Anno Domini* M°. CCCC°. LXXIX°. *Atque eodem anno in predicto opido diligenter et fideliter impressa ad honorem Dei omnipotentis cuius nomen est benedictum per secula amen....* Dans la préface on voit que cet ouvrage est chaudement écrit par un enthousiaste des prétendus privilèges des mendians, vivement attaqués par les pasteurs et les maîtres des églises paroissiales.

Casus summarii librorum decretalium Sexti ac Clementinarum cum glosularum medulla, in-folio.

J'ai vu chez Ermens ces Cas sommaires des décrétales, appelées *le Sexte*, de Boniface VIII, et des *Clémentines*, avec un choix de gloses in-folio, imprimé en deux colonnes. Jean de Westphalie annonce, dans sa souscription, qu'il a corrigé exactement les fautes des premières éditions. *Liber iste casus summarios librorum decretalium sexti ac Clementinarum cum glosularum medulla (erratis priorum impressorum correctis) emendatissime continet. Artificio ac opera Joannis de Westfalia in alma*

ac floridissima universitate Lovaniensi impressum est. Anno Domini M. CCCC. LXXX. Magnifique édition, papier très blanc, lettres initiales rouges et bleues ; points, virgules en ligne oblique.

1481.

Epithoma primæ partis dialogi B. Ockam quæ intitulatur de Hereticis, in-folio parvo.

Les récollets de Louvain possédoient un exemplaire de cet ouvrage très curieux, quant à la matière et quant à l'exécution. C'est un in-folio parvo, où les lettres initiales manquent, parce qu'elles devoient être faites au pinceau, après l'impression du livre. Titre : *Epithoma prime partis dialogi B. Ockam que intitulatur de hereticis que et continet septem libros recollectum per magistrum Henricum de Zoemeren in Vienna Austrie ad instantiam reverendissimi in Christo patris domini Bissarionis episcopi Tusculani sancte romane ecclesie cardinalis Niceni vulgariter nuncupati.*

Ockam étoit un théologien scholastique, Anglais de nation, cordelier de profession, chef des *nominaux*, surnommé dans le 14e siècle le docteur invincible. Il entra dans les querelles des papes et des empereurs, et à la prière de son général, Michel de Cézène, il écrivit en faveur de Louis de Bavière contre

Jean XXII... Ces deux moines furent excommuniés, comme on peut bien se l'imaginer, et furent traités comme des *serpens venimeux que l'église nourrissoit dans son sein.*

Bessarion, cardinal, archevêque de Nicée, légat du Saint-Siège en Allemagne et dans la Belgique, résident à Vienne, un des littérateurs les plus célèbres de son siècle, appela Henri de Zoemeren près de lui, et l'engagea à publier un abrégé de la première partie du dialogue d'Ockam, sur les hérétiques.

Henri de Zoemeren étoit docteur en théologie, de Paris. Il succéda, à Louvain, à la prébende et à la leçon ordinaire en théologie, à Heimeric de Campo, l'an 1460. Il fut fait ensuite doyen de la cathédrale d'Anvers. Se rendant aux instances de Bessarion, il publia son *Epithome*, que Jean de Westphalie imprima à Louvain en 1481, sous la préfecture de Maximilien d'Autriche, duc de Brabant. Souscription : *Eruditissimi viri magistri de Zoemeren sacre theologie professoris et decani Antuèrpiensis epithoma in primam partem dialogi B. Ockam finit feliciter. impressum Lovanii per me Johannem de Westphalia sub anno Christiane nativitatis* M. CCCC. LXXXI. *Maximiliano illustrissimo Austriæ duce Brabantie presidente.* J'en ai vu un exemplaire à la bibliothèque impériale :

Verdussen, d'Anvers, en possédoit un magnifique.

Il est bon de remarquer une singularité de la vie de Zoemeren. Il eut à l'université de Louvain une dispute sur la matière des *futurs contingens*, sur la prescience divine, et sur quelques autres points de controverse, avec Pierre de Rivo, prêtre du diocèse de Liège, maître-ès-arts et licencié, professeur en philosophie. L'université prit parti en faveur de ce dernier, et fit condamner Zoemeren, comme suspect d'hérésie, par Nicolas de Mera, recteur magnifique. Henri de Zoemeren appela de cette sentence à Rome, et partit lui-même pour cette capitale, en 1472. L'université y députa de son côté Pierre de Rivo et Antoine Peek, de Bergue, pour soumettre les propositions agitées à la décision du pontife Sixte IV. Il annula la sentence de l'université, en septembre 1472. Zoemeren mourut la même année, en revenant de Rome. On peut lire tous les détails de cette dispute théologique dans Valère André, *fasti academ.* pag. 84 et 339.

Zoemeren, dans la matière des futurs contingens, avoit cité en présence de ses juges, à Rome, les passages de saint Augustin, de saint Thomas, de Hugues de Saint-Victor, et de la consolation de la philosophie par Boëce.

Magistri Henrici de Zoemeren epistolarum

liber, Lovanii, per Johan. de Westfalia. 1481, in-fol... Visser.

Boethii de consolatione philosophiæ libri V. cum commentariis B. Thomæ. Lovanii, per Johan. de Westfalia, M. CCCC. LXXXI. C'est Maittaire qui annonce cette édition in-folio avec les commentaires prétendus de saint Thomas. Plus bas on en trouvera encore deux ou trois éditions.

1482.

Magnini Medici Mediolanensis regimen sanitatis Salernitatum, sive Schola Salernitana. Lovanii, per Johan. de Westfalia. M. CCCC. LXXXII, in-folio. On en verra ci-après d'autres éditions.

1483.

Enee Silvii Senensis poete laureati rerum familiarium Epistole peramene, in-folio. Maittaire, Orlandi, Visser ont annoncé cette édition des *Epîtres* d'Æneas-Sylvius Piccolomini, de Sienne, connu sous ce nom dans la littérature, et au saint-siège sous celui de Pie II. Il s'en trouve un exemplaire de 1483 à la bibliothèque d'Utrecht, et un autre à celle de Saint-Ulric à Augsbourg. Ces lettres avoient déjà été imprimées à Cologne en 1478, peut-être même dix années auparavant. On connoît les talens politiques et littéraires

de Piccolomini. Le concile de Bâle l'honora de différentes commissions : il fut secrétaire de l'empereur Frédéric III, qui lui décerna la couronne poétique, et qui l'envoya en ambassade à Rome, à Milan, à Naples, à Prague, etc. Revêtu de la pourpre romaine par Calixte III, il lui succéda, deux ans après, au souverain pontificat, le 27 août 1458.

On a donné différentes éditions de ses Épîtres, en Allemagne, en Italie, en France. Ambrosius Archintus en a publié une à Milan en 1496, et De Vingle, à Lyon, en 1497 in-4°. L'éditeur milanais dit dans son avertissement, qu'il s'est donné toutes les peines pour corriger les fautes des éditions faites en Allemagne : il dit que les Germains ignorent le vocabulaire des noms latins.... Il finit.... *Teneat itaque barbara germania codices suos....* Si ces deux auteurs vivoient de notre temps, ils changeroient d'opinion.

Dans le même siècle, Antoine Campanus, Italien, ami de Bessarion, évêque de Crotone, envoyé par Paul II à la diète de Ratisbonne, où il signala son éloquence, n'avoit pas non plus une grande idée des lumières de l'Allemagne. Ce pays lui déplut si fort, qu'à son retour en Italie, ce prélat se trouvant au sommet des Alpes, abaissa ses culottes, et dit en tournant le derrière à l'Allemagne :

Aspice nudatas, barbara terra, nates...

La plus belle édition que je connoisse des *Épîtres familières* d'Æneas Silvius à ses amis, est celle de Jean de Westphalie, qui se trouve à la bibliot. impériale à Paris. C'est un in-fol. *minor.* à longues lignes, de trente à la page : caractères ronds, nets : les lettres initiales sont encore en blanc ; elles étoient destinées à être enluminées, fleuronnées : le papier en est très blanc ; les marges larges ; les chiffres sont au bas des pages, en style romain : les signatures placées en ce sens

a II a III a IIII

Titre :

Enee Silvii senensis poete laureati imperialisque secretarii viri omnium facile prestantissimi. Rerum familiarium. incipiunt feliciter epistolæ peramenæ. La souscription annonce ce que j'ai dit de l'auteur ; *Pii secundi pontificis maximi cui ante summum episcopatum primum quidem imperiali secretario mox episcopo. deinde etiam cardinali senensi. Enee Siluio nomen erat. Familiares epistole date ad amicos in quadruplici uite ejus statu finiunt per me Joannem de UUestfalia in alma universitate Louaniensi commorantem. Anno incarnationis Dominice* M. CCCC. LXXXIII.

On remarque dans cette édition les points, les

deux points, les traits-d'union en ligne oblique. Chaque lettre est précédée d'un court argument, et finit par la date du lieu, de l'année et du jour où elle a été écrite : on y trouve beaucoup d'abréviations et plusieurs fautes d'orthographe. L'exemplaire est relié en maroquin vert, doré sur tranche. Cette édition ne contient que 332 lettres, au lieu que celle de Nuremberg, faite en 1481 par Antoine Koburger, en renferme 432.

Cicero de officiis cum interpretatione Petri Marsi. Lovanii per Joh. de West., 1483, in-fol. Pierre Marsi a dédié son commentaire au cardinal D. F. Gonzaga, de Mantoue... Ancienne bibliothèque de l'université de Louvain. Valère André.

Ciceronis paradoxa cum commentariis. Lœlius de Amicitia. Cato major, vel de Senectute. Lovanii, per Joan. de Westfalia, 1483, in-fol. Visser.

Vocabularius utriusque juris. Lovanii, per Johan. de West. M. CCCC. LXXXIII., in-fol. Ermens.

Liber dans modum abbreviaturas in utroque jure. Lovan. per Joh. de West., in-fol. On croit ces deux ouvrages d'Antoine de Palerme. Ils avoient déjà été imprimés à Spire, par Pierre Drach, en 1477. J'ai vu ce dernier traité, chez Kuypers, dans

lequel on enseigne la manière de lire les abréviations des livres de droit : cette méthode est un autre grimoire.

Laurentii de Valla in librum suum pangeticon de vero bono. Lovanii, 1483, in-4°.

Francisci Petrarche poete Laureati rerum memorandarum libri novem, in-4°. Sans date, sans indication de ville et d'imprimeur.

La bibliothèque impériale possède ces deux ouvrages reliés en un seul volume. Les caractères en sont menus et gothiques. M. Van Praet et moi, n'avons pu juger à qui ils pouvoient appartenir. Le premier ouvrage est de Laurent Valla ou Vallensis, docteur en théologie, chanoine de l'église de St. Jean-de-Latran, mort à Rome, sa patrie, en 1465. Il étoit un des littérateurs les plus distingués et le plus mordant de son siècle ; le rival et l'implacable ennemi du Pogge, de Florence, qui le déchiroit à son tour. Ambroise le Camaldule, leur contemporain, qui n'avoit pu parvenir à les réconcilier, disoit, « qu'on devoit faire « peu de cas des savans qui n'ont ni la charité d'un « chrétien, ni la politesse d'un homme de lettres. » Son livre traite du souverain bien : c'est un apologue dirigé contre Le Pogge. La souscription : *Doctiss. eloquentiss. viri Laurentij Vallen. in pogium florentinum apologus finit feliciter. Impressus Lovanii. Anno Domini* M. CCCC. LXXXIII.

Le second ouvrage renferme neuf livres de différens traits de l'histoire grecque et romaine, recueillis par Pétrarque.

Liber instrumentorum perutilium optimo stilo conceptorum, etc. in-fol. J'ai vu chez Ermens cet ouvrage curieux qui traite de la manière de procéder en matières civiles et canoniques. Ces formules sont datées de Rome, l'an 1476 : on les croit faites auparavant par Pierre d'Ailly, sous Martin V. Il paroît que dans cette édition de Jean de Westphalie on a corrigé les fautes des précédentes, ou collationné d'autres manuscrits. La souscription l'annonce : *Instrumentorum perutilium optimo stilo conceptorum ac vigili cura correctorum circa negocia et contractus hominum occurentium liber finit. Per ingeniosum artis imppressorie uirum magistrum Johannem de Westfalia in insigno opido Lovaniensi residentem. Anno Domini* M. CCCC. LXXXIII. C'est un in-fol. à longues lignes, de 41 à 42 dans les pages pleines, sans titre, avec signatures, les virgules et les traits-d'union en lignes obliques, point et deux points en étoile; lettres initiales en rouge et jaune, au pinceau. Il est de 460 pages : la bibliothèque de Bruxelles en a un exemplaire.

1484.

Hermanni de Petra, compendiosa compilatio super dominicam orationem, etc. in-fol. J'ai vu chez Ermens deux exemplaires de cette édition exécutée par Jean de Westphalie et ses compagnons, à Louvain, en 1484, in-fol. en deux colonnes. L'ouvrage est une compilation de cinquante sermons sur l'oraison dominicale, recueillis par Herman de Petra, chartreux, né à Scutdorpe. Souscription : *Finit compendiosa quidem sed utilis sermonum quinquaginta super dominicam orationem compilatio. Pressorieque laudatissime ac utilissime artis fructuosa inventione accuratissime elaborata devotissimi preclarissimique viri ac domini domini Hermanni cognomento de Petra de Scutdorpe oriundi*, etc., avec la parenthèse (). *Impressum Lovanii per me Johannem de Westfalia meosque sodales dominice incarnationis supra* M. CCCC. LXXXIIII.

Uno ferant laudes cuncta creata Deo.

J'en ai vu un troisième exemplaire chez les récollets à Louvain.

Boecii Romani libri quinque de consolatione philosophie, in-fol.

Les frères Gasparoli, d'Anvers, ont une magnifi-

que édition de *Boece*, de la Consolation de la philosophie, avec un commentaire, in-fol. minor, avec point, les deux points, les réclames, les lettres initiales rouges et bleues. Souscription : *Libri quinque de consolatione philosophie Boecii Rhomani consulis ac oratoris splendidissimi una cum commentaria editione : per me Johannem de Westfalia in alma Lovaniensi universitate diligenter elaborati expliciunt. Anno gratie millesimo quadringentesimo octuagesimo quarto.* (V. article *Gand.*)

Jacobi de Voragine sermones de sanctis, in-fol.

J'ai vu chez Ermens des éditions de 1484 de quelques sermons de Jacques de Voragine, de l'ordre des dominicains, archevêque de Gênes, en 1292. Ces sermons ont été imprimés à Louvain, tantôt avec le nom de Jean de Westphalie, tantôt avec celui de Louvain, sans autre indication : quelquefois avec la date, *Sermones de sanctis Jac. de Voragine, in-fol.* : ou *Sermones de tempore per totum annum editi a Jac. de Voragine ord. predicat. impressi per me Johan. Westfalia*, in-fol. exécuté sur deux colonnes, date de 1484. (Vid. 4[e] catal. des livres des couvens supprimés, n° 1620 et suivans).

Fr. Hugonis de prato florido sermones dominicales super evangelia et epistolas totius anni,

in-fol. sur deux colonnes de 61 lignes dans les pages entières.

Hugues, de Prato, ville de Toscane, dominicain, en 1276, se fit une réputation par ses sermons, qui portent comme les autres le goût de leur siècle : Crassier, à Liège, en avoit un exemplaire avec la date de 1484. M. Van Leempoel, à Louvain, en possède un autre avec une date qui n'est point achevée : la voici avec la souscription : *Expliciunt sermones dominicales super evangelia et epistolas totius anni fratris Hugonis de prato florido ordinis prœdicatorum impressi per Johan. de Westphalia : per suosque diligenter correcti : ad laudem Dei omnipotentis, ejusque gloriose matris Marie. Anno incarnationis Domini*, M. CCCC. LX...... Cet ouvrage a encore été imprimé avec les caractères de Jean de Westphalie; mais sans date, sans nom de ville et d'imprimeur... Ermens, 4ᵉ catalogue des livres des couvens supprimés, n° 1680, année 1792.

1485.

Legenda sanctorum Jacobi de Voragine, in-f°. Souscription : *Expliciunt historiæ plurimorum sanctorum noviter et laboriose ex diversis libris in*

unum collecte. Impresse Lovanii in domo Johannis de Westfalia. Anno domini M. CCCC. LXXXV, in octobri... La Vallière.

Boetius de consolatione philosophie et de disciplina scholarum cum commentario. Lovanii, per Johan de Westf. M. CCCC. LXXXV, in-fol... Maittaire, Visser.

La bibliothèque de Saint-Ulric, à Augsbourg, possède séparément *Boetius de disciplina scholarum (et scolarium), cum commentariis, Louanii per Johannem de Westfalia* 1485, in-fol. Cet opuscule contient huit feuilles avec signatures a-h par quaternions, et deux sortes de caractères gothiques l'un majuscule, c'est celui du texte, l'autre minuscule, c'est celui du prologue et du commentaire. Souscription : *Finitur Boecii, de disciplina scolarium. Fideliter nec non diligenter alma in universitate Louaniensi impressus. In Domo magistri Johannis de Westphalia. Anno incarnationis dominice. Millesimo quadringentesimo octuagesimo quinto.* ... La Vallière en avoit un exemplaire.

Scala cœli, in-folio parvo.

Quetif et Echard, dans la bibliothèque des écrivains des frères prêcheurs, annoncent un ouvrage ascétique d'un de leurs confrères, Jean Gobius,

surnommé le Jeune, sous le titre de *Liber qui dicitur scala celi.* Ce livre ressemble à celui de Sucquet, intitulé *Via vitæ.* Il est divisé en trois parties : Voie des commençans ; voie des avançans ; voie des parfaits. Je l'ai vu chez Ermens. C'est un petit in-folio sur deux colonnes, de quarante lignes dans celles qui sont entières, avec signatures, points, et traits d'union en ligne oblique. La souscription souslignée en rouge : *anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo quinto liber iste uocatus. Scala celi Louanii impressus per Johannem de Westfalia feliciter explicit, M. CCCC. LXXXV.* L'abbaye de Saint-Ulric en possède un exemplaire, M. Van Leempoel, un autre.

Fragmentum vitæ sancte Odæ. Lovanii apud Joan. de Westf. 1485... Maittaire.

Alberti de Ferrariis tractatus de horis canonicis, in-4°.

Douglas possède ce traité sur les *heures canoniales*, composé par Albert de Ferrariis, docteur en droit, de Plaisance ; in-4° à longues lignes, au nombre de trente dans les pages entières ; caractères gothiques, avec signatures. Souscription : *Explicit libellus de horis dicendis impressus Lovanii anno Domini* M. CCCC. LXXXV. Visser en a aussi un exemplaire.

Joannis Annii viterbiensis glossa super apocalypsin de statu ecclesiæ et de futuris christianorum triumphis in Turcos et Saracenos, secundum litteras divinas et secundum astronomos. Glossa super apocalypsin de statu ecclesiæ ab anno salutis presenti scilicet M. CCCC. LXXXI, usque ad finem mundi. Et de præclaro et gloriosissimo triumpho christianorum in Turcos et Maumetos quorum secta et imperium breviter incipiet deficere ex fundamentis Johannis in Apocalypsin et ex sensu litterali ejusdem apertissimo cum consonantia ex judiciis astrorum...

Souscription : *Explicit opus magistri Joannis Nannis de futuris Christianorum triumphis in Thurcos et Saracenos ad beatissimum pontificem Maximum Sixtum quartum et reges principes ac senatus christianos impressum Lovanii per me Joannem de Westphalia, M. CCCC. LXXXV*, in-4° avec signatures.

Jean Nanni, ou Jean Annius de Viterbe, dominicain, maître du sacré palais sous Alexandre VI, est auteur de ce Commentaire de la prophétie de saint Jean sur les différens états de l'Eglise, annoncés dans son Apocalypse. — L'auteur examine dans le premier traité ce que les théologiens, avant lui, ont exposé sur la lettre de l'Apocalypse, et ce qu'ils ont laissé à

gloser à leurs successeurs. M. Daunou me l'a fait voir à la bibliothèque du Panthéon, sans date. Verdussen d'Anvers en possédoit un exemplaire avec la date ci-dessus.

1486.

Regimen sanitatis Magnini mediolanensis medici famosissimi. Lovanii, in domo Johannis de Westfalia, M. CCCC. LXXXVI, in-4°.

C'est une seconde édition de l'école de Salerne, avec le commentaire de Magnini, célèbre médecin de Milan, dédié à l'évêque d'Arras, imprimé à Louvain en caractères très beaux, divisé en quatre parties, comprenant 22 feuilles d'impression, avec signatures *a* et *y*.

B. Isidori Hispalensis episcopi, libri tres de summo bono. Lovanii per Johan. de Westf. M. CCCC. LXXXVI, in-4°. Cette édition est citée par Maittaire, Visser, Ermens, 4e catalogue des livres des couvens supprimés, 1792.

Repertorium juris editum a M. de Montalvo, in-folio.

J'ai vu chez Ermens ce Répertoire du droit, composé par de Montalvo, professeur aux décrétales, conseiller, auditeur référendaire de Ferdinand III, roi de Castille, avec les additions de Louis de Campis,

sur deux colonnes, avec signatures, et chiffres romains au *recto* des pages. Souscription : *Repertorium juris editum a M. de Montalvo decretorum professore eximio, cum additionibus Ludo. de Campis. impressum Lovanii in domo Johannis de West. M. CCCC. LXXXVI.*

1487.

Epistola apologetica magistri Pauli de Middelburgo ad doctores Lovanienses, in-4°.

On trouve dans le catalogue des livres de la bibliothèque de de Witt, à Bruxelles, cette épître apologétique de Paul Gerard de Middelbourg, en Zélande, docteur en théologie de l'université de Louvain, très connu par son éloquence et sa belle latinité; fait évêque de Fossombrone, dans le duché d'Urbin. Il se fit beaucoup d'ennemis par son savoir et par ses opinions sur le temps précis de la célébration de la Pâque, et sur l'année, le jour et la férie de la Passion de Notre-Seigneur. C'est lui qui sollicita Jules II, Léon X et les pères du concile de Latran à réformer le calendrier. L'exemplaire de de Witt porte l'année 1487, in-4°. Je ne le connois pas; mais j'en ai vu un sans date chez G. J. de Servais, in-4°, avec les points, la parenthèse, les virgules en ligne oblique, les traits-d'union

et les signatures. Nous y lisons que Gerard de Middelbourg, de retour d'Italie, dédia son apologie aux docteurs de Louvain. Souscription : *Opus impressum in alma universitate Lovaniensi per me Johannem de Westfalia.*

Pierre de Rivo, docteur de Louvain, dont j'ai parlé, a fait une réponse à cette apologie, imprimée à Louvain en 1488 par Ravescot, dont je ferai mention plus bas (Article Ravescot).

Boethii de consolatione philosophie Libri V, cum commentariis B. Thomæ, Lovanii per Joan. de Westphalia, 1487, in-fol... La Vallière.

1488.

Divi Augustini de civitate Dei libri XXII. cum commentariis Thomæ Vallois et Nicolai Triveth ordinis prædicatorum. In alma universitate Lovaniensi ingenio ac industria Joannis Westfalensis 1488, in-fol... Maittaire et Visser. On sait que cet ouvrage, avec les mêmes commentaires, ont été imprimés pour la première fois à Mayence, en 1473, in-fol., par Schœffer.

1492.

Petri de Rivo responsum ad epistolam apologeticam M. Pauli de Middelburgo, de anno, die,

et feria Dominice passionis. Lovanii per Joannem de Westfalia, 1492, in-fol... Bibliothèque de sainte Marie à Utrecht (Voyez l'article Ravescot).

J'ai vu à la bibliothèque impériale, à la suite d'un vol. in-4°, intitulé *Opus mag. Petri de Rivo... Responsum ad epistolam apolog. M. Pauli de Middel.*, imprimé par Ravescot, un 3e Traité de 40 feuillets in-4°, sur l'année, le jour et la férie de la Passion de Notre-Seigneur, et de sa Résurrection, composé par P. de Rivo, en réponse aux objections de son antagoniste P. de Middelbourg, et imprimé par Jean de Westphalie. Ce qui fait présumer qu'il avoit imprimé aussi les deux Traités précédens... Souscription du 3e: *Explicit tercius tractatus de anno die et feria Dominice passionis atque resurrectionis in alma universitate Lovanien. per venerabilem sacre pagine professorem magistrum Petrum de Rivo editus. Nec non impressus per me Johannem de Westfalia. Anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo secundo...*

On remarquera par cette souscription la différence qu'il y a entre *editus*, qui signifie *publié, composé*, et *impressus*, imprimé. Quantité de bibliographes se sont trompés de date en confondant le sens de ces deux termes.

1493.

Johannis de Westphalia instrumenta juridica, in-fol., 1493.

Maittaire annonce cette édition. Il ajoute que si Jean de Westphalie en est l'auteur, il est vraisemblable qu'il l'aura imprimée à Louvain.... Mais quels sont ces actes juridiques? quel en est le motif? quel genre de procédure Jean eut-il à soutenir, soit de la part de l'université, soit de la part de ses associés? C'est ce que nous ignorons. Je n'ai pu découvrir ce monument, qui jetteroit un grand jour sur la biographie de cet artiste.

1495.

Aurelius Augustinus in libros de trinitate. Lovanii per Joannem Padelblroen de Westfalia 1495, in-fol.. Maittaire, tom. 1, p. 330, édit. de 1719 et Visser.

1496.

Schwarzius, dans son index des livres du XVe siècle, p. 55, cite :

Sancte Anne legenda, atque benedictissime virginis Marie Rosarii præconia. Lovanii per Johannem de Westfalia, 1496, in-8°.

Éditions de Jean de Westphalie sans date, mais avec sa souscription.

Nous connoissons 51 à 52 éditions de Jean de Westphalie avec dates certaines. On ne peut déterminer celles des éditions dont je vais parler.

Schelhorn, dans ses *Amœnitates litterariæ*, a donné un extrait d'une rapsodie superstitieuse, sous le titre :

Ex gestis romanorum historie notabiles de viciis virtutibusque tractantes, cum applicationibus moralisatis et misticis (Voyez La Vallière, tom. 3, p. 155.

J'ai vu quatre exemplaires de cet ouvrage, qui se ressemblent tous : l'un à la bibliothèque impériale, l'autre chez Douglas, le troisième chez les Récollets de Louvain, le quatrième chez les Minimes, à Mons. Cette édition est in-4° à longues lignes, de trente dans les pages entières. Elle contient 181 chapitres, suivis chacun de la moralisation. Les lettres initiales des chapitres sont en rouge : celles des phrases en jaune, avec le point seul, les virgules en ligne oblique, l'usage de la parenthèse, et les signatures des feuilles. Ce volume est de 338 pages, comprises les deux tables, l'une des chapitres, l'autre des matières par-

ordre alphabétique : ce qui n'annonce pas une édition très ancienne.

La correction des fautes, mise en parenthèse dans la souscription, indique des éditions antérieures, ou de nouveaux manuscrits. *Gesta Romanorum (cum quibusdam aliis hystoriis eisdem annexis), ad moralitates dilucide reducta hic finem habent. que (diligenter correctis aliorum viciis) impressit Johannes de Westfalia alma in universitate Lovaniensi.*

N. B. *Opus ex gestis Romanorum quod fertur Recollectorium.*

J'ai vu une autre édition in-folio, sur deux colonnes, avec les signatures, les points carrés, les virgules en perpendiculaire, d'un très beau caractère semi-romain, chez les minimes à Mons. Elle a été faite à Hasselt, ville des Provinces-Unies, dans l'Over-Yssel, à deux lieues de Zwol. Souscription : *Presens hoc opus ex gestis Romanorum quod fertur recollectorium : cum pluribus applicatis hystoriis : de virtutibus ac viciis mistice ad intellectum transsumptis Dei domo in Hasselt finitum. Anno Domini M. CCCC. LXXXI.* Et au dessous les deux lettres P. B... Mercier a vu un exemplaire de cette édition chez les jésuites de Bruxelles. J'augure que les lettres P. B. sont les initiales du prénom et de la

ville de l'imprimeur, Peter os de Breda, qui avoit ses presses à Zwol en 1479 et 1480. Gerard Leuu a imprimé le même ouvrage à Gouda en 1480.

Liber de remediis utriusque fortunæ prosperæ et adversæ. L'auteur de ce traité de morale est Adrien, savant chartreux, professeur en théologie. Douglas possède un exemplaire de cette édition in-fol., imprimée sur deux colonnes de 42 lignes dans celles qui sont entières.

Souscription : *Explicit liber de remediis utriusque fortune. Prospere et adverse. Copulatus per quemdam Adrianum Cartusien. et sacre theologie professorem. Impressusque in alma universitate Lovaniensi in domo magistri Johannis de Westphalia.* Elle est avec signatures. La première édition de cet ouvrage est celle de Cologne de 1471, faite par Ther. Hoernen; G. J. de Servais la possède. Pétrarque a composé un traité sur le même sujet.

Humanæ vitæ speculum, in-folio parvo. J'ai vu chez Kuypers deux éditions de cet ouvrage, sans date, toutes les deux bien conservées, sorties des presses de Jean de Westphalie. L'une est dédiée par l'auteur, Rodrigue de Zamora, à Paul II, élu pape en 1464; et c'est la plus ancienne. L'autre est exécutée

comme la précédente, distinguée par le point, les deux points, la virgule en ligne oblique, avec la souscription qui annonce les peines, les dépenses et les talens de l'imprimeur. *Humane vite speculum (opus profecto excellentissimum), in quo duplicis hominum status. temporalis scilicet et ecclesiastici, dulcia et amara. prospera et adversa luce clarius enarrantur. diligentiis pariterque expensis magistri Johannis de Westphalia (viri quidem in impressoria arte non parum industrii. florida in universitate Lovaniensi clarissimorum impressione caracterum), ad cunctipotentis laudem finitum.*

J'ai vu à la bibliothèque impériale une troisième édition de cet ouvrage moral de Rodrigue; c'est aussi un in-4° sur deux colonnes, qui contient trente chapitres, sans compter la dédicace au pape, et la conclusion du traité. La souscription annonce la correction des fautes des éditions précédentes : elle diffère aussi de celle de Kuypers. *Humane uite speculum (opus profecto excellentissimum in quo duplicis hominum status: temporalis scilicet et ecclesiastici dulcia et amara. prospera et adversa luce clarius enarrantur) emendatis aliorum viciis in hoc volumen ad quorumcunque eruditionem multa cum diligentia redactum. diligentiis pariter*

et expensis magistri Johannis de Westfalia. Viri quidem in impressoria arte non parum industrii, florida in universitate Lovaniensi clarissimorum impressione caracterum, ad cunctipotentis laudem finitum est, benedicti in seculorum secula amen.

La première édition de cet ouvrage est celle de Rome, de 1468, revue par Jean André, évêque d'Aleria, dédiée à Paul II, exécutée par Suueynheym et Pannarts. Zainer de Reutlingen en a donné une à Augsbourg en 1471. Martin Crantz, etc., à Paris, en 1475. On en fit une autre à Besançon en 1488. Barthel. Buyer en imprima une traduction française, en 1477, etc.

On trouve dans le même volume cinq autres *miroirs* de même genre et de même goût, de divers auteurs, imprimés aussi sur deux colonnes in-4°, avec les mêmes caractères et la même ponctuation, par Jean de Westphalie, savoir:

Speculum de Confessione; ouvrage qui contient 72 chapitres.

C'est une compilation courte, faite en faveur des confesseurs, pour les diriger dans l'administration du sacrement de pénitence; composée par Antoine de Butrio, de Bologne, docteur en théologie. On lit à la fin: *Et hoc opus accuratissime cum omni diligentia*

effigiatum. Impressum est per me Johan. de Westphalia.

Speculum aureum anime peccatricis. a quodam cartusiense editum finit feliciter. Impressum per me Johannem de Westfalia. Il renferme sept chapitres : l'auteur est probablement Denis Rikel, chartreux.

Tractatus artis bene moriendi, en dix feuillets.

Speculum ecclesie, domini Hugonis primi cardinalis ordinis predicatorum, en huit feuillets; cet ouvrage de Hugue de Saint-Cher, dominicain du 13[e] siècle, docteur de Sorbonne, a été aussi imprimé à Paris, en 1480.

Speculum conversionis peccatorum. Ouvrage ascétique de Denis-le-Chartreux, appelé de Rikel, sa patrie, située dans le comté de Looz, pays de Liège, ou de Leuwis, mort à la Chartreuse de Ruremonde, en 1471. Il a été imprimé in-4°, de quatorze feuillets, sur deux colonnes, à Louvain par Jean de Westphalie. Titre : *Speculum conuersionis peccatorum editus a venerabili patre et domino Dyonisio Rikel alias de Leuwis ordinis cartusien. professore (in sanctimonia uite litteraturaque velut sidus emicuit. ut in hoc opusculo, velut et in ceterisque*

optimis voluminibus fere innumeris patet) feliciter explicit... Les lettres initiales du *Speculum Dyonis. Rikel* sont en rouge. On a recueilli à Cologne tous les ouvrages de Denis en vingt-un volumes in-fol. (Voyez ici le même article, année 1474, et l'article Alost, année 1473).

Liber aureus qui antidotarium animee vocatur. J'ai vu quatre exemplaires de l'édition, sans date; deux chez Ermens, un troisième chez Santander, un quatrième chez les récollets, à Louvain. C'est un in-folio minor à deux colonnes; chaque feuillet est numéroté au *recto*, en chiffres romains, le dernier marque CCLXXVI, avec signatures. Les premières lettres des chapitres sont en filigrane bleu, rouge et blanc; les traits-d'union en ligne oblique. Au *verso* du dernier feuillet la souscription : *Liber quem antidotarium anime vocant predicatoribus ac etiam contemplationi insistere volentibus perutilissimus correctus et sollicite emendatus impressusque in alma universitate Lovaniense in domo Johannis de Westfalia...* Ce qui annonce encore des éditions antérieures. Cet ouvrage ascétique est un recueil d'oraisons, de méditations, et d'antidote contre les maladies spirituelles de l'ame.

M. T. Ciceronis de officiis libri tres, cum

commentariis Petri Marsi, in-f°, sans date, avec cette souscription : *Impressum est autem hoc divinum Ciceronis opus alma in universitate Lovaniensi per Joannem de Westfal a. Omnipotens laudetur Deus in secula benedictus. Amen.* 2e édition. Crassierde Liège en possédoit un exemplaire.

Epistolares formulæ quas correctoria vocant lectæ in pedagogio Lilii per magistrum Carolum Viruli. impresse per Johannem de Westphalia. Lovanii, in-8°... Maittaire et Visser... (Voy. Veldener sur l'auteur de ces lettres).

Jean Nyder, dominicain allemand, professeur en théologie, à Paris, mort dans son couvent à Nuremberg vers 1440, a composé trois ou quatre petits traités théologiques, tels,

Manuale confessorum venerabilis magistri Johannis Nyder sacre theologie professoris ordinis predicatorum.

Tractatus venerabilis magistri Joh. Nyder ord. pred. de morali lepra.

Joan. Nyder tractatus de contractibus mercatorum et de lepra morali. Lovanii impressus in domo Johannis de Westphalia. On a encore de Nyder

Formicarii libri V. moralisati, in-4°. La première édition des deux premiers traités est de Paris, 1473, par Crantz et Friburger..... J'ai vu chez de Servais et chez Ermens les éditions de ces ouvrages, exécutées à Louvain, in-4°, avec la souscription de Jean de Westphalie, le point, les deux points, la virgule en ligne oblique, les traits-d'union et les signatures. Santander a tous ses traités, imprimés à Cologne par Ulric Zel de Hanau, sans date.

Joannis Gerson, cancellarii Parisiensis alphabetum divini amoris, de elevatione mentis in Deum; in-fol. à longues lignes. *Impressum Lovanii per me Johan. de Westphalia.*

Item, *Johan. Gerson de imitatione Christi et de contemptu omnium vanitatum mundi*, in-4°. Deux ouvrages imprimés à Louvain avec la souscription de Jean de Westphalie, vendus en 1792, à Bruxelles. (Voyez le quatrième catalogue d'Ermens, n° 2322 et 2386).

B. Gregorii pape dialogorum libri IV. J'ai vu trois ou quatre exemplaires de cette édition, exécutée in-4°, à longues lignes, de 29 et 30 dans les pages entières, avec signatures et les traits d'union en ligne oblique, chez Douglas et Santander. Souscription :

Explicit liber quartus dyalogorum Gregorii. Impressus per me Johannem de Westfalia.

J'ai vu chez Kuypers et chez Santander un ouvrage de Gualter Burley, théologien anglais du 14e siècle, sur la vie et les mœurs des philosophes et des poëtes, imprimé à Cologne en 1472; réimprimé à Louvain par Jean de Westphalie. C'est un in-4° à longues lignes, de trente dans les pages entières, avec signatures et parenthèse, points en étoile, virgules en ligne oblique. Titre :

Libellus de vita et moribus philosophorum et poetarum. Souscription : *Hoc opusculum (philosophorum vita) insigne, ob legentium utilitatem editum, feliciter explicit. Impressum Louanii per me Johannem de Westfalia.*

J'ai vu chez Kuypers et chez Gasparoli deux exemplaires de l'ouvrage suivant.

Regimen sanitatis salernitanum nec non et magistri Arnoldi de nova villa Cathalono omnium medicorum viventium gemma. Impressum Lovanii in domo magistri Johan. de Westfalia. Edition in-4°, à longues lignes, avec signatures, point, deux points, traits-d'union en ligne oblique.

Arnoux de Ville-Neuve exerçoit la médecine à Barcelonne, en 1280. On l'appeloit la perle des médecins.

Son école a été sous les presses de presque tous les anciens imprimeurs. On sait que l'école de Salerne, rédigée par Jean de Milan vers l'an 1100, a été publiée par les docteurs en médecine de cette ville, du royaume de Naples, pour l'usage du roi d'Angleterre. Robert, duc de Normandie, deuxième fils de Guillaume-le-Conquérant, au retour du siège de Jérusalem, où il avoit été blessé au bras droit d'une flèche envenimée, alla consulter cette école célèbre.

Anglorum regi scripsit schola tota Salerni.

J'ai vu chez les récollets, à Louvain, et chez P. De Goesin, imprimeur à Gand, une édition des sermons de frère Guillibert, de Tournai, de l'ordre des mineurs, dont Foppens fait mention dans sa bibliothèque belgique, en se trompant de date. C'est un in-fol. à longues lignes, de 41 dans les pages entières, avec signatures. Les fautes des éditions précédentes sont corrigées dans celle-ci, où les lettres initiales des sermons manquent. Souscription :

Fratris Guilliberti Tornacensis sacre pagine egregii doctoris ordinis minorum sermones peramení ad status diversos pertinentes finiunt feliciter. Quos summa cum diligentia correctos abrasis aliorum viciis. Impressit Johannes de Westfalia alma in universate Lovaniensi....

A la vente des livres de Crassier, nº 3242 de son catalogue, on voyoit

Libellus de regimine rusticorum, qui etiam valde utilis est, curatis; capellanis; drossatis; sculte-tis; ac aliis officiariis eisdem in utroque statu presidentibus; Lovanii in domo Joh. de West., in-4°, à longues lignes, avec signatures; les pages entières ont 27 lignes. L'auteur est Wernerus Rolewinck, chartreux.

Eximius judiciarius ordo panormitanus quem tradidit aquila juris. Per Johannem de Westfalia in florentissima universitate Lovaniensi, in-fol., à la bibliothèque d'Utrecht. Visser.

De modo legendi abbreviaturas in utroque jure, et ordo judiciarius panormitani. Per Joh. de West., in-fol. Visser.

Libellus docens abbreviationes utriusque juris tum civilis tum canonici. Impressus in alma universitate Lovaniensi. Per Johannem de Westfalia, in-fol., à la bibliothèque de Navarre, à Paris.

Éditions exécutées avec les caractères de Jean de Westphalie.

Il est probable que ces éditions auront été faites du vivant de Jean de Westphalie par ses associés, ou après sa mort par ses héritiers. J'en ai vu un très grand nombre que j'ai comparées avec les caractères de cet imprimeur : les connoisseurs les ont jugées, comme moi, lui appartenir.

J'ai vu à la bibliothèque impériale quatre ouvrages de différens auteurs, reliés en un seul volume in-4°, imprimés avec les caractères de Jean de Westphalie.

Prudentissimi senece opusculum de quatuor virtutibus... Marci Tullii Ciceronis de officiis libri tres. Item *de Amicitia.*

Flores poetarum de virtutibus et viciis ac donis S. Spiritus. Materia libri.

Quicquid agunt homines votum, timor, ira, voluptas,
Gaudia, discursus. Nostri est farrago libelli. Juven.

Vu à la même bibliothèque et chez Santander:

St. Ambrosii officiorum libri tres, in-4°, à longues lignes, contenant cent un feuillets, avec signatures.

Vu chez Santander :

Adelardi Bathoniensis questiones naturales

perdifficiles, in-4° à longues lignes, avec signatures. Je crois cet ouvrage d'Adelard, de Bath, ville d'Angleterre, célèbre par ses bains. L'auteur dit de lui-même :

Qui petit occultas rerum cognoscere causas
Me videat, quia sum levis explanator earum.

La Vallière en avoit un exemplaire.

Legenda sanctorum Jacobi de Voragine. J'ai vu chez Kuypers la Légende des saints, compilée par Jacques de Voragine, de l'ordre des dominicains, évêque de Gênes; imprimée avec les caractères de Jean de Westphalie, in-fol. en deux colonnes, avec signatures, traits-d'union en ligne oblique; sans chiffres, sans réclames, intitulée : *Legende sanctorum per anni circulus venientium quas compilavit frater Jacobus de Voragine ordinis predicatorum, quondam episcopus januensis.* V. ici, à l'année 1484.

Chez le même, j'ai trouvé un livre de piété, composé par Lothaire Conti, cardinal, puis pape, sous le nom d'Innocent III, intitulé :

Liber miserie conditionis humane a Lothario Diacono cardinali sanctorum Sergi et Bachi qui postea Innocentius papa appellatus est, in-4° à longues lignes avec signatures, sans chiffres, sans réclames.

G. J. de Servais, qui réunit aux talens d'un vrai connoisseur, ceux de laver les anciennes éditions, en rendant au papier sa blancheur, et aux caractères leur netteté, m'a montré quatre éditions de différens ouvrages que j'ai vus aussi à la bibliothèque impériale et chez Douglas, in-4° à longues lignes avec les signatures, les points, les virgules et les traits-d'union en ligne oblique : les initiales des chapitres rouges et bleues (le bleu souffre lorsque l'imprimé passe à l'eau).

Sermones XIII vniuersales magistri Michaelis de Vngaria, avec signatures, dont la dernière est Q 3. : ouvrage composé pour servir de thème aux prédicateurs, farci de passages de l'écriture sainte, des pères, des philosophes et des poëtes.

Augustinus de virtute psalmorum. Santander en a un exemplaire.

Manuale divi Augustini de aspiratione anime ad Deum ex dictis sanctorum patrum elegantioribus recollectum.

Invocatio Augustini ad Deum pro auxilio...

Psalterium beati Augustini...

Septem psalmi ad laudem gloriose virginis Marie.

Defensorium curatorum contra eos qui privilegiatos se dicunt. C'est un discours prononcé à

Avignon le 8 novembre 1357, par Richard, archevêque d'Armagh, en Irlande, en présence du pape Innocent VI et des cardinaux, en faveur des curés contre les ordres mendians (*Voyez* les privilèges des mendians cités plus haut). Cette défense est une diatribe contre la mendicité des moines, et contre les privilèges qu'ils s'arrogeoient. Édouard Brown a inséré ce discours dans l'édition qu'il a donnée à Londres, en 1690, du *Fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum*, vol. II, p. 466.

Epistola domini Pii pape transmissa Ludovico XI, xtianissimo francor. Regi ad quassationem seu destructionem sanctionis pragmatice. La lettre du pape est du 26 octobre 1461, par laquelle il exhorte Louis XI, à abolir la pragmatique-sanction et à se croiser contre les Turcs, qui menaçoient l'Europe.

Douglas possède aussi une édition, semblable aux précédentes, des nouvelles règles de la chancellerie romaine, sous le titre :

Nove regule cancellarie apostolice per sanctissimum dominum nostrum Innocentium papam VIII, sup. gratiis expectativis per ipsum dandis edite et facte.

J'ai vu chez les frères Gasparoli trois traités imprimés in-fol. min. de la même manière que les précé-

dens : l'un sur la pluralité des bénéfices ecclésiastiques ; l'autre sur l'usure et l'achat des rentes viagères et perpétuelles ; le troisième sur la permutation des bénéfices ecclésiastiques ; sans signatures, sans chiffres ni réclames.

Tractatus de pluralitate beneficiorum ecclesiasticorum Joan. de Ligniano utriusque juris doctore, en deux colonnes. Kuypers.

Tractatus Guilhelmi Bont de usuris et emptione redituum vitalium et perpetuorum. Bont étoit docteur en droit canon et civil à l'université de Louvain, archidiacre d'Anvers : il avoit lû ce traité à ses disciples, en 1450.

Tractatus permutationum beneficiorum ecclesiasticorum egregii D. D. Egidii de Bellamere utriusque juris doctoris eximii : Nec non episcopi Havinonensis, en deux colonnes. Kuypers.

Sermones discipuli super epistolas dominicales, in-fol., sur deux colonnes, de trente-huit lignes dans les pages entières, sans chiffres, sans réclames, sans signatures. Ces sermons de Jean Herold, allemand, de l'ordre des frères prêcheurs, ont été imprimés à Cologne en 1474, et réimprimés ensuite dans d'autres villes.

Guy de Columna, de Messine, en Sicile, composa en 1287, une histoire curieuse de la ruine de Troie,



à la fin de laquelle on lit les épitaphes en vers d'*Hector* et d'*Achille*, et une complainte sur la même ville. Cette histoire a été imprimée à Cologne en 1477, in-4°... Jean de Westphalie la réimprima sous anonyme en in-4°, à longues lignes, sans date. Je l'ai vue chez Ermens.

Historia destructionis Troie composita per Judicem Guidonem de Columna Messanensis. Factum est presens opus anno dominice incarnationis millesimo ducentesimo octuagesimo septimo eiusdem prime indictionis feliciter.

Complainte qui se trouve à la fin :

Ve tibi Troia peris jam non mihi Troia videris.
Jamjam bobus eris pascua lustra feris.
Causa rei talis meretrix fuit exicialis.
Femina fatalis femina feta malis.

La Vallière, t. III, p. 118.

J'ai vu chez les bénédictins de Saint-Denis, près de Mons, le premier livre du poëme héroïque de l'*Enlèvement de Proserpine*, pièce remplie de verve et d'enthousiasme, composée par le poëte Claudien, de Sicile ; le reste de l'ouvrage manque. Il n'y a que quinze feuillets in-fol., à longues lignes, qui se trouvent à la fin de l'édition de *Petri de Crescentiis opus ruralium commodorum*, imprimé avec les mêmes caractères de Jean de Westphalie. Titre :

Claudiani siculi viri imprimis doctissimi de raptu Proserpine tragedia prima heroica incipit feliciter. Visser en parle.

Tractatus de instructione seu directione simplicium confessorum editus a domino Anthonino archiepiscopo Florentino, in-fol. sur deux colonnes, avec signatures, traits-d'union en ligne oblique, lettres initiales en rouge et bleu; et les beaux caractères de Jean de Westphalie.

J'ai vu cette édition chez Ermens : elle appartenoit ci-devant au monastère de Groenendael, dans la forêt de Soignes. Elle diffère entièrement de celle d'Ulric Zel, exécutée à Cologne, in-4°, en lettres carrées, dont Santander avoit un exemplaire ou deux.

On a vendu parmi les livres des couvens supprimés dans la Belgique, en 1792,

Libellus de modo confitendi et penitendi, ouvrage ascétique que je crois être de saint Bonaventure; le cardinal Bona le cite dans son traité, *de sacrificio missæ.*

Johan. Gerson tractatulus de remediis contra pusillanimitatem, scrupulositatem, contra deceptorias inimici consolationes, deux in-4°, exécutés avec les caractères de Jean de Westphalie. Ce petit traité a été imprimé à Cologne par Zel de Hanau.

J'ai vu à la bibliothèque impériale un gros in-4°, exécuté en deux colonnes avec les caractères de Jean de Westphalie, et les signatures au bas des feuilles de ce vocabulaire.

Vocabularius copiosus et singularis unus ex diversis, diligentissime theutonicatus feliciter incipit.

A la même bibliothèque : *Aurelii Augustini yponensis episcopi de consensu quatuor evangelistarum, libri quatuor ex libris retractationum*, in-4°, à deux colonnes, lettres initiales en rouge, points, virgule en ligne oblique, avec signatures, sans date, sans nom de ville et d'imprimeur, mais incontestablement de Jean de Westphalie.

Maittaire, Orlandi, Visser, ont reconnu les caractères de Jean de Westphalie dans les éditions des ouvrages in-4° suivans, dont il est difficile d'avoir même une juste idée, d'après le simple titre qu'ils nous en ont laissé. Tous ces ouvrages ont été imprimés à Cologne, à Augsbourg, à Ulm, en 1475 et 1485, etc., sans nom de typographe.

Ænee silvii de curialium miseriis liber.

Historia de duobus amantibus.

De quatuor virtutibus cardinalibus.

Senece proverbia in ordinem alphabeti de moribus.

Columelle Ortuli commentaria.

Bernardus de Silvestris super gubernatione rei familiaris.

Martialis epigrammata.

Isagogicum moralis discipline (Voyez ici, à l'année 1475).

Liber qui dicitur mensa philosophica, in-8°.

Visser possède aussi trois traités assez singuliers de Jean Gerson, exécutés in-4°, avec les caractères de Jean de Westphalie.

Tractatulus Johannis Gerson de pollutione nocturna, an impediat celebrantem an non. Verdussen en avoit un exemplaire, qui est chez les frères Gasparoli.

Ejusdem Gerson : De cognitione castitatis et pollutionibus nocturnis.

Ejusdem Gerson : Forma absolutionis sacramentalis. Tous ces petits traités avoient été imprimés à Cologne, par Zel de Hanau, vers 1470.

Un des ouvrages les plus curieux que j'aie vus du commencement du 15e siècle, relatif à la géographie, à l'astronomie et à la cosmographie, est :

Imago mundi seu ejus imaginaria descriptio, in-fol. à longues lignes, de 40 à 41 dans les pages entières, qui sont au nombre de 338, avec signatures, point, virgules en ligne oblique, et seize figures ou

planches, qui représentent le système céleste et terrestre de Ptolomée; la quantité de terre habitée; la figure du ciel au commencement du monde; les degrés de longitude des trois parties du globe alors seulement connues, etc. Magnifique édition, exécutée avec les caractères de Jean de Westphalie, sans date, il est vrai, sans souscription; mais je la crois de 1483. En comparant la forme des caractères, celle des abréviations, la ponctuation et la marque du papier de cette édition, avec ceux d'*Instrumentorum perutilium*, dont j'ai parlé plus haut, à la date de 1483, j'ai trouvé la ressemblance la plus parfaite. Il n'existe qu'une différence dans les *d* minuscules : ajoutez que ces deux ouvrages du même auteur sont reliés en un seul volume. Il se trouvent chez Ermens : ils appartenoient aux chartreux de Bruges.

L'auteur est Pierre d'Ailly (*Petrus de Ayliaco*), né à Compiègne, en 1350 : docteur en Sorbonne, en 1380 : chancelier de l'université de Paris : maître de Jean Gerson, qui lui succéda dans cette charge : confesseur et aumônier de Charles VI : évêque de Cambrai : cardinal en 1411 : second fondateur du collège de Navarre : légat de Martin V, à Avignon, où il mourut en août 1419. Son livre est divisé en plusieurs traités, qui portent différentes dates. *Imago mundi* a été achevée le 12 août 1410. C'est un extrait

fidèle et concis des anciens auteurs qui ont donné des descriptions du globe terrestre, tels que Ptolomée, Aristote, Pline le naturaliste, Lucrèce, Isidore de Charax, Averroès de Cordoue, Sénèque, etc., dont il compare les opinions avec le récit de Moïse et de ses commentateurs...

Epilogus mappe mundi est son second traité.....

Tractatus de legibus et sectis contra superstitiosos astronomos, daté du 24 décembre 1410. D'Ailly en combattant les sectes des astronomes superstitieux, croit lui-même à l'astrologie judiciaire. Il a composé un ouvrage très curieux sur les défauts du calendrier, et sur la nécessité de le réformer, dédié au pape Jean XXIII, et adressé à un concile général, sous le titre :

Exhortatio ad consilium generale super kalendarii correctionem. Le cinquième traité est

Compendium cosmographie, divisé en vingt-deux chapitres ; avec les climats et les degrés de longitude et de latitude. Le sixième traité a été achevé à Cologne en 1414, époque où il voyageoit pour éteindre le schisme qui désoloit alors l'église. Titre :

Vigintiloquium de concordia astronomice veritatis cum theologia. Le 10 mai 1514, il acheva à Bâle un supplément à sa concorde des vérités

astronomiques avec la théologie et les faits historiques, sous le titre :

Elucidarium astronomice concordie cum theologica et historica veritate. Enfin l'apologie de la vérité astronomique, faite à Cologne, le 26 septembre 1414,

Apologetica defensio astronomice veritatis a domino P. cardinali Cameracen...

A la suite de ces traités, qui méritent la peine d'une bonne analyse, on en trouve trois autres analogues au même sujet, composés par Jean Gerson, disciple de Pierre d'Ailly, et son successeur à la dignité de chancelier de l'université. Ils font partie du même ouvrage. Le premier, daté de Lyon, 1419, est adressé au dauphin de France, fils de Charles V, surnommé le Sage.

Trigilogium Astrologie theologisate. Le second,

Opusculum Joannis de Gerson contra superstitiosam dierum observationem. Le troisième est la réfutation de la doctrine d'un certain médecin de Montpellier, qui prétendoit guérir les maux de reins par des amulettes, sur lesquelles étoit gravée la figure du lion, signe du zodiaque.

Joannes Gerson adversus doctrinam cujusdam medici in monte pessulano sculpentis in immis-

mate (lisez numismate) *figuram leonis cum certis caracteribus pro curatione renum.*

RÉSUMÉ.

Si les bibliographes veulent déposer tout préjugé et tout esprit de partialité ; s'ils veulent renoncer de bonne foi à la fausse gloire de nous donner des systèmes pour de prétendues découvertes; s'ils veulent enfin se rendre à l'évidence de 80 éditions authentiques que nous venons d'indiquer (sans comprendre celles qui sont exécutées avec identité de types), ils avoueront que Jean de Westphalie a exercé son art, sans interruption , depuis 1473 jusqu'en 1497. Il n'y a point de doute qu'il n'ait été appelé par l'université de Louvain, qui lui donna un local dans son enceinte : ses souscriptions l'annoncent. Elles nous apprennent aussi qu'il avoit à Louvain une maison particulière, où il imprimoit avec ses associés, ses compagnons. Le grand nombre de ses éditions, leur importance quant aux sujets, leur volume; la beauté, la netteté de ses caractères qui tiennent du *romain* et peu du *gothique;* les progrès sensibles qu'il a faits dans son art; le titre de *magister artis impressoriæ,* que lui seul avoit le droit de porter, comme on le verra plus bas à l'article, *Van der Heerstraten ;*

la célébrité que son imprimerie même a donnée à l'université, *florida in universitate Lovaniensi clarissimorum impressione caracterum*, tout nous invite à croire qu'il est le premier imprimeur de la Belgique. C'est aussi l'opinion de J. F. Foppens, qui a mieux connu que qui ce soit la bibliographie de son pays, dans sa *Bibliotheca belgica*.

Jean Veldener ou *Veldenaer*.

1475.

L'imprimeur le plus célèbre, à Louvain, après Jean de Westphalie, est Jean Veldener. Il étoit encore à Cologne en 1475, où il imprimoit un livre, sans date et sans souscription, que cependant on sait être de lui, intitulé : *Jacobi de Theramo* (*alias Ancharano*) *liber qui consolatio peccatorum intitulatur*, *et vulgo belial appellatur*. Déjà il avoit été imprimé à Augsbourg en 1472, par Jean Schussler, in-fol. C'est un ouvrage du 14e siècle, aussi bizarre que *Processus Lucifericontra Jesum coram judice Salomone*, composé l'un et l'autre par Jacques de Theramo, docteur en droit canon de l'université de Padoue, archidiacre de l'église d'Averse, dans le royaume de Naples. J'ai vu ces deux ouvrages à la bibliothèque du duc de Saxe-Teschen, à Bruxelles.

Ce ne fut que vers la fin de la même année 1475, que Jean Veldener vint s'établir à Louvain, où il imprima une chronique qui contient en abrégé tous les événemens qui se sont passés depuis la création du monde jusqu'au temps du pape Sixte IV, 1474.

1476.

Chronica quæ fasciculus temporum dicitur.

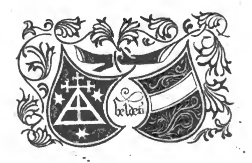
Cette chronique avoit déjà été imprimée à Cologne, en 1474, par Arnold Ther-Huernen. J'ai vu chez G. J. De Servais, cette édition première, avec les figures coloriées, la date, le nom de l'imprimeur et son écusson. Elle est si bien lavée, si fraîche, qu'on la croiroit de nos jours. Veldener a pris cette édition pour modèle de la sienne. La première a été faite d'après le manuscrit original, et la forme même des caractères de l'auteur : *Ac sicut propriis cuiusdam devoti carthusiensis viri historiarum studisiossimi manibus.* Ce pieux chartreux est Werner Rolewinck, de Laer, bourg de l'évêché de Munster, religieux de la chartreuse de Cologne.

J'ai vu six à sept exemplaires de cette édition ; savoir, à la bibliothèque de l'université de Louvain ; à la bibliothèque impériale ; chez Kuypers, Ermens, Santander ; chez le margrave de Baden, à Carlsruhe ;

et les plus belles chez G. J. De Servais. Ils contiennent en tout 143 pag., petit in-fol., sans chiffres, sans réclames et sans autre orthographe que le point. On y remarque dans la chronologie l'usage des chiffres arabes du 15e siècle et du nôtre ; et trois caractères différens. Celui de la table est un gothique assez gros; les lettres initiales en rouge : celui du prologue est moindre ; les lettres sont souvent liées l'une à l'autre : celui du corps de l'ouvrage est plus menu, d'une lecture difficile par ses abréviations, et orné de figures gravées sur bois. A la fin du prologue est le titre : *Fasciculus temporum omnes antiquorum chronicas complectens.* Souscription :

Impressa est hec presens cronica que fasciculus temporum dicitur in florentissima universitate Lovaniensi. Ac sicut propriis cujusdam devoti Carthusiensis viri historiarum studiosissimi manibus. a mundi inicio usque ad Sixti huius nomine pape quarti tempora contexta erat. Per me Johannem Veldener summa diligentia majorique impensa nonnullis additis ymaginibus ad finem usque deducta. et proprio signeto signata. Sub anno a natiuitate Domini M. CCCC. LXXVI, quarto kalendas januarias secundum stilum romane curie de quo sit deus benedictus amen. Au bas est l'écusson double : les armes de Louvain sont

à droite : celles de l'imprimeur à gauche; au milieu le nom de Veldener.



J'ai vu chez les récollets de Louvain une autre édition du même ouvrage continué dans la chronique, jusqu'en 1484, sous Innocent VIII. Elle est sans date et sans souscription : les caractères gothiques ne sont pas de Veldener.

Le second ouvrage imprimé dans le courant d'avril 1476, par Veldener, sans titre et sans table, commence ainsi :

Continet iste libellus epistolares quasdam formulas judicio componentis puerorum captui non absimiles, quas correctoria vocant. C'est un in-folio minor de 72 feuillets, à longues lignes, caractères sémi-gothiques, les mêmes que ceux du *Prohemium* du *Fasciculus temporum ;* gros papier, encre très noire ; lettres initiales en rouge ; chaque épître ou formule de lettres en demande et en

réponse séparée d'un doigt; sans chiffres, sans réclames; mais avec le point, les deux points, et la virgule en ligne oblique.

J'ai vu deux exemplaires de cette édition, l'un à la bibliothèque de l'université de Louvain, l'autre chez Kuypers. Rega, docteur de Louvain, en avoit aussi un. Cet ouvrage curieux est un recueil de modèles de lettres, fait par Charles Virulus (*Vulgo* Manneken) fondateur du collége du Lys, a Louvain, où il fut régent pendant cinquante-six ans. Il y est mort à l'âge de quatre-vingts ans, l'an 1493. Il donna à Veldener, pour imprimer, les lettres qu'il lisoit à ses écoliers pour leur servir d'exemples. On y voit dans les mots latins cette variation d'orthographe que Méerman a remarquée dans les mots flamands du *Fasciculus temporum*, d'Utrecht, 1480. Veldener suivit dans son édition la copie de Virulus : par exemple, dans la dernière lettre, en forme de demande, il dit : *Queritur causa cur plures dictiones hujus libelli vario modo ut jam uno jam alio impresse sint?....* V. G.... *Michi* et Mihi. *Nichil* et Nihil. *Jucundus* et Jocondus. *Pulchrum* et Pulcrum. *Sequutum* et Secutum. *Exsurgo* et Exurgo. J'ai vu l'orthographe de ces premiers mots suivie dans la chronique originale des ducs de Lorraine et de Brabant, de 1445, d'Edmond de Dynter,

où on lit, *eciam*, *nichil*, *Brabancie*, *etc.* Je l'ai vue dans l'édition de 1460 du *Summa que vocatur catholicon*, où on lit, *Nichil*, *Sequutum*; et dans les Bibles anciennes. Virulus répond à sa demande, que ce n'est point par ignorance, par témérité, ou par hasard qu'il a varié dans son orthographe, en ajoutant ou en retranchant des lettres dans le même mot, mais uniquement pour se conformer tout à la fois à l'art, à l'usage, à l'opinion. L'écusson de l'imprimeur est à la fin de l'ouvrage : il est de même que celui du *Fasciculus temporum*. Au *verso* de ce même feuillet est une épître de Veldener au lecteur, dans laquelle il lui apprend qu'il a commencé à imprimer cet ouvrage le 1er avril 1476, et qu'il l'a achevé le dernier jour du même mois à Louvain, dans sa maison, située *in monte Calci* (*vulgo* Keyberg). La figure du lys, arme parlante du collége de même nom, est gravée au-dessous de cette épître; et plus bas, le frontispice du Château César. Le rédacteur du catalogue des livres de Rega attribue à Jean de Westphalie cette édition, et fixe la date de 1473, quoiqu'il avoue que l'exemplaire de Rega soit sans date et sans souscription. On voit qu'il s'est trompé, et que probablement il n'aura pas lu la lettre de Veldener au lecteur, ou que cette lettre manque à cet exemplaire. D'ailleurs, à la fin du volume,

l'imprimeur dit *que son nom est Veldener, qu'il entend l'art de tailler, de graver, de tourner et de fondre des caractères, qu'on pourroit même ajouter, qu'il savoit faire des figures et peindre.*

J'ai vu chez M. H. Van den Block, à Bruxelles, une édition sans date, petit in-8°, exécutée avec signatures, qui finissent a-g, le point seul, la virgule en ligne oblique, traits-d'union de même, caractères gothiques et menus de Veldener, intitulé :

Alphabetum divini amoris, de elevatione mentis in Deum venerabilis magistri Johannis Gerson, cancellarii Parisiensis. Souscription :

Explicit alphabetum divini amoris de elevatione mentis in Deum. Impressum in alma vniuersitate Lovaniensi per me Johannem Veldener.

Veldener quitta Louvain vers l'an 1478, et alla s'établir à Utrecht. Il y imprima la même année des *épîtres et des évangiles avec des sermons pour toute l'année*, en flamand : Santander en possède un exemplaire. Il les réimprima en 1479 dans la même ville : Ermens en a vendu en 1792 un exemplaire, avec la souscription de Jan Veldenaer. Il a donné en 1480 une édition du *Trône d'or, ou des vingt-quatre anciens*, en flamand, ouvrage ascétique, tiré de l'Apocalypse, composé par Otton de Passau, récollet : et la même année, le ***Fasciculus***

temporum, traduit en flamand, augmenté d'autres chroniques. J'en ai vu deux exemplaires à la bibliothèque de l'université de Louvain, avec les armoiries coloriées de la famille de Bréderode, plaquées sur deux feuillets séparés, placées au commencement et à la fin des exemplaires. L'écusson mi-parti de Veldener s'y trouve; mais on n'y voit plus les armes de la ville de Louvain, puisqu'il avoit changé de domicile. Méerman a parfaitement rendu les épreuves des caractères gothiques de cette édition dans sa table 8e... Visser annonce que Veldener imprimoit aussi, en 1483, à Culembourg, dans la Gueldre hollandaise.

Veldener, à Utrecht, avoit été précédé par Nicolas Ketelaer et Gerard de Leempt, deux imprimeurs célèbres, les premiers que l'on connoisse avoir exercé l'art typographique en Hollande. Ils ont donné, avec date et souscription, une édition in-fol., sous le titre : *Scolastica historia super novum testamatum Petri Comestoris*. Souscription : *Scolastica historia super novum testamentum cum additionibus atque incidentiis. explicit feliciter. impressa in traiecto inferiori per magistros Nycolaum Ketelaer et Gherardum de Leempt. M. CCCC. LXXIII.* La Vallière en possédoit un exemplaire. Cet ouvrage est de Pierre

Comestor (le mangeur), chancelier de l'église de Paris, qui florissoit vers la fin du 12e siècle : il est plutôt dogmatique qu'historique, chargé de dissertations bizarres et de fables ridicules, à la manière scholastique.

Imprimeurs du second ordre. Van der Heerstraten.

1486.

On voyoit encore à Louvain, sur la fin du 15e siècle, d'autres artistes d'un ordre inférieur aux premiers, Egidius Van der Heerstraten a donné en 1486,

Tractatus de arte loquendi et tacendi per Albertanum causidicum Brixiens. ad instructionem suorum filiorum compositus. Impressus Lovanii per me Egidium Van der Heerstraten. M. CCCC. LXXXVI, in-4°, chez Ermens, 2 exemplaires.

J'ai vu du même artiste, chez Ermens, quatre exemplaires de l'édition d'un ouvrage de Jean de Beetz, carme brabançon, docteur en théologie de l'université de Louvain, mort à Tirlemont en 1470. Intitulé :

Commentum insignis sacre theologie profess. Mag. Joh. Beets super decem preceptis decalogi. Souscription : *Impressum in alma nec non florentissima universitate Lovaniensi per Egidium Van*

der Heerstraten (artis impressorie magistrum) sub anno christiane nativitatis supra millesimum quadringentesimum octuagesimo sexto die decima nona mensis aprilis, in-f°, sur deux colonnes; lettres initiales en filigranne rouge et bleu, avec signatures. Dans trois exemplaires que possède Ermens, on a effacé à la plume la qualité d'*artis impressorie magistrum*, que s'étoit donnée cet imprimeur. Dans un quatrième, cet artiste l'a omis entièrement, soit qu'on lui ait contesté cette qualité, soit qu'on l'ait obligé de la retrancher. Ce qui prouve que Jean de Westphalie avoit seul le droit de porter le titre de *Magister artis impressorie*, que l'on voit dans ses souscriptions. Van der Heerstraten a donné deux ou trois éditions d'un ouvrage de Pierre d'Ailly, intitulé :

Libellus sacramentalis Petri de Alyaco card. et epis. Cameracen. Le 4me catalogue d'Ermens, n° 2363, nous en a fait connoître une édition de 1481, J'en ai vu une autre de 1487 chez les frères Gasparoli, in-4°, avec cette souscription :

Explicit sacramentale domini Petri de Alyaco, cardinalis et episcopi Cameracensis. Alma in universitate Lovaniensi impressum per Egidium Van der Heerstraten. Anno Domini M. CCCC. LXXXVII. die XIV° aprilis.

1487.

Bartholomei Veronensis vulgariter nuncupatus Cepole, utriusque juris doctoris advocati consistorialis Padue legentis, cautele utilissime, in-4°.

M. Van Leempoel, de Louvain, m'a communiqué cet ouvrage qu'il possède, et dont aucun bibliographe de la Belgique ne fait mention. L'auteur est Barthélemi de Véronne, docteur en droit, professeur à l'université de Padoue. Il traite des précautions a prendre dans la pratique du droit. Elles sont au nombre de 289. Souscription....... *Expliciunt feliciter bis centum LXXXIX cautele famosissimi utriusque juris doctoris Padue ordinarie legentis domini Bartholemei Cepole, in practica utilissime. singulari industria Egidii Van der Heerstraten Lovanii impresse. Anno Domini M. CCCC. LXXXVII. Februarii die XXV*... On voit que l'imprimeur a mis tous ses soins dans l'exécution de cette édition.

Parmi ces ruses singulières d'avocat du 14ᵉ et du 15ᵉ siècles, je citerai la seconde qui fera juger des autres... *Précaution à prendre pour délivrer un coupable condamné à mort.* « Quand on le con-« duira au gibet, ayez soin de le faire mener par une

« voie où passe ordinairement quelque cardinal; car,
« selon Balde (célèbre jurisconsulte de Pérouse dans
« le 14e siècle, et selon Paul de Castro, disciple de
« Balde), les cardinaux ont le privilège et la coutume
« de sauver la vie à un condamné qu'ils rencontrent
« dans leur chemin, lorsqu'on le conduit à la po-
« tence. Dans ce cas, le cardinal lui pose son cha-
« peau sur la tête ou sur son corps, et le patient
« devient libre. Son défenseur doit donc employer
« tous les moyens pour procurer à son client cette
« heureuse rencontre. Mais si le haut justicier veut
« l'éviter, il doit avoir la précaution de faire conduire
« le condamné par un chemin où l'on ne puisse ren-
« contrer aucun cardinal.... »

Telle étoit la jurisprudence criminelle enseignée aux 14e et 15e siècles dans les écoles de droit de Florence, Bologne, Sienne, Padoue, Pavie, Pérouse, etc.

Boccacius de præclaris mulieribus.

Visser, d'après Maittaire, annonce une édition in-fo, exécutée en 1484, de Boccace, sur les femmes illustres. Je ne l'ai point vue : mais bien celle de 1487, à la bibliothèque de l'université de Louvain. C'est un petit in-fol., orné de figures à chaque page, gravées sur bois, caractères gothiques, d'une lecture difficile par ses abréviations, avec le point, les deux points, la virgule en ligne oblique, les réclames, et

le titre des chapitres. Cet exemplaire appartenoit aux jésuites de Louvain. Souscription :

Explicit compendium Johannis Boccacii de Certaldo (ville de Toscane), *quod de preclaris mulieribus ad famam perpetuam edidit feliciter. Impressum Lovanii per me Egidium Van der Heerstraten. Anno domini M. CCCC. LXXXVII.* Visser en annonce encore une autre édition de 1488... Jean Zeyner, de Reutlingen, avoit imprimé le même ouvrage à Ulm en 1473.

1488.

J'ai vu chez Kuypers deux livres de droit civil et canon, imprimés dans le même mois, le premier le 5 février, l'autre le 23, de l'année 1488, in-fol., en deux colonnes, avec signatures, sans chiffres et sans réclames. Souscription du premier :

Explicit libellus dans modum legendi abbreviaturas utriusque iuris tam canonici quam civilis in se continens tytulos sive rubricas eiusdem iuris per me Egidium Van der Heerstraten alma in Lovaniensi universitate impressus. Anno Domini. M. CCCC. LXXXVIII, *quinta februarii.*

Titre du second : *Utriusque iuris methodus incipit feliciter.* Souscription : *Finiunt tituli totius libri autenticorum et per consequens omnium*

librorum juris canonici et civilis impressi per me Egidium Van der Heerstraten. An. Domini M. CCCC. lxxxviii. Uicesima tertia februarii.

Louis de Ravescot.

1488.

On connoît aussi quelques éditions de Louis de Ravescot, faites à Louvain; entre autres une réponse de Pierre de Rivo à la lettre apologétique de Paul de Middelbourg, dont nous avons parlé. Titre:

Opus magistri Petri de Rivo sac. theolog. professoris legentis in universitate Lovaniensi responsivum ad epistolam apologeticam M. Pauli de Middelburgo de anno die et feria dominice passionis. Dans le prologue on lit la date: *In universitate generalis studii Lova. anno incarnationis Domini,* M. CCCC. LXXXVIII. Souscription : *Impressum in alma universitate Lovaniensi per me Lodovicum de Ravescot*, in-folio, en caractères gothiques, à longues lignes, sans chiffres, sans réclames, mais avec signatures, et des figures gravées sur bois. Santander en possède un exemplaire, et la bibliothèque impériale un autre. Cet ouvrage très intéressant pour ceux qui s'appliquent à la science du comput ecclésiastique, contient 45 feuillets grand in-4°, sans

compter le prologue qui est de 4. Il est orné de plusieurs estampes très bien exécutées sur bois. La première représente la sainte Vierge, tenant l'enfant Jésus, et l'auteur à genoux à ses pieds sur un carreau. De sa bouche sort cette invocation :

Adsit ad inceptum Sancta Maria meum.

La seconde estampe figure la Cène de Notre-Seigneur avec ses disciples. Pierre de Rivo la fixe au 9 des calendes d'avril, férie 5, de la lune le 14, *ad vesperas*, l'âge de Notre Seigneur à 34.

La troisième représente Jésus-Christ crucifié par les Juifs, le 8 des calendes d'avril, de la lune le 15, 6e férie, à 6 heures.

La quatrième représente la Résurrection de Notre-Seigneur, au 5 des calendes d'avril, de la lune le 17; le dimanche au point du jour.

Suit le prologue dans lequel on trouve le calendrier de P. de Rivo; celui des Egyptiens selon le vénérable Bède, en rapport avec le calendrier romain sur une autre colonne.

On trouve aussi dans cet ouvrage le *grand cycle* de 532 ans, selon la réformation du calendrier par Jules César.... P. de Rivo fixe l'Incarnation de Notre-Seigneur au 8 des calendes d'avril, et sa Naissance au 8 des calendes de janvier. Il rapporte encore le cycle

de Denis-le-Petit : enfin les deux vers latins qui indiquent les 12 signes du zodiaque.

La souscription est suivie de l'écusson mi-parti des armes de Louvain à droite, et du portrait de Louis de Ravescot à gauche, tenant son écusson qui est un triangle.

L'abbaye de Saint-Ulric et de Saint-Afre à Augsbourg, possède,

Boni Accursii compendium elegantiarum Laurentii Vallensis. Lovanii per Ludouicum Rauescot, in-4°. C'est un extrait des phrases les plus élégantes de Laurent Valla, composé par Bon-Accurse, de Pise, pour servir de modèle dans l'art de parler et d'écrire. Cette édition, en caractères gothiques, comprend 62 feuillets. Souscription,

Finis compendii elegantiarum dissertissimi viri Laurentii Vallensis. Impressi in alma universitate Louaniensi. Per me Ludouicum Rauescot. Plus bas on voit une estampe gravée sur bois, qui représente la vierge Marie et l'ange qui lui annonce le mystère de l'Incarnation. Maittaire n'a point connu Ravescot ni ses éditions.

On a encore de cet artiste *Kalendaria Petri de Rivo. Lovanii per Ludovicum de Rauescot*, in-f°; ouvrage qui fait suite au traité de Paul de Middelbourg, sur l'année, le jour et la férie de la Passion de Notre-Seigneur.

Conrard de Paderborn en Westphalie.

J'ai vu à la bibliothèque impériale un petit traité, contenant vingt feuillets, in-4°, à longues lignes, sans signatures, sans réclames, sans date, imprimé en caractères gothiques et du corps du *gros-romain*, par Conrard de Paderborn en Westphalie, intitulé, *Tractatus fratris Hugonis de sancto Victore super offitio misse quod dicitur speculum ecclesie*, avec la souscription : *Impressum Lovanii per magistrum Conrardum de Westvalia Paderbornen.* C'est le seul ouvrage que j'aie rencontré de cet imprimeur, dont les caractères ne ressemblent en rien à ceux de Westphalie. La bibliothèque de Gand en possède un exemplaire.

Conrad Braem.

1479.

Vu à la bibl. impér. *Enee Siluij poete senensis de duobus amantibus Euralio et Lucrecia. Opusculum.* in-4° parvo, à longues lignes de 35 feuillets, non compris la moitié de la dernière page, du recto, où l'on voit cette souscription : *Explicit Opusculum Enee Siluij de duobus amantibus. per me Conrardum Braem, in alma vniversitate Lovaniensi. Anno Domini M. CCCC. LXXIX.*

 Hier leit Begraben Dierick marten z



ALOST, ANVERS, LOUVAIN.

Martens, Mertens, Martini d'Alost, est-il le premier imprimeur du quinzième siècle dans la Belgique?

Les Belges et les Bataves préjugent que Martens d'Alost est le premier qui, vers l'an 1472, apporta l'art typographique, de l'Italie, de l'Allemagne et de la France, dans la Belgique. Cette erreur a pris un air de vérité sous les plumes érudites de Méerman et de Ghesquière. Je ne leur contesterai point les grands moyens qu'ils ont de l'accréditer et de la perpétuer; mais comme leur opinion est fondée sur des monumens contestables, il me semble permis de la combattre par la nature de ces mêmes monumens. Avant d'ouvrir la discussion, je commencerai par donner le tableau des titres du quinzième siècle, qui en sont la base.

Marchand, dans son *Dictionnaire historique*, tome 2, au mot *Martens*, a donné une liste de 54 volumes imprimés par cet artiste, connu sous le nom de Theodoricus-Martinus Alosti, sa souscription

ordinaire. Cette liste a été depuis grossie du double par d'autres découvertes, entre autres par celles de deux de ses compatriotes, Meert et de Gand. Mais les uns et les autres n'ont encore pu signaler 10 éditions authentiques du 15e siècle ; et dans ce nombre il en est que l'on peut encore contester à Martens. D'ailleurs, dans son exécution typographique, il y a une interruption de dix ans, savoir, depuis 1476 jusqu'en 1487.

1473.

La première édition que l'on attribue à *Martens*, quoique *sans nom d'imprimeur*, est celle de 1473. *Speculum conversionis peccatorum.* J'en ai vu deux exemplaires, l'un chez Meert, l'autre chez Douglas. C'est un in-4° à longues lignes, de 33 dans les pages entières, sans chiffres, signatures et réclames, contenant en tout 26 feuillets d'impression.

Speculum conuersionis peccatorum magistri Dyonisii de leuuuis alias Rikel ordinis cartusiensis. Souscription: *Impressum. Alosti. In Flandria anno.* M°. CCCC°. LXXIII°. Les points sur les i ressemblent aux accens aigus. Jean de Westphalie l'avoit déjà imprimé.

Marchand, dans son *Histoire de l'imprimerie*,

page 63, annonce, d'après le *Spicilége*, ou recueil des anciennes éditions, un ouvrage littéraire d'Eneas Sylvius, sous le titre : Histoire de deux amans, Euryale et Lucrèce.

Enee Sylvii opusculum de duobus amantibus. Rega possédoit un exemplaire de l'édition exécutée à Alost en 1473, *sans nom d'imprimeur.* Il a passé chez Van Damme, libraire hollandais. C'est un in-4° à longues lignes, de quelques feuillets d'impression, exécuté comme l'ouvrage ci-dessus. Souscription tirée de Marchand : *Explicit opusculum Enee Siluii de duobus amantibus impressum Alosti anno Domini M° quadringentesimo septuagesimo* 3°. Ce même opuscule a été imprimé pour la première fois à Cologne, vers 1470, par Ulric Zel, de Hanau. Il a aussi été exécuté, sans date, et sans nom de typographe, par Jean de Westphalie; par Conrad Braem, p. 96.

1474.

Maittaire, Mercier, Visser rapportent que le 6 mai 1474 Jean de Westphalie imprima à Alost, avec son compagnon Thierry Martens, *Liber predicabilium*, in-8°. Souscription : *In Alosto oppido comitatus Flandriæ per Johannem de Westphalia Paderbonensem cum socio suo Theodorico Martini,*

1474, *may die sexto.* (Voyez la même édition, article *Louvain.*)

J'ai vu chez Meert et Douglas l'ouvrage ascétique de Jean-Baptiste de Mantoue, de l'ordre du Mont-Carmel, imprimé avec la date et la souscription célèbre de Martens. C'est un in-4° à longues lignes, de vingt-neuf et trente dans les pages entières, contenant vingt huit feuillets d'impression.

Fratris Baptiste Mantuani ordinis carmeli professoris de uita beata libellus incipit feliciter. Souscription : *Consummatus Alosti tractatulus fratris Baptiste Mantuani de uita beata. Anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo quarto die sancti Remigii.*

Hoc opus impressi Martinus Theodoricus Alosti.
Qui Uenetūm scita Flandrensibus affero cuncta
Explicit feliciter.

et non pas *offero*, comme l'écrit Visser.

M. Van Praet, à l'inspection de l'édition de frère Jean de Mantoue, n'a point hésité d'y reconnoître les caractères de Jean de Westphalie dans *Petri de Crescentiis ruralia commoda.*

On suppose que les deux opuscules ascétiques suivans ont été imprimés entre 1473 et 1474, parce que Martens a employé le même papier, les mêmes

caractères que dans les éditions précédentes. Le premier est un in-4° à longues lignes, de trente dans les pages entières, renfermant dix pages en tout. Il commence :

In fratrum ordinis deifere uirginis marie de carmelo subsequens tabulare. exordialis prefaciuncula feliciter incipit. A la fin on lit : *Explicit tabulare fratrum ordinis deifere uirginis marie de carmelo.*

Ex Alosto Flandrie octobris xxviii.
Theodorico Mertens impressore peractum.

Cet ouvrage est un précis historique de l'établissement de l'ordre des carmes. Selon l'auteur, le prophète Élie en est l'instituteur.

L'ordre des carmes fut institué dans le désert de Syrie, l'an 1180, par Almeric, évêque d'Antioche, au Mont-Carmel, où l'on montre une caverne, ancienne demeure du prophète Élie. Ce fut Albert, patriarche de Constantinople, qui le premier le fit passer en Europe. *Hist. univ.*, tome IV, note 96.

Le second ouvrage, de même genre, est aussi in-4° à longues lignes, de trente-trois dans les pages entières, comprenant vingt-deux feuillets. Il commence :

Beati Augustini de salute siue aspiratione animæ ad deum incipit feliciter. Sequitur inuocatio Augustini ad deum pro auxilio. Au bas de la page :

Sequitur psalterium beati Augustini. A la fin : *Explicit psalterium sancti Augustini. Alosti..... Sequuntur septem psalmi ad laudem gloriose uirginis marie.*

O Maria. O regina casta. simplex columbina.
Que es mundi medicina. ad medendum me festina.

Les éditions que j'ai vues chez Meert et Douglas sont exécutées avec les mêmes caractères, sur le même papier, et dans le même format. Martens s'est servi d'une orthographe singulière, inconnue à cette époque : les points sur les i ressemblent aux accens : les phrases invocatives et incidentes sont distinguées par des étoiles. On y remarque l'usage de l'*u* voyelle à la place de l'*v* consonne ; le point, les deux points, le signe d'interrogation. Il n'y a aucune marque de liaison entre les mots coupés d'une ligne à l'autre : on n'y voit point de réclames, de signatures, de chiffres des pages.

Marchand affirme que *Enee Silvii historia de duobus amantibus* est imprimé sur même papier et en mêmes caractères que le *Tabulare fratrum* et le *Speculum conversionis peccatorum.*

Voilà donc cinq à six opuscules, imprimés dans l'espace de deux à trois ans, qui ne forment point collectivement 200 pages in-4°.

Le premier, *Speculum conversionis peccatorum*, est sans nom d'imprimeur.

Le second, *Eneas Sylvius de duobus amantibus*, est aussi sans nom d'imprimeur, et porte une date inusitée, *septuagesimo* 3°, qui a toujours été contestée, même à la vente de ce livre, à Louvain, chez Rega.

Le troisième, *Liber predicabilium*, a été imprimé par Jean de Westphalie, avec son compagnon, son associé, Thierry Martens, à Alost, le 6 mai M. CCCC. LXXIV., in-8°, selon Maittaire.

Le quatrième, *Fratris Baptiste Mantuani de vita beata libellus*, a été imprimé à Alost le premier octobre 1474, par Martens, avec les deux vers énigmatiques qu'il a livrés aux débats des curieux.

Le cinquième, *Tabulare fratrum ordinis deifere virginis marie de Carmelo*, a été imprimé par Martens à Alost, le 28 octobre......., on ne sait quelle année, puisque le *millésime* ne se trouve point dans la date.

Le sixième, qui fait suite au précédent, *Beati Augustini de salute anime ad deum*, est sans nom d'imprimeur et sans date.

Voilà donc les titres originaux sur lesquels les martinistes établissent, en faveur de Thierry d'Alost, une supériorité de talens et la priorité de temps sur

tous les imprimeurs de la Belgique du 15e siècle. Or, en confrontant à livre ouvert, avec Douglas, les caractères des quatre premières éditions de Martens avec ceux de Jean de Westphalie, dans l'édition de *Petri de Crescentiis opus ruralium commodorum*, nous avons trouvé identité de types, et le même œil dans presque toutes les lettres de l'alphabet. J'invite les connoisseurs et les incrédules à s'en convaincre, en faisant la même épreuve. D'ailleurs, si de pareilles éditions pouvoient faire preuve en faveur de Martens, le *Tondalus visioen* de 1472, par Mathias Goes, à Anvers, l'emporteroit sur lui. (Voyez art. *Anvers.*)

1476.

Martens a donné à Anvers, le 22 mai 1476, une édition originale et très rare d'un ouvrage assez important, intitulé :

Practica medicine que thesaurus pauperum nuncupatur. — L'auteur est maître Pierre, espagnol, fils d'un médecin, médecin lui-même, élevé à la papauté en 1276, sous le nom de Jean XXI. Sa médecine pratique, autrement dite *le Trésor des pauvres*, est divisée en seize chapitres. Il traite des différentes espèces de fièvres, de petites véroles et

d'autres maladies. C'est une compilation des ouvrages des médecins les plus célèbres, tels qu'Avicenne et Rasis, arabes, Galien, romain, Dioscoride, d'Anazerbe en Asie, et de quelques autres plus modernes. On lit à la fin de la souscription :

Studiose correctus exaratus Antwerpie per me Theodoricum Martini. Anno Domini M. CCCC. LXXVI., die XXII Mai, in-f°, imprimé sur deux colonnes, avec signatures, sans réclames; composé de quarante feuillets. Les chapitres sont numérotés en chiffres romains au *recto* de chaque feuillet, et forment l'intitulé des pages du même *recto*. Les caractères de cette édition ne ressemblent en rien à ceux des éditions précédentes. Ils sont d'un gothique épais, lourd, dans le genre du saint-augustin flamand. Santander en possède un exemplaire, et la bibliothèque d'Utrecht un autre. Je regarde Martens comme le premier imprimeur à Anvers. Je n'ai point encore découvert de titres authentiques en faveur de tout autre.

Clément, dans sa *Bibliothèque curieuse*, tome 1, page 78, cite une édition sans nom d'imprimeur, faite dans la même ville en 1476.

Rodulphi agricolæ opuscula. Antverpie 1476, *in*-4°......

Depuis cette édition du 2 mai 1476, jusqu'au 6

février 1487, les bibliographes ne font plus aucune mention de Martens. Je n'ai moi-même trouvé aucune trace de son art, ni de son existence, durant cet espace de dix ans. Nous le voyons enfin reparoître dans sa patrie, où il imprima, le 6 février, à Alost :

1487.

Alphabetum divini amoris de eleuatione mentis in Deum venerabilis magistri Joannis Gerson cancellarii Parisiensis, in-8°, avec signatures, finissant a-g, point et deux points en étoile, caractères sémi-gothiques très nets, ressemblant à ceux de Gérard Leeuu. Souscription : *Explicit alphabetum diuini amoris : de elevatione mentis in Deum venerabilis magistri Joannis Gerson cancellarii Parisiensis. Impressum per me Theodoricum Mertini. in oppido Alostensi comitatus Flandrie. Anni. M. CCCC. LXXXVII. Sexta die februarii.* Vu chez H. Van den Block.

Christophe Valdarfer avoit imprimé ce même ouvrage à Milan, en 1484; Veldener, à Louvain, entre 1476 et 1477, comme nous l'avons dit dans son article. Martens a suivi cette dernière édition dans le texte, le format, et le nombre des lignes, longues de vingt-deux dans chaque page; je les ai comparées. On attribue cet ouvrage à Gerson, chancelier de

Paris ; mais je crois que c'est à faux. Il est d'un anonyme qui a recueilli les différentes voies pour élever l'ame à Dieu, qui ont été données par saints Benoît, Anselme, Augustin, Grégoire, Jérôme, Bonaventure, et par Jean Gerson, chancelier de Paris, comme le prouve le texte de cet opuscule ascétique.

Beat. Joannis Crisostomi ad stagirium monachum de prouidentia dei libri tres; suivi de *Beati Joannis Crisostomi sermo de dignitate humane originis......* L'auteur de ces deux opuscules est Ambroise le camaldule, général de son ordre en 1431, un des savans les plus distingués de son siècle, possédant parfaitement la langue grecque et la parlant avec facilité. Il a traduit du grec en latin ces deux ouvrages de Jean Chrysostôme et sa vie. J'ai vu chez Meert et Kuypers deux exemplaires de cette édition in-4° à longues lignes, avec signatures, sans chiffres et réclames, avec point et deux points; lettres initiales peintes en rouge au pinceau : le premier ouvrage contient trente-neuf feuillets d'impression, le second trois pages. Les caractères ne ressemblent en rien à ceux des premières éditions de Martens. Ici ils sont gothiques, grêles et obscurs par leur abréviation, cependant moins carrés et moins gros que ceux du *Thesaurus pauperum.*

Souscription : *Explicit sermo beati Joannis Crisostomi de dignitate humane originis. editum à fratre Ambrosio abbate generalis ordinis camaldulen. qui transtulit e greco in latinum vitam sancti Joannis Crisostomi quam dicavit Sigismundo imperatori. Impressum p. me Theodoricum Martini. In oppido Àlosten. comitatus Flandrie. die XXII marcij. Anni. M. CCCC. LXXXVII.* A la bibliothèque de Bruxelles.

Sermones compositi super particulis antiphone salve regina. Vu chez Ermens quatre exemplaires de ces sermons, imprimés à Alost par Martens, le 9 juillet 1487. Souscription : *Expliciunt sermones compositi super particulis antiphone salve regina magno et ingenio et diligentia ad honorem uirginis matris marie ac utilitatem omnium xpi fidelium eos legentium ac audientium ordinati a docto sacrarum litterarum nec non virgini matri devoto viro cui nomen olim invenietur in libro vite. Impressum per me Theodoricum Martini in oppido Alosten. comitatus Flandrie die IX Julii. Anni. M. CCCC. LXXXVII.......* Petit in-4° de 76 feuillets.

Le même ouvrage et le *Tractatus beati Bernardi abbatis clarevallensis de laudibus beate Marie virginis super evangelium missus est angelus Gabriel,*

in-4° de 30 feuillets, sans nom de ville, date, imprimeur, ont été imprimés le 2 août, même année, à Anvers, par Gérard Leeuu. Je les ai vus reliés ensemble à la bibliothèque de Saint-Denis, ordre des bénédictins, près de Mons.

Maittaire, Marchand, Visser, annoncent un ouvrage du même genre, imprimé la même année à Alost par Martens, sous le titre de :

Quodlibetum de veritate fraternitatis Rosarii, seu psalterii beatæ mar. virg. conventus coloniensis ord. prædic. pronunciatum Coloniæ in schola arcium tempore quodlibetorum anno M. CCCC. LXXVI. Per frat. Michae. de insul. sacræ theol. profes. ejusdem ordi. renovatumque postea per eumdem anno LXXIX sequenti propter certas causas in prologo contentas incipit feliciter. In-4° de 68 feuillets, sans date, sans nom de lieu et d'imprimeur. De Gand.

Je remarque que ce même opuscule a été imprimé à Gouda par Gérard Leeuu, en 1484, et que Martens s'est servi des mêmes caractères dans son édition de 1487.

Vu chez Ermens deux exemplaires d'un ouvrage ascétique sur les sept douleurs de la vierge, traité dans le même genre que le *Quodlibetum de veritate fraternitatis Rosarum*, que je viens de citer.......

Dans les écoles du moyen âge, les philosophes et les théologiens donnoient le nom de *quodlibetum* et de décisions quodlibétaires à des questions sur diverses matières, qu'ils proposoient aux étudians pour exercer leur esprit. Les Français ont adopté le terme *quolibets* pour signifier des propos oiseux, sans ordre, sans objet...... Martens a imprimé à Anvers, sans date, mais avec sa souscription :

Quodlibetica decisio perpulchra et devota de septem doloribus christifere virginis marie. Petit in-4° à longues lignes, de 57 feuillets ; ouvrage de Michel François, *de Insulis*, professeur de l'écriture sainte, à Cologne. Au *recto* du premier feuillet est la figure de la Vierge, percée de sept glaives : sa tête est parsemée d'étoiles : le tout gravé sur bois. Cette édition est suivie de :

Officium de doloribus seu compassione beatissime virginis marie, sur deux colonnes.

Souscription : *Impressum Antwerpie per me Theodoricum Martini.* Au dernier feuillet, on trouve les armoiries de la porte du château d'Anvers, assez bien sculptées sur bois. Kuypers en avoit aussi un exemplaire. Le même libraire possédoit les éditions suivantes :

Pectorale dominice passionis sive divini amoris,

in-4° de 78 feuillets, imprimés à longues lignes, sans date, sans nom de ville et d'imprimeur. Meert et de Gand l'attribuent à Martens.

Manuale beati Augustini d'aspiratione anime ad Deum ex dictis sanctorum patrum elegantioribus recollectum, in-4° de 21 feuillets, et de 22 en comptant le titre séparé. De Gand dit que ce manuel est une réimpression de l'ouvrage de saint Augustin, exécutée par Martens en 1473 (1ª *vice*). Les 15 premiers feuillets sont les mêmes, excepté qu'à la place d'*O Maria*, qui termine l'édition de 1473, on lit dans celle-ci, au bas de la trentième page : *Expliciunt septem psalmi Mariæ......* Cet ouvrage est suivi d'*Augustinus de virtute psalmorum*, petit traité qui remplit les 7 feuillets suivans. Souscription : *Explicit Augustinus de virtute psalmorum.*

Tractatus beati Bernardi abbatis clarevallensis de laudibus beate marie virginis super evangelium missus est angelus Gabriel, etc. On voit sur le premier feuillet la figure de la Vierge et de l'ange, de la bouche duquel sortent ces paroles : *Ave gratia plena ;* exécuté comme l'ouvrage précédent, sans date, sans indication de ville et d'imprimeur.

Incipit vtilissimus tractatus qui intitulatur horologium eterne sapientie. Suivi de *Hore de eterna*

sapientia...... complete nec non finite Allosti per Theodoricum Martini, in-4° de 89 feuillets. *Horologium* est une espèce de dialogue entre la sagesse et son disciple. Il remplit les 80 premiers feuillets; les 6 feuillets suivans contiennent cent méditations très abrégées sur la Passion de Notre-Seigneur. Ermens en a deux exemplaires, Santander un autre.

Ces neuf éditions d'opuscules, qui, dans leur ensemble, ne forment pas 450 feuillets d'impression, ont été toutes exécutées in-4°, à longues lignes, de quarante dans les pages entières, avec signatures, point et deux points, les lettres initiales en rouge, et l'usage de l'*u*, du *v*, indistinctement, et du double *w*. Les caractères sont menus, serrés, assez ronds, et offrent un assez beau coup-d'œil. Ils ne ressemblent en rien à ceux des éditions de Martens, des années 1473, 1474, 1476. Le papier, de même fabrique, est fort, uni et blanc.

Or, en rapprochant les quatre éditions souscrites par cet imprimeur des cinq autres qui ne le sont d'aucun, j'ai trouvé identité de types, de papier, d'orthographe, d'abréviation. Mais tous ces caractères ont la même forme, le même œil, la même rubrication dans les initiales, que ceux de Gérard Leeuu, dans les éditions qu'il a données à Anvers, en 1487, avec les armoiries du château de cette ville en

frontispice ; nommément dans les éditions du *Speculum sermonum B. M. V... Colloquium peccatoris et crucifixi Jesu... Catho moralissimus. etc.* J'invite les connoisseurs à faire le rapprochement de ces éditions, afin d'en tirer comme moi les mêmes conséquences.

1489.

Maittaire, Marchand, Visser annoncent une édition faite à Alost en 1489, par Martens, d'un commentaire de Jean, Anglais, de l'ordre des frères mineurs, sur les universaux du docteur subtil Jean Scot. Ce même commentaire avoit été imprimé à Venise en 1483, par Jean Persan Dauuome, in-fol. en deux colonnes, caractères gothiques minuscules; sous le même titre :

Joannis Anglici ordinis minorum commentum in Joannis Duns Scoti, questiones de universalibus.

1490.

Summa Angelica de casibus conscientiæ : deux chez Ermens, un troisième chez Meert, un quatrième à l'abbaye de Saint-Denis, près de Mons. C'est un dictionnaire de cas de conscience compilé par Angelus Carlatus, surnommé de Clavasio, sa

patrie, dans l'état de Gênes, vicaire général de l'ordre des mineurs en deçà des Alpes, mort vers l'an 1495. Cette Somme avoit déjà été imprimée, à Venise, par George de Riuabenis en 1487. Martens l'a copiée mot pour mot, avec la souscription, où il n'a fait que substituer son nom à celui de Riuabenis.

Incipit summa angelica de casibus conscientie per fratrem Angelum de Clavasio ordinis minorum vicarium generalem cismontanorum fratrum observantie compilata.... C'est un in-fol., exécuté sur deux colonnes en caractères grêles, avec beaucoup d'abréviations; les chiffres arabes sont placés au *recto* de chaque feuillet, les signatures au bas. Il comprend 319 feuillets, sans la table qui précède l'ouvrage, et le registre qui le suit. Ce registre est une table alphabétique de rubriques du droit civil et canonique. Souscription : *Explicit summa angelica de casibus conscientie per fratrem Angelum de Clavasio compilata. maxima cum diligentia revisa. et fideli studio emendata sicut ipsum opus per se satis attestabit. Impressa Alosti comitatus Flandrie per Theodoricum Martini. Anno Domini M. CCCC. XC. die v°. quarta julii.* Cette édition prouve que Martens n'avoit pas fait encore de grands progrès dans son art.

1492.

Marchand et Visser nous donnent le titre d'un ouvrage in-4°, imprimé à Louvain en 1492 par Martens, sous le titre,

Dialogus senis et juvenis de amore disputantium. Lovanii per Theodoricum alostensem 1492. De Gand.

1493.

Les mêmes bibliographes, avec Maittaire, désignent une édition de Martens, petit in-4°, exécutée à Anvers en 1493, avec sa souscription :

Alexandri Galli seu de Villa-Dei grammatica latina, seu doctrinale puerorum. Cette grammaire avoit été imprimée à Venise en 1485, in-fol., par Thomasius Alexandrinus. L'auteur est Alexandre de Ville-Dieu, de Dol en Bretagne, de l'ordre des frères mineurs, poëte et grammairien célèbre du treizième siècle. Il commence.

Scribere clericulis paro doctrinale novellis.

Son ouvrage est extrait de Priscianus ou Priscien, grammairien de Césarée, qui florissoit dans le sixième siècle. Cette grammaire, qui contient cinq à six feuillets d'impression, est composée en vers *léonins*,

fort goûtés dans ce temps-là. On sait que ces vers qui ont pris leur dénomination de Léonius, poëte du douzième siècle, qui excelloit dans ce genre, sont latins, et que la dernière syllabe rime avec la finale qui fait la césure, comme dans le vers cité ci-dessus.

M. Renouard possède quatre feuillets, fragment d'Alexander de Villa-Dei, imprimés en caractères mobiles de fonte, gothiques-flamands. — Ils sont exactement semblables à ceux du *Speculum salutis* flamands, imprimés en planches fixes et en caractères mobiles.

1494.

Martens, selon les mêmes bliblio graphes, a imprimé à Anvers en 1494, deux ouvrages dont ils ne nous ont laissé que les titres : le premier,

Fratris Michaelis Francisci decisio quodlibetica super VII principalibus B. M. V. doloribus. Ne seroit-ce pas le même ouvrage de dévotion, dont j'ai parlé page 110? Le second titre est,

Gemma vocabulorum, dictionnaire de mots latins, que Mathias Goes avoit imprimé en 1487, à Anvers, sous le titre de *Gemmula vocabulorum* (*Voy.* son article). Martens a donné une seconde édition de cet ouvrage, corrigé et augmenté, le 29 avril 1511, à Anvers, in-4°, gothique, de 180 feuillets, sans

chiffres et réclames, intitulé : *Dictionarium quod gemma gemmarum vocant.* Meert le possède, et van Leempoel.

1496.

Summa angelica de casibus conscientiæ. Scriverius, Petrus Laurrekrans, Marchand, Visser, annoncent sous la date de 1496 une autre édition de la *Somme des cas de conscience,* recueillie par Ange de Clavasio, exécutée une seconde fois à Alost par Martens. J'en doute.

1499.

Les Bollandistes, à Anvers, possédoient un bréviaire, selon l'usage de l'église de Salisbury, en Angleterre, imprimé in-12, à Louvain, sur la fin de mai 1499, par l'ordre et aux frais de Martens, qui prit soin de le revoir et de le corriger, comme il l'annonce dans sa souscription. Ghesquière en a donné le titre :

Breviarium secundum usum ecclesie Sarum. Souscription : *In laudem et gloriam celorum regis et beatissime virginis marie totiusque militie celestis : ad honorem quoque et decorem sancte ecclesie Sarum Anglicane : ejusque cleri devotissimi hoc breviarum divinorum officiorum :*

vigilanti studio : et diligentia revisum : emendatum que jussu et impensis Theodorici Martini Alostensis : hac characterum cum formula tum arte laudatissima in alma Lovaniensium academia feliciter absolutum est : anno salvatoris nostri M. CCCC. XCIX. *ad quart. calend. junii.*

Jusqu'à ce jour, on n'a point découvert d'autres éditions, du quinzième siècle, de Thierry Martens. Dans ce nombre, il n'en est pas 10 qu'il ait souscrites de son nom. J'en ai trouvé une chez Kuypers, assez curieuse, sans date, sans indication de ville et d'imprimeur, dont aucun bibliographe ne fait mention, mais exécutée par Martens, en 1499 ou 1500 : c'est le voyage de Jean de Mandeville, chevalier militaire, anglais de nation, qui florissoit en 1350.

Liber presens cuius auctor fertur Iohannes de Mandeville militantis ordinis, agit de diversis patrijs, regionibus, prouincijs et insulis Turchia, Armenia maiore et minore, Egipto, Libia bassa et alta, Suria, Arabia, Persia, Caldea, Tartaria, India. et de infinitis insulis, civitatibus, villis, castris et locis que gentes legum, morum et rituum inhabitant diversorum. Souscription : *Explicit itinerarius a terra Angliæ in partes Ierosolimitanas et in ulteriores transmarinas editus primo in lingua Gallicana a domino Iohanne*

de Mandeuille milite suo auctore. Anno incarnacionis Domini M. CCC. LV. *in civitate Leodiensi et paulo post in eadem ciuitate translatus in dictam formam latinam. Quod opus ubi inceptum simul et completum sit ipsa elementa seu singularum seorsum caracteres litterarum quibus impressum vides Venetica, monstrantur manifeste.* Édition in-4°, à longues lignes, de soixante-deux feuillets, avec signatures au milieu des pages inférieures. Martens a employé les caractères de Jean de Westphalie, qu'il appelle caractères *vénitiens*, tandis que ce sont des sémi-gothiques. Les caractères de Jean de Westphalie, comme nous l'avons déjà remarqué, ne sont ni ronds, ni absolument carrés. Ils tiennent des uns et des autres... A Venise, les imprimeurs les plus célèbres n'ont fait usage que des caractères romains et ronds. Les Allemands, établis dans cette ville, se servoient aussi de caractères gothiques. Ici Martens a voulu dévier ses lecteurs par la forme des types, par le mode des abréviations, par la singularité et la diversité de son orthographe. Comme Jean de Westphalie, il a employé indistinctement l'*u* et le *v*; l'*r* et ꝛ; l'*et* et 7; le point simple et le point en étoile; la virgule en ligne oblique; l'*i* et le *j*: en un mot, il a singé son maître et son rival. Cet itinéraire a paru à Venise, in-4°, sans date; et à

Zwol, dans le même format, en 1483. Ortelius, dans son itinéraire; Boxhornius, dans sa description du pays de Liège, et quelques lexicographes se sont trompés en nous donnant l'épitaphe de Mandeville, et en alléguant que son voyage a été imprimé à Liège en 1455. La plupart des *Dictionnaires historiques* avancent qu'à la fin de l'itinéraire on lit, *Editus anno* M. CCCC. LV. *in civitate Leodiensi: ce qui prouve*, ajoutent-ils, *que l'art d'imprimer n'a pas tardé d'être connu à Liège*. Il est bon de réfuter ces erreurs et cet anachronisme par les monumens existans, dont j'ai constaté l'ingénuité. Jean de Mandeville étoit gentilhomme anglais, de l'ordre de la chevalerie, chevalier lui-même, *miles*, terme latin, qui d'abord signifioit *guerrier, militaire*, mais qui depuis le 10e siècle signifie *chevalier*, titre qui fut la récompense de la vertu et de la valeur. Dans une ordonnance de Saint-Louis, de 1254, on lit que le commandant de la compagnie du Guet se nommoit *Miles Gueti*, chevalier du guet. Mandeville étoit professeur en médecine; on le surnommoit le barbu: *alias dictus ad Barbam*. Le goût des voyages le conduisit en Turquie, en Arménie, en Égypte, dans la Libye, en Syrie, en Arabie, en Perse, en Tartarie, dans la Chaldée, dans l'Inde, et dans une infinité d'îles, où il observa les lois, les mœurs, les

coutumes des différens peuples qui les habitoient. Au retour de son voyage d'outre-mer, il traversa l'Allemagne et se fixa à Liège. Là il fit sa relation en français, ou plutôt en langage roman, et la termina en 1355; *editus primo in lingua gallicana* : (*Editus*, publié, mis au jour, et point du tout imprimé)... Peu de temps après, cette relation fut traduite en latin, dans la même ville, *et paulo post in eadem civitate translatus in dicta forma latina.* Il en existe encore différens manuscrits. Santander en a un du 15e siècle : les plus recherchés sont ceux du 14e. Les imprimeurs, dans leurs éditions, ont suivi littéralement et copié le titre, l'exposé et la souscription du manuscrit latin de l'itinéraire de Mandeville. Les lecteurs peu instruits ont attribué à l'imprimé ce qui n'est propre qu'au manuscrit. (*V.* Louvain, pag. 53, et *Brito*, article *Bruges*).

Mandeville mourut à Liège, le 17 novembre 1372. Il fut enterré au monastère des guillelmins (religieux de l'ordre de Cluni institués par Guillaume, duc d'Aquitaine, dès l'an 910), situé au bout du quai d'*Avroi.* J'ai vu la pierre sépulcrale qui couvre ses cendres, sur laquelle j'ai copié l'épitaphe qui fait l'éloge de ses qualités morales, ainsi conçue. *Hic. jacet vir. nobilis dominus Johannes de Mandeville. alias. dictus. ad. barbam. Miles.*

dominus de campdi. natus. de Anglia. medicine. professor. devotissimusque orator. et bonorum suorum largissimus pauperibusque erogator. qui toto. quasi. orbe. lustrato. Leodii. diem. vite. sue. clausit. extremum. in anno. Domini. M. CCC. LXXII. mensis novembris. die. XVII... Autour de la tombe, sur laquelle Mandeville est sculpté, on lit, en idiome liégeois : *Vos. ki. passeis. sor. mi. por. l'amor. di Diex. pries por mi.*

Résumé des éditions du XVe siècle, de Martens.

Les bibliographes de la Belgique et de la Batavie n'ont pu signaler jusqu'à ce jour que 27 éditions de Martens, depuis 1473 jusqu'en 1500 ; et dans ce nombre il n'y en a point *dix* d'authentiques.

A Alost, il a imprimé avec son maître (Jean de Westphalie, et avec ses caractères), *Liber prædicabilium*, portant *la date* du 6 mai 1474.

Le 1er octobre, même année, il a publié *Libellus de vitâ beatâ*, avec sa souscription.

En 1487, il a donné trois éditions, revêtues de sa souscription, portant son nom, celui de sa ville, la date de l'année, du mois et du jour.

En 1490, il a imprimé dans la même ville *Summa Angelica*, avec sa souscription régulière.

A Anvers, en 1476, il a publié le *Thesaurus pauperum ;* et en 1499, *Breviarium ecclesiæ Sarum*, deux ouvrages souscrits de son nom, de celui de la ville, avec la date de l'année, du mois et du jour.

On lui attribue onze éditions de quelques opuscules, mais dénuées de noms de ville, d'imprimeur, et de date.

Les sept ou huit autres n'ont que des souscriptions fallacieuses qui n'offrent à l'esprit que des énigmes, des doutes, des soupçons; défauts que l'on ne trouve dans aucun imprimeur de son temps.

Éditions du XVIe siècle.

On connoît 84 à 85 éditions de Martens, depuis 1500 jusqu'en 1539, exécutées à Anvers et à Louvain, tantôt en caractères gothiques, sémi-gothiques, italiques, tantôt en caractères romains, qu'il désignoit par *tornati, venetici*, souvent en types grecs.

Quoique les éditions de ce siècle n'entrent point dans le plan de mon ouvrage, j'ai cependant jugé nécessaire d'en détailler quelques-unes des plus essentielles, qui feront connoître les talens de Martens dans son art; son savoir dans les langues grecque, latine, italienne, flamande; ses liaisons avec les savans de la Belgique, qui ont fait une partie de sa réputation ;

enfin sa jactance qui a fait l'autre, et d'après laquelle on l'a jugé.

1500. ANVERS.

1° *R. P. F. Jeronymi Savonarole de Ferrariis ordin. predicatorum expositio in psalmum Miserere mei Deus.*

2° *Ejusdem expositio quam in ultimis diebus vite sue edidit dum esset in carcere super tribus versibus psalmi xxx. scilicet, In te Domine speravi.*

Sous ce titre est une gravure qui représente deux religieux sous un arbre : l'un est appuyé contre cet arbre, et se livre à ses tristes réflexions ; l'autre, assis, écrit sur un rouleau de parchemin qu'il tient sur ses genoux. On lit à la fin de cette méditation, *Finis expositionis quam non perfecit instante mortis tempore : hæc fuerunt verba novissima fratris Hieronymi ad Dominum Deum antequam sumeret sanctam Eucharistiam pro viatico ultimo, et in eo finem fecit, mortique traditus est.*

3° La profession de foi de Savonarole, en forme de prière, en italien.

4° Son acte d'accusation dans la même langue.

Tous ouvrages imprimés séparément, in-4°, en

caractères romains, *per Theodoricum Martini*, sans date, sans nom de lieu ; mais les armoiries du château d'Anvers, qui se trouvent au verso de quelques feuillets, font présumer que ces différentes éditions ont été exécutées dans cette ville. M. Van Leempoel, de Louvain, possède toutes ces pièces, qu'il est assez rare de trouver réunies.

Jérôme Savonarole, né à Ferrare vers l'an 1452, entra dans l'ordre des dominicains, à Florence, maison de Saint-Marc. Bientôt il s'y rendit célèbre dans les talens de la chaire et de la direction des ames. Il s'y distingua bien plus encore par ses écrits contre la faction des Médicis, qui regnoient à Florence, et par ses déclamations contre le clergé et la cour de Rome. Le pape Alexandre VI l'excommunia et l'interdit : il n'en devint que plus véhément. Alors le pape et les Médicis suscitèrent un franciscain contre le jacobin. Les deux ordres mis en opposition d'opinion se déchaînèrent l'un contre l'autre. Un athlète de saint Dominique s'offrit de passer à travers un bûcher pour prouver la sainteté et la bonne cause de son confrère. Un franciscain proposa aussitôt la même épreuve pour prouver que Savonarole étoit un hérétique, un scélérat, un imposteur. Le peuple, malin, curieux d'un tel spectacle, en pressa l'exécution. Le magistrat, contraint de la lui donner, la fixa au

samedi, 7 avril, 1498. Mais à l'aspect d'un bûcher en flammes, dans lequel le dominicain ne vouloit entrer que la sainte hostie à la main, les deux champions saisis de frayeur s'évadèrent. Alexandre VI termina le différent, en livrant Savonarole aux juges séculiers avec deux compagnons de son fanatisme. Ils furent condamnés à être pendus et brûlés : la sentence fut exécutée le 23 mai 1498. Les partisans de Savonarole recueillirent ses derniers écrits et ses dernières paroles, comme les disciples de Socrate recueillirent les siennes. Il est très probable qu'elles furent imprimées à Florence dans le même temps, comme en 1494 on avoit publié ses méditations sur le Psaume 99 et sur le *Pater noster*, en italien. Martens aura réimprimé, vers 1499 ou 1500, les actes du supplice de Savonarole, qu'il se sera procurés à Anvers par les relations commerciales et maritimes que cette ville avoit avec Livourne, Venise, Ancône, etc.

J'ai vu chez Douglas les *Statuts synodaux* de l'évêché de Liège; les additions, les corrections qui y ont été faites par l'évêque Adolphe; les modifications par Arnaux; les statuts de Jean de Heynsberg, de 1445, confirmatifs des précédens; enfin, le concordat passé entre l'évêque, et le grand chapitre et les archidiacres : sous le titre : *Statuta synodalia Leodiensia*. Souscription, sans indication de lieu :

Statuta synodalia Leodiensia cum modificationibus eorumdem : per Teodoricum Martini Alostensis post exactam revisionem diligenter exarata : feliciter desinunt. Anno salutis millesimo quingentesimo mensis vero julij die ultima; in-4°, en caractères gothiques assez gros.

1501.

La confirmation de ces statuts par le pape Nicolas, a été imprimée l'année suivante en lettres rondes (et c'est la première fois que je les remarque dans cet artiste), avec cette souscription :

Confirmatio et approbatio statutorum synodalium et curiæ Leodiensis, et illorum modificationum auctoritate apostolica facta expliciunt per Theodoricum Martini Alostensem. post exactam revisionem diligenter exarata : fæliciter desinunt. Anno salutis millesimo quingentesimo primo mensis vero januarii die decima quinta : in-4° (Vu chez Douglas)..... La même année, à Louvain, il imprima en beaux caractères romains un petit in-4° de 4 feuillets. Titre :

Bonagarsi pistoriensis. Legum doctoris consultissimi oratorisque percelebris declamatio. inter Publium Cornelium Scipionem et Cayum

Flamineum de nobilitate disceptantes. La souscription en toutes lettres rubriquées, annonce que Martens avoit un prote, Jean de Luxembourg, il dit de lui-même qu'il est très habile maître imprimeur :

Impositus est declamationi periocundæ finis. in celebri vniuersitate Lovaniensi. Joanne Lucenborchensi mendarum vindicatore. et magistro Theodorico Alostensi impressore sollertissimo. Anno natalis Christiani millesimo quingentesimo primo ad calendas decembris (Vu chez Verbeyst à Bruxelles).

Deux mois auparavant Martens avoit imprimé en beaux caractères romains, un ouvrage in-4° de dix feuillets, composé par Philippe Béroalde, littérateur distingué de Bologne, qui florissoit à la fin du 15[e] siècle. Il est comme le précédent en forme de dialogue, que l'on faisoit déclamer par les jeunes gens dans les collèges. C'est le troisième de même genre qu'il a publié à Louvain. Titre :

Philippi Beroaldi opusculum eruditum quo continetur declamatio philosophi medici et oratoris de excellentia disputantium. Il est suivi des louanges de la Vierge, poëme italien de Pétrarque, traduit en latin : *Ejusdem Beroaldi preconia Dive Virginis Marie ex Francisci Petrarche poemate vernaculo in latinum conversa.* — Il y entre

quelques mots grecs que Martens a rendus en caractères assez grossiers. Souscription : *Trium fratrum declamationem Beroaldinam beateque virginis laudes Theodoricus Martini Alostensis accuratissime impressit in preclarissimo Lovaniensium gymnasio. Anno a natali christiano millesimo quingentesimo primo ad duodecimum calendas septembris.* (Vu chez Meert).

1502.

En 1502 , Martens a donné à Anvers une édition originale d'un ouvrage sur la prééminence de la puissance impériale , en réponse aux calomnies de l'Aretin , composé par Jacques de Middelbourg , professeur en droit , vicaire général de Henri de Bergues, évêque de Cambrai : Titre imprimé en rouge :

Elegans libellus ac nunc primum impressus de precellentia potestatis imperatorie.... Conscriptus a viro undecumque doctissimo Jacobo Middelburgensi juris pontificii professore, etc. Au-dessous est une gravure en bois, qui représente l'empereur, recevant la couronne et l'épée des mains du pape, etc., avec l'épigraphe, *ad lectores distichon* : *Christianum orbem tuenti qui favetis Cæsari, huic favebitis libello qui tuetur Cæsarem.*

Souscription : *Finis apologie de precellentia ditionis imperatorie contra cujusdam Aretini et aliorum quorumdam calumnias. Summa cura et nitide (ut apparet) impresse Hantwerpie in officina optimi chalcographi Theodorici cognomine Mertens. Anno Domini millesimo quingentesimo secundo calendis aprilibus.* (Chez Meert). Cet in-4° de 70 feuillets, en caractères romains, sans chiffres, réclames, mais avec des sommaires à la marge, est très bien exécuté. On trouve à la tête de cet opuscule une lettre d'Erasme à Jacques de Middelbourg, avec quelques phrases grecques, dont Martens a fondu les types.

A la fin d'*Elegans libellus, etc.*, on trouve une épître d'Hermolaus Barbari, envoyé par la république de Venise pour complimenter l'empereur Frédéric III, et Maximilien, roi des Romains, sous le titre :

Epistola magnifici equitis aurati Hermolai Barbari artium et utriusque juris doctoris : ac poete laureati legati veneti : ad Fredericum imperatorem et Maximilianum regem romanorum principes invictissimos, in-4°, 15 feuillets.

Martens continua d'imprimer à Anvers avec le titre d'*optimi chalcographi*, depuis l'an 1500 jusqu'en 1512. Nous venons de dire qu'il imprima aussi à Louvain en 1501, *in præclarissimo Lovaniensium gymnasio* : mais il paroît qu'il ne prit maison dans

cette ville que l'an 1512, dans le quartier de l'école du droit civil. Là il imprima,

---

1512.

Venerabilis patris Hugonis de Sancto Victore questiones concinnæ et argutæ quidquid erat in divi Pauli epistolis obscurum mira brevitate elucidantes nusquam ante hac impressæ. Au bas de la première page on lit : *Venundantur e regione scholæ juris civilis in ædibus Theodorici Martini Alostensis qui et typis tornatis excudebat.* La souscription est en forme régulière. Magnifique édition in-4°, en caractères romains, polis, égaux, arrondis. Or, en comparant ces caractères avec ceux du *Speculum conversionis peccatorum*, datée d'Alost, 1473, par Martens, j'ai trouvé entre eux une grande ressemblance.

1513.

Doctissimi patris dom. P. Dorlandi de enormi proprietatis monachorum vicio dialogus cultissimus, etc., Prostant venales Lovanii e regione scholæ juris civilis in ædibus Theodorici Martini Alostensis qui typis tornatissimis excussit, in-4°, en beaux caractères romains, avec sa souscription en

forme, à la fin de laquelle on lit, *cum gratia et privilegio...* C'est le premier ouvrage que j'aie vu scellé d'un privilège. Cette édition a été tirée à mille exemplaires, comme l'annonce l'éditeur, André d'Amsterdam, chartreux de la maison de Saint-Barthélemi, près de Delft... Souscription : *Absolutus est hic libellus Dev. Pa. Pet. Dorlandi, etc. Anno Domini millesimo quingentesimo decimo tercio die vero septembris decima tercia. Cum gratia et priuilegio.* Vu chez M. Baudewyns, à Bruxelles.

1514.

Disertissimi viri Angeli Politiani linguæ latinæ vindicatoris epistolæ lepidissimæ. Antwerpiæ per me Theodor. Martini. Anno Dom. M. CCCCC. XIIII, in-4°. Modèle de lettres latines pour l'usage des étudians.

Venerabilis patris et clari theologi Ricardi de Sancto Victore in B. Johannis Apocalypsim libri septem... Nusquam ante hac impressi, in-4°. Au verso de la première page on lit le privilège exclusif de l'empereur Maximilien accordé à Martens... Nicolas de Bois-le-Duc fut l'éditeur de cet ouvrage : il le dédia à Jean Briard d'Ath, professeur en théologie, et vice-chancelier de l'université de Louvain. Afin

de le rendre plus recommandable, il le confia à *Theodorico Martino Alostensi chalcographorum diligentissimo*. L'ouvrage et les épreuves furent revus par deux professeurs, *Nicolao de Busco et Petro Tonsore recognitoribus;* il est imprimé en beaux caractères romains, avec l'annonce: *Venundantur Lovanii e regione schole juris civilis in œdibus Theod. Martini Alostensis qui et typis tornatissimis excudebat*, *etc.* (A la bibliothèque publique de Bruxelles).

1515.

Questiones quodlibetice excellentissimi viri: artium : et sacre theologie professoris longe celeberrimi M. Hadriani Florentii de trajecto, etc... Chez Meert, Douglas, à la bibliothèque publique de Bruxelles.

Adrien Florent, fils d'un tisserand d'Utrecht, élevé à Louvain au collége du Porc, professeur de philosophie au Faucon; docteur en théologie en 1491, aux frais de Marguerite d'Angleterre, veuve de Charles-le-Hardi; doyen de Saint-Pierre, prévôt de l'église de Saint-Sauveur d'Utrecht; choisi par l'empereur Maximilien I, pour être le précepteur de Charles d'Autriche, depuis Charles-Quint; ambassadeur en Espagne; créé cardinal par Léon V; élevé à la papauté

en 1522, sous le nom d'Adrien VI; fondateur d'un collége à Louvain qui portoit son nom; mort à Rome en 1523, fut un dés hommes les plus distingués par sa piété, la pureté de ses mœurs, sa simplicité, son économie et son savoir modeste. Il est rangé parmi les écrivains ecclésiastiques. Il a donné divers ouvrages, entr'autres douze *questions quodlibétaires*, lorsqu'il professoit la théologie, et qu'il étoit chancelier de l'université de Louvain. Martens les imprima en 1515. Au-dessous du titre on voit paroître pour la première fois l'écusson de Martens soutenu de deux lions, suspendu à un arbre : plus bas on lit : *Venundatur Lovanii e regione schole juris civilis in ædibus Theodorici Martini Alustensis : qui exactissima diligentia, majoribusque, quam credatur, impensis, primus ad archetypos impressit.* L'artiste annonce le grand soin qu'il a pris de cette édition, les dépenses qu'elle lui a occasionnées, et dit qu'il est le premier qui l'ait faite sur les originaux. C'est un in-fol. de 134 feuillets, sur deux colonnes : les pages au recto sont numérotées en grands chiffres romains. A côté des colonnes il y a des lettres de renvoi pour l'*index*. Le corps de l'ouvrage est en caractères gothiques : le titre est en lettres rondes, rouges et et noires. Après le titre se trouve le privilège de l'empereur Maximilien et de son petit-fils Charles

d'Autriche, accordé pour 4 ans. La souscription est très longue et fort ampoulée. L'artiste y fait la critique amère des imprimeurs de son temps, qui, dans les éditions des meilleurs ouvrages, n'employoient que des caractères usés, diffus, retouchés ; qui déshonoroient les auteurs par quantité de fautes d'impression, et qui les *opprimoient* plutôt qu'ils ne les *imprimoient*... Cet artifice servoit à relever la beauté de ses éditions particulières et de ses caractères ronds.

Absolute sunt hæ questiones anno a partu virgineo MDXV. *mense martio. Lovanii in edibus Theodorici Martini Alustensis : majori vigilantia, tornatioribusque characteribus, quam quivis chalcographi nostre tempestatis consueverant sacra et theologica excudere, etc.* Au verso du dernier feuillet on voit les armoiries de l'empereur et de Charles d'Autriche.

Les martinistes annoncent qu'à cette époque Martens avoit atteint la plus belle forme de gothique et de romain, et que c'est avec raison qu'il commence à se prévaloir de ses talens typographiques et littéraires au-dessus des autres imprimeurs.... Mais si Martens imprimoit déjà en caractères vénitiens, à Alost, en 1473, comme ils le soutiennent. Il n'y a point sujet de s'étonner de ses progrès à Louvain, en 1515.

Editions grecques de Martens, au XVIe siècle. Louvain.

Déjà en 1501 et 1502, Martens avoit gravé et fondu des caractères grecs pour quelques passages de cette langue, cités dans les auteurs latins. Si l'on en croit Maittaire, il imprima en grec la morale entière d'Aristote, à Louvain, au mois d'octobre 1513, in-4°, sous le titre : *Aristotelis Ethica ad Nicomachum. Grece.*

Mais il paroît plus certain que les deux premières impressions grecques qui aient paru dans la Belgique, sont le premier et le second livre de la grammaire de Gaza, du 1er mars et du 2 juin 1516, deux petits vol. in-4°, l'un de 16 feuillets, l'autre de 32. Martens s'étoit probablement proposé d'imprimer à Louvain *Theodori Gazæ introductivæ Grammatices libri quatuor*, selon son intitulé ; mais il n'en a publié que deux. C'est dans cet ouvrage qu'il s'est distingué par ses majuscules romaines, par la netteté de ses types grecs et par la beauté de l'exécution.

1517. *Vita et Fabellæ Æsopi cum Aldi Manutii interpretatione latina.* In-4°, de 80 feuillets ; grec et latin, avec souscription, et l'écusson de Martens.

Constantini Lascaris Byzantini de octo partibus orationis. Grece et Latine. In-4°, précédé d'une épitre dédicatoire d'Alde Manuce au R. Ange Gabriel, patricien de Venise, en latin. On trouve à la fin *Laudatio in sanctissimam Dei genitricem*, en grec et en latin, et le chiffre de T. M. dans un écusson suspendu à un arbre... A la bibliothèque de Bruxelles.

1518 *Aristophanis Plutus. Grece.* In-4o, de 34 feuillets. A la tête de cet ouvrage on lit une lettre de Martens aux étudians de l'université, écrite avec beaucoup de savoir et d'élégance. Il porte un jugement très sain sur Aristophane. Il dit que son Plutus tient le premier rang parmi les fables des Grecs, si l'on excèpte Homère... A la place de la souscription se trouve l'*anchora sacra*, devise ordinaire de l'imprimeur.

1518. *Homeri Iliados libri* 1 et 2. *Grece*... In-4o, avec souscription.

Item. *Hieronimi Aleandri Alostensis fabulæ... Oratio dominica... Symbolum Apostolorum, etc. Grece*... In-4° de 20 feuillets. Chez Meert et Baudewyns.

1520. *Epistolæ grecæ ex diversis authoribus selectæ*... In-4°, avec souscription.

1520. *Luciani dialogi deorum. Grece.* In-4°, avec souscription.

It. *Euripidis Hecuba et Iphigenia in Aulide. Grece.* In-4°, avec souscription.

Item. *Hadriani Amerotii Suessionensis compendium grecæ grammaticæ, etc. Cum gratia et privilegio.* In-4°, de 92 feuillets, avec souscription. L'*anchora sacra* occupe la dernière page... Martens a rendu cette grammaire grecque avec une précision et une netteté extraordinaires.

1521. *Plutarchi Apophtegmata illustrium et laconica. Grece.* In-4°.

Item. *Demosthenis Olynthiacæ orationes, quibus adduntur Iliades libri* 1 et 2. *Grece.* In-4°.

1522. *Isocratis ad Nicoclem de regno, oratio; et Luciani dialogi tres, etc. Grece.* In-4°.

1523. *Platonis Cratylus. Grece.* In-4°, de 40 feuillets.

Item. *Homeri Ilias... Homeri Odyssea. Grece.* in-8°.

1525. *Herodiani historia. Grece.* in-4°.

1526. *Demosthenis adversus Leptinem oratio. Grece.* In-4°.

1527. *Xenophontis Œconomicus. Grece.* In-4°.

1528. *Xenophontis Hiero seu Tyrannicus. Grece.* In-4°.

Item. *Theocriti Idillia. Grece.* In-4°.

Cebetis tabula et greca et latina opus morale et utile omnibus et præcipue adolescentibus, etc. Carmina aurea Pythagoræ. Grece et Latine. In-4°, de 22 feuillets, parfaitement exécuté en caractères grecs et romains, sans date, mais scellé de l'écusson de Martens.

1528. N. B. Valère André, dans sa *Bibliotheca Belgica*, pag. 475, nous apprend encore que Martens imprima en 1528, à Louvain, une grammaire hébraïque sous le titre de *Joannis Campensis grammatica hebraïca ex variis libellis Eliæ Levitæ grammaticorum principis collecta*... C'est la dernière édition que l'on connoisse de cet imprimeur... La grammaire hébraïque d'Elie Lévite, juif, avoit déjà été imprimée pour la première fois à Bâle, en 1518, in-4°. Van Campen (*Joannes Campensis*), professeur de langue hébraïque à Louvain, la fit réimprimer en 1528, avec quelques additions extraites des différens ouvrages d'Elie Lévite.

Éditions des ouvrages de Thomas Morus et d'Érasme faites à Louvain, par Martens, dans le XVIe siècle.

1517. *Utopia. Libellus vere aureus nec minus salutaris quam festivus de optimo Reipublicæ statu, deque nova insula Utopiæ. Auctore clar. viro Thoma Moro inclytæ civitatis Londinensis cive et vice comite. Curâ M. Petri Ægidii Antverpiensis, et arte Theodorici Martini Alustensis, typographi almæ Lovaniensium academiæ nunc primum accuratissime editus. Cum gratia et privilegio.* In-4°, de 54 feuillets; *editio primaria*, exécutée en beaux caractères romains, avec des sommaires marginaux en petits caractères gothiques, par Martens, qui prend ici le titre d'imprimeur de l'université de Louvain. Au revers du titre est une gravure qui représente l'île d'Utopie. Le feuillet suivant contient l'alphabet supposé des Utopiens. L'écusson ordinaire de Martens, son *anchora sacra* se trouvent à la fin du livre... Erasme a peint le cœur et l'esprit de Thomas Morus, dans sa lettre à Jean Huttenius du 21 juillet 1519.

Dans les éditions des œuvres d'Erasme, Martens ne se distingua pas moins que dans l'Utopie de

Thomas Morus. Il imprima à Anvers en caractères romains et avec quelques passages grecs.

1503. *Lucubratiunculæ aliquot Erasmi canonici ordinis divi Augustini perquam utiles adolescentibus.* In-4o. Il en donna une seconde édition avec quelques additions dans la même ville, en 1509.

1515. A Louvain. *Parabolarum sive similium liber, auctore Desiderio Erasmo*, in-4°.

1516. Item. *Desiderii Erasmi institutio principis christiani, saluberrimis referta præceptis*, in-4°, avec un avertissement de Martens sur le contenu de cet ouvrage.

Item. *Erasmi opus similitudinum*, in-4°.

1517. *Erasmi Scarabæus, cum scholiis*, in-4o.

Item. *Erasmi Sileni Alcibiadis, cum scholiis F. Frobenii*, in-4°.

Item. *Erasmi bellum*, in-4o.

In epistolam Pauli ad Romanos paraphrasis per Erasmum Roterodamum, in-4°, en caractères romains. *Cum gratia et privilegio...*

Après la souscription de Martens se trouve son avis aux lecteurs, daté *ex officina nostra Lovanii* 1517, dans lequel il relève son art, les soins qu'il prend pour donner des éditions correctes. Il y fait la critique amère de certains imprimeurs, avides de gain, dont

les presses dégradent les ouvrages des auteurs, et finit par engager les étudians à venir acheter chez lui... Il a scellé cette édition de l'*anchora sacra.*

1518. *Theodori Gazæ de Grecæ linguæ institutione liber II, interprete Erasmo*, in-4°.

1518. D'après les lettres d'Erasme, et sa correspondance avec ses amis, que l'on trouve particulièrement dans les tomes 3 et 4 de la collection de ses œuvres, 10 vol. in-fol, Amsterdam, Van der Aa, il paroît que ce fut le 26 août 1518, qu'Erasme sortit de Bâle, affligé de la peste, pour se rendre dans les Pays-Bas. Martens, instruit de son arrivée, courut à Anvers pour le trouver et lui offrir sa maison : ne l'ayant point rencontré, il revint à Louvain pendant la nuit. Ce fut là qu'il retint chez lui pendant un mois son ami Erasme, jusqu'à ce qu'il fût rétabli d'une blessure que le mouvement du cheval lui avoit causée durant son voyage. On croit que sur la fin de la même année il imprima

Paraphrasis in duas epistolas Pauli ad Corinthios, per Erasmum Roterodamum recens ab illo conscripta, et nunc primum typis excusa. Cum gratia et privilegio ; et l'*anchora sacra.*

1519. *In epistolam Pauli ad Galatas paraphrasis per Erasm. Roterodamum, recens ab illo*

conscripta et nunc primum excusa (Comme ci-dessus).

1519. Dans un in-4° de 74 feuillets on trouve, *Distica moralia Catonis cum scholiis Erasmi.* — *Apophthegmata Greciæ sapientium, interprete Erasmo... Eadem per Ausonium cum scholiis Erasmi*, et cinq à six autres ouvrages semblables, imprimés en beaux caractères romains. A la fin l'*anchora sacra.*

Martens, dans un avertissement aux lecteurs, fait l'éloge de l'université de Louvain, dans laquelle on enseigne l'hébreu, le grec, le latin. Il ne s'oublie point lui même, et dit que son imprimerie sue de travail pour donner des éditions correctes.

1519. *Familiarium colloquiorum formulæ et alia quædam per Erasmum recognita*, in 4°.

Item. *Aliquot declamatiunculæ Grecæ, eædemque latinæ, per Desid. Erasmum Roterod.*, in-4°, avec l'*anchora sacra.*

1520. *Desiderii Erasmi Roterod. parabolæ, sive similia*, in-8°, de 80 feuillets, en caractères romains très nets.

1523. *Catalogus omnium Erasmi Roterod. lucubrationum, ipso auctore*, in-8°, de 50 feuillets,

imprimé en beaux caractères italiques, employés ici pour la première fois par Martens.

1527. *Erasmi paraphrasis in epistolam ad Romanos.*

It. *Erasmi epistola ad cardinalem Grimanum.*

Sans date. *Desid. Erasmi Roterodami apologia respondens ad ea quæ Jacobus Lopis Ethnica taxaverat in prima duntaxat Novi Testamenti editione,* in-4°, en caractères romains, et à la fin l'*anchora sacra* de Martens.

Apologia Erasmi ad Jacob. Fabrum Stapulensem super dictis nonnullis in epistolam ad Romanos, in-4°. *Antverpiæ typis Theod. Martini.*

Plutarchus de discrimine adulatoris et amici... Erasmo interprete, in-4°. *Lovanii, apud Theod. Martinum.*

Les talens de Martens dans l'art typographique, ses connoissances dans les langues mortes, son caractère franc et jovial, lui méritèrent bientôt l'estime et l'amitié des hommes les plus distingués de l'université de Louvain. Il fixa même les regards bienfaisans de l'empereur Maximilien et de son petit-fils, Charles d'Autriche, qui lui accordèrent différens privilèges. Il employa tous ses moyens à donner des éditions élégantes et correctes des ouvrages des érudits de

Louvain, Jacques, de Middelbourg; Evrard de la même ville ; Adrien Florent, d'Utrecht ; Pierre Dorlandus, chartreux; Martin Dorpius, célèbre théologien ; Jean Briard, d'Ath, vice-chancelier de l'université; Adrien Barlandus, professeur de rhétorique ; Petrus Ægidius, d'Anvers, théologien ; Corneille Graphæus ou Schriver, d'Alost, littérateur distingué, secrétaire de la ville d'Anvers, etc.

Tous ces auteurs revoyoient eux-mêmes les épreuves des ouvrages qu'ils livroient aux presses de Martens. Nous voyons cependant que Nicolas, de Bois-le-Duc, et Pierre Tonsor, le Tondeur, d'Arras, étoient ses protes particuliers. Il nous apprend aussi qu'il imprimoit quelquefois à frais communs avec Henri Eckert, de Humburch, établi typographe à Anvers; et qu'il donnoit ses livres à vendre en commission à Henri de Dieghem, libraire près de l'église Saint-Pierre à Louvain.

Il n'est donc pas étonnant que ce concours de circonstances heureuses n'ait donné de la célébrité et de la vogue à Martens, dans les trente premières années du 16e siècle. Mais personne n'a plus contribué à sa gloire que son ami Erasme, docteur en théologie de l'université de Pavie en 1505, de Bologne en 1506, inscrit à la matricule de Louvain en septembre 1516. Il eut des démêlés sanglans avec les docteurs de

cette dernière académie, entre autres avec les théologiens Nicolas d'Egmont, carme, avec Vincent de Harlem, de l'ordre des frères prêcheurs, avec Martin Dorpius, qu'il appelle cependant son ami. On lit dans la bibliothèque belgique les propositions erronées, scandaleuses, hérétiques d'Erasme, qu'on appeloit *Doctor Bullatus*, recueillies par ordre de la faculté de théologie, sur les cérémonies humaines, sur les vœux, le célibat, le mariage, le pouvoir des papes, la différence des mets, sur les fêtes, les jeûnes, la guerre, et sur ses sarcasmes contre les théologiens, les évêques, les princes, etc., disant qu'il parloit au nom de Jesus-Christ, des apôtres, des évangélistes, et voulant ramener les choses et les hommes au temps de la primitive église. Comme ses idées étoient infiniment au-dessus de son siècle, et qu'elles étonnoient par la hardiesse de leur nouveauté, il ne trouva que des détracteurs, sur-tout dans la caste des théologiens; aussi ne voit-on pas son nom dans les fastes des docteurs de Louvain.

Remarques sur les éditions de Martens du XVIe siècle, comparées à celles qu'on lui attribue en 1473, 1474.

Si l'on examine attentivement les 85 à 86 éditions que Martens a données à Louvain et à Anvers, pendant 30 années consécutives, on verra qu'il les a toutes

souscrites de son nom, de son monogramme, de son écusson, de sa devise, *anchora sacra*, avec la date du lieu et de l'année. On verra qu'il imprimoit, en 1515, *majori vigilantia, tornatioribusque characteribus, quam quivis chalcographi nostræ tempestatis*, et que c'est avec raison qu'il se donnoit le titre de *primus ad archetypos*.... Il est donc permis de conclure que la qualité de *protocalcographe de l'Allemagne, de la France et de la Belgique*, que l'on a donnée depuis à Martens, a pris racine dans sa jactance même.

Si, d'un autre côté, on se reporte sur les cinq à six opuscules que l'on prête aux presses de Martens à Alost, dans les années 1473, 1474, et qui ne forment point collectivement 200 pages (Voy. p. 122), on s'apercevra que ces éditions ne portent avec elles aucun degré de certitude. 1° Les unes sont sans nom d'imprimeur, les autres sans date et sans nom de lieu; les troisièmes n'ont que des souscriptions obscures, énigmatiques. 2° Les types de ces éditions sont les mêmes que ceux de Jean de Westphalie dans *Opus ruralium commodorum* (Voy. pag. 7), à peu près les mêmes que ceux de Martens, en 1512, dans *Vener. p. Hu. de Sancto Victore questions concinnæ, etc.*

J'ajouterai que les souscriptions de Martens de 1473 et 1474 décèlent de l'astuce, de la ruse, et

qu'elles n'ont aucun de ces caractères de franchise, de clarté, de simplicité que l'on trouve dans celles de

N. Ketelaer et G. de Leempt, à Utrecht, en 1473.

J. de Westphalie, à Louvain, de 1474 à 1497.

J. Veldener, *id.*, 1476.

L. de Ravescot et Vander Heerstraten, *id.*, 1486 à 1488.

Les frères de la vie commune, à Bruxelles, 1476 à 1488.

Colard Mansion, à Bruges, 1475 à 1492.

Gerard Leeuu, à Gouda et à Anvers, 1475 à 1498.

Mathias Goes, à Anvers, 1482 à 1489.

Claes Leeu, à Anvers, 1487.

N. Kesler, à Anvers, 1489.

Ad. Liesveldt, à Anvers, 1494.

R. Vanden Dorp, à Anvers, *idem.*

God. Back, à Anvers, 1495 à 1510.

Arnold. Cesaris, à Gand, 1483.

Jean Keysere, à Audenarde, 1480.

Voilà donc 16 à 17 imprimeurs du 15e siècle, dans la Belgique, qui faisoient rouler leurs presses dans des villes peu distantes d'Alost. Il est moralement impossible qu'il n'aient pas connu Martens, sur-tout un prototypographe.... Comment se fait-il que pas un d'entre eux ne parle de lui ni de ses caractères *vénitiens* ?

De là je conclus que les monumens typographiques de Martens, des années 1473 et 1474, ne peuvent lui servir de titre à la primauté sur tous les imprimeurs de la Belgique que je viens de citer; et que, loin d'avoir été leur maître, ils sont au contraire fondés à se déclarer ses concurrens.

Discussion sur Martens d'Alost.

Martens d'Alost est-il le premier imprimeur du 15e siècle dans la Belgique?.... A-t-il exporté de Venise l'art typographique dans sa patrie?.... Telles sont les deux questions que je me propose d'agiter.

Les bibliographes, qui soutiennent l'affirmative de ces deux propositions, la fondent, 1° sur deux éditions faites à Alost en 1473; 2° sur une souscription, en vers léonins, apposée par Martens à un de ses imprimés du 1er octobre 1474; 3° sur l'opinion de Maittaire, Méerman, et sur l'épitaphe que celui-ci a donnée de cet artiste. Or, 1° il n'est pas certain que le *Speculum conversionis peccatorum et l'Eneæ Silvii de duobus amantibus* (pag. 99), soient sortis des presses de Martens. Est-il à présumer qu'à l'époque de l'invention d'un art aussi merveilleux, Martens eût eu la modestie de ne pas sceller de son nom deux ouvrages très bien exécutés, qui lui assuroient la gloire de l'établissement de l'imprimerie

dans la Belgique? Il est aisé de voir que ces éditions ne sont pas des coups d'essai, mais des chefs-d'œuvre, à l'époque de 1473; d'ailleurs, il est démontré par les connoisseurs, qu'elles ont été travaillées avec les caractères de Jean de Westphalie. Il faut donc convenir de deux choses l'une : ou Martens a fondu des caractères semi-gothiques pour l'usage de Jean de Westphalie, en 1473, des gothiques-flamands pour son compte particulier, en 1476, à Anvers; d'autres gothiques plus menus pour Gérard Leeuu en 1487; de très beaux caractères romains à Louvain, en 1501, pour son imprimerie : ou Martens a tiré des fonderies des uns et des autres les différens types dont il s'est servi à différentes époques, et dans des villes différentes. Je demande maintenant s'il est un connoisseur tant soit peu versé dans la typographie ancienne et moderne, qui puisse se déterminer pour la première partie de ce dilemme? Nous avons des preuves que Jean de Westphalie avoit des associés, des compagnons d'imprimerie à Louvain : ses souscriptions l'attestent. Maittaire, Mercier, Visser annoncent que le 6 mai 1474, Jean de Westphalie imprima à Alost, avec son associé Thierry Martens, *Liber predicabilium*, avec cette souscription : *In Alosto oppido comitatus Flandrie per Johannem de Westphalia paderbornensem cum socio suo*

Theodorico Martini M. CCCC. LXXIV. *maij die sexto.* Ce fut donc Jean de Westphalie qui s'associa Thierri Martens, à Alost : car, dans toute société quelconque de commerce et d'art, la maison ou la compagnie prend la raison du fondateur ou du chef, et jamais celle de l'associé. Lorsque Jean Fust prit à Mayence pour compagnon de ses travaux Pierre Schœffer, et qu'ils imprimèrent en société, le nom de Fust précéda toujours dans la souscription de leurs éditions le nom de Schœffer.

Dans les éditions douteuses, en prenant pour règle de notre jugement les souscriptions revêtues d'une date certaine, et scellées du nom ou de l'écusson de l'imprimeur, nous accorderons à Jean de Westphalie, sur Martens, une priorité de six mois dans l'exécution de leurs ouvrages; puisque celui-ci n'a imprimé, avec l'indication de son nom, que le premier octobre 1474, et celui-là, le 6 mai de la même année. Les deux livrets qui ont paru à Alost en 1473, avec les caractères de Jean de Westphalie, ne nous donnent pas même la probabilité que Martens en soit le prototygraphe. *Voyez* les résumés des éditions de Martens.

2° Ghesquière, un des savans les plus distingués parmi les bollandistes, dans ses *Réflexions sur deux pièces relatives à l'histoire de l'imprimerie*,

publiées à Nivelles en 1780, page 17, allègue que Martins apprit son art à Venise; « et assurément, « dit-il, il n'étoit pas bien jeune, lorsqu'il mit à la « fin d'un livre qu'il imprima à Alost en 1474, « cette souscription, etc. »

Ce livre est le petit traité de frère Baptiste de Mantoue, sur la vie heureuse dont j'ai parlé p. 100; sa souscription en vers énigmatiques est ainsi conçue :

Hoc opus impressi Martins Theodoricus Alosti
Qui Venetum scita Flandrensibus affero cuncta.

Ghesquière a donné Venise pour le mot de l'énigme *Venetum*.... Mais a-t il bien deviné?... Traduisons. « J'ai imprimé cet ouvrage, moi, Thierri « Martens d'Alost, qui apporte de Venise aux Fla- « mands tout ce qui est connu, ou tout ce qui est « connu des Vénitiens. » Or, ce savant ne peut ignorer que dans le premier cas, la question de lieu, en terme de syntaxe, veut l'ablatif, *venetis* ou *venetiis* : dans le second cas, il est absurde de s'imaginer que Martens n'auroit apporté aux Flamands que les connoissances des Vénitiens (c'est cependant le sens que lui donnent quelques-uns de ses compatriotes). Je présume que *venetum* signifie à vendre.... La plupart des grammairiens modernes nous enseignent, il est vrai, que *veneo*, être vendu, n'a ni

participe, ni gérondif, ni supin. Mais Calepin lui en donne un, *veneo, venii, venûm*, quoique, ajoute-t-il, l'analogie et la règle de composition semblent exiger *venitum : Quamvis analogiæ compositionisque ratio videatur exigere venitum.* La souscription de Martens peut donc signifier, *j'apporte à vendre aux Flamands tout ce qui est su*, et c'est un sens naturel, puisque l'attribut de l'imprimerie est de multiplier et de répandre toutes les connoissances. D'ailleurs, Martens dans le 16e siècle annonçoit par ses souscriptions ses éditions à vendre.... *Venundatur Lovanii e regione scholæ juris civilis... Venales reperiuntur in ædibus Theodorici Martini*, ou *Apud Theodoricum Martinum. Nostram in excudendis libris diligentiam excitabit augebitque vestra in emendis aviditas* (1517). *Atque utinam fiat, ut quantum vobis est allaturus Aristophanes lucri in bonis litteris, tantum ad me redeat rei domesticæ compendium* (1518), annonce que je ne trouve chez aucun autre.

« Dans les souscriptions des imprimés du 15e siècle, et dans leur prose rimée, dit Ghesquière, il « ne faut pas toujours chercher la belle latinité, ni « l'exactitude dans la quantité des syllabes des mots « latins, mais la simple vérité d'un fait ou d'une « époque. »

Cette maxime peut être vraie pour les artistes médiocres et astucieux, qui ont intérêt à obscurcir leurs souscriptions; mais elle n'est pas applicable aux grands maîtres. J'en appelle aux souscriptions de Fust, de Schœffer, d'Eggeystein, de Mentelin, de Zel de Hanau, de Wendelin de Spire, de Jean de Westphalie, et des 17 imprimeurs répandus dans la Belgique au 15e siècle. Quoi de plus clair, de plus précis et de plus correct dans leur énoncé, quant aux dates, et quant au style? Manquant de termes propres à signifier un art nouveau peu connu, qui consistoit à donner aux caractères métalliques la ressemblance des caractères manuscrits, ils l'ont appelé *adinventio artificiosa imprimendi ac caracterizandi absque calami ulla exaracione... ars formularia.... excudere libros. Impressum formis.... Scriptura.... Scripturæ impressio... exaratio.... Chalcographia... Ars impressoria...* enfin, *impressio, typographia...* Il n'y a donc de difficile à entendre dans leurs souscriptions que les mots techniques....

In antiquis enunciativa probant, ajoute Ghesquière.... J'adopte le principe quand l'énoncé est clair et qu'il est répété dans plusieurs éditions; car un seul énoncé ne donne qu'un doute. Or, ce savant est le seul qui met en fait que Martens apprit son

art à Venise, et qui fonde ce fait sur l'énoncé *venetum*, qui ne se trouve que dans cette édition. Il est en opposition avec Méerman, qui avance que Martens *apporta l'art typographique de la France et de la haute Allemagne dans l'Allemagne inférieure*. (Voyez tom. I, C. V. §, 1, note E). Pas un des contemporains ou des amis de Martens, tels qu'Érasme, Guichardin, Dorpius, Barlandus ne parle de ses voyages en Italie; pas un ne lui attribue la gloire d'avoir introduit l'imprimerie dans la Belgique; son épitaphe originale n'est pas même précise sur ce point, comme nous le dirons plus bas... Martens, dit-on, quitta sa patrie dès sa jeunesse : il voyagea en Italie, en Allemagne, en France : il revint à Alost sur la fin de 1472 : il y apporta cet art magique de propager par la presse les connoissances humaines : il est mort octogénaire, le 28 mai 1534, selon son épitaphe... Martens n'avoit donc que dix-neuf ans, lorsqu'au retour de ses voyages il vint étonner sa patrie par l'exécution d'une découverte aussi merveilleuse. Or, je demande à tout homme impartial si cette assertion est probable?.... D'ailleurs il n'est pas à présumer qu'il eût établi ses presses à Alost, qui ne lui offroit aucune ressource pécuniaire et littéraire. On ne pouvoit ignorer dans la Belgique que l'on imprimoit à Mayence en 1457; à

Strasbourg en 1465; à Cologne la même année ; à Paris en 1470; à Utrecht en 1473, etc. Pourquoi donc aller chercher à Venise un art pratiqué avec tant d'éclat dans des villes plus contiguës d'Alost?

Landy, dans son Histoire littéraire de l'Italie, et les éditions de Jean et de Wendelin de Spire, attestent que l'imprimerie à Venise date de 1469. Martens, âgé de 15 à 16 ans, auroit donc eu, dans sa patrie, plus promptement connoissance de ces artistes célèbres que de ceux de Mayence, de Strasbourg, de Cologne, de Paris, etc.; c'est ce qui n'est pas vraisemblable. D'ailleurs, si Martens eût été à l'école de Venise, il se seroit conformé au goût de ses maîtres : il auroit transmis à ses compatriotes ces beaux caractères romains qui font aujourd'hui l'admiration des connoisseurs. Mais nous avons vu que dans ses premières éditions il s'est servi des semi-gothiques de Jean de Westphalie; des gothiques allemands et grossiers en 1476; de ceux de Gérard Leeuu en 1487; et qu'il n'a employé les types ronds que dans le seizième siècle. Ses différentes souscriptions le prouvent : *Majori vigilantia tornatioribusque characteribus quam quivis chalcographi nostre tempestatis, etc. qui et typis tornatis excudebat, etc.* (V. p. 313).

3° Méerman, dans son chapitre V, p. 97 et suiv., pose en fait que Martens apporta de France et d'Allemagne

l'art de l'imprimerie dans la Germanie inférieure ; qu'il amena avec lui des compagnons, entre autres Jean de Westphalie. Dans la huitième table de ses Origines typographiques, il a rendu parfaitement l'image des types de l'édition du *Repertorium juris*, de Jean Milis, dont j'ai parlé, article *Louvain*, page 12. Cet ouvrage a été incontestablement imprimé par Jean de Westphalie ; et Méerman avance que ses *types sont sortis de l'école de Martens....* Comment peut-il attribuer au disciple des caractères qui appartiennent au maître? Pourquoi n'a-t-il pas choisi ses modèles dans les éditions avérées de Martens ?... Il est probable qu'il n'a pas assez bien connu les unes et les autres... Jean de Westphalie n'a jamais changé la forme de ses caractères ; il les a perfectionnés, à mesure qu'il a fait des progrès dans son art. Martens au contraire a changé de types cinq à six fois en 1476, et l'on ne sait ceux qu'on peut lui attribuer comme chalcographe. Pour s'en convaincre, il suffit d'étudier la série des éditions de l'un et de l'autre...

Il amena des compagnons avec lui... Où en est la preuve?... Martens lui-même, dans ses souscriptions, n'en dit mot ; et nous avons un titre qui prouve que le 6 mai 1474, il fut, à Alost, l'associé de Jean de Westphalie : nous en avons beaucoup qui

certifient que ce dernier avoit plusieurs compagnons... Rien de plus faux et de plus contraire aux monumens existans que les assertions de Marchand, Méerman, Feller, sur Martens. Ils ont falsifié son épitaphe qu'ils ont contournée de cette manière : *Hier leit begraven Dierk Martens, die de lettrekunst uit Duitschland en Vranckrick in deze Nederlanden heeft (supple gebracht) hy sterft An. XV° XXXIIII. den XXVIII. dach van maie...* c'est-à-dire, ici repose Thierri Martens, qui transporta de la haute Allemagne et de la France dans cette Allemagne inférieure l'art de caractériser. Il mourut l'an 1534, le 28 mai.

Les grands noms servent souvent à éblouir le peuple et les esprits crédules qui ne vivent que d'emprunt. La célébrité de Méerman a donné la plus grande vogue à ses erreurs. Presque tous les Bataves et les Belges l'ont cru sur sa parole et sans examen ; de manière que leur témoignage se réduit au sien, qui en est le principe. Mais peut-on juger sainement des objets, en se rendant l'esclave de l'opinion d'un autre? Peut-on affirmer leur convenance ou leur disconvenance, si l'on n'a pas soi-même observé, combiné, éclairci leurs rapports par la voie des sens et de la raison? Or, quiconque a vu le sarcophage de Martens d'Alost et l'inscription originale qui s'y trouve

gravée, conviendra que celle de Méerman, adultérine, interpolée, présente un sens contraire à la vérité. Comme j'ai étudié ce monument, en me transportant plusieurs fois sur les lieux, je vais le décrire tel qu'il est en original, dont on verra la copie ci-après, en y ajoutant quelques particularités sur la vie de Martens, les seules que l'on connoisse jusqu'à ce jour.

Thierri Martens, Mertens, *Theodoricus Martini*, naquit à Alost au plus tard, dans les premiers mois de l'année 1454.

Octavam vegetus preterii decadem

dit Érasme, son ami, dans l'épitaphe particulière qu'il lui fit. Il avoit donc quatre-vingts ans écoulés lorsqu'il mourut. Il n'en avoit que vingt, lorsqu'en 1474 Jean de Westphalie l'associa, à Alost, à ses travaux typographiques. Il imprima à Anvers en 1476, et depuis cette époque jusqu'en 1487, où il revint dans sa patrie, nous n'avons aucune trace de ses pas ni de ses éditions. Il est toutefois à présumer que, *dans cet intervalle de dix ans*, il aura visité les ateliers de Gouda, d'Utrecht, dont il a emprunté les caractères, de même que ceux de Louvain, dans ses œuvres du 15e siècle. Peut-être a-t-il parcouru la France, l'Allemagne, l'Italie. Une lettre de Dorpius

à Erasme, datée de Louvain du 14 juillet 1518, que l'on trouve dans la collection des œuvres du philosophe de Rotterdam, tom. 3, pag. 331, me le fait soupçonner. « Thierri parle presque toutes les lan-« gues ; l'allemand, le français, l'italien, le latin : « vous croiriez que c'est un nouvel apôtre, ou un « Jérôme, auquel il pourroit disputer, sinon l'élé-« gance, au moins le nombre des langues. »

Il est possible, mais invraisemblable, que depuis 1474 jusqu'à 1513, il eût eu des presses montées toutes à la fois à Alost, à Anvers, à Louvain, et qu'il les eût fait rouler alternativement, en passant d'une ville à une autre. La véritable époque de la célébrité de Martens est celle de son établissement à l'université de Louvain, au commencement du 16e siècle. *Jean de Westphalie*, *Jean Veldener*, *Vander Heerstraten*, *Ravescot*, *Conrard de Paderborn*, *Conrard Braemen* n'étoient plus. L'université manquoit de typographes ; Martens vint y figurer et faire usage des caractères romains, inconnus à ses prédécesseurs. Ses talens d'artiste et de littérateur le lièrent avec les savans de cette académie. Il avoit pour Érasme une affection particulière. Celui-ci logea chez lui, lorsqu'il vint de Bâle à Louvain sur son pégase. Les gens de lettres donnoient un nouvel éclat à leurs œuvres, en les soumettant aux presses de

Martens, qui les rendoient dans toute leur pureté et sous l'œil le plus favorable. La gloire de l'un rejaillissoit sur l'autre. L'imprimeur, dans ses souscriptions, faisoit l'éloge du savant dont il publioit les ouvrages ; et le savant, celui de l'artiste qui faisoit les frais de l'impression. *Voy.* ses éditions et leur préface des années 1513, 15, 18, etc. La célébrité de Martens dans la typographie du 16e siècle n'a donc rien d'étonnant. Il la mérite à juste titre. L'on peut même s'en rapporter à sa jactance... *Qui exactissima diligentia, majoribusque quam credatur impensis primus ad archetypos impressit... Majori vigilantiâ, tornatioribusque characteribus, quàm quivis chalcographi nostre tempestatis.... Magistro Theodorico Alostensi impressore sollertissimo... In officina optimi chalcographi Theodorici.* Enfin, en parlant des caractères *vénitiens* employés dans l'itinéraire de Mandeville, vers l'an 1500.. *Quod opus, ubi inceptum simul et completum sit, ipsa elementa, seu singularum seorsum caracteres litterarum, quibus impressum vides, Venetica monstrantur manifeste...* ruse de souscription, sans date, et sans nom d'imprimeur, que Martens a employée pour faire remonter son édition à des temps beaucoup plus reculés que celui où il l'exécutoit avec des caractères *soi-disant vénitiens*,

qui, dans le fait, sont les semi-gothiques de Jean de Westphalie. Il avoit pour devise *in vino veritas*, et l'on assure qu'il la trouvoit souvent avec son ami Érasme. L'ancre, symbole de l'espérance, étoit aussi la marque distinctive dont il scelloit ses éditions. Érasme l'a fait entrer dans l'épitaphe de Martens, que nous donnerons plus bas.

Thierri, après avoir exercé son art pendant plus de 50 ans, particulièrement à Anvers, à Louvain, jusque dans l'année 1528, se retira dans sa patrie. Le monastère des Guillelmites d'Alost fut sa retraite. Il lui légua son bien et sa bibliothèque : il y mourut. Les religieux déposèrent ses cendres dans leur église, et les couvrirent d'une pierre noire, sur laquelle ils firent sculpter en relief la figure entière de Martens. Sa tête est appuyée sur un coussin; au-dessus de ce coussin sont ses armoiries; il a les mains jointes; il est en robe longue; les manches à la jésuite : les figures des évangélistes sont aux quatre coins de sa tombe. On lit dans son contour l'épitaphe flamande, sculptée en relief, en lettres gothiques : *Hier leit begraven Dierick Martens deerste leterdruckere van Duitschlant Vrankerycke en desen Nederlanden, hy sterf. a° xv^c xxxiiij de xxviii dach j maie....* c'est-à-dire : Ici est enterré Thierry Martens, le premier graveur de lettres de l'Allemagne, de la France

et de ces Pays-Bas ; il est mort l'an 1534, le 28e jour de mai. Or, cette épitaphe est comme presque toutes les autres un ouvrage d'adulation. Elle fut faite dans le moment que Mertens venoit de s'acquérir à Louvain la plus grande réputation dans son art. Elle nous apprend que Martens fut un des plus célèbres imprimeurs de l'Allemagne, de la France, de la Belgique, et rien de plus. Heylen, dans sa dissertation *de Inventis Belgarum*, qui se trouve dans le 5e volume des Mémoires de l'académie de Bruxelles, page 102, dit en parlant du sens de cette épitaphe, *crudo modo id nequit intelligi.* L'auteur a voulu nous faire entendre que Martens tenoit un rang distingué parmi les imprimeurs de son temps, soit à raison de la correction et du grand nombre de ses éditions, soit à raison de la beauté des caractères romains dont il s'est servi dans le 16e siècle ; mais non qu'il fût le premier imprimeur des dix-sept provinces. Foppens, le plus éclairé des Belges dans la partie typographique, dit positivement le contraire, et affirme que ce fut Jean de Westphalie. *Voyez* p. 268.

Les artistes qui ont introduit l'imprimerie chez les différens peuples, ou qui s'y sont rendus célèbres, se sont aussi la plupart attribué l'honneur de cette invention. L'amour national s'est fait gloire de les partager

avec eux. On voit dans la cathédrale de Strasbourg le mausolée de Jean Mentelin, sur lequel on grava une presse, avec une inscription allemande, dont voici la traduction : *Je repose ici, Jean Mentelin, qui, par la grace de Dieu, ai le premier inventé à Strasbourg des caractères d'imprimerie*, etc. Ce qui est absolument faux (V. t. I, p. 252). Christophe Plantin, Français, fondateur de la fameuse imprimerie d'Anvers, mérita du roi d'Espagne, Philippe II, par son habileté, la beauté et la correction de ses éditions, le titre de *proto-typographus regius* (titre qui annonce la prééminence des talens dans cet art, et point du tout l'inventeur.

Le sénat et le peuple d'Alost ne se sont point écartés du sens naturel de l'épitaphe ancienne de Martens, lorsqu'ils en ont fait une moderne, où ils le qualifient de protocalcographe (premier graveur sur cuivre) de l'Allemagne, de la France et de la Belgique. Voulant conserver l'ancien monument dans toute son intégrité, ils l'ont fait relever du pavé de l'église des Guillelmins, où il étoit placé horizontalement, et foulé par les passans qui en altéroient tous les traits, et l'ont dressé verticalement contre la muraille. Ils l'ont ensuite fait encadrer dans un ouvrage d'architecture pyramidale de marbre noir et blanc, orné de guirlandes et de différens dessins. Les armes de la ville

sont sculptées en traits noirs, sur une feuille de marbre blanc, au haut de la pyramide. Au-dessous est une urne sépulchrale qui figure le vase renfermant les cendres de Martens. Cette pyramide est appuyée sur un sarcophage, ou table de marbre noir, carrée, sur laquelle on a gravé, le 9 octobre 1774, l'inscription suivante :

D. O. M.
Theodorico Martino Alostano
Germaniæ Galliæ et BelgI huius
Proto-chalcographo
Cuius genuinum ne obliteretur
Proterundo epitaphium
Eminus cominus adulterate promulgatum
Vt vindicet defendat solidet
Vetus hocce monimentum
E pavimento sublatum
Civi suo
Sub ascia dedicandum curavit
S. P. Q. A.
CIↃ IↃ. CC. LXXIV.

Le mélange de gothique et de moderne, employé dans cet ordre d'architecture, en forme un monument simple et de très bon goût. A la suppression des Guillelmins, opérée sous le règne de Marie-Thérèse, le

magistrat d'Alost le fit transférer à la collégiale, et placer verticalement dans la chapelle de saint Sébastien, vis-à-vis l'autel.

On ne peut qu'applaudir au zèle et à l'amour des arts, dont les compatriotes de Martens ont donné des preuves dans l'érection et la conservation de ce monument. J'aurois désiré qu'ils eussent supprimé *sub ascia*. Une inscription est une instruction adressée au spectateur. C'est une tablette destinée à expliquer le sujet sur laquelle il est posé. Le monument et l'inscription sont faits pour conserver dans les siècles à venir la mémoire et les traits de la vie des hommes auxquels ils sont consacrés. L'inscription doit donc être laconique, claire et vraie dans tous ses points. Or, les plus savans antiquaires ne sont pas encore d'accord sur la signification des mots *sub ascia*, que l'on trouve sur les sépulcres des Romains, des Celtes, des Gaulois. Cet instrument étoit-il une doloire, une hache, une gâche, un marteau, une houe ou marre, ou un lieu couvert de l'ombrage des bois? C'est ce que l'on ne sait pas encore... (Voy. *La Religion des Gaulois*, tom. 2, p. 236, in-4°...) Pourquoi donc employer dans l'inscription un mot pompeux et obscur, dont le sens et l'usage ne sont point déterminés?

Erasme a fait aussi l'épitaphe de son ami Martens.

On la voyoit gravée sur une planche de cuivre près de sa tombe. Voici son sixain qui annonce avec élégance sa patrie, son art, son âge, ses talens, sa piété et le sceau de ses éditions, *l'ancre sacrée.*

Hic Theodoricus Jaceo prognatus Alosto;
Ars erat impressis scripta referre typis.
Fratribus, uxori, soboli, notisque superstes,
Octavam vegetus præterii decadem.
Anchora sacra manet, gratæ notissima pubi:
Christe, precor nunc sis anchora sacra mihi.

De l'ensemble de ces faits, de ces monumens, je conclus que Maittaire, Méerman, Ghesquière, etc., ne nous ont donné que des hypothèses sur Martens et sur sa priorité typographique dans la Belgique.

Ces érudits, pour juger Martens, ont négligé de prendre des points de comparaison dans les autres éditions des imprimeurs de son temps. Ils ne sont point sortis du cercle étroit d'Alost et n'ont vu que Martens. Cependant on imprimoit incontestablement à Utrecht, à Louvain, en 1473; Mansion se signaloit à Bruges à peu près à la même époque. Nous connoissons 7 à 8 imprimeurs établis à Anvers depuis 1476 jusqu'après 1500, et cela n'a rien d'étonnant. Cette ville, dans le cours du XVe siècle, devint le centre du commerce de l'Europe, comme Bruges l'avoit été dans le XIVe, sous les ducs de Bourgogne. Ces deux villes

jouissant d'un port franc et sûr, situées avantageusement entre les nations commerçantes du Nord et celles du Midi, étoient l'entrepôt des riches productions de l'Italie et du Levant par la voie de Venise, de Livourne; et de celles du Nord par les villes anséatiques. Aussi les peuples commerçans de la Méditerranée et de la Baltique y avoient-ils leurs consuls et leurs facteurs. Et, pour me servir de la phrase de l'historien Guicciardin, Anvers, où l'on parloit toutes les langues connues, devint la ville commune de toutes les les nations.

Il existoit aussi alors des relations politiques entre les cours de Bruges, de Bruxelles, de Gand, et celles d'Allemagne et de l'Italie, particulièrement avec la république de Venise, la reine de l'Adriatique. Nous verrons, à l'article Bruges, que celle-ci envoya, en 1486, Hermolaus Barbari, évêque de Vérone, complimenter à Bruges l'empereur Fréderic III et son fils Maximilien, élu roi des Romains. Nous avons vu à l'article Louvain, p. 29, Louis Bruni, poëte lauréat italien, célébrer en vers sapphiques l'arrivée de l'archiduc Maximilien, futur époux de la duchesse Marie de Bourgogne, à Bruxelles, dans le mois de juillet 1477, etc.

Les mêmes rapports étoient communs aux savans; aux gens de lettres, aux artistes, aux mécaniciens;

et sans sortir de mon plan, en lisant le titre des ouvrages de théologie, de droit, de médecine, etc., annoncés dans ce volume, on verra que la plupart avoient déjà été imprimés à Florence, à Padoue, à Bologne, à Salerne, à Messine, à Venise, à Pavie, à Cologne, etc. Gerard, de Flandre, avoit ses presses établies dans l'État vénitien en 1471, comme nous le dirons plus bas à l'article *Audenarde*, etc.

Il étoit donc infructueux à Martens d'aller à Venise apprendre l'italien que l'on parloit à Anvers, et d'y chercher des caractères vénitiens, *venetica, venetum*, dont les modèles se trouvoient dans tous les livres tirés de l'Italie ; ni d'aller à Florence apprendre le grec que l'on enseignoit à Louvain. Et lui-même a imprimé dans cette dernière ville, sans date, la grammaire grecque et latine de Constantin Lascaris, avec une épître dédicatoire d'Alde Manuce au R. Ange Gabriel, patricien de Venise. Mais Martens a eu grand soin d'y laisser la date de Lascaris, à Messine : *in Messene Siciliæ anno Domini M. CCCC. LXX*, in-4°.

Voyez encore ici, article *Bruxelles*, le Missel imprimé à Messine en 1489.

BRUXELLES.

CLERCS OU FRÈRES DE LA VIE COMMUNE.

Fratres vitæ communis.

PARMI les Israélites, on donnoit le nom de clerc, *clerus* (*kleros*, en grec, qui signifie partage, héritage), à ceux qui étoient consacrés au culte de Dieu d'une manière particulière. Saint Augustin, dans le 4e siècle, est le premier qui, de sa maison épiscopale, fit une communauté de clercs, c'est-à-dire de sous-diacres, de diacres et de prêtres, qui desservoient son église. Ce mot s'entend également des lettrés, des laïques, comme des ecclésiastiques. Ceux-ci, dans les huit à neuf premiers siècles, avoient le notariat des églises : puis ils firent les fonctions de notaires publics, à cause de l'ignorance des séculiers. Le premier notaire que l'on trouve avoir pris la qualité de clerc dans les diplômes date du 9e siècle. Clerc dans le 15e siècle signifioit scribe, copiste, enlumineur.

Gérard de Groot ou Gérard-le-Grand, *Gerardus magnus*, est l'instituteur des *frères de la vie*

commune dont je parle. Né à Deventer, capitale de l'Over-Yssel, en 1340, sa famille opulente prit le plus grand soin de son éducation. A l'âge de 15 ans il alla à Paris faire ses études de philosophie et de théologie. Trois ans après il passa à Cologne, où il se fit admirer par son savoir, qui lui fit donner le surnom de *grand*. Pourvu d'un canonicat d'Utrecht et d'un autre à Aix-la-Chapelle, il se distinguoit par sa science et son luxe. Un entretien qu'il eut à Utrecht avec un de ses anciens condisciples, prieur de la chartreuse d'Arnheim, le fit entièrement changer de vie. Il renonça aux pompes du siècle, à ses bénéfices; n'usa de son patrimoine que pour le nécessaire; se revêtit d'une robe grise et du cilice, et se retira pendant trois ans chez les chartreux de Munikhuysen, dans la Gueldre, où, appliqué à la prière, à la lecture, il exerça toutes les austérités d'une vie pénitente. Ce fut là qu'il prit l'ordre de diacre; puis il se livra au ministère de la prédication dans toute l'étendue du diocèse d'Utrecht, qui comprenoit alors les Provinces de la Hollande. L'un des principaux fruits de ses prédications fut la conversion des concubinaires et d'une multitude de fidèles, qu'il rassembla en communauté dans sa maison paternelle, à Deventer, en leur fournissant tous les moyens de subsistance.

A l'exemple de saint Augustin, Gérard-le-Grand

fit observer à ses prosélytes la vie commune que les premiers chrétiens avoient pratiquée. Florentinus Radewinius (Florent Radewyns), alors chanoine de Saint-Pierre à Utrecht, renonça à sa prébende, s'unit à Gérard, et fut le plus vertueux de ses premiers disciples. Ce prêtre érudit et pieux fut quelques années après, à Deventer même, le maître et le préfet de Thomas à Kempis, auteur de l'Imitation de Jesus-Christ.

Ces clercs, qui n'étoient liés par aucun vœu, pratiquoient dans toute la rigueur la vie des apôtres et des chrétiens de Jérusalem, qui n'avoient qu'un cœur, qu'une ame, et qui mettoient tous leurs biens en commun. Ils demeuroient ensemble, sous l'obéissance de l'ordinaire et de leurs supérieurs locaux. Ils ne mendioient point : ils vivoient du fruit de leurs travaux manuels : *laboramus operantes manibus nostris.* Il n'étoit pas permis à ces clercs de briguer la prêtrise ou des bénéfices. Les supérieurs les envoyoient à l'ordination, lorsqu'ils s'étoient rendus dignes du sacerdoce, et ils en envoyoient peu. Leur vêtement semblable à celui qu'avoit pris, par humilité, leur fondateur, lors de sa conversion, étoit une robe grise fort simple, sous laquelle ils portoient presque continuellement le cilice. Un capuce noir leur tomboit par derrière jusqu'à la ceinture. Ils s'enveloppoient d'un manteau grossier, qui descendoit jusqu'aux talons

lorsqu'ils sortoient. Leurs cheveux étoient coupés en forme de couronne, comme ceux des moines en général. (Voyez la figure ci-jointe, et l'*Histoire* des ordres monastiques, religieux et militaires, par Heliot, tom. II. pag. 339, in-4°).

La manière de vivre de ces clercs, qui ne possédoient rien en propre, et qui déposoient dans une bourse générale le prix de leurs travaux manuels, sans aucune réserve particulière, les fit appeler par la suite *Frères de la vie commune*. Leur nombre se multiplia : la bonne odeur de leurs vertus se répandit au loin. Bientôt on en demanda des colonies en Frise, en Hollande, en Gueldre, en Westphalie, en Saxe, dans le Brabant, la Flandre, le Cambresis, etc.

L'Institut de Gérard de Groot fut approuvé par le pape Grégoire XI, sous la règle de saint Augustin, en 1376. Ce même instituteur établit aussi une communauté de filles auxquelles il prescrivit la vie commune comme aux clercs. On en comptoit dans les Pays-Bas jusqu'à quatorze.

Le pape Eugène IV accorda, l'an 1431, des priviléges aux maisons des frères de la vie commune, à Deventer, Zwol, etc.; et l'an 1439, à celles de Munster, Wezel, Cologne...... En 1444 et 1462, Pie II combla de faveur tous les établissemens qu'ils

avoient à Doesburg, Groningue, Horne, Gouda, Nimègue, Utrecht, Bois-le-Duc, Emmeric, Amersfort, Rostock, etc.

Gérard-le-Grand, en instituant la communauté des clercs, avoit encore le dessein de les conduire à une plus haute perfection. La réputation de sainteté dont jouissoit Jean de Ruysbroek, prieur des chanoines réguliers du Val-Vert ou Groenendael (*Viridis-Vallis*), dans la forêt de Soigne, près de Bruxelles, l'engagea, de même que Jean Schel, recteur de l'école de Zwol, à aller le voir, l'an 1381. Il fut tellement édifié de la pauvreté et de la simplicité religieuse de ce monastère, du même ordre que celui de Saint-Victor de Paris, qu'il prit la résolution d'en établir un semblable; mais la mort le prévint à l'âge de 44 ans, le 20 août 1384.

Son successeur, Florent Radewyns, directeur de l'école de Deventer, exécuta l'entreprise que lui avoit expressément recommandée Gérard-le-Grand. Windesheim, près de Zwol, lui parut et à ses disciples le lieu le plus favorable. Ils obtinrent les permissions nécessaires de Guillaume, duc de Gueldres, et de l'évêque d'Utrecht. Ils y jetèrent, l'an 1386, les fondemens de ce monastère, d'où la congrégation de Windesheim a pris le nom. Six frères de la vie commune y firent vêture d'habit de chanoines réguliers,

et y prononcèrent leurs vœux solennels, selon la règle de saint Augustin.

En 1402, sept monastères reçurent, dans un chapitre général, les nouvelles constitutions dressées pour le gouvernement spirituel et temporel de Windesheim, qui fut reconnu le chef de la congrégation....... De la Gueldre cette congrégation s'étendit rapidement dans la haute et la basse Allemagne. Quinze monastères voulurent vivre dans un plus grand recueillement; obtinrent la permission du chapitre général de se réformer; embrassèrent une clôture perpétuelle, et s'y engagèrent par un quatrième vœu : entr'autres ceux du Val-Vert ou Groenendael ; de Rouge-Val, (Rouge-Cloître) *Rubræ Vallis*, dans la forêt de Soigne ; de Saint-Martin, de Louvain, et de Sainte-Marie de Bethléem près de la même ville : de Fontaine, près d'Arnheim ; de Saint-Jean-l'Évangéliste, près d'Amsterdam, etc.

Comme les clercs de la vie commune et les chanoines réguliers de la congrégation de Windesheim ont eu le même fondateur à peu près à la même époque ; comme ces deux corps ont toujours été unis par les liens de la confraternité et la pratique des mêmes vertus, souvent il est arrivé qu'on les a confondus. Mais, par la nature des vœux solennels de religion, les chanoines réguliers sont essentiellement distincts

des clercs de la vie commune. La calligraphie étoit commune aux uns et aux autres, et formoit un des points principaux de leur institut. Après les heures de la prière, et les autres exercices de la congrégation, il leur étoit prescrit par la règle de transcrire l'écriture sainte, les ouvrages des saints Pères, des moralistes, des ascétiques, et de les collationner sur des anciens originaux. On les vendoit ensuite, et on en déposoit le prix dans la bourse commune, pour servir à l'entretien des clercs. *Pretium laborum manuum suarum de singularium scripturis, septimanatim exactum, in bursam communem reponentes* (Chron. Windesheim. pag. 6).

Le P. Héribert Rosweyde dit positivement que Thomas à Kempis, élevé dans le collège des clercs, à Deventer, qui étoit regardé comme l'athénée de la Belgique, vers 1394, sous la préfecture de Florent Radewyns, copioit des manuscrits anciens avec beaucoup d'habileté, et versoit le prix de son travail manuel dans la procure commune. *Dum in collegio fratrum clericorum versatur, quidquid calligraphiâ lucrari potuit (nam antiquarii manu valebat) omne id manupretium in commune subsidium conferebat...* (V. vie de Thom. à Kempis). Les ouvrages qui nous restent de sa main, ajoute-t-il, tels que la Bible entière, divisée en quatre tomes;

un très gros Missel, et quelques opuscules de saint Bernard, prouvent que Thomas à-Kempis excelloit dans cet art. Ce Missel étoit chez les chanoines réguliers de Saint-Martin de Louvain. Jean Ulimmerius, prieur de ce monastère, atteste, l'an 1586, l'avoir reçu des frères du Mont Sainte-Agnès, près de Zwol, qu'il a été écrit de la main du révérend et religieux père P. Thomas à-Kempis, l'an 1417, comme il est marqué de la main de ce pieux auteur. Il affirme que les caractères sont les mêmes que ceux de l'Imitation, en trois livres, écrits, en 1417, (Vid. Des Bill., p. 34. *Disput. critica*). Méerman, dans la table VII[e] de son ouvrage, le confirme par l'annonce des sermons, des épîtres, des traités de dévotion que ce religieux a compilés, dictés et distingués par des chapitres et des titres, et qui ensuite ont été imprimés sur son manuscrit. *Incipit tabula diversorum sermonum ac epistolarum devotorumque tractatuum quos inter alia ad gloriam et honorem sancte et individue trinitatis, glorioseque virginis marie dei genitricis compilavit dictavit titulisque ac capitulis distinxit devotus ac religiosus vir frater Thomas a Kempis presbiter canonicus regularis professus ac defunctus in monte sancte Agnetis virginis ac martyris prope Zollwis diocesis tra. jectensis.*

J'ai vu à Louvain, chez Kuypers, un volume renfermant une partie de la Bible, manuscrite, en 1434 par les mêmes frères du Mont-Saint-Jérôme, près de Hattem, petite ville des Provinces-Unies, à deux lieues de Zwol. Le copiste y a mis son nom, avec la date de l'année et le nom du lieu...... *Scriptus et finitus est liber iste in congregatione fratrum Montis sancti Jheronimii prope Hattem. Anno Domini M. CCCC. xxxiiij. xv. kalend. aprilis.*

Codice finito miserere Deus Godefrido.

La chronique de Windesheim, dont Jean Buschius est l'éditeur; celle du monastère de Sainte-Agnès, près de Zwol, faite par Thomas à-Kempis, publiée par Rosweyde; l'histoire de Sept-Fontaines et du Bois-Seigneur-Isaac, toutes de l'ordre des chanoines réguliers de saint Augustin; et les monumens existans dans presque toutes les maisons religieuses du même ordre, et de celui de saint Benoît, de saint Bernard, de saint François, etc., prouvent évidemment l'usage de la calligraphie, établi de temps immémorial dans tous les monastères.

J'ai vu à l'abbaye de Lobbes, ordre de saint Benoît, au pays de Liége, une Bible sur parchemin, de l'an 1084, en deux gros vol. in-fol., écrite par un religieux du même ordre, qui fut portée au concile de Trente.

L'abbaye de Neuf-Moustier près de Huy, ordre des chanoines réguliers de saint Augustin, fondée par Pierre l'Hermite qui y est enterré, possède un 2e vol. d'une Bible manuscrite que lui donna Alexandre, évêque de Liège, l'an 1130. J'ai vu de même, à l'abbaye d'Alne, au pays de Liége, une Bible supérieurement écrite sur membrane, en quatre volumes in-f°. max. Elle avoit appartenu à Philippe, archidiacre de Liège, prieur de Clairvaux, ami de saint Bernard. Il l'avoit apportée avec lui à Alne en 1154. Cette Bible a été écrite par les ordres de Geraldus, troisième abbé du monastère de Saint-Sauveur-de-Vertu, diocèse de Châlons, près de Troyes. Or, cette Bible avoit été manuscrite quinze à vingt ans auparavant, puisqu'il conste par le *Gallia Christiana*, que Geraldus est mort en 1140.

Les récollets du couvent de la Trinité à Louvain, avoient une Bible manuscrite par un de leurs pères, sur parchemin, en trois grands volumes in-fol., dont les capitales sont en or et azur : le premier en 1237; le second en 1238; le troisième en 1239.

On trouve dans la chronique de Windesheim, pag. 126, que la Bible entière très bien écrite, en trois volumes, coûtoit alors cent couronnes. *Totum corpus bibliæ in tribus voluminibus optime conscriptum, centum coronarum in valore ;* et qu'un

missel fut vendu vingt écus vieux. *Prior de Windesem dedit eis bonum missale, quod post modum pro 20 antiquis scudatis vendiderunt.* Id. p. 158.

Des Roches, dans ses *Recherches sur l'imprimerie*, qui se trouvent dans le premier volume des *Mémoires de l'académie de Bruxelles*, a tiré des termes de cette chronique une conséquence aussi fausse qu'injurieuse, en alléguant qu'ils étoient une preuve *que les moines faisoient un commerce des manuscrits qu'ils copioient*: tandis que, contre la vérité des faits, il a confondu ceux qui, par état, copioient afin de pourvoir à l'entretien de leur subsistance, avec ceux qui, étant fondés et rentés, copioient pour l'instruction, l'édification de leurs frères et l'usage des bibliothèques communes.

Les prêtres et les frères de la vie commune augmentèrent la célébrité de leur nom, de leurs vertus et de leurs talens, lorsque, vers le milieu du 15e siècle, ils ouvrirent des écoles publiques pour l'instruction de la jeunesse. Comme ils avoient pris pour patrons de leurs écoles saint Grégoire et saint Jérôme, et que les maisons qu'ils habitoient en portoient presque toutes le nom, telles qu'à Grammont, à Bois-le-Duc, maison de Saint-Grégoire ; à Utrecht, le collège de Saint-Jérôme ; à Gand, maison de saint Jérôme, etc., on appela aussi ces clercs les frères de Saint-Grégoire, les

frères de Saint-Jérôme, ou Hiéronimites. Les petites écoles des Pays-Bas avoient l'usage de célébrer la fête de saint Grégoire, leur patron, par une messe solennelle qu'elles faisoient chanter tous les ans en mars et en novembre.

Les chroniques et les annales du Brabant attestent que le magistrat de Bruxelles fit venir, vers 1460, de l'Over-Yssel, une colonie de ces frères de la vie commune, pour leur confier l'instruction publique. Il leur donna pour demeure et pour collége la maison de Nazareth, près de Saint-Géri (ancien couvent des Riches-Claires). Philippe Van-den-Heetvelden, *miles* (chevalier), dont la famille patricienne brille dans les *Fastes consulaires de la ville de Bruxelles*, depuis 1422 jusqu'après 1474, fut le principal bienfaiteur de cet établissement. Cette maison avantageusement située sur la rivière de Senne, portoit le nom de l'Annonciation de la Vierge, vulgairement Nazareth. Les frères de la vie commune n'avoient pour célébrer l'office divin qu'une chapelle domestique et un autel portatif. Honofrius ou Onufrius de Sainte-Croix, évêque de Tricarico, dans le royaume de Naples, légat du saint siège dans les contrées de l'Allemagne et des Gaules, et particulièrement dans les diocèses de Cologne, Trèves, Liège, Tournay, Utrecht, résidant alors à Bruxelles, diocèse de Cambrai, avec les pleins pouvoirs

de légat-*à-latere*, leur remit une bulle, en date du 10 janvier 1469, l'an 5 du pontificat de Paul II, indiction II, par laquelle le pape donne aux frères de la vie commune de Bruxelles, les mêmes privilèges accordés à ceux des maisons de Bois-le-Duc, d'Amersfort, de Gand, de Grammont, etc., d'ériger leur chapelle en église collégiale, avec cloches, cloîtres, sacristies, et autres édifices nécessaires, *cum campanis, campanilibus, claustris et aliis necessariis officinis.*

J'ai vu chez Knypers, à Louvain, un missel, *secundum consuetudinem Gallicorum*, imprimé le 31 mai 1480, par Henri Alding, à Messine, en Sicile, sous le pontificat de Sixte IV, et sous le règne de Ferdinand V, roi de Castille et d'Aragon. C'est un chef-d'œuvre de typographie, par la netteté des caractères, la blancheur et la force du papier, la largeur des marges, etc. Il est in-fol. de 133 feuillets. Ce missel a appartenu aux frères de la vie commune de la maison de Nazareth, à Bruxelles, comme il conste par la note manuscrite placée au-dessus du calendrier et de la messe du premier dimanche de l'Avent. *L ber domûs Dei dicte Nazareth in Bruxella.* Le canon de la messe est imprimé sur parchemin, *scriptura grandiori.* Ces frères l'avoient reçu en présent de Judocus Kampaert, pour l'usage du prêtre célébrant

tous les samedis à l'autel des martyrs Sébastien et Adrien, selon la fondation de Kampaert. Une note écrite sur un morceau de parchemin collé à ce missel, l'annonce en ces termes : *Liber iste pertinet ad fratres domus annunciationis beate Marie, vulgariter dicte Nazareth in Bruxella ex donatione Judoci Kampaert, et ad usum vero celebrantis ad altare sanctorum martyrum Sebastiani et Adriani diebus sabbati ex fundatione prescripti Judoci Kampaert.*

Les frères de la vie commune de Bruxelles vécurent pendant plus d'un siècle en collége, observant la règle et la vie commune, ordonnée de tous temps par les canons des conciles à tous les clercs, à tous les chanoines des cathédrales, des collégiales, et à tous les chanoines réguliers, qui n'ont reçu cette dénomination que de leur vie régulière, et qui, dans l'origine, ne portoient d'autre nom que celui de frères. La bulle de Paul II aux frères de la vie commune de Bruxelles, est très expresse sur ce point. (Voyez *Miræi opera diplomatica*, tom. IV, pag. 442). Cette congrégation de frères n'existe plus depuis long-temps. La plupart de leurs maisons furent ruinées par les protestans de Hollande et d'Allemagne, dans les guerres du 16e siècle ; quelques-unes ont passé à d'autres corporations religieuses.

Je ne sais par quelle fatalité la maison de Bruxelles fut convertie en séminaire ou école publique, même sans avoir entendu les frères, qui en avoient fait la gloire et l'ornement. L'acte de mutation du 17 mars 1569, *stilo scribendi tunc Mechliniensi*, rapporté par Miræus, tome IV, page 444, est trop intéressant et répand trop de jour sur la maison de Nazareth, pour n'être point ici analysé.

« Le 17 mars 1569, comparurent dans le temple de la maison des frères de Nazareth, de cette ville de Bruxelles, Maximilien Morillon, archidiacre de l'église de Malines, grand-vicaire du cardinal de Granvelle; Ghislain de Vroede, curé de N. D. de la Chapelle; Denis Sgroote, docteur en droit, assesseur de l'official, conseiller du cardinal; Henri Blyleven, de la part du chapitre de Sainte Gudule; les députés de la part du magistrat de Bruxelles, nobles et prudes Charles Van-den-Timpel, chevalier de la toison-d'or; Jean De Dongelberghe; Jacques Taye, seigneur de Goyke, Guillaume Buslyden, tous échevins; et Jean Boischot, pensionnaire de la même ville, lesquels, après avoir entendu la messe du Saint-Esprit, et après lecture faite des motifs qui ont engagé les pères du concile de Trente à établir dans chaque métropole, et dans d'autres églises inférieures, un séminaire ou école, pour y élever et faire instruire dans la discipline et les fonc-

tions écclésiastiques un certain nombre d'enfans, proportionné aux facultés et à l'étendue des diocèses, etc.

« Après avoir ouï le seigneur cardinal de Malines, chargé par les conciles du soin de ces sortes d'établissemens, lequel a considéré qu'il n'y a point de lieu plus convenable, plus commode que la maison de Nazareth des frères de la vie commune, située presque au milieu de la ville, près des eaux de la Senne, et du temple de Saint-Géry ; vu sur-tout que cette maison, dès sa première institution, a été destinée pour élever et instruire la jeunesse, etc., *præsertim attento quod eadem domus a primæva sui erectione et institutione ad juventutem instruendam et docendam fuerit destinata, etc.*

« Nous, du consentement du chapitre de Sainte-Gudule et du magistrat de la ville de Bruxelles, avons trouvé bon de convertir à l'usage et à l'utilité du séminaire, tous les biens-meubles, immeubles, héritages, dépendances, possessions réelles et actuelles des frères de la vie commune, sans toutefois préjudicier à ceux qui sont dans cette maison, mais au contraire pourvoir convenablement à leurs besoins et à leur alimentation. *Non intendens tamen propterea iis qui nunc actu in domo erant præjudicare; sed eorum rationem habere et necessitatibus convenienter subvenire*, etc.

« Ainsi fait et passé dans la maison des frères de la vie commune, en présence de Jean Raetshoven, prêtre, doyen de la chrétienté de Bruxelles; et de Gérard de Pauw, receveur des émolumens de la cour de Malines. »

Les frères de la maison de Nazareth furent donc supprimés et réduits à une pension alimentaire.

Dans les guerres de religion, l'école et le séminaire de la maison de Nazareth furent destinés à l'éducation et à l'entretien de cent pauvres garçons calvinistes, en vertu d'un arrêt du conseil de guerre des rebelles, tenu à Bruxelles le 15 novembre 1580. On y plaça un régent, et six professeurs salariés de la caisse des biens ecclésiastiques confisqués.

En 1585 le collège de Nazareth fut rendu aux catholiques romains, et rétabli sur le même pied où il avoit été avant les troubles, en vertu de deux capitulations, signées le 10 mars de la même année, au camp de Bevern, dans le pays de Waes en Flandre.

Les Urbanistes ou Riches-Claires, dont le monastère, existant depuis 1345 hors de la porte de Halle avoit été détruit par les hérétiques, obtinrent pour leur demeure, en 1588, cette même maison de Nazareth, qui porte encore leur nom.

Première imprimerie établie à Bruxelles.

L'éducation publique et la copie des manuscrits étant deux points principaux de l'institut des frères de la vie commune, l'art typographique leur étoit de la plus grande utilité pour multiplier leurs connoissances, et leur rendre un temps précieux qu'une ennuyeuse calligraphie absorboit. On voyoit aux célestins de Paris un exemplaire des canons de Gratien, manuscrit : celui qui l'a copié, marque qu'il a été vingt-un mois à le faire. D'après cet aveu, il faudroit 1750 ans à trois hommes pour fournir trois mille exemplaires ; au lieu que, par le moyen de l'imprimerie, ils peuvent être achevés en moins d'un an par le même nombre d'hommes. C'est aussi ce que dit Jean-Antoine Campanus dans ces vers mis au bas des éditions d'Udalricus Gallus, de 1470 :

Imprimit ille die, quantum non scribitur anno.

Il est problable que les frères de la vie commune, de Bruxelles, auront appris tout le mécanisme de la typographie à l'université de Louvain, chez Jean de Westphalie ; ou à Cologne, où ils avoient une maison de leurs frères.

Ceux du Val-Sainte-Marie, dans le Ringkau, diocèse de Mayence, imprimoient en mars 1474, le

psautier et le bréviaire, selon l'usage de ce diocèse, avec la souscription : *Subjectum volumen psalterii breviariique maguntinensis impressorie artis industria perfectum et feliciter consummatum est in domo fratrum clericorum communis vite vallis sancte Marie ejusdem diocesis in Ringkauia. Anno domini M. CCCC, LXXIIII. Sabbato post reminiscere*, in-4°. On en trouve un exemplaire à la bibliothèque de Saint-Barthélemi, à Francfort.......

A Rostock, ville de la basse-Saxe, dans le duché de Mecklembourg, ces mêmes clercs imprimoient, en 1476, dans leur maison du Jardin-vert de Saint-Michel les œuvres de Lactance, in-fol. (V. le catalogue de la Vallière, n° 419). Ils ont aussi donné, en 1481, une édition in fol. de *B. Bernardi sermones super cantica canticorum*. On présume que ceux de Bruxelles, ont imprimé avant 1476, comme on le verra plus bas; mais leur humilité, leur modestie leur faisoient une loi de taire leur nom dans les éditions qu'ils donnoient. Le premier livre connu, imprimé par les frères de la vie commune, à Bruxelles, quoique sans nom de typographe, est :

1476.

Arnoldi Geilhoven, *seu de Roterodamis*,

Gnotosolitos , sive speculum conscientiarum. Bruxellis 1476, in-fol.

Cet ouvrage de morale a été composé par Arnould de Rotterdam , docteur aux décrétales, et profès dans le monastère de Val-Vert ou Groenendael, ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin , dans la forêt de Soigne. Il l'a dédié aux secrétaires, greffiers et clercs de la ville de Bruxelles, la plus belle, la plus riche de tout le duché de Brabant, comme il l'annonce par son épître. *Honestis. fidelibus ac discretis viris Waltero de bulct. Wilhelmo de Druempt ac Iohani Danieels secretarijs scribis ac clericis Bruxellensis notabilioris pulcrioris ac ditioris op. pidi totius ducatus Brabantie vester Arnoldus de Hollandia de Roterdam decretorum doctor minimus intempestiuus et ante meritum professus in monasterio Viridi-Vallis canonicorum regularium ordinis. sancti augustini in zonie silva cameracensis dyocesis salutem in patria : et via salutaribus semper exerciciis occupati.* La forêt de Soigne étoit alors l'asile de la vertu et des muses. Le Val-Vert, le Val-Rouge, Sept-Fontaines, Bois-Seigneur-Isaac étoient la retraite de la piété et des belles-lettres. La vie des solitaires qui l'habitoient n'étoit point purement contemplative. Le défrichement des terres, les exercices spirituels, la calligraphie, les œuvres

ascétiques occupoient toutes les heures du jour. Arnold, dans sa dédicace, fait partager avec lui les charmes de cette solitude... *Ideo ait poeta :*

> *Silva placet musis : urbs est inimica poetis :*
> *Scriptorum chorus omnis amat nemus et fugit urbes.*

Et Jeronimus :

> *Michi oppidum est carcer et solitudo paradisus.*

Le *Gnotosolitos* est divisé en deux parties ou deux livres. Le premier livre contient seize rubriques, et chaque rubrique est partagée en 20, 30, 35 questions. Ces rubriques traitent des sept péchés capitaux ; des dix commandemens ; des conseils évangéliques ; des péchés contre le Saint-Esprit, etc. Le second livre renferme les rubriques sur la censure ecclésiastique ; sur les différentes excommunications portées dans les Décrétales, les Clémentines, les Extravagantes ; sur les suspenses, l'interdit, l'irrégularité, etc. ; enfin sur l'absolution.

Ce gros volume in-folio est de près de 800 pages : le papier en est épais et gris. Il est exécuté sur deux colonnes, de cinquante lignes chacune, dans les pages qui sont pleines. Le titre est au recto et au verso de chaque feuillet : les citations sont très multipliées dans les marges : les lettres initiales des rubriques sont en filigranes rouges, bleus et blancs : les capitales de chaque

phrase sont distinguées par un trait rouge au pinceau, les points et les deux points en étoile. On n'y trouve ni chiffres, ni réclames, ni signatures. Le caractère est un gothique-cursif, assez menu, diffus par les abréviations et la conjonction des lettres, qui le rendent d'une lecture difficile. Il a été tracé et gravé sur l'original même de l'auteur, avec la plus grande précision. Car il n'est point de doute que les graveurs et les fondeurs de caractères ne conformoient alors leurs types sur les lettres des manuscrits autographes des auteurs qu'ils vouloient imprimer. Les anciens imprimeurs l'annonçoient dans presque toutes les éditions qu'ils donnoient. Les frères de la vie commune ont souscrit cette vérité, avec le nom de la ville de Bruxelles et la date du 27 mai 1476, au verso de la vingt-deuxième page de leur Gnotosolitos, en ces termes

Presens hoc speculum conscientiæ, quod gnotosolitos dicitur, humilem sui et dei consequenter docens cognitionem... magna et exacta diligentia non solum ex originali ipsius autoris manu exarato effigiatum verum etiam ex autoribus quam plurimis.... arte impressoria multiplicatum et quantum humana suffecit industria satis solerter elaboratum. Bruxelle oppido Brabancie est finitum feliciter anno Domini 1476. 27 *mensis. may.*

Au-dessous de cette souscription, on trouve seize vers, dont les derniers répètent la même date :

Virginis a partu dum fluxissent simul anni
Mille quadringenti septuagintaque sex.

Or, le format et la grosseur de ce volume font conjecturer qu'il a fallu plus de cinq mois, sur-tout l'hiver, pour l'achever, et qu'il a été commencé en 1475. J'en ai vu un exemplaire bien conditionné chez Ermens, et à la bibliothèque impériale ; les récollets de Louvain en avoient un autre, qui est maintenant à la bibliothèque de Bruxelles.

Le second livre imprimé à Bruxelles, avec le nom de la ville et la date, quoique sans nom de typographe, est :

1478.

Sporta fragmentorum magistri Egidii Carlerii, decani ecclesiæ Cameracencis : impressa in oppido Bruxellensi ducatus Brabantiæ. Anno Domini M. CCCC. LXXVIII. J'en ai vu un exemplaire à Malines, chez de Servais, et un autre chez Ermens. Cet ouvrage et les deux suivans se trouvent toujours reliés ensemble.

Gilles Charlier, savant docteur de Sorbonne, né à Cambrai, élu doyen de la cathédrale de cette ville

en 1431, se distingua au concile de Bâle en 1433, et mourut doyen de la faculté de Sorbonne de Paris, en 1472. On a de lui divers ouvrages sur les cas de conscience. *Sporta et sportula fragmentorum*, en forment deux volumes in-fol.

1479.

Le troisième livre imprimé à Bruxelles est *Sportula fragmentorum*. Souscription :

Explicit sportula fragmentorum magistri Egidij Carlerij decani ecclesie Cameracensis. Impressa in oppido Bruxellensi ducatus Brabantie. Anno Domini M. CCCC. LXXIX. J'ai vu cette édition chez Ermens. L'ouvrage de Charlier est un recueil de réponses à certaines questions théologiques, faites à l'instance de l'inquisiteur de la foi, et à celles des professeurs les plus célèbres en théologie de ce temps-là, tels que Henri de Pomerio, religieux à Sept-Fontaines; Egid. Barlaren, religieux à Groenendael; de l'évêque d'Arras; de quelques prélats, etc., et d'autres réponses à certaines propositions téméraires, suspectées d'hérésie.

Dans le même volume on trouve un écrit de Jean de Ecoute, ou plutôt de Eechaute, professeur en théologie, trésorier de l'église de Saint-Pierre à Lille,

qu'il dédie à son très docte et très honoré maître Egid. Carlier, doyen et chanoine de l'église de Cambrai. C'est une réfutation de l'opinion de ceux qui soutiennent « que saint Jean-l'Évangéliste est devenu fils na- « turel de la Vierge, par la transubstantiation du « corps de Jean au corps du Christ, en vertu des pa- « roles adressées par le Christ sur la croix, à la glo- « rieuse Vierge Marie, en disant de Jean : Femme ! « voila votre fils ! »

Ces deux éditions sont à longues lignes, de 38 à 40 sur chaque page in-fol. Le premier ouvrage est de 15 feuillets ; le second de vingt-quatre. Les lettres initiales sont en rouge et bleu : les points en étoile : les comma en ligne oblique : les caractères cursifs, gothiques, serrés et diffus ; le texte fort abrévié. Titre :

Scriptum domini Johannis de Ecoute ecclesie theologie profess. thesaur. ecclesie sancti Petri insul. contra dicentes sanctum Johannem evangelistam factum fuisse filium virginis verum et naturalem per transubstantiationem corporis Johannis in corpus christi vi verborum a christo in cruce pendente directorum matri sue gloriose marie virgini de ipso Johanne, mulier ecce filius tuus, etc.

J'ai vu chez les frères Gasparoli un commentaire

de Pierre Balbi, évêque de Tropea, ou Torpia, ville du royaume de Naples dans la Calabre, sur les vingt-une homélies du docteur Jean Chrysostome, traduites du grec en latin. C'est un in-4° parvo, à longues lignes, de vingt-sept dans les pages entières; avec point et les deux points en étoile; les virgules en lignes obliques; sans chiffres, sans réclames, mais avec la date de 1479 à la fin. Les caractères et la forme entière de l'édition sont incontestablement des frères de la vie commune. Titre :

Incipit epistolaris petri Balbi episcopi torpieij ad pontificem maximum pium secundum in librum viginti unius omeliarum reverendi patris et eximii doctoris beati johannis crisostomi presulis constantinopolitani è greco in latinum translatarum linguagium : sans souscription.

1480.

Le quatrième livre imprimé à Bruxelles, avec date, est :

Joan. de sancto Laurentio postillæ evangeliorum dominicalium totius anni et aliquorum festorum, in-fol. avec cette souscription : *Explicit insigne opus postillarum per reverendum magistrum Johannem de sancto Laurentio, super evangelijs*

domnicalibus utilissime compositarum in inclita Bruxellensium ducatus Brabantiæ civitate summa cum industria impressum, ac anno domini M°. CCCC°. LXXX°. sub quarta die nonarum octobrium festo beati Francisci feliciter terminatum.

J'ai vu plusieurs exemplaires de cette édition du 4 octobre 1480, chez Ermens, de Servais, Gasparoli. Cet in-f° de 197 feuillets, est exécuté en deux colonnes, sur un papier fort et beau. Les lettres initiales sont de diverses couleurs; la ponctuation comme dans les éditions précédentes : le caractère grêle et abrévié.

Le cinquième livre imprimé à Bruxelles, avec date, est : *Beati Bernardi abbatis sermones*, avec cette souscription : *Expliciunt sermones beati bernardi clarevallensis abbatis utriusque partis tam de tempore quam de sanctis. Impressi ac completi Bruxell. insigni oppido ducatus Brabancie. Anno Domini M°. CCCC°, Octuagesimo primo alme penthecostes in profesto.*. C'est un in-fol. imprimé sur deux colonnes, de 40 lignes chacune; sans chiffres, sans signatures, sans réclames, et dans la même forme que les précédens... Santander en a un exemplaire.

1481.

Le sixième livre imprimé avec la date de 1481, que j'ai vu chez le medecin Lucas, à Bruxelles, est, *Epistole beati Bernardi primi Clarevallensis abbatis.* C'est le recueil des lettres de Saint-Bernard, qui sont au nombre de 310. La première est adressée à Robert, son neveu, qui de l'ordre de Cîteaux avoit passé à l'ordre de Cluni; volume in-fol. de 173 feuillets imprimés sur deux colonnes, de 40 lignes dans celles qui sont pleines : sans chiffres, sans signatures, sans réclames, sans traits-d'union : avec point, deux points en étoiles, virgules en ligne oblique, point d'interrogation et parenthèse. Les caractères sont d'un gothique particulier aux frères de la vie commune; souvent la consonne est liée avec la voyelle qui la suit: les abréviations sont fréquentes ; on y remarque aussi l'ancienne orthographe : l'ouvrage est sans titre. *Incipit tabula Epistolarum beati Bernardi primi clareuallis abbatis,* 4 feuillets de table. Le cinquième est blanc au recto : au verso, deuxième colonne on lit : *Miraculum de prima epistola.* — Au sixième, 1ere colonne, *Incipit epistola sancti bernardi clareuallis abbatis ad robertum nepotem suum...* Les lettres initiales de chaque épître manquent.

Au recto du dernier feuillet, colonne deuxième, on lit cette souscription : *Explicit insigne opus*

epistolarum eximie doctrine viri beati Bernardi primi clareuallis abbatis in inclito bruxellensium ducatus brabantie oppido impressum ac annò domini M. CCCC. LXXXI. tertio ydus aprilis in festo sancti leonis primi pape feliciter terminatum, etc.

On voit évidemment que les lettres doubles et liées ont été gravées ensemble sur le même poinçon et fondues de même dans les matrices.

Ce sont les disciples de saint Bernard, qui, de son temps, ont fait le recueil de ces 310 épîtres. — Mabillon, dans l'édition des œuvres de saint Bernard, n'en a point changé l'ordre. Il y a ajouté un second et un troisième recueils, qui renferment 447 épîtres, divisées en trois parties. — Dans la dernière il s'en trouve beaucoup de supposées.

1484.

Le septième livre imprimé à Bruxelles, est, *Legende sanctorum Henrici imperatoris et Kunegundis imperatricis virginum et conjugum*, in-4°, à longues lignes, de 27 dans les pages entières, point et deux points en étoile, parenthèses et signatures, dont la dernière est *h v*..... Les caractères sont d'un gothique-cursif : les lettres sont liées, tantôt avec celle qui

la précéde, tantôt avec celle qui la suit : la virgule est en ligne oblique ; l'édition est chargée d'abréviations.

Au verso du premier feuillet est une gravure en bois, qui représente Henri et Cunégonde, à côté d'un petit autel, sur lequel est placé l'enfant Jésus, qui tient une couronne de chaque main, qu'il pose sur la tête de l'un et de l'autre. Au recto du dernier feuillet on voit une aigle éployée, portant dans ses serres l'écusson de Henri : ces deux gravures en bois sont assez bien exécutées. Au bas de chacune il y a des vers latins et flamands qui ne sont pas dignes d'être cités.

L'ouvrage commence par deux prologues sur les légendes du saint et de la sainte. Celle-ci est une compilation des autres chroniques, éparses en divers lieux, découvertes par l'auteur, notamment à Bruxelles. Suit la vie de Henri : *Incipit vita sancti Henrici christianissimi imperatoris et confessoris*. Dans le premier chapitre on trouve l'arbre généalogique de Henri II, dont la tige est Otton, duc de Saxe, très bien executé. Cette légende est remplie de faits historiques assez intéressans : elle est partagée en quatorze chapitres : la vie de Cunégonde suit celle de Henri, divisée en six.

Les leçons et l'office de la messe, propres à Henri et à Cunégonde, pour le jour de leur fête, sont placées

à la fin des légendes et font partie du livre. Souscription :

Ad laudem et gloriam omnipotentis dei. gloriose virginis marie. et omnium sanctorum finiunt feliciter legende sanctorum Henrici imperatoris et Kunegundis imperatricis virginum et coniugum summa cum diligentia impresse in famosa civitate Bruxellen. per fratres communis vite in Nazareth. Anno domini M. CCCC *lxxxiiij*. Édition très soignée, très rare, très recherchée, à raison de la souscription par les frères de la vie commune, que l'on ne rencontre point dans les autres éditions qu'ils ont données. Je n'en ai vu qu'un exemplaire chez M. H. V. D. B. Il s'en est vendu un autre en 1792 à Bruxelles. (Voyez le 4e catalogue d'Ermens, nº 2387).

Il s'en est trouvé un exemplaire à Bruxelles dans le second catalogue des couvens supprimés, vendu le 13 mars 1786, avec la date de 1474. Mais cette date est une erreur du copiste ou de l'imprimeur.

1487.

De Cheratte, tréfoncier de Liège, possédoit un petit in-12, d'un pouce d'épaisseur, qui est la partie d'hiver du véritable ordinaire de l'église de Saint

Lambert de Liège, imprimée avec soin, à Bruxelles, ville célèbre du duché de Brabant, et achevée dès le commencement de l'année 1487. Ce livret est sans titre, et sans nom d'imprimeur; mais la nature de la souscription, sa forme modeste et identique à celles que nous avons rapportées ci-dessus, indiquent que cet ouvrage est sorti des presses des frères de la vie commune, de Bruxelles. D'ailleurs nous ne connoissons à cette époque, d'autres imprimeurs qu'eux. On trouve ce livret dans le catalogue de Cheratte (*Liturgies*, nº 114), dirigé par le savant Paquot, sous le titre :

Pars hiemalis veri ordinarii ecclesie Leodiensis sancti Lamberti. Que satis magna cum diligentia in solempni civitate Bruxellensi ducatus Brabantie feliciter est impressa anno incarnationis domini M. CCCC. lxxxvii. jam incipiente... Il est probable qu'ils auront imprimé les trois autres parties de ce bréviaire, qu'on ne retrouve plus.

Éditions attribuées aux frères de la vie commune.

Si les frères de la vie commune, de Bruxelles, n'avoient employé qu'une même forme de caractères, et une même qualité de papier, il seroit facile de juger leurs éditions, quoique anonymes, par la confrontation. Mais, comme il est absurde de ne leur

supposer qu'un seul *caractère* et un seul papier, il ne l'est pas moins de décider, sur la ressemblance des types et l'identité de papier, que tel ou tel livre, sans souscription, est sorti de leurs presses. Plusieurs fois j'ai rapproché les unes des autres les éditions du *Gnotosolitos*, de *Sportula fragmentorum*, des *Postillæ evangeliorum*, afin de mieux les comparer et les juger. J'ai remarqué chaque fois une telle différence dans l'œil du caractère particulier de chaque édition, et dans l'espèce du papier, que, sans la certitude de la souscription, je les aurois jugées de différens imprimeurs. Il n'est personne qui ne puisse vérifier cette observation. Je me bornerai donc à indiquer les imprimés dont les caractères sont les plus approximatifs de ceux qui sont décidément avoués appartenir aux frères de la vie commune.

Petri de Aillyaco commentarius in IV libros sententiarum, in-fol. sur deux colonnes, de trente-neuf lignes chacune dans les pages entières : les points en étoile ; les comma en ligne oblique, sans chiffres, sans réclames, sans titre bien distinct, avec les signatures a ij, a iij, etc. L'œil du caractère ressemble assez à celui du *Gnotosolitos*, et plus encore à celui des *Postillæ evangeliorum ;* mais le papier en est beaucoup plus blanc et plus fin. Ermens en a

un exemplaire, qui, en 1484, appartenoit aux *croisiers* de Namur; Santander un autre.

Ce Pierre d'Ailly, *Petrus de Aillyaco*, étoit de Compiègne, docteur de Sorbonne, chancelier de l'université de Paris; confesseur, aumônier de Charles VI, évêque de Cambrai, cardinal en 1411, un des fondateurs du collège de Navarre à Paris; appelé de son temps, le *marteau des hérétiques;* homme éloquent et profond, très célèbre dans les écoles de son siècle, comme l'annonce le prologue de cet ouvrage.

Incipit prologus super lecturam sententiarum reverendissimi in Christo patris et domini magistri Petri de Aillyaco in sacra pagina professoris fama super æthera noti, nec non cardinalis quondam cameracensis meritissimi. Il mourut à Avignon en 1419, en revenant du concile de Constance.

J'ai vu chez les frères Gasparoli le livre des épîtres de Pierre de Blois sur la discipline et les règles ecclésiastiques. On sait que cet auteur, appelé *de Blois*, du lieu de sa naissance, après avoir étudié à Paris et à Bologne, fut précepteur, puis secrétaire de Guillaume II, roi de Sicile. Il fut mandé en Angleterre par Henri II, Plantagénet, et obtint l'archidiaconat de

Bath, dans le Somersetshire. Il fut aussi chancelier de Richard, archevêque de Cantorberi : il mourut en Angleterre l'an 1200. On a de lui cent-quatre-vingt-trois épîtres, imprimées par les frères de la vie commune, in-fol., sur deux colonnes, avec point et les deux points en étoile ; les virgules, les traits-d'union en ligne oblique, sans signatures, sans chiffres, sans réclames, sans souscription. La première lettre adressée au roi d'Angleterre sert de prologue. Titre :

Incipiunt epistole magistri Petri Blesensis bathoniensis archidyaconi quarum prima vicem prologi continet ad regem Anglie.

Les mêmes amateurs et Douglas ont aussi deux éditions de ces mêmes frères, exécutées en lettres gothiques, in-fol. en deux colonnes, avec la même orthographe que ci-dessus, et les mêmes types. Il n'y a de différence que dans les lettres *s* et *f* qui sont carrées, au lieu que dans presque toutes les autres éditions elles sont crochues par le haut et aiguës par le bas. Titre du premier ouvrage :

Legenda sancti Silvestris pape ab Eusebio Cesariensi palestine greco sermone compilata. A la fin : *Explicit legenda sancti Silvestris pape....*

Titre du second ouvrage : *Incipit prologus in*

libro sancti Athanasij habito contra hereticos Sabellium, Fotinum et Arrium. A la fin : *Explicit liber tertius sancti Athanasij de fide catholica.* C'est la défense du dogme de la trinité et de l'incarnation contre les hérésies de Sabellius et d'Arius, chef des ariens.

Vu chez Ermens, *Collationes sanctorum patrum quas scribit Johannes Cassianus*, in-fol. sur deux colonnes, de trente-huit lignes chacune dans les pages entières; sans chiffres, sans réclames, sans signatures : les points et les deux points en étoile; sans comma ; les lettres initiales rouges, au pinceau : l'œil du caractère est plus gros et plus usé que celui du *Gnotosolitos*. Il ressemble plus particulièrement à celui des *Postillæ de sancto Laurentio*, etc. Cet ouvrage ascétique renferme les *vingt-quatre conférences des pères du désert*, que Jean Cassien, solitaire de la Thébaïde, a composées au commencement du 5e siècle.

Les dix premières conférences ou collations sont dédiées à Léonce, évêque de Fréjus, et à Helladius, supérieur d'un monastère établi en Provence : les sept suivantes à Honorat et à Eucher : les dernières à Jovinien, Minerine, Léonce et Théodore, comme l'annonce le prologue... On croit communément que

la première édition de ces collations est celle de Bâle de 1485 : mais j'en doute.

Casus breves super totum corpus legum per magistrum Johan. de Turnout, in-fol. à longues lignes, sur beau papier, sans chiffres, sans signatures, sans réclames : les points en étoile; les virgules en ligne oblique; caractères conformes à ceux des *Postillæ evangeliorum*, etc. L'exemplaire que j'ai vu chez Ermens venoit du monastère de Rouge-Cloître, dans la forêt de Soigne. On remarque que les frères de la vie commune s'attachoient à imprimer les ouvrages des savans avec lesquels ils étoient les plus liés; et que les monastères voisins recueilloient avec soin leurs éditions... Cet ouvrage est un abrégé des cas de tous les livres des *digestes*, mis en ordre par Jean de Turnhout, appelé aussi Jean Noyens ou Nouts, maître-ès-arts, licencié en droit et professeur aux *institutes* à l'université de Louvain; revu, corrigé, augmenté des leçons de différens autres professeurs en droit.

Valère-André, Foppens, Paquot avancent que cette édition a été faite en Allemagne : ils se trompent. Seemiller dit qu'il est plus naturel de croire qu'elle a été exécutée à Louvain, puisque l'auteur y professoit. Je suis de son avis sur sa présomption; mais il se trompe sur le lieu de l'impression. L'édition appartient

incontestablement aux frères de la vie commune de Bruxelles. Pour s'en convaincre, il suffira de rapprocher et de comparer leurs caractères. Il est même probable que cet ouvrage a été imprimé entre 1481 et 1482, puisque Noyens n'est devenu professeur à Louvain qu'en décembre 1480, et docteur en droit en 1482. Dans l'intitulé de son livre il se dit maître-ès-arts, licencié en droit et professeur ordinaire aux institutes : or, si à l'époque de l'impression de ses *cas*, il eût été docteur, il n'auroit pas omis cette qualité. (Voyez *fasti academici*).

Outre les sermons de saint Bernard, de 1481, et le commentaire de Pierre d'Ailly sur les quatre livres des sentences que possède Santander, il a encore les éditions suivantes que nous jugeons être des frères de la vie commune, par la comparaison que nous avons faite de leurs caractères.

B. Gregorij pape omeliæ in Ezechielem. Il commence par *Epistola beati Gregorij pape de expositione Ezechielis ad Marianum episcopum;* et finit par *Expliciunt omelie Gregorij pape in Ezechielem prophetam. Deo gracias amen.* Ces homélies sont imprimées in-fol. sur beau papier, en deux colonnes, de trente-huit lignes chacune dans les pages entières; sans chiffres, sans réclames, sans

signatures, et sans titre au haut des feuillets. Les frères Gasparoli en ont un exemplaire.

B. Bonaventure stimulus amoris seu itinerarium mentis in Deum. Cet ouvrage ascétique est un in-4°, exécuté à longues lignes, au nombre de vingt-sept dans les pages entières, avec signatures, mais sans chiffres et sans réclames. Ermens en possédoit un exemplaire. J'ai vu le même ouvrage à la bibliothèque impériale : titre.

Incipit liber qui dicitur stimulus amoris quem composuit dominus frater Bonaventura de ordine fratrum minorum. A la fin : *Explicit itinerarium Bonaventure mentis in Deum* : mêmes caractères et mêmes abréviatures que le *Gnotosolitos*, divisé en trois parties ou *gradus*, chaque partie en seize, dix-sept et vingt chapitres.

Joannis Salesberiensis, carnotensis episcopi, de nugis curialium et vestigiis philosophorum opus præclarum. Cette édition in-fol. est faite sur deux colonnes, de quarante lignes chacune, sans chiffres, sans signatures, sans réclames. La souscription :

Finit opus preclarum de nugis curialium et vestigiis philosophorum cujus Johannes Salesberiensis actor fuit.... Les frères Gasparoli en ont un exemplaire.

Ce traité des *Vanités ou des sottises de la cour*. traduit en français par Mézeray, a été composé en latin, dans le 12e siècle, par Jean de Salesberi ou Sarisberi, Salisburi, Anglais de nation, élevé en France, élu évêque de Chartres, où il est mort vers l'an 1182. C'étoit un des plus beaux génies de son siècle, il étoit l'ami de Thomas Becquet, chancelier d'Angleterre, archevêque de Cantorbéri, qui fut assassiné dans son église, l'an 1170. La relation de la vie et du martyre de Thomas Becquet, composée par Jean Salesberi, se trouve manuscrite à la fin de l'exemplaire de Santander.

Ce même bibliographe possède,

Summa collacionum ad omne genus hominum, in-fol. imprimé sur deux colonnes, de quarante lignes chacune dans les pages pleines, sans chiffres, réclames, signatures, avec les titres au haut des pages. Souscription : *Finitum est hoc opus. Anno Domini.* 1. 4. 72. *Die* 17 *mensis julij.* Cheratte, à Liège, en possédoit un exemplaire semblable (*voyez* son catalogue, nº 380). La Vallière en avoit un autre (*voyez* son catalogue, nº 542). Cet ouvrage politico-moral est divisé en sept parties, et chaque partie en plusieurs distinctions : l'auteur est anonyme... Santander, dans son catalogue, nº 1501, présume que cette édition appartient aux frères de

la vie commune, de Bruxelles, à raison de la ressemblance des caractères. Sa conjecture est encore appuyée sur un feuillet de vélin, placé à la tête de son exemplaire, où on lit une note manuscrite, en lettres gothiques, d'Antoine Estournel, chanoine de Liège, qui marque l'avoir acheté à Bruxelles en 1473. *Hunc libellum ego Anthonius Estournel emi Bruxelle anno Christi m. iiijc. lxxiij.* Une autre main contemporaine a écrit plus bas que ce livre appartient aux frères réguliers de la maison de Saint-Léonard, près de Liège, et qu'il leur a été donné par vénérable homme Antoine Estournel.

Mais toutes ces présomptions ne font pas preuve : d'autres considérations les renversent. 1° Les caractères des frères de la vie commune ont une si grande ressemblance avec ceux de Ther Hoernen, qui imprimoit à Cologne en 1471, et sur-tout avec ceux de la préface de son *Fasciculus temporum*, que l'on croiroit qu'ils les ont tirés de sa fonderie; 2° avec ceux de Heynricus Heynrici, imprimeur à Leyde en 1484, du *Tractatus B. Thome de Aquino de humanitate Christi*, que nous avons comparé et vérifié ensemble, dont Ermens a un exemplaire. 3° L'acquisition de *Summa collacionum*, faite à Bruxelles, prouve (et rien de plus), que dans cette ville florissante et célèbre par la cour éclatante de

Philippe-le-Bon, de Charles-le-Hardi, de Marie de Bourgogne et de Maximilien, il y avoit des communautés ou *métiers* de *librairiers*, d'écrivains, d'imprimeurs, de relieurs, de faiseurs d'images, comme à Anvers en 1442; à Bruges en 1445, etc. J'opine donc, avec Van Praet et de Bure, que cette édition a été exécutée à Cologne par Ther Hoernen.

Quant aux *circum* ou *circa annum*, que la plupart des bibliographes se plaisent à mettre aux éditions sans date, rien de plus arbitraire et de plus futile... Pour donner les à peu près de l'époque de l'édition d'un livre quelconque, qui n'a pas de date, il faut des raisons déterminantes, des inductions tirées soit de la nature et de l'histoire de l'ouvrage, soit de l'âge de son auteur, de son imprimeur, de son possesseur, etc. Je vois, par exemple, dans l'édition sans date de *Petri de Aillyaco*, *in IV lib. sentent.* que les religieux de Sainte-Croix, à Namur, en possédoient un exemplaire en 1484, d'après la note manuscrite et la date qu'ils y ont ajoutées : je peux donc conclure que cet ouvrage a été imprimé vers l'an 1483... Du reste, je n'admets en preuve des vérités typographiques que les souscriptions authentiques.

Arnaud de Bruxelles.

Bruxélles avoit déjà donné en 1473, à Naples, un artiste typographe très célèbre, dans la personne d'Arnaud. J'ai vu chez Kuypers une édition qu'il a exécutée à Naples, le 21 juillet 1473, en magnifiques caractères romains, des sermons de Robert Caraccioli, surnommé *de Lice*, sa patrie, du royaume de Naples, religieux de l'ordre des frères mineurs, un des grands prédicateurs du 15e siècle : Titre.

Sermones clarissimi in sacra theologia magistri fratris Roberti Caratzuli de Litio ordin. minor. de timore judiciorum dei : impressi in civitate Neapolis per Arnaldum de Bruxella. dei xxi mensis julii. Anno M. CCCC. LXXIII.

Josse Bade, *Jodocus Badius*, né en 1462, à Assche, en Brabant, de là surnommé *Ascentius*, fit de bonnes études en Flandre et en Italie : il professa le grec à Lyon : fut le correcteur ou le prote de Jean Trechsel, imprimeur de cette ville : devint lui-même imprimeur et auteur : il publia divers classiques qu'il commentoit lui-même : ses presses étoient généralement connues, sous l'enseigne de *prelum ascensianum*, dont on voit l'estampe ou la figure au frontispice de toutes ses éditions. Il faut lire l'éloge de

ce savant imprimeur, le catalogue de ses ouvrages, et le nombre de ses éditions, dans Trithème, dans Erasme, dans Chevillier. Il imprimoit à Lyon et à Paris, sur la fin du 15e siècle. J'ai vu plusieurs de ses éditions, entre autres, une du mois de septembre 1494, faite à Lyon, qu'il dédia à son ami et son protecteur Jean Trithème, abbé de Spanheim, sous le titre de

Dialogus magistri Guillermi de Ockam doctoris famosissimi. qui intitulatur de Hereticis... Josse Bade étoit en relation avec Antoine Koburger, à Nuremberg, qu'il regardoit comme le premier des libraires, et un des plus fidèles et des plus honnêtes commerçans en librairie. Il fait l'éloge de l'accueil qu'il faisoit aux gens de lettres, et du soin qu'il prenoit à imprimer très correctement les meilleurs manuscrits. *Siquidem cum sis librariorum facile princeps, et inter fideles atque honestos mercatores non inferiori loco positus;.... litteratos omnes et colis et foves; pervigilemque curam ad bonos codices vere, terse, ac sine mendis imprimendos adhibes.* (*Voyez* la lettre qu'il lui écrivit en 1499). Il étoit aussi en correspondance avec Érasme et Mertens au 16e siècle.

BRUGES.

1474 à 1476.

Colard Mansion. Jean Briton. Souscriptions énigmatiques.

Monsieur Van Praet, de Bruges, versé dans l'histoire littéraire et typographique de son pays, a donné en février 1780, des recherches érudites et impartiales sur la vie, les écrits et les éditions de Colard Mansion, qui imprimoit à Bruges dans le 15e siècle. Il avoit été devancé en novembre 1779, par le savant Mercier, qui a fait connoître plusieurs ouvrages sortis des presses de Mansion, dont les bibliographes les plus célèbres n'ont point parlé. Comme ces recherches, faites par les soins de ces habiles connoisseurs, n'ont essuyé aucune critique, et comme j'ai vérifié l'existence des éditions, je me fais un devoir de les rendre au public avec quelques additions; je les terminerai par quelques réflexions sur Jean Briton de Bruges, imprimeur prétendu du milieu du 15e siècle, et par quelques souscriptions énigmatiques que l'on trouve dans certaines éditions.

Mercier, ci-devant abbé de Saint-Léger de

Soissons, donne de la manière suivante, une notice de huit éditions faites à Bruges par Colard Mansion, inconnues à Prosper Marchand. Elles formoient un gros volume in-fol. imprimé en caractères gothiques. Elles ont été achetées par le baron de Heiss, à Salins, en Franche-Comté, chez un bouquiniste.

1° Petit traittié extrait des cantiques, intitulé : *le Jardin de Dévotion, ouquel l'ame devote quiert son amoureux Jhesu-crist...* Van Praet le possède. Ouvrage anonyme en prose et en dix-huit chapitres, dont on trouve la table sur le premier feuillet. Le premier chapitre commence ainsi : « En l'abbaye de « dévote religion, fondée en ce mondain désert, c'est « le jardin de vertueuse consolation, où le vrai dieu « d'amour habite ». Dans le sixième chapitre, on lit une chanson sans notes, en neuf strophes de neuf vers chacune, excepté la dernière qui n'en a que cinq. Cette pièce a vingt-neuf feuillets, et au bas du *recto* du vingt-neuvième, on lit ces deux lignes imprimées : *Primum opus impressum per Colardum Mansion. Brugis. Laudetur omnipotens.* Je ne sais si cet ouvrage est le même que le *Jardin spirituel de l'ame dévote*, par le chartreux Michel Bourgain, imprimé à Paris, par Jean Trepperel, sans date, in-8° goth. qui est à la bibliothèque impériale. D. n° 5974.

2° *La doctrine de bien vivre*, par J. Gerson; 42 feuillets, avec cette souscription imprimée : « *Explicit* cest euvre compilé par Maistre Jéhan de « Gerson »; et au-dessous l'écu de Colard Mansion; écu gravé au simple trait, pendu à un tronçon d'arbre, dans lequel on voit les deux lettres initiales des noms de l'imprimeur, C et M, la première renversée sous l'M, en forme de croissant.... (Vu à la bibliothèque impériale et chez M. Van Praet).

3° *L'Art de bien mourir, ou traité de la mort et de la manière de s'y préparer;* ouvrage en prose d'un anonyme qui, dans son préambule, cite Jean Jarson, chancelier de Paris; en voici le commencement : « Combien que le philosophe dye en son tiers « livre d'éthique, etc. » L'écu gravé de Mansion se voit à la fin de cette pièce de vingt-deux feuillets. Je pense que cet opuscule et le précédent, sont les mêmes qui furent depuis imprimés à Paris, par Antoine Vérard, en 1492, in-4° avec figures, sous ces titres : *Le livre de bien vivre, le livre intitulé l'Art de mourir;* édition dont j'ai vu un exemplaire chez les grands-augustins de Paris, qui n'ont pu le retrouver quand j'ai voulu la comparer avec celle-ci de Bruges. (Vu à la bibliothèque impériale et chez M. Van Praet).

4° *La Controversie de noblesse plaidoyée, etc.*

composée par Surce de Pistoye, et traduite en prose française par un anonyme; partie de 30 feuillets, sans aucune note d'édition, mais imprimée avec les mêmes caractères que les précédens. Du Verdier, tome 3, page 511, de sa bibliothèque française, cite cette *déclamation* qu'il avoit vue *écrite en main*, c'est-à-dire manuscrite, sans en indiquer l'édition. Maittaire, Orlandi, Fabricius, Coronelli, et, ce qui est plus singulier encore, le P. Zacharia, dans sa *Bibliotheca pistoriensis*, ne font pas plus mention de l'auteur que de son ouvrage et de la traduction française. Ce *Surce* paroît devoir être écrit pour *Curse*, diminutif d'*Accurse;* mais je ne sais qui est cet écrivain et quels sont ses ouvrages. Seroit-ce le même dont on trouve dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque impériale, n° 6865, art. 41, l'écrit suivant : *Galeni regiminis liber sive de virtutibus ciborum, interprete ACCURSIO PISTORIENSI ?* (Vu à la bibliothèque impériale et chez M. Van Praet).

5° *Débat entre trois chevalereux princes* (*Alexandre*, *Annibal et Scipion*) *sur le fait de noblesse ;* en prose : c'est une suite de la *controversie* précédente ; elle commence par un prologue de l'auteur anonyme à son prince, aussi anonyme. Cette partie n'est que de neuf feuillets, sans aucune note

d'édition. Sur le dernier feuillet resté en blanc, on lit ce qui suit, d'une main du XVI[e] siècle, « ces présens « livres sont à moi Léonard Thomas, prêtre, qui les « trouveray qui les rende et je pairay le vin ». Signé Thomas avec paraphe, au bas duquel on voit un calice entre deux burettes dessinés à la plume. Cette *Controversie et Débat de noblesse*, furent réimprimés avec de légers changemens, à Paris, chez Antoine Vérard, en 1497, in-fol., avec le *Gouvernement des princes*, feuillet XLI-LV; édition que j'ai vue chez les cordeliers de Lyon. (Vu à la bibliothèque impériale).

6° *Le doctrinal du temps*, par Pierre Michault, secrétaire de Charles, duc de Bourgogne; à la fin de l'ouvrage on lit le quatrain suivant imprimé, dont je suis exactement l'orthographe :

« Un trepier et quatre croissans
« Par six croix avec sy nains faire
« Vous feront estre congnoissans
« Sans faillir de mon miliaire.

imprimé par Colard Mansion à Bruges; et au-dessous de cette ligne également imprimée, l'écu gravé de l'artiste Mansion. Comme le quatrain que l'on vient de lire se trouve aussi à la fin d'une autre édition du même livre, sans nom de ville ni d'imprimeur, in-f°. gothique, à la bibliothèque impériale à Paris, la même

qu'annonce Debure, n° 3067, la date de 1466, que l'on prétend y trouver est celle de la composition et non pas de l'impression du livre, qui est dédié par l'auteur à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, mort en 1467.

Voici comment on explique cette date énigmatique. Le *trépier*, c'est l'*m;* les quatre *croissans*, des *c;* les six *croix* autant d'*x;* et les six *nains*, six unités; le tout ainsi marqué M. CCCC. XXXXXX. IIIIIJ (1466). (Vu chez M. Van Praet).

7° *Les adevinaux amoureux*, ou *demandes d'une demoiselle à un chevalier, touchant le fait et métier d'amours;* avec les demandes des garçons aux filles dans les conversations du soir; de vingt-six feuillets sans note d'édition. La partie du titre ici soulignée, est écrite à la main; mais la preuve que ce livre étoit connu sous cette dénomination, c'est qu'au feuillet 9e, on lit en caractères imprimés, *demandes* et ADEUINAILLES. L'auteur anonyme de cet opuscule avertit dans sa préface, qu'il a été encouragé « par le noble et gentil chevalier seigneur de la « Marche, que Dieu gard, qui lui a même donné au- « cunes demandes et réponses, dont il le remercie ». C'est Olivier de la Marche, qui ne fut fait chevalier par le duc de Bourgogne qu'en 1465; on peut voir son article dans la nouvelle édition de la Bibliothèque

française de la Croix du Maine, tom. 2, pag. 209 et suiv. Voici le commencement de ces *adevinaux amoureux* : « Pour par chevaliers et écuiers entre-« tenir dames et demoiselles en gracieuses demandes « et réponses, etc. » Ils ont été imprimés avec *l'Abusé en cour* et les *Evangiles des Quenoilles*, édition in-fol., en caractères gothiques, et sans note d'édition, dont j'ai vu un exemplaire à Paris, chez Girardot de Préfond, et qui est annoncé dans la bibliographie de Debure, nº 3998. (Vu chez M. Van Praet).

8º *Le Quadrilege maistre Alain chartier*, souvent imprimé depuis : on lit à la fin, *Impressum Brugis per Colardum Mansion.* Cette édition est de 1477, comme on l'apprend dans l'avertissement de l'éditeur, qui commence ainsi : « La matière de « cestui livre se peut équiparer celle du temps pré-« sent de l'an LXXVII; car qui bien l'entendra, etc. » (Vu chez M. Van Praet).

De ces huit éditions faites à Bruges par Colard Mansion, les trois dernières sont imprimées sur deux colonnes, et les cinq autres à longues lignes, et en très gros caractères gothiques, les mêmes que l'imprimeur employa pour son *Boccace de la ruine des nobles hommes et femmes*, daté de 1476, et pour son *Boëce* traduit en français, qui, quoique l'on en

ait dit, porte incontestablement la date de 1477; ce que prouvent les exemplaires de la cathédrale de Tournay et des célestins d'Héverlé, près de Louvain. Les nos 2, 3, 4 et 5, sont aussi entre les mains de M. Van Praet, qui possède plusieurs autres éditions connues du même Mansion. (Mercier... Paris, 26 août 1779).

Cette notice a fait naître à M. Van Praet l'idée de rassembler diverses particularités sur la personne, les ouvrages et les éditions de Colard Mansion. Né à Bruges, dit M. Van Praet, je m'occupe depuis long-temps de l'histoire littéraire et typographique de mon pays, persuadé que nous n'aurons une bonne histoire générale de l'imprimerie que lorsque celle des provinces, et même des villes particulières, aura été faite avec soin.

Marchand est le premier qui nous ait donné quelques détails sur Colard Mansion. Si l'on veut bien comparer l'article qu'il a donné à cet imprimeur, dans son *Dictionnaire* (tom. 2, pag. 25), avec la notice citée de Mercier, et avec ce que je vais dire, on sentira toute l'imperfection de cet article.

J'ignore encore l'année de la naissance et le pays de Colard Mansion. Tout ce que je peux assurer, c'est que, dès l'an 1454, il étoit membre et suppôt de la communauté de Saint-Jean-l'Évangeliste à

Bruges, où probablement il étoit né. Cette communauté, alors composée d'écrivains, de maîtres d'école, de *librairiers*, de *printers* (imprimeurs sur bois), d'enlumineurs, de relieurs et de *beeldemakers* (faiseurs d'images), avoit une chapelle dans l'abbaye d'Eekhoute, où elle faisoit dire des messes. J'ai entre mes mains ses registres, et j'y apprends que Mansion paya deux escalins pour l'entretien de cette chapelle, et les frais d'honoraires de messes.

Item (porte ce registre, au folio 2 *verso*), *reçu de Colinet de Manchien deux escalins.* Le nom Colinet, donné ici à notre imprimeur, me paroît un diminutif de Colard, nom fort commun durant le XVe siècle, et me persuade qu'en 1454 il étoit encore jeune, puisqu'il s'est nommé depuis Colard. A l'égard de son nom de famille il varie dans mes registres; tantôt c'est Manchien, tantôt Monzioen; en 1458 Manzioen; en 1459 Manchoen; en 1467 Monsyoen. Ce ne sont que des variétés de Mansion, nom qu'il a constamment pris à la fin de ses éditions, et qu'il écrit quelquefois Manchion. Je soupçonne qu'il étoit originaire de France, et peut-être même Français; ce qui me le fait croire, c'est qu'il a traduit plusieurs livres en français, et qu'il n'a imprimé que des livres écrits en cette langue. Néanmoins mes registres prouvent qu'il écrivoit fort bien le flamand : voici

comment il s'exprime sous l'année 1472, pendant qu'il étoit doyen de sa communauté : *Dit navolghende es dat ic Colard Manchion ontfanghen hebbe aengaende onser ghilde, etc.* Ces mêmes registres font mention de cet artiste, sans aucune interruption, depuis 1454 jusqu'à 1468 : aux années 1469 et 1470 ils ne disent rien de lui, et je le retrouve dans les comptes de 1471 ; ce qui me fait conjecturer qu'il s'absenta de Bruges en 1469 et 1470, sans doute pour aller apprendre l'art de l'imprimerie, qu'il vint ensuite apporter à Bruges.

Par ce service important et par ses traductions françaises, Mansion se fit une réputation qui lui valut la protection et même l'amitié des grands, entre autres celle de Louis de Bruges, seigneur de Gruthuse, etc., qui tint un de ses enfans au baptême, et qu'en conséquence Mansion appelle sans façon son *compère*, dans la dédicace d'un de ses ouvrages dont je parlerai plus bas.

Si pour les raisons que j'ai dites, Mansion étoit jeune en 1454, sa vie ne fut pas longue, puisqu'il mourut en 1484 ; date qui est constatée par les registres si souvent cités, où on lit au *folio* 117, *recto*, ce qui suit, fidèlement traduit du flamand : *Item*, (*reçu*) *de Jeny, qui demeuroit avec Colaert Mansion, pour sa dette de mort, quatre escalins.* On

a vu qu'il eut au moins un *enfant* d'une femme qu'il perdit suivant nos registres en 1474 ; j'ignore quelle fut la profession que suivit cet enfant. Peut-être, Paul et Robert Mansion, libraires et imprimeurs, qui vinrent s'établir à Paris au commencement du 17ᵉ siècle, descendoient-ils de lui.

Marchand n'a donné connoissance que d'un seul ouvrage de Colard Mansion, *les Métamorphoses d'Ovide moralisées, traduites en français* par lui-même, du latin de Thomas Waleys, jacobin, et par lui imprimées en 1484, in-fol. (à la bibliothèque impériale, Y, nº 1185, et chez moi). J'en ai vu un exemplaire à la bibliothèque publique à Bruxelles. C'est un in-fol. imprimé sur deux colonnes, en gros caractères gothiques : les lettres y sont souvent doubles et triples ; les figures grossièrement enluminées ; point et deux points en étoile ; traits-d'union en lignes obliques. Souscription : ***Fait et imprimé en la noble ville de Bruges en Flandres par Colart Mansion citoyen de Icelle ou mois de may lan de grace. M. quatre cens. iiii. xxv. et iiij*** (Mil-quatre-cent-quatre-vingt-quatre).

Je connois encore de lui un autre ouvrage intitulé *de la Pénitence d'Adam*, dont il y a trois manuscrits in-4°, deux sur vélin, l'un appartenant à la bibliothèque impériale (nº 7864), l'autre venant de

la bibliothèque de Gaignat (*V.* le n° 152 de son catalogue) (1), le troisième, sur papier, qui est en ma possession.

Cet ouvrage mérite quelque attention. Colard Mansion l'a traduit du latin par ordre de son compère M. de Gruthuse, à qui il le dédie par une épître qui n'apprend rien de remarquable. Le latin sur lequel a traduit Mansion, a-t-il été imprimé? je ne le pense pas; Fabricius paroît même n'en avoir pas connu de copie manuscrite, puisqu'il se contente d'en rapporter des extraits en allemand (*V.* Cod. Ps. Vet. Test. pag. 45, édit. 1713); ce qu'il n'eût pas fait, s'il n'avoit ignoré l'existence de cet ouvrage apocryphe écrit en latin. Cette traduction de Mansion n'a pas été imprimée; le manuscrit de la bibliothèque impériale, qui est l'original, n'a que 42 feuillets; après le cinquième, on y trouve une miniature relative au sujet. C'est Adam et Ève dans l'état d'innocence; Adam et Ève, qui s'aperçoivent de leur nudité; Adam et Ève chassés du paradis. On voit, dans un coin de cette miniature, le traducteur présentant son livre au seigneur de Gruthuse. Cette présentation a été suppri-

(1) L'exemplaire de la bibliothèque impériale vient de l'ancienne bibliothèque royale de Blois; celui de Gaignat appartenoit, en 1628, aux moines de Saint-Vaast d'Arras. Le duc d'Isenghien, l'ayant emprunté de cette abbaye, ne le rendit pas pendant sa vie; et à sa mort, il passa de sa bibliothèque dans celle de Gaignat.

mée dans la miniature qui orne l'exemplaire de Gaignat, copie du précédent, et qui a un même nombre de feuillets : voici le commencement de l'original : « Cy commence un petit traitié, intitule de la pénitance Adam, translate du latin en français, au commandement de hault et puissant seigneur monsieur de la Gruthuse, conte de Wincestre, etc. par Colard Mansion son compère et humble serviteur. » La miniature représente Mansion vêtu d'une robe noire comme les oratoriens, tête nue : le seigneur de Gruthuse est en robe écarlate de la même forme ; il a sur la tête un petit chapeau rond dont les bords sont fort courts et la forme plate ; l'ordre de la Toison, en sautoir : entre eux se trouve un troisième personnage, un petit panache sur le chapeau ; il est en gilet bleu et en pantalon jaune.

N. B. L'ordre de la Toison-d'Or fut institué en 1430, à Bruges, par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.



Outre ces deux traductions françaises, je suis persuadé que Mansion en a fait d'autres, soit avant, soit depuis qu'il exerça l'imprimerie. J'avois d'abord cru qu'on pouvoit lui attribuer celle de la *Consolation de Boëce*, qu'il imprima en 1477 ; mais en examinant de près cet ouvrage, je doute qu'on puisse la donner à Mansion. Le traducteur de *Boëce* se désigne lui-même par un *honneste clerc désolé;* et dans une longue souscription, qui est à la page pénultième du livre, il dit, que *pour sa petitesse il ne se ose nommer:* or, Mansion s'est nommé dans ses deux autres traductions ; et en 1477, cet artiste, qui exerçoit l'imprimerie depuis quelques années, ne se seroit pas qualifié *un honnête clerc.*

S'il falloit s'en rapporter au catalogue imprimé des manuscrits de la princesse, à Anet (pag. 12), Mansion auroit encore traduit du latin en français le *Dialogue des créatures;* ce catalogue porte expressément, *translaté de latin en français par Colard Mansion, à Abbeville.* Mais cette assertion me paroît peu fondée, sur-tout à cause d'Abbeville, où je ne vois pas que cet artiste ait jamais été. D'ailleurs le *Dialogue des créatures* traduit en français a été imprimé à Lyon, par Matthieu Husz, en 1483, in-fol., sans nom de traducteur ; et j'en ai moi-même un manuscrit in-fol. sur papier, où le

traducteur n'est pas non plus nommé (1). Ainsi le catalogue cité n'est pas une autorité suffisante pour attribuer à Mansion une traduction à laquelle je ne crois pas qu'il ait eu part. Néanmoins, si l'on veut absolument que Mansion soit l'auteur de cette traduction, on peut encore observer que le rédacteur du catalogue d'Anet (d'ailleurs très-fautif, et dont la plupart des titres des livres sont estropiés), a peut-être rapproché du nom du traducteur celui de la ville où avoit été faite une copie du manuscrit original. Quant au nom de Mansion, qui est supprimé dans mon manuscrit, et dans l'édition de Lyon, 1483, cette omission involontaire, ou faite à dessein, n'a rien de surprenant, puisque Vérard, donnant en 1493 la 2e édition des *Métamorphoses d'Ovide moralisées*, passa également sous silence le nom de Mansion, son traducteur. Ceux qui les réimprimèrent depuis copièrent Vérard; de manière que, sans l'édition de 1484, donnée par Mansion lui-même, on ignoreroit aujourd'hui quel fut le véritable traducteur de cet ouvrage. Rien de plus imparfait que la note des éditions de Mansion, faite par Marchand; il n'en cite

(1) On lit, à la fin de ce manuscrit, qu'il a été écrit « par Bertoulet le « Brun, archier de corps de défunt Philippe, duc de Bourgogne, l'an « 1482, le 29 juin », et que ce Bertoulet avoit à cette époque, 67 ans.

que deux, celles du *Boccace français*, imprimé en 1476, dont je possède un exemplaire, et des *Métamorphoses d'Ovide*, dont j'ai déjà parlé. Il en ajoute, à la vérité, une troisième, qu'il intitule : *Hermolai Barbari oratio gratulatoria ad Fredericum III, imperatorem et Maximilianum electum romanorum regem*, pièce in-4° que, d'après Corneille à Beughem, l'un des plus fautifs bibliographes, Marchand dit imprimée chez N. Mansion, en 1486. Orlandi, Maittaire et Visser ont cité cette édition, qui n'en est pas moins chimérique, puisque, comme on l'a vu ci-dessus, cet artiste étoit mort deux ans auparavant, en 1484. Hermolaüs Barbarus, envoyé par la république de Venise pour complimenter l'empereur et son fils, nouveau roi des Romains, prononça ce discours à Bruges, où étoit la cour impériale en 1486. Cette date en a imposé à Corneille de Beughem, qui l'a fort légèrement cru imprimé à Bruges, par Mansion, et la même année qu'il y avoit été prononcé, *Oratio Hermolai Barbari zac. F. legati veneti. ad Fredericum imperatorem : et Maximilianum regem Romanorum principes invictissimos*, in-4° à longues lignes, 6 feuillets, daté *ex Brugis*, où il a été prononcé *pridie nonas Augusti M. CCCC. LXXXVI.* M. Van Praet le croit exécuté à Rome. Mais, sans m'arrêter davantage

à cette édition chimérique, je passe à celles qui appartiennent réellement à Colard Mansion.

Mercier en a fait connoître huit, dont la première porte : *Primum opus impressum Brugis per Colardum Mansion. Laudetur omnipotens.* Elle n'a pas de date ; mais, d'après ce qui a été dit plus haut, je la crois de 1472 ou 1473, sur l'autorité de la *Bibliotheca Harleiana*, tom. V... Visser et Mercier (suppl. à Marchand, pag. 78, deuxième édition), ont cité une édition faite en 1475, des *Dits des philosophes*, in-fol.

Celle de *Boccace*, faite en 1476, n'est pas fort rare, et j'en connois au moins six exemplaires, sans compter le mien. Je dois m'arrêter plus long-temps sur ses éditions de *Boëce*, et de la *Somme rurale de Boutillier*, parce qu'elles sont beaucoup moins faciles à trouver.

Le *Boëce* porte le titre suivant, imprimé en rouge: « Cy commence le liure de Boëce de consolation de « phylosophie, compilé par venerable homme mais- « tre Reynier de Sainct Trudon, docteur en saincte « theologie et nagaires translate de latin en français « par un honneste *clerc* desole querant sa consolation « en la translation de cestui livre ». C'est un in-fol. imprimé à deux colonnes, en gros caractères, sans chiffres, réclames ni signatures, à la fin duquel on lit

une longue souscription du translateur, qui dit avoir fini son ouvrage en 1477, la *veille des saints apostres Pierre et Paul.* La seconde colonne, dans la dernière page, porte, *fait et imprimé à Bruges, par Colard Mansion, l'an et jour dessus dit*, ce qui est suivi de l'écusson de l'imprimeur. Ainsi on ne peut plus raisonnablement contester la date (1477) de cette édition, dont il y a un exemplaire à la cathédrale de Tournay; il y en avoit un autre chez les Célestins d'Héverlé près de Louvain.

N. B. Je connois trois exemplaires de la *Somme rurale;* le premier chez M. Van Praet, le deuxième chez M. Le Candèle, le troisième chez Ermens. « Cy commence la table du premier livre intitule Somme rural pour par icelle sauoir trouuer et querir tous les chappitres rubrices sentences jugemens consaulx et arrests exemples coustumes vsaiges et autres choses contenues ou dit livre. Lesqueles rubrices seront trouuees par les nombres qui seront cottes en chascune marge dicellui liure par la maniere qui sensient»... Dix feuillets de rubriques, sur deux colonnes: au *verso* du dernier, on lit.... cy finent les rubrices et distinctions des chappitres de la premiere partie de ce present volume intitule Somme rurale compose par maistre Jehan Bouteillier licencie es droits canon et civil. Et imprime par moy Colard

Mansion. En la ville de Bruges. *Laudetur omnipotens*... C'est un in-f° en gros caractères gothiques, nets, sans abréviations; lettres liées; papier fort; large marge. Le premier volume est de 168 feuillets : le second de 171, au bas duquel, au *recto*, on lit... Cy fine la Somme rural compillee par Jehan Boutillier conseillier du roy a Paris. Et imprimee a Bruges par Colard Mansion lan mil. cccc. lxxix »... Son écusson est au bas; les points en étoile; virgule et traits-d'union en ligne oblique. Pierre Gérard en a donné une édition à Abbeville en 1486. On en a donné une autre à Paris en 1488, in fol.... La traduction flamande parut à Delft dès 1483.

Jean de Boutiller, Bouteiller ou Boutillier, étoit de Mortagne, près de Valenciennes; il composa son livre, au plutôt, au commencement du XVe siècle, et non pas en 1460, comme le dit La Croix du Maine, qui auroit dû réfléchir que le testament de l'auteur dont il parle, étant daté de 1402, il n'étoit pas naturel de croire que cet auteur eût composé un ouvrage cinquante-huit ans après avoir fait son testament. Cette méprise de La Croix du Maine n'a pas été corrigée dans la nouvelle édition de sa Bibliothèque.

Les détails qu'on vient de lire sur les éditions faites à Bruges par Mansion, prouvent que depuis environ 1474, jusqu'en 1484, cet artiste exerça son art avec

succès : néanmoins, comme je ne trouve aucun livre par lui imprimé de 1479 à 1483, j'ignore si, dans le cours de ces quatre années, il n'en donna pas quelqu'autre, dans lequel peut-être il ne mit ni la date, ni son nom, ni son écusson. Parmi les huit dont Mercier a donné la notice, il y en a trois (nos 4, 5 et 7), de cette espèce, et qui n'ont été reconnus pour imprimés par Mansion qu'à cause de la parfaite ressemblance avec les autres, qui portoient ou son nom, ou son écusson, et parce qu'ils avoient été tous reliés en un seul volume. Combien ne peut-il pas y en avoir encore d'autres?

Je terminerai par une note sur le *compère* de Mansion. Issu d'une des plus anciennes maisons des Pays-Bas, Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuse, prince de Steenhuse, 61e chevalier de la Toison-d'Or, fut créé en 1472 comte de Winchester (1) par Édouard IV, roi d'Angleterre, en reconnoissance du service essentiel que ce monarque en avoit reçu, lorsque, fuyant son royaume et près de tomber entre les mains de ses ennemis, Louis le sauva et l'aida de sa bourse, lui et sa suite, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à la cour du duc de Bourgogne. Ce seigneur aima les lettres, et ceux qui, comme Mansion, les cultivoient.

(1) Ses lettres de création, datées de Westminster le 23 novembre 1472, sont dans Rymer, *Acta publica*, tom. II, pag. 765, édition de Londres.

Il mourut en 1492, après avoir formé une bibliothèque nombreuse et choisie. Je connois à la bibliothèque impériale plus de 150 manuscrits sur vélin, ornés de miniatures de la plus grande beauté, qui viennent de lui ; entre autres, 1° *La Fortresse de la Foy*, manuscrit sur vélin, en trois grands volumes in-fol. décorés de grandes miniatures. C'est le même exemplaire dont parle Duverdier (*Bibl. franç.*, tom. I, pag. 698, in-4°). Il existoit de son temps en un seul gros volume, dans la bibliothèque du comte d'Urfé, dont La Vallière a fait l'acquisition en 1776. 2° *La Somme rurale* de Jean Bouteiller, in-fol., deux vol. enrichis de miniatures (bibliothèque impériale, n° 6857). 3° *La Consolation de la philosophie de Boëce*, avec des commentaires flamands; très grand volume in-fol. magnifiquement exécuté (*ibidem*, n° 6810). 4° *La même traduction de Boëce*, par Jehan de Meung, in-fol.

En faisant des recherches dans les grandes bibliothèques de France et de Flandre, on retrouveroit sûrement encore d'autres volumes de cette belle bibliothèque. Son illustre possesseur étoit fils de Jean de Bruges, connu par ce tournoi magnifique qu'il donna à Bruges le 11 mars 1392, contre le seigneur de Ghistelle, qui, ainsi que son adversaire, se rendit dans la lice, accompagné de 50 chevaliers ; tournoi fameux,

dont le bon René, roi de Sicile, a fait la relation qu'on lit encore dans des manuscrits ornés de miniatures, qui passent pour être de la main de ce prince; il y en a trois à la bibliothèque impériale, n° 445 et suivans... (M. Van Praet.)

Dionisij areopagite Atheniensis episcopi de celesti hyerarchia ad Timotheum episcopum, in-4° sur deux colonnes; lettres initiales rouges et jaunes; contenant 194 pages; sans date; mais avec la souscription : *Impressum Brugis per Colardum Mansionis*. Le caractère est d'un gothique assez gros : l'usage du point et des deux points en étoile : les traits-d'union marqués obliquement : son écusson au bas semblable à celui qui est joint ici. Cet exemplaire a appartenu aux célestins de Metz. Vu à la bibliothèque impériale.

Le Purgatoire des mauvais maris, a la loenge des honnestes dames et damoiselles : petit in-4° à longues lignes, où les lettres initiales des chapitres manquent; formant trente-une pages; sans date; sans nom d'imprimeur; mais évidemment de Colard Mansion; confronté avec les caractères de sa *Somme rurale*, sans réclames; les points en étoile; les virgules et les traits-d'union obliques; caractères comme ci-dessus : le prologue l'annonce de Mansion : « Nagaires long temps que par auentureuse fortune

« me trouuay en leglise saint Donas en Bruges, etc.» Chez M. Van Praet.

Vu à la bibliothèque impériale un in-4° sans date, imprimé par Colard Mansion, en deux colonnes, où les lettres initiales des chapitres manquent; les caractères d'un gothique assez gros et plus ancien que ceux de *Dionisij areopagitæ;* comprenant 56 feuillets, terminés par l'*écusson* de Mansion. C'est un livre moral, qui traite du *péché des anges;* de *l'orgueil des diables*, et en particulier des détestables pechies des *Vaudois*. Prologue : « Pour obuier detester et du « tout extirper et destruire les sectes des idolatres he- « resies; et mêmes celles qui depuis nagaires a pris « entree au tres cristien royaume de France, vulgai- « rement appelle des Vaudois. »

Tous les écussons de Mansion sont gravés au simple trait pendus à un tronçon d'arbre : les traits sont rouges et noirs au tronçon et rouges au calice de fleurs.



Résumé des éditions de Colard Mansion.

Il résulte des 16 éditions que nous connoissons pour appartenir à Mansion, 1° que le jardin de dévotion, *Primum opus impressum Brugis per Colardum Mansion. Laudetur omnipotens*, n'a point de date; que l'on croit cette édition de 1472 ou de 1473, sans donner d'autres motifs de crédibilité que le catalogue de la bibliothèque Harléienne. 2° Que l'édition des *Dits des philosophes*, que M. Van Praet a découverte à Lille, chez M. Vandercruyce en 1784, est sans date, quoique différens bibliographes la disent de 1473, notamment Visser. 3° Que le Boccace, *De la ruine des nobles hommes et femmes*, date incontestablement de 1476; qu'on en connoît six à sept exemplaires; que le Boëce a fini d'être imprimé par le même Colard Mansion, à Bruges, la veille des apôtres Pierre et Paul, 1477..... L'établissement de l'imprimerie à Bruges ne peut donc dater avec certitude que de l'an 1476. Il est même probable que Colard Mansion aura appris son art en France, si l'on en juge par la forme de ses caractères.

Jean Briton.

Ghesquière, en prouvant à des Roches la foiblesse de ses efforts pour établir en 1442 l'imprimerie à

Anvers, a prétendu lui-même que, dès l'an 1445, on vendoit à Bruges des livres imprimés, des livres *jetés en moule*, qui n'étoient pas fort rares, ni fort chers, tels que le *Doctrinal* et le *Facet.* J'ai vu chez Santander *Liber faceti*, in-4° gothique, en vers rhythmiques latins, contenant six feuillets, finissant *Morosi faceti liber finit :* ouvrage de morale en distiques latins, comme ceux de Caton. Quant au *Doctrinal*, Mercier croit que c'est le *Doctrinale puerorum* d'Alexandre de Villedieu, franciscain du 13e siècle; ouvrage de grammaire fort en vogue dans les écoles avant celui de Jean Despautère.

Mercier paroît avoir eu sur les assertions de Ghesquière le même triomphe que celui-ci a obtenu sur les prétendues découvertes de des Roches. Il prouve que Ghesquière s'est trompé : 1° Sur le sens des mémoriaux de Jean-le-Robert, abbé de Saint-Aubert de Cambrai; 2° sur l'âge et l'état de Jacquet, neveu de cet abbé; 3° sur la nature et le prix du *Doctrinal gette en mole* (jeté en moule, imprimé), acheté pour cet enfant, à Bruges, au mois de janvier 1445, c'est-à-dire 1486, selon notre manière de compter. M. Daunou, dans son *Analyse des opinions diverses sur l'origine de l'imprimerie*, a très bien observé, que *getés en molle*, *mis en molle*, *escripts en molle*, *mollés*, employés dans plusieurs chroniques et dans quelques

éditions du 15[e] siècle, signifient *moulés*, *imprimés* ; mais que c'est à l'imprimerie tabellaire que ces expressions ont été d'abord appliquées... Voyez aussi Fischer, dans ses *Monumens typographiques*, etc., p. 58. Il faut lire les *Réflexions de Ghesquière sur deux pièces relatives à l'histoire de l'imprimerie*. Nivelles, 1780, in-8°. *Esprit des journaux*, juin 1779, p. 234, et les observations de Mercier en réponse à Ghesquière. *Id.* novembre 1779, p. 236.

Ghesquière a vu en 1773 chez Méerman, à La Haye, un petit in-4° de 60 pages, qu'il croit imprimé en caractères de fonte, à Bruges, par Jean Briton, vers le milieu du 15[e] siècle, c'est-à-dire vers 1450. Il fonde sa conjecture sur la souscription de ce livre, où Briton se vante d'avoir trouvé un art et des instrumens qui faisoient l'étonnement de ses concitoyens. La voici :

Aspice presentis scripture gracia que sit
Confer opus opere. Spectetur codice codex :
Respice quam munde. quam terse. quamque decore.
Imprimit hec civis Brugensis Brito Johannes
Inveniens artem nullo monstrante mirandam
Instrumenta quoque non minus laude stupenda.

Ce volume est un écrit de doctrine, intitulé : *C'est cy la coppie des deux grands tableaux attachiez au-dehors du chœur de l'église de N. D. de*

Terewane, etc., composé par Jean Gerson, chancelier de Notre-Dame de Paris, à la demande de l'évêque de Térouanne, que ce prélat fit transcrire en deux grands tableaux, et attacher en dehors du chœur de son église pour l'instruction des fidèles. M. Van Praet et Mercier pensent, 1° que les vers cités plus haut n'ont point rapport à l'impression de ce volume et qu'ils ne la désignent pas positivement. 2° Ils prouvent, par les registres de la communauté des libraires de Bruges, que Jean Briton, mort en 1492, n'a pu avoir de relation avec l'évêque de Térouanne (maistre Mahieu Regnault), déjà mort en 1415. 3° Que Jean Briton, écrivain habile, a copié les deux grands tableaux, mais jamais ne les a imprimés. 4° Que c'est un imprimeur quelconque, qui, vers l'an 1478, ou plus tard encore, a mis sous presse l'écrit de Gerson, avec la copie que Jean Briton en avoit faite sur deux tableaux, avec les vers latins qu'il ajouta lui-même pour relever la beauté, l'élégance et la netteté de sa copie; ce qui est cause que l'on a attribué à l'imprimé la souscription qui n'est propre qu'au manuscrit. 5° Enfin que le mot *imprimit*, dont il s'est servi, et qui forme une difficulté, signifie *écriture*; comme Ghesquière prouve que *scriptura*, *scripsit*, *exscribi docuit*, *transcripsit pulchre*, signifioient imprimerie dans le 15e siècle. Je suis d'autant plus

de leur avis, qu'on trouvera plusieurs exemples d'une pareille erreur, à l'article Louvain dans *Epistola declaratoria... Engelberti cultificis ord. prædicat.*, page 227, et à l'article Alost, dans *Itinerarius Johannis de Mandeville*, p. 299.

D'ailleurs, je crois qu'un fait particulier, isolé, sans date, caché dans les rides du temps, appuyé sur des termes vagues, obscurs, dont la signification devient arbitraire sous la plume d'un docte, ne persuadera point un ami sincère de la vérité, et que jamais il ne balancera le poids de l'autorité des monumens authentiques, que Colard Mansion a en sa faveur depuis environ 1474, jusqu'en 1484.

Il n'est pas rare de trouver dans la souscription des livres des termes énigmatiques dont il faut deviner le sens..... On lit dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque Pauline, Leipsick, 1686, in-12, p. 441 :

Finivi librum totum sine manibus istum.

Or nous avons vu des hommes et des femmes, sans bras, dessiner et écrire par le moyen d'un pinceau ou d'une plume qu'ils tenoient entre les lèvres, ou entre les doigts du pied droit.

Dans les *Pandectæ florentinæ*, on lit, dans le privilège que Henri II, roi de France, a donné au flamand Torrentinus, à Saint-Germain-en-Laye, l'an

1550, que le mot *types* employé aujourd'hui pour signifier *caractères d'imprimerie, imprimerie, presses*, signifioit un *manuscrit* original. « Consi-« dérant qu'avec grand soing, labeur et fraix, il a re-« couvert les vrais types et originaux des Pandectes « de l'empereur Justinien.

J'avois lu dans le 1er tome des *Nuits parisiennes*, et j'avois conservé l'anecdote suivante. « L'empereur « Rodolphe (Rodolphe II, fils de l'empereur Maxi-« milien II), offrit onze mille ducats pour un livre, « qu'on a vu, en 1640, dans le cabinet du prince « de Ligne (à Bruxelles) », intitulé;

Liber passionis domini nostri Jesu Christi, cum figuris et caracteribus ex nulla materia compositis : livre de la passion de N. S. J. C. avec des figures et des caractères qui ne sont d'aucune matière. Quelques années après, livré aux plaisirs de la bibliographie, je priai Le Gros, secrétaire du prince de Ligne, de me montrer ce livre singulier. J'ai bien examiné ce chef-d'œuvre d'industrie et de patience : en voici la description, l'histoire et le mot de l'énigme.

Ce livret, in-12, contient 24 feuillets, compris neuf estampes; le vélin est de la plus grande blancheur et du plus beau poli. Le premier feuillet, qui sert de frontispice, représente des *H couronnées*, entremêlées de *roses*. Le second, qui est aussi une autre

vignette, représente les armes du roi d'Angleterre, avec la devise, *Hony soit qui mal y pense*, et au-dessous *une rose*, et *deux herses*. La date de cet ouvrage a été déterminée par quelques Anglais, entre autres, par H. C. Englefield, en 1774, en voyant les armes d'Angleterre, et sur-tout la figure de la *rose* et de *deux herses*, qui étoit la devise, ou plutôt le monogramme de Henri VII. Ce prince est parvenu au trône d'Angleterre en 1485, et il est mort en 1509. On présume que cette pièce rare a été faite entre ces deux époques, et même qu'elle a été présentée à ce monarque. La date du *fidéicommis*, qu'on lira plus bas, appuie cette présomption. Au troisième feuillet commence *Passio Domini Nostri Jesu Christi secundum Johannem Ca. XVIII.* Le texte entier de la passion, en latin, occupe quinze feuillets : sept autres représentent les principaux mystères de la passion, et sont placés à côté du texte qui les cite. Les 24 feuillets de ce livre sont du plus beau vélin, comme nous l'avons dit ci-dessus. Sur chacun d'eux on a découpé avec la pointe d'un canif, ou d'un autre instrument fort tranchant, toutes les lettres et tous les traits des figures, qui préalablement y avoient été dessinées. Par cette opération, chaque feuillet est percé à jour, et ne présente que différentes espèces de vides. Entre chaque feuillet du vélin on a interposé

une feuille volante de papier bleu, qui fait voir les lettres et les figures aussi distinctement que si elles étoient gravées ou imprimées. Tel est le mot de l'énigme, *cum figuris et caracteribus ex nulla materia compositis*.

Le grand mérite de cet ouvrage, que l'on range dans la classe des *difficiles nugæ*, consiste dans la composition et l'ordonnance des neuf tableaux, dans la correction du dessin et l'expression des figures. Les lettres rondes, dont le texte de la passion est composé, sont d'une forme et d'une netteté parfaite. Leur découpure et celle des traits des figures des tableaux sont d'un délié, d'un fini, d'une précision et d'un ferme dont on voit peu d'exemples.

A la fin du livret on voit écrit sur parchemin son fidéicommis, et de quel chef il est parvenu à la maison de Ligne. Voici la copie du sonnet qui l'annonce :

La contesse Isabeau d'Hochstrate et Culembourg
Tint ce chef-d'œuvre ancien entre son héritage;
Depuis sa chère niepce Anne de Rennenbourg,
Succédant à ses biens, eut ce livre en partage.

Sa fille de La Laing Marie l'hérita,
De qui les quatre sœurs après le possédèrent,
Dont ma mère eut un quart qu'elle me transporta
Les trois à ma faueur leur part me délaissèrent.

Or maintenant j'ordonne et commande à mon filz
De le gûarder soingeux comme un œuvre tres digne,
Et qu'à mes successeurs tousiours de pere en filz
Ce livre soit au chef de ma maison de Ligne.

Lamoral prince de Ligne 1609.

Charles, prince de Ligne, a déposé dans ses archives ce chef-d'œuvre comme fidéicommis à sa famille, le 15 décembre 1773.

Marchand, dans son *Histoire de l'origine de l'imprimerie*, a fait mention de cet ouvrage. Il a rapporté l'anecdote de l'empereur Rodolphe. Debure l'a copié : il doute de l'existence de ce livre; or son doute est levé. Sanderus, dans sa *Bibliothèque belg. manusc.*, d'où Marchand et Debure ont tiré leur notice, ne l'avoit probablement point vu.

ANVERS.

Louis de Vaelbeke.

Des Roches, dont les talens littéraires ont été précieux à la Belgique, a publié en 1777 de *Nouvelles recherches sur l'origine de l'imprimerie*, dans lesquelles il fait voir que la première idée en est due aux Brabançons...... On les trouve dans le premier volume des *Mémoires de l'académie de Bruxelles*, page 515..... Il prétend que, dès l'an 1442, les imprimeurs formoient à Anvers un corps de métier qui faisoit partie de la confrérie de Saint-Luc, et que les premières tentatives de l'imprimerie paroissent avoir été faites en Brabant par Louis de Vaelbeke. Il fonde son premier système sur un document qui repose dans les archives de la confrérie de Saint-Luc, appelé la *chambre des peintres*, à Anvers. C'est un règlement du sénat en faveur des confrères de Saint-Luc, daté du 22 juillet 1442, touchant les droits de réception à la maîtrise et ceux des compagnons et apprentis, écrit en flamand. Voici la traduction

fidèle que l'abbé Thirion a faite des premières lignes, dont des Roches se sert en preuves :

« Nous, Jean Vander Bruggen, chevalier, sei-
« gneur de Blaesvelt, écoutette d'Anvers, et mark-
« grave (comte de frontières) du pays de Rïën
« (situé entre Anvers et Hochstraten), bourgue-
« mestre, échevin et conseil de la ville d'Anvers,
« faisons savoir à un chacun que les bonnes gens
« et la société nommée communément des peintres,
« sculpteurs en bois, sculpteurs en maçonnerie,
« vitriers, enlumineurs, imprimeurs (*printers*)....
« et tous ceux qui sont attachés au serment (con-
« frérie) de Saint-Luc, nous ont exposé, etc. »
Donc, conclut des Roches, il y avoit des imprimeurs de livres à Anvers dès l'an 1442.

Ghesquière a répondu victorieusement à l'hypothèse de l'académicien, son collègue, dans l'*Esprit des journaux*, juin 1779, page 246. D'ailleurs, nous avons vu qu'il y avoit à Strasbourg, à la même époque, une confrérie semblable, où Jean Mentelin fut admis en 1447 ; une autre à Bruges, dont Colard Mansion étoit membre en 1454 ; une troisième à Venise en 1441, citée par Heinecke dans son chapitre *de la gravure et des premiers livres*, page 245..... Or, à cette époque, le mot *printers*, imprimeurs, n'avoit d'autre signification que celle d'imprimeurs

de cartes à jouer, d'images, et d'autres figures, dessins sur toile et sur papier..... Il faut donc accorder aussi à Venise, à Bruges, à Strasbourg la première idée de l'imprimerie, dont se prévaut Anvers, ou convenir que le système de des Roches est destitué de fondement.

Je ne sais pourquoi les peintres, les graveurs, les dessinateurs prenoient saint Luc pour leur patron. On croit communément, il est vrai, que Luc étoit peintre. On montre même dans quelques villes des portraits de la Vierge qu'on lui attribue, et des copies d'après l'original. Mais les anciens n'ont jamais connu cette qualité dans saint Luc. Nicéphore, patriarche de Constantinople, est le premier auteur qui en ait fait mention, au commencement du 9e siècle.

La seconde hypothèse de des Roches est fondée sur une chronique de Brabant, écrite depuis l'an 1318 jusqu'en 1350. Après avoir décrit, en vers flamands, quelques évènemens remarquables arrivés sous le règne de Jean II, l'auteur en rapporte un autre en dix vers, que des Roches traduit de cette manière : « En ce temps mourut de la mort com-
« mune à tous les hommes Louis, cet excellent fai-
« seur d'instrumens de musique, le meilleur artiste
« qu'on eût vu jusque-là dans l'univers, en fait

« d'ouvrages mécaniques. Il étoit de Valbeke, en « Brabant, et il en porta le nom. Il fut le premier « qui inventa la manière d'imprimer qui est présen- « tement en usage. »

Il est utile de transcrire ici la traduction de Fischer, page 56 : « En ce temps-là mourut humainement « Louis, le bon joueur de violon, le meilleur qui « jusqu'alors ait existé dans le monde, pour être « habile de sa main. De Valbeck en Brabant, c'est « de là qu'il prit son nom. Il fut le premier qui « trouva la manière de frapper (*stampten*) qui est « encore en usage. » (Battre la mesure du pied).

Or, ceux qui sont versés dans l'ancien dialecte flamand, en adoptant la signification de *stampten*, presser, dérivée de *stampen*, presser du pied, repoussent unanimement celle que lui donne des Roches. *Stampus*, dit du Cange, *est nota*, *impressio*, *signum*, *character*, *exemplar* : en français, *empreinte*, *marque*, *impression*, *moule*, *modèle*...... Le mot *imprimer* étoit en usage chez tous les peuples longtemps avant l'invention de l'imprimerie. Dans la requête des cartiers, présentée le 11 octobre 1441 au sénat de Venise, que cite Heinecke, on lit : *Carte e figure stampide che si fanno in Venezia ;* cartes et figures imprimées qui se font à Venise. Et dans un autre endroit il est dit : *Le carte da zugar e figure*

dipinte stampide, fatte fuor di Venezia; les cartes à jouer et les figures peintes imprimées, faites hors de Venise (tel qu'en Allemagne, en France, en Espagne), etc. *Stamp,* en anglais *to stamp,* n'ont d'autre signification que les précédentes; estampe, empreinte, impression, coin de monnoie; empreindre, monnoyer, imprimer, frapper du pied, fouler, mouler..... Donc *stampien*, en flamand, est un terme générique qui indique l'action de presser un corps quelconque par un autre corps, mais qui ne détermine nullement l'art particulier de la typographie.

RÉSUMÉ.

Tel est le foible des auteurs systématiques. Aveuglés par le préjugé national, ou infatués de la gloire d'annoncer de nouvelles découvertes, ils jugent du tout par une seule de ses parties. Marchant sans cesse sur une même ligne et dans une même direction, ils veulent ramener chaque fait à leur point de vue particulier; ils cessent de voir les objets tels qu'ils sont dans leur nature; ils finissent par embarrasser la science ou l'art du poids étranger de leurs idées gigantesques, et par donner de la vogue à la fumée.

Mathijs Van der Goes. Mathias Goes. Fausse date de 1472.

Anvers obtiendroit la palme de la primauté typographique sur toutes les autres villes de la Belgique, si les bibliographes vouloient admettre l'authenticité de la date de 1472, qui se trouve avec le nom de l'imprimeur Goes à la fin d'une édition des *Visions de Tondale*. Cette édition *phénix* appartenoit à Verdussen, échevin d'Anvers, imprimeur et connoisseur. Elle est aujourd'hui dans le cabinet des frères Gasparoli. Les curieux l'ont vue, examinée et jugée différemment. Verdussen, Mols, Méerman, Visser la regardent comme la première exécutée dans la Belgique en caractères mobiles. *Vicit amor patriæ.* Mercier, ceux qui la possèdent, et d'autres bibliographes, jugent la date subreptice, et je partage avec eux cette opinion. Un seul témoignage, un seul écrivain n'ont pas le droit de nous astreindre à les croire. C'est même une erreur de regarder comme constant un fait qui n'a qu'un seul témoignage, rendu par celui qui en est l'auteur. Cette édition n'a ni la forme, ni l'empreinte, ni le coup-d'œil de celles qui ont été faites à cette époque. D'ailleurs il y a une interruption de dix ans dans la main-d'œuvre de cet artiste, depuis 1472 jusqu'à 1482. Je crois donc que Mathias

Goes, jaloux d'acquérir dans son pays les honneurs de la typographie, aura imprimé, avec la date de 1472, un livret in-4° de trente-deux pages, qu'il aura tiré à peu d'exemplaires, et qu'il aura laissé reposer dans son magasin, afin de faire préjuger après sa mort sa priorité sur les autres imprimeurs ses contemporains. Je suppose la même ruse dans les éditions de Martens d'Alost, de 1473; et ce genre de supercherie n'est pas rare chez les imprimeurs anciens et modernes.

Les *Visions de Tondale* paroissent avoir d'abord été composées et imprimées en latin, sous le titre : *Libellus de raptu anime Tundali et ejus visione, tractans de poenis inferni et gaudiis paradi*, in-4°. Édition très ancienne, sans nom de lieu, d'année, d'imprimeur. (Voyez Méerman, p. 28.) F. A. Bruyninex, chanoine d'Anvers, en possédoit un exemplaire. (*Voyez* son catalogue, p. 64, n° 702.) Ces visions, traduites en flamand, ressemblent, quant au sujet, au *Purgatoire de saint Patrice*. C'est un amas de singularités, en matière de piété et de mortification, très étrangères à nos goûts, nos usages et nos mœurs; c'est une histoire incroyable. Titre :

Het boeck van Tondalus visioen. A la fin on lit :
« Ici se termine le livre de la vision de Tondale, et
« comment son ame fut prise hors de son corps; il

« a été imprimé à Anvers, chez moi Mathys Vander « Goes. » *Ende is geprent t'Antwerpen bi mi Mathijs Vander Goes anno mccccl xxij*..... Petit in-4° de trente-deux pages et demie, de vingt-quatre lignes dans les pages entières, sans points, sans virgules, sans chiffres, sans réclames, mais avec signatures, finissant *e* 3 : lettres initiales au pinceau; caractères gothiques. Cet ouvrage a été plusieurs fois imprimé en Hollande, en 1484 et années suivantes.

1482.

Le second ouvrage imprimé en flamand par Goes est le *Miroir*, ou la règle de la foi chrétienne ou des siècles chrétiens.

Die spyeghel of reghel der kersten gheloue of der kersten eewe. gheprent t'Antwerpen bi mi Mathys Vander Goes an. mccccl xxxij, in-4°, exécuté comme le premier...... Visser en a un exemplaire.

1483.

Il a imprimé dans la même ville, en 1483, un opuscule latin, intitulé :

Cordiale de quatuor novissimis. Antwerpie per Mathiam Goes, in-4°. Verdussen en avoit un exemplaire, Ermens un autre.

1484.

La vie et la passion de N. S. J. C., en flamand: *Dat leven en lyden ons liefs heeren Jesu Christi, gheprent t'Antwerpen, bi Mathijs Vander Goes anno mccccclxxxiiij*, in-4° comme les précédens.

1486.

Goes a donné en 1486, sans nom de ville et d'imprimeur, mais avec ses caractères gothiques, in-4°, à longues lignes :

Quatuor novissima Dyonisii carthusiensis, ouvrage ascétique, différent du *Cordiale quatuor novissimorum*, et d'un autre auteur. Souscription : *Explicit memoriale quatuor novissimorum Dyonisij carthusiensis. Anno Domini M. CCCC. LXXXVI. Ipso die francisci.* J'en ai vu deux exemplaires chez Ermens, un troisième chez Santander.

1487.

L'année suivante il a imprimé à Anvers, avec date et souscription, en caractères gothiques, in-4°,

Sermones quatuor novissimorum, revus, corrigés d'après d'autres manuscrits ou d'autres imprimés, comme il l'annonce lui-même, *diligenter emendati, revisi, in mercuriali oppido Antwerpiensi : loco*

famatissimo impressi ; per me Mathiam Goes die XXI junii anni LXXXVII. Presque tous ces ouvrages avoient été imprimés à Cologne, à Deventer, à Delft.

L'épithète de *mercurialis* que donne Goes à Anvers, comme l'ont fait Martens d'Alost et Gérard Leeu, annonce la splendeur du commerce de cette ville à cette époque. On sait que *mercuriales*, chez les Romains, étoient une société de marchands qui avoient pris leur dénomination du dieu du commerce, Mercure. Goes a soigné cette édition beaucoup plus que les autres. Les sermons sont divisés en cinq parties. Le titre de chaque partie est placé en haut de chaque feuillet, au *recto* et au *verso*. Ses caractères sont moins gothiques. On y trouve les signatures, les points et les deux points en étoile, les traits-d'union en ligne oblique. J'y ai vu même une estampe qui représente un vaisseau, portant au haut des mâts pavillon aux armes impériales et aux armes d'Anvers.

Gemmula vocabulorum cum addito diligenter revisa et emendata. In-4° à longues lignes, avec les signatures en lettres minuscules, a 1. b 1. etc. Les secondes recommençant l'alphabet par des lettres majuscules, A 1. B 1. etc. : les points en étoile, les virgules en ligne oblique : caractères gothiques

flamands : le haut de chaque page intitulé *A* ante *B*. ante *C*. ante *D*. etc. Souscription :

Finem hic accipit vocabulorum gemmula cum addito diligenter emendata. atque de verbo ad verbum per totum attente revisa. in mercuriali oppido Antwerpiensi : loco famatissimo impressa : per me Mathiam Goes die xiiii februarii anni lxxxvii ad laudem dei omnipotentis qui sit per infinita secula seculorum benedictus. Dans le prologue on désigne les principaux dictionnaires qui ont interprété les mots latins par le latin ; ce sont *Hugucion*, *Papias*, *Brito*, *Catholicon*, *Brachyloquus*, *Breviloquus*, tous vocabulaires assez volumineux, dont celui-ci est la perle. On appeloit *Breviloquus* un vocabulaire extrait de Papias, de Briton, d'Alanus, d'Ysidorus et du Catholicon. Papias florissoit vers le milieu du XIe siècle. Son vocabulaire latin fut imprimé, la première fois, à Milan en 1476. Dans cet abrégé le mot latin précède le mot flamand, et en donne la signification. *Aalma interpretatur virgo abscondita*, etc. Gargill en possédoit un exemplaire.

J'ai vu chez le même une autre édition de Mathias Goes, sans date, mais avec ses caractères, intitulée :

Capitula herbarum secundùm ordinem alphabeti. In-4o à longues lignes. Cet *Herbarium* contient cent

cinquante plantes, gravées d'après nature. Le nom de chaque plante est exprimé en latin, puis en flamand. Elle est décrite avec ses propriétés et ses usages dans la médecine : quelques unes sont enluminées.

1488.

Maittaire, Verdussen et Visser annoncent *Æneas Sylvius de duobus amantibus Eurialo et Lucretia. Antw. per Mathiam Goes. M. CCCCLXXXVIII.* In-4°. Je ne l'ai point vu; mais on sait que ce roman a été imprimé bien antérieurement à Cologne par Zel, à Louvain par Jean de Westphalie, à Alost par Martens.

Verdussen, d'après Valère André, Swertius et Paquot, rapporte une édition sans date, de

Guillelmi a Gouda expositio mysteriorum misse et vetus ritus eam celebrandi. Antwerpie, per Mathiam Goes. In-fol. Richard Paefroed a imprimé le même ouvrage à Deventer la même année, in-4°, selon le témoignage de Visser.

Éditions de Goes, sans date, mais avec sa souscription.

Verdussen s'est appliqué à recueillir dans sa bibliothèque toutes les éditions de son compatriote,

dont il a fait un catalogue manuscrit qui se trouve maintenant chez M. Van Praet. Il a bien voulu me le communiquer ; en voici le contenu :

Joannis Gerson cancellarii Parisiensis de imitatione Christi et de contemptu omnium vanitatum mundi. Antwerpie, per Mathiam Goes. In-4°..... On voit que Goes a mal choisi son modèle..... Il aura suivi une édition apocryphe de l'*Imitation*, attribuée à Gerson, tandis que son véritable auteur est Thomas à Kempis.... Vu chez les frères Gasparoli.

Fantini dandulo compendium pro catholice fidei instructione. Antwerpie per Math. Goes. In-4°.

Epistola magni turci, a Landivio equite jerosolimitano edita. Antwerpie per Math. Goes. In-4°.

Tractatus qui stella clericorum inscribitur...... Tractatus brevis Bonaventure de modo se preparandi ad celebrandum missam...... Tractatus de expositione misse. Antwerpie per Mathiam Goes. In-4°. Visser possède tous ces petits traités, et les éditions précédentes.

Lotharius diaconus postea Innocentius papa de miseria conditionis humanæ. Antwerpie, per Math. Goes. L'on sait que cet ouvrage singulier est de Lothaire Conti, cardinal, élu pape l'an 1198, sous le nom d'Innocent III.... Jean de Westphalie l'avoit déjà imprimé. Voyez page 68.

Éditions de Goes, sans date et sans souscription.

J'ai vu chez J. G. de Servais quatre petits traités in-4°, avec signature, les deux points, la virgule et les traits-d'union marqués en ligne oblique, que nous avons jugés de Mathias Goes, par la conformité des caractères : ils sont reliés dans le même volume :

Tractatus de horis canonicis dicendis Dom. Alberti de Ferrariis.

Tractatus de pomo et morte incliti principis philosophorum Aristotelis.

Opusculum magistri Johannis Gerson de arte moriendi.

Tractatus de contractibus mercatorum Johannis Nider s. Theol. professor : ordin. prædicatorum.

J'ai vu aussi chez Douglas, et comparé avec les caractères de Goes,

Tractatus sancti Augustini, in-4° à longues lignes, de vingt-neuf dans les pages entières, avec signatures. Les traités qui se trouvent dans ce volume sont :

De duodecim abusionum seculi gradibus... De divinatione demonum contra paganos... De honestate mulierum... De triplici habitaculo... De convenientia decem preceptorum et decem plagarum

Egipti.... De contritione cordis.... De contemptu mundi ad clericos... De vanitate hujus seculi.

Vu chez le même :

Tractatus diversi sancti Bernhardini, in-4° à longues lignes, de 30 et 31 dans les pages entières, avec signatures, exécuté, comme les précédens, en caractères gothiques de moyenne grandeur. Bernardin de Sienne, de l'ordre de saint François, réformateur de l'étroite observance, mort en 1444, est auteur de ces traités : *De duodecim periculis que superveniunt peccatoribus in ultimo fine... De duodecim doloribus quos patitur peccator in hora mortis... De extremo judicio... De contemptu mundi et mundanorum natura... De consuetudine mala... De sacra religione.*

Santander possède :

B. Bonaventure soliloquium, in-4° à longues lignes, de 33 dans les plus grandes pages, avec signatures, sans chiffres, sans réclames, qu'il croit de Goes, de même que *Liber faceti*, in-4° gothique de six feuillets, écrit en vers rhythmiques latins : livre de morale, composé pour l'instruction des jeunes gens, dans le même genre que les Distiques de Caton.

Verdussen et Visser attribuent à Goes les éditions

in-4° des ouvrages suivans, dont ils possédoient des exemplaires :

Tractatus sancti Thomae de Aquino, de modo confitendi et de puritate conscientiæ...De officio sacerdotis... De officio missæ... De vitiis et virtutibus.

Albertus magnus de virtutibus herbarum, de virtutibus lapidum, de virtutibus animalium, et de mirabilibus mundi. Item, *Regimen sanitatis valde utile.* Item, *Questiones naturales philosophorum.* Michel Reyser avoit déjà donné en 1484, en Allemagne, une édition de ces mêmes secrets magiques du grand Albert. (Voyez plus bas.)

Augustinus de virtute psalmorum. (Voyez Jean de Westphalie, p. 69.)

Confessionale, primo per questiunculas, secundo de modo confitendi multum utile.... Quodlibet magistri Johannis Vernacker.... Tractatus de indulgentiis.... Chez M. Van Leempoel.

Résumé.

Il résulte de cet exposé que nous n'avons point de Mathias Goes neuf éditions avec date; six avec sa souscription; et que, dans le nombre des neuf à dix sans date et sans souscription qu'on lui attribue, plusieurs peuvent être revendiquées par les artistes allemands ou bataves.

Gérard Leeuw. Gheraert Leeu. A Gouda, 1476.

Il est peu de typographes dans la Belgique qui aient été aussi féconds en éditions de livres latins, hollandais, flamands, gaulois, et qui les aient autant enrichis de gravures que Gérard Leeu. Je le trouve aussi supérieur dans son art à Mathias Goes, que l'étoit Jean de Westphalie à Martens d'Alost, dans le 15e siècle.

Gérard Leeu s'étoit déjà rendu célèbre en 1477, à Gouda ou Tergow, par la première édition des épîtres et des évangiles en flamand.

Die epistelen en evangelien van den geheelen jaere. In-fº. Ermens en possède un exemplaire.

Il a donné en juillet 1478 et en avril 1480 deux volumes in-fº de la *Légende dorée*, de Jacques de Voragine, dominicain, traduite en flamand,

Passionael aurea legenda, of die gulde legende. Gude in Hollandt, by my Gheraert Leeu, que possède Santander.

Il a mis quatre fois sous presse, à différentes époques, et en trois différens idiomes,

Dialogus creaturarum optime moralizatus jucundis fabulis plenus. Impressus Goude, per me Gerardum Leeu. Anno Domini M. CCCC. LXXX... C'est la première édition, exécutée en lettres go-

thiques, à longues lignes, in-f°, avec signatures, sans chiffres, sans réclames, ornée de figures d'animaux, de plantes, gravées sur bois, et assez grossièrement enluminées. J'en ai vu deux exemplaires à l'université de Louvain, et un troisième chez Santander.... On trouve dans Méerman, table VIII, le *specimen* des caractères de cette édition.... Il a imprimé le même ouvrage en flamand à Gouda, en 1481, dans la même forme que la précédente. J'ai vu à la bibliothèque impériale le même, traduit en gaulois, imprimé à Gouda en 1482, avec les mêmes figures, avec la souscription et l'écusson de Gérard Leeu. La quatrième est de 1486. La cinquième est de 1491.

Le 23 août 1480, il imprima *Recollectorium ex gestis Romanorum, cum pluribus applicatis historiis, etc.*

En avril 1481, il donna la première édition du même ouvrage, traduit en flamand sous le titre de

Geesten der Romynen, gemoralizeer. Goude in Hollandt by my Gheraert Leeu. M. CCCC *ende* LXXXI. In-f°, en caractères gothiques, imprimé sur deux colonnes, avec signatures, sans chiffres, sans réclames. Santander en possède un exemplaire.

Ermens a un exemplaire du *Liber qui consolatio peccatorum dicitur*, par Jacques de Theramo, dont

j'ai parlé à l'article Veldener. C'est un in-f° à longues lignes, caractères gothiques, avec signatures finissant n 3. Souscription :

Presens opus quod peccatorum consolacio denominatur impressum est Goude in Hollandia per Gerardum Leeu anno Domini M. CCCC. LXXXI. *mensis novembris die* XXIX ; suivie d'un double écusson pendu à une branche d'arbre, que j'ai fait graver. A droite du spectateur se trouvent les armes de Leeu, et à gauche celles de la ville de Gouda. Gérard Leeu a varié son écusson : la marque distinctive de ses éditions exécutées à Anvers est la figure du château de cette ville. Martens d'Alost a employé la même marque dans ses impressions. Leeu, dans les éditions in-8° que j'ai vues, a pris une armoirie relative à son nom : c'est un lion tenant de la droite les armes d'Anvers, figurant un château surmonté de deux mains coupées ; et de la gauche celles de l'imprimeur.



Ermens possédoit aussi deux exemplaires des *Sermones sensati, multum edificativi et multis Christi fidelibus dono profituri*, in-fol., imprimés à Gouda en 1482, par Gérard Leeu.

Visser a donné le catalogue de 32 à 33 autres ouvrages imprimés dans la même ville par le même artiste. Il y imprimoit encore, en mars 1484, un exercice pieux sur le *pater* et l'*ave*, en flamand, sous le titre: *Hier begint een seer devote oeffeninge op dat pater noster ende dat ave Maria*, etc.

Gérard Leeu à Anvers.

1484.

Dans le courant de la même année il alla s'établir à Anvers. J'ai vu à la bibliothèque de Bruxelles une de ses premières éditions; titre:

Gemmula vocabulorum, in-4°, de plus de 400 p., à longues lignes, avec signatures, points en ligne oblique, traits-d'union en forme de guillemets. Le frontispice est orné d'une vignette, où l'on voit l'enfant Jésus au milieu des docteurs de la loi. Le prologue fait connoître les anciens auteurs que l'on a suivis dans l'interprétation des mots latins; ce sont les mêmes que j'ai cités à l'article *Goes*, p. 256. La traduction flamande suit l'interprétation latine. Souscription:

Finem hic accipit vocabulorum gemmula. In mercuriali oppido Antwerpiensi loco famatissimo, impressa diligenter per Gerardum Leeuw die septembris xviij anni lxxxiiij. Ad laudem dei omnipotentis qui sit per infinita seculorum secula benedictus. Amen.

1485.

Il y exécuta les éditions suivantes : *Moralissimus Catho. cum elegantissimo commento.* C'est le frontispice du premier feuillet, orné de deux figures, gravées sur bois, très bien dessinées, qui représentent Caton et un de ses disciples, en toge. Le second feuillet :

Incipit liber de doctrina Cathonis ampliatus per sermones rethoricos : per fratrem Robertum de Euremodio monachum Claraualllis. Un jeune homme de la famille de Saluces avoit demandé à frère Robert, moine de Clervaux, littérateur célèbre de son siècle, des élémens de rhétorique. Le maître lui donna les *Distiques moraux,* qu'on attribuoit à Caton le censeur, quoique, dans la réalité, ils soient d'un auteur du 7e ou du 8e siècle ; et les paraphrasa. On lit dans la souscription que cet ouvrage est tellement élégant dans le choix des termes, et tellement

important par le poids des sentences, *qu'il paroît sortir du cerveau de Jupiter....*

Impressum in oppido mercuriali Antwerpiensi: per me Gerardum Leeu : prima die marcij anni Domini nostri m. ccccclxxxv, in-4° min. de 47 feuillets, à longues lignes, avec signatures, points, deux points, virgules en ligne oblique, et deux sortes de caractères. Les distiques latins sont d'un gothique bien formé, le commentaire d'un semi-gothique très net. J'ai vu cette belle édition chez Ermens. Leeu a donné une seconde édition de cet ouvrage à Anvers, en novembre 1487, semblable à la première. Santander en a un exemplaire.

Exercitium puerorum grammaticale per dietas distributum. Souscription : *Impressus et finitus in mercuriali oppido Antwerpiensi, per me Gherardum Leeu xij kalendas junias octogesimi quinti*, in-4°. Cet ouvrage de grammaire, distribué par journées, à l'usage des enfans, a été réimprimé en 1486, à Gouda, in-4°, sans nom d'imprimeur.... Chez de Servais.

1486.

Libellus de modo confitendi et penitendi. Vu à la bibliothèque impériale... Au dessous de ce titre est une gravure en bois qui représente un religieux

dans un confessionnal et son pénitent à genoux ; in-4° min., à longues lignes ; exécuté comme le précédent. Les traits-d'union marqués par deux petites lignes horizontales. Il comprend 25 feuillets, et quelquefois 28, lorsque *Duodecim sunt articuli fidei*, qui en forment trois, et qui font partie du même ouvrage, y sont réunis. Souscription :

Presens hoc opus de modo confitendi et penitendi completum in mercuriali oppido Antwerpiensi per me Gerardum Leeu. Anno Domini M. CCCC. LXXXVI. Vicesima octava die januariij... Au *verso* du dernier feuillet on lit en titre, *Antwerpie opidi mercurialis Castrum.* On y voit la figure de la porte du château d'Anvers, flanquée de deux tours sur les côtés. Sur celle qui est au-dessus de la porte du milieu, est une bannière, à gauche, sur laquelle on remarque le double aigle de l'empire : celle qui est à droite porte les armes du souverain des Pays-Bas, semées de fleurs de lys : la tour du milieu est surmontée d'un pélican ou de l'aigle impérial. M. H. Van den Block en a aussi un exemplaire.

1487.

Leeu a donné en avril 1487 une seconde édition de cet ouvrage, dont de Servais et Santander possèdent

des exemplaires; il est remarquable par la faute typographique qui se trouve dans la date de la souscription : *Anno Domini.* M. CCCC. *Decimo sexto kalendas apriles.* Au lieu de M. CCCC. LXXXVII. Une troisième édition, de l'an 1488, a été vendue à Bruxelles en 1792, venant des bibliothèques des couvens supprimés. (*V.* quatrième catalogue, n° 2398.) En février 1498, on en a fait une quatrième à Anvers ; on ignore l'imprimeur : Santander en a un exemplaire.

1486.

Rabi Samuelis redargutio contra judeorum errores : messye adventum expectantes. In-4° min. de vingt feuillets, exécuté comme les précédens, en caractères gothiques et semi-gothiques, de la plus grande netteté. L'auteur de cette réfutation est Samuel Rabbin, de Maroc, qui prouve aux juifs que c'est en vain qu'ils attendent le messie. Il paroît avoir été composé mille ans après le siège de Jérusalem par Titus, c'est-à-dire, l'an 1070 de l'ère chrétienne. On prétend que les Juifs ont tenu caché cet ouvrage pendant plus de deux cents ans. Il a été traduit de l'hébreu en latin, l'an 1339, par un religieux de l'ordre des frères prêcheurs (Alphonse Buenhombre). Souscription : *Opus istud a Rabi Samuele compositum*

contra judeos Impressum est Antwerpie per me Gerardum Leeu. Anno Domini M. *cccclxxxvj. decimo quinto kalendas nouembres.* Ermens en possède deux exemplaires.

Verdussen et Visser ont donné la note des éditions suivantes, exécutées dans la même année.

Johannis de Garlandia metricus de verbis deponentialibus libellus, cum commento. Antwerpie, per Gerard Leeu, 1486, in-4°. On sait que Jean de Garlande, né dans le village de même nom, en Brie, étoit un grammairien distingué qui florissoit en 1080.

Composita verborum cum commento. Antw. per Ger. Leeu, 1486, in-4°.

Il a réimprimé en 1486, avec figures, le *Dialogus creaturarum moralizatus*, dont j'ai donné la note, p. 262.

Fabulæ et vita Esopi cum fabulis Aviani, Alfonsii, Poggii Florentini et aliorum, cum optimo commento, bene diligenterque correcte et emendate. Antw. per Gerard Leuw. 1486, in-fol., avec figures. Aviénus étoit un poëte latin qui vivoit dans le 5e siècle. Il a traduit en vers élégiaques les fables d'Ésope et de Phèdre. Alfonse et Le Pogge l'ont imité... Chez Visser.

Vocabulorum gemmula. Antw. per Gerard. Leeu, 1486, in-4, cité par Paquot. (Voyez ce que nous avons dit de ce vocabulaire, p. 256.)

Logicalia duodecim tractatuum Petri Hispani, et tractatus exponibilium, per Gerard. Leeu, in mercuriali oppido Antwerpiensi famatissimo. m. cccc. lxxxvj, in-4°, qui se trouve à la bibliothèque d'Utrecht. Cet ouvrage de philosophie est de Pierre l'Espagnol, devenu pape, sous le nom de Jean XXI. (Voyez le *Thesaurus pauperum*, article *Alost*, p. 104.)

1487.

J'ai vu à la bibliothèque impériale et chez G. J. de Servais, deux éditions très curieuses et très rares d'un roman de chevalerie, l'une en gaulois, achevée le 15 mai 1487, à Anvers, par Gérard Leeu, l'autre en flamand, achevée le 19 du même mois et de la même année, in-fol. parvo, avec figures. Titre de la première :

Histoire du chevalier Paris et de la belle Vienne, fille du Dauphin. Cet ouvrage a été traduit du provençal en français par Pierre de La Sippade ; le duc de La Vallière possédoit un exemplaire de cette première édition, qui fut vendu 74 liv.

Titre de l'édition flamande : *Die historie van den*

vromen ridder Parijs ende van die schone Vienna des Dolphyns dochter. Souscription : *Dit boeck is voleyndt ende geprent in die vermaerde coop stadt Antwerpen. by my Geraert Leeu, int jaer ons Heeren m. cccc. en lxxxvij. op den xix. dach van meyde.*

Les figures de l'édition flamande, que possède de Servais, paroissent être supérieures en épreuves à celles de l'édition française. On en trouve à chaque page de remarquables par la correction du dessin, par la vérité du costume du 14ᵉ siècle, et par les différens ordres d'architecture des édifices. On voit à la fin le frontispice de la porte du château d'Anvers, exécuté sur planche de bois, comme toutes les autres figures.

Albertani tractatus de arte loquendi et tacendi ad filium suum, in-4°. Albertanus florissoit en 1240; son traité sur l'art de parler et de se taire, adressé à son fils, avoit déjà été imprimé à Louvain en 1485, par Vander Heerstraten. Gérard Leeu le réimprima avec cette souscription : *Explicit liber de doctrina loquendi et tacendi ab Albertano causidico brixiensi ad instructionem suorum filiorum compositus. Impressus per me Gherardum Leeu in mercuriali oppido Antwerpiensi. Anno domini m. cccc. lxxxvij.* Au *verso* de ce dernier

feuillet se trouve l'estampe de la porte du château d'Anvers. Il s'est vendu plusieurs exemplaires de cette édition à Bruxelles en 1792. Santander en possède un.

Psalterium Davidicum. Antwerp. per me Gherar. Leeu. Anno Domini. m. cccc. lxxxvij, in-18. Vendu en avril 1792. (*Voyez* quatrième catalogue. Ermens, n° 142.)

Speculum sermonum beate Marie virginis super salutatione angelica. Egidius de Roma, Gilles de Rome, ou Gilles Colonne, général des Augustins, puis archevêque de Bourges, docteur de l'université de Paris, précepteur de Philippe-le-Bel, mort en 1316, est auteur de seize sermons, ou commentaires sur l'*ave Maria.* Cette édition est in-4° min., à longues lignes, avec signatures, point, deux points, virgules et traits-d'union en ligne oblique. On y remarque deux sortes de caractères : le texte est gothique, et le commentaire semi-gothique; les lettres initiales sont rubriquées. Le premier feuillet est orné d'une estampe qui représente l'annonciation de la Vierge (l'ange qui lui dit : *ave gratia plena*). Souscription :

Explicit speculum sermonum de beata virgine Maria super salutatione angelica. Impressum

Antwerpie per me Gerardum Leeu. Anno Domini millesimo cccc. lxxxvij. secunda die mensis augusti. On voit, au *recto* d'un autre feuillet séparé, la figure de la porte du château d'Anvers : livret de 66 feuillets, très bien exécuté. Ermens en a deux exemplaires.

J'ai vu chez le même deux ouvrages ascétiques, qui contiennent seize feuillets d'impression dans le même in-4°. *Colloquium peccatoris et crucifixi Jhesu Christi. Dialogus sive synonima Ysidori de homine et ratione.* Souscription : *Expliciunt synonima Ysidori de homine et ratione cum colloquio peccatoris et crucifixi. Impressa Antwerpie per me Gerardum Leeu anno Domini m. cccc. lxxxvij. xiiij° kalendas septembres.* Exécutés comme le précédent.

Kuypers possède un exemplaire d'une édition exécutée comme les précédentes.

Autoritates Aristotelis. Senece. Boecij. Platonis. Apulei. Affricani. Porphirij. Gilberti Pozritani (Gilbert de la Porrée). Souscription : *Finitum et completum est hoc opus per me Gerardum Leeu in mercuriali oppido Antwerpiensi. Anno Domini millesimo cccc. lxxxvij. mensis septembris die duodecima.* (*Voy.* encore cet ouvrage ci-dessus en 1488.)

Visser a des exemplaires de trois éditions suivantes : *Sequentie et hymni per totum annum Antwerp. per Gerard Leeu*, 1487, in-4°.

T'boeck van den leven ons heeren Jesu Christi (Le livre de la vie de Notre-Seigneur.) *T'Antwerpen by Gheraert Leeu*, 1487, in-fol.

Textus Alexandri de Villa Dei cum sententiis et constructionibus. Antwerp. per Gerard. Leeu, 1487, in-4°. (Voyez ce que nous avons dit de ce grammairien, article *Alost.*)

Leeu a donné en 1487 une édition in-fol. de la vie et de la passion de Notre-Seigneur, tirées des quatre évangélistes, traduites en flamand du latin de l'auteur Ludolphe, Saxon, prieur de la chartreuse de Strasbourg, vers l'an 1330, qu'il a ornées de figures enluminées : *Leven, passie, verryssenisse ende glorieuse opvaert ons heeren Jesu Christi. T'Antwerpen, bij mij Gher. Leeu.* M. CCCC. LXXXVII. Visser en a un exemplaire. (*Voyez* Claes Leeu.)

1488.

J'ai vu chez Ermens et Gasparoli,

Quadragesimale et adventuale de arte moriendi. Quod morticellarium aureum nuncupatur. C'est une compilation des différens docteurs de l'église, faite par un religieux, adressée à un jeune

homme, pour l'apprendre à bien vivre et à bien mourir. Elle est divisée en quarante-un sermons appelés *Cella*. Gros in-4°, exécuté comme les précédens. Le frontispice représente un religieux qui montre à un jeune homme le tableau de la mort; figures bien dessinées. Souscription : *Quadragesimale et adventuale (quod morticellarium nuncupatur) feliciter explicit. Impressum per me Gerardum Leeu in mercuriali oppido Antwerpien. Anno Domini m. cccc. lxxxviij. xx. februarij.* Belle édition.

Vu chez Ermens : *Die spieghel der bekeeringhen der sondaren.* (Le miroir de la conversion des pécheurs.) C'est la traduction flamande du *Speculum conversionis peccatorum*, de Denis de Leeuuis, chartreux, in-4° de quatre feuillets, avec signatures et cinq à six estampes qui représentent un jeune homme dialoguant avec un vieillard. Souscription :

Geprent T'Antwerpen bij mij Gheraert Leeu, int jaer ons Heeren M. cccc. ende lxxxviij. den xvi. dach in maerte. Au *verso* du dernier feuillet est l'estampe de la porte du château d'Anvers. Les caractères de cette édition sont gothiques-flamands, de même que ceux de la suivante.

Dit syn die vier uterste. (Des quatre fins de l'homme.) In-4° de cinquante-deux feuillets, orné de

quatre à cinq estampes relatives au sujet. *Memorare novissima tua et in eternum non peccabis;* exécuté comme le précédent, avec la souscription du 15 avril 1488.

Maittaire et Visser annoncent *Authoritates Aristotelis Senece. Boecij. Platonis., etc. pro usu thematum predicatorum ad populum. Antw. per Gerard. Leeu*, 1488, in-4°.

Et dans la même année : *Directorium sacerdotum et defensio.* Item, *Ordinale seu ordinationes secundum usum sacrum.*

Esopus cum commento.

Gemmula vocabulorum cum addito. C'est une seconde édition.

Vu chez M. H. Van den Block : *Van die gheestelike kintscheyd Ihesu gemoraliseert. En vander iacht den minnen tusschen die devote innighe ziele, ende dat dierken Ihesu*, in-8° sans chiffres, sans réclames, avec signatures, dont la dernière est *O;* caractères très gothiques. Édition ornée de plus de soixante figures en bois grossièrement gravées. C'est un traité de l'enfance spiritnelle de Jésus, moralisé ; et de la chasse d'amour entre une ame intimément dévote et le petit animal Jésus (c'est la traduction littérale). Rien de plus grotesque et de plus bizarre que les estampes qui représentent l'ame dévote sous

la figure d'un chasseur, qui embouche un cor de la main droite, et de la gauche tient à la laisse un chien, quelquefois quatre accouplés, poursuivant un cerf, entre les bois duquel est debout l'enfant Jésus. Souscription : *Ghreprent tot Antwerpen bij mij Ghetaert Leeu. int jaer ons heeren M. cccc. lxxxviij. den xvj. dach in februario.* Visser en a aussi un exemplaire.

1489.

La Vallière possédoit : *Opusculum vitae et passionis Christi ejusque genitricis Mariae, ex revelationibus B. Brigittae compilatum, et copiosa legenda ejusdem. per me Gerardum Leeu. Impressoriae artis peritissimum. Antwerpie impressum. Anno Domini M° CCCC° LXXXIX° 3ª die mensis marcii, ad laudem Dei*, in-24 (n° 747.)

Vu à Bruxelles, chez M. H. Van den Block, amateur, et chez M. Van Leempoel : *Speculum rosariorum Jhesu et Marie. in quo plura salubria continentur. etiam populo predicanda. Imprimetur nichilominus hec materia (opitulante Deo) in theutonico pariter et in gallico. Orate pro operam dantibus ad premissa...* Édition in-8°, précédée d'une table de matières en douze feuillets, suivie du prologue ; exécutée avec beaucoup de soins, en carac-

tères semi-gothiques très nets : points, deux points, virgules et parenthèses rubriquées, titre des chapitres en haut de chaque feuillet, orné de deux figures du rosaire. Cet ouvrage est une compilation faite, en 1480, d'autres traités, cérémonies et prières, pour la confrérie du rosaire, instituée par saint Dominique au commencement du 13e siècle, renouvelée, propagée dans le 15e par les frères prêcheurs, comme on le verra plus bas, au titre *Quodlibet de veritate fraternitatis rosarii*, etc.

Il est suivi de la légende de sainte Anne, qui fait partie du *Speculum;* titre :

Sequitur legenda seu vita beatissime Anne matris gloriosissime dei genitricis semperque virginis marie. ex diversis in vnum collecta. Souscription : *Impressum Antwerpie per me Gerardum Leonis anno Domini* M. CCCC. LXXXIX. *mensis nouembris die* XXVj. *Pater noster ave Maria pro eis qui hunc libellum imprimi procurarunt ad salutem xpifidelium.* Cet ouvrage a été imprimé depuis en flamand, en allemand, en français.

Vu chez Kuypers un opuscule d'Albert-le-Grand, dominicain, qui florissoit dans le 13e siècle, intitulé :

Alberti magni doctoris laudatissimi de virtutibus anime veris et perfectis opusculum. Souscription : *Impressum Antwerpie per me Gerardum*

Leeu. anno domini M. CCCC LXXXIX°. *xiiij die mensis marcij*, in-4° à longues lignes, avec signatures, cité par Maittaire et Visser.

Vu chez Douglas : *Probe conjugis adelphi centona Virgilii vetus et novum continens testamentum* : petit in-4°, dont les signatures vont jusqu'à *E*; imprimé en deux sortes de caractères gothiques ; le texte est assez gros; les notes placées à la marge et entre le texte sont d'un caractère très menu. Elles ont été faites par Jacques Canter, professeur de belles-lettres à Anvers, le 30 juillet 1489. Souscription :

Probe conjugis adelphi centona Virgilii vetus et novum continens testamentum feliciter finit impressum in mercuriali opido Antwerpiensi per me Gerardum Leonis anno domini M.CCCC.LXXXIX. XII. *die septembris* L'auteur de cet ouvrage est Proba Falconia, femme d'Anicius Probus, préfet du prétoire et consul romain, qui vivoit sur la fin du 4e siècle. Elle composa la vie de Jésus-Christ de divers fragmens de Virgile, qu'elle assembla en centons, loués par saint Augustin et par saint Ambroise.

La Caille, Maittaire, Visser, annoncent : *Francisci Nigri ars epistolandi. Antwerp. per Gerardum Leeu*, 1489, in-4°.

Vu chez Ermens un petit traité de morale de Pétrarque, poëte, couronné à Rome en 1341, intitulé :

Franciscus Petrarcha de secreto conflictu curarum suarum sive de contemptu mundi. Jacques Canter, Frison, dont nous venons de parler, est l'éditeur de cet ouvrage, comme il l'annonce lui-même dans le prologue; in-4° à longues lignes, de 42 feuillets, divisés en trois livres, avec signatures, caractères semi-gothiques. Souscription : *Secretum Francisci Petrarche laureati feliciter finit. Impressum in mercuriali opido Antwerpiensi per me Gerardum Leeu anno domini* M°CCCC°LXXXIX° *xiiij° die mensis marcij.* Au verso se trouve l'estampe de la porte du château d'Anvers : très belle édition.

La biblioth. impér. possède *Historia calumnie novercalis que septem sapientum inscribitur. Antwerpie per Gerardum Leeu.* M.CCCC.LXXXIX. in-4° avec figures. L'auteur de cet ancien roman est frère Jean, moine bénédictin de l'abbaye de Haute-seille, en France, diocèse de Toul, qui florissoit au commencement du 13e siècle. Plusieurs fois il a été traduit en français : Bocace en a extrait plusieurs contes.

1490.

Vu chez Ermens et chez M. Van Leempoel : *Sermones Roberti de Licio de laudibus sanctorum.*

Gros in-4° sur deux colonnes, en caractères gothiques très menus, d'une lecture assez difficile par le grand nombre d'abréviations, avec signatures finissant *D* 2 du second alphabet. Il contient 70 sermons, divisés chacun en trois chapitres, sur les saints. A la fin du volume on trouve l'éloge de Robert Caraccioli. Souscription : *Impressum Antwerpie per Gerardum Leeu anno domini* M. *CCCC. xc. kalendis martijs*. Édition très soignée.

Vu Chez de Servais et H. Van den Block,

Liber meditationum ac orationum devotarum qui anthidotarius anime dicitur, in-8°; imprimé sur deux colonnes, en caractères gothiques, petit œil, avec point, deux points, virgules et traits-d'union en ligne oblique, signatures, dont la dernière est *t* 3, et les chiffres arabes au bas du recto de chaque feuillet. Nicolas Saliceti, docteur en médecine, abbé du monastère de Sainte-Marie de Pomerio, vulgairement appelé Baumgaerden, de l'ordre de Cîtaux, diocèse de Strasbourg, est auteur de ce recueil d'oraisons, de méditations, et de médicamens spirituels. Cette abbaye a été totalement détruite dans les guerres de religion du 16e siècle. Souscription : *Impressum in mercuriali oppido Antwerpiensi per me Gerardum Leeu anno domini millesimo quadringentesimo. xc° xxvij die mensis maij.*

1491.

Die legende van sinte Franciscus. Et dans le même volume, *Die legende en dat leven der heyligher maget sinte Claren.* La légende et la vie de saint François, et de sainte Claire, in-12, avec les figures du saint et de la sainte; signatures et caractères gothiques-flamands. Souscription à la fin du volume : *Geprent T' Antwerpen by my Geraert Leeu int iaer ons heere. M. CCCC. ende XCI den XXVIIJ dach in junio.* Chez Ermens.

Chez le même, *Die historie die ghetiden ende die exemplen vand heyliger vrouwen sint Annen.* L'histoire, les heures et les exemples de sainte Anne, in-12, avec la figure de sainte Anne, de la Vierge, et de l'enfant Jésus; signatures et caractères gothiques. *Ghepret T' Antwerpen bi my Geraert Leeu. Int jaer ons Heren M. CCCC. ende XCI. den XVIJ dach in december.*

Maittaire, Marchand, Visser datent de 1491, *Dialogus de Sene et Juvene de amore disputantibus. Antwerp. per Gerardum Leeu*, in-8°. Ces mêmes bibliographes attribuent à Martens d'Alost la réimpression de cet ouvrage à Louvain, en 1492. (*Voyez* Martens d'Alost).

Leeu a donné en 1491 une cinquième édition du

Dialogus creaturarum moralizatus, in-4°, avec figures.

Die godlike revelacien der heyligher vrouwen sinte Bergitten van den leven ende passie ons heeren Jhesu Xpisti, etc. *Antwerpen by Gheraert Leeu*, 1491, in-8°, cité par Visser. Ce sont les révélations de sainte Brigitte sur la vie et la passion de Notre-Seigneur.

Sinte Bernardus souter tot onser vrouwen : T' Antwerpen by Geraert Leeu, 1491, in-12. Le psautier de saint Bernard, à l'honneur de la Vierge. (Visser).

1492.

Der sondaren troest oft die spieghel der consciencien ghedeylt in drien deelkens. (De la consolation des pécheurs, ou miroir des consciences, divisé en trois petites parties), ouvrage ascétique composé au couvent des récollets d'Anvers par frère Jean Van Remerzwael, le jour de Saint-Benoît, 1492, imprimé la même année et même semaine par Geraert Leeu, in-8° avec signature. Chez Lucas.

Le médecin Lucas, à Bruxelles, possède un in-16 de 40 feuillets, avec signatures, orné de 7 à 8 estampes sur bois :

Exercitium devotissimum Dyonisij Carthusiensis de via purgativa. — Souscription : *Impressum Antwerpie per me Gerardum Leeu anno incarnationis dominice M. CCCC. XCII, tercia die mensis decembris.*

Dit es een seer devote salige en profitelicke ghedenckenisse van den VII weeden of droefheyden onser liver Vrouwen. Antwerp. by Gheraert Leeu, 1492, in-12, avec figures. Commémoraison salutaire des sept douleurs de la Vierge (Visser).

Het boeck van de dochteren van Syon. Antwer. by Gheraert Leeu, 1492, in-4°, avec figures. Le livre des filles de Sion. Van Damme le possédoit.

Vu chez de Servais et H. Van den Block, *Corona mistica beate Marie virginis gloriose*, in-8°, à longues lignes, caractères semi-gothiques, avec point, deux points, traits-d'union et signatures, dont la dernière est *h v*; orné de 24 figures qui représentent la couronne de la Vierge, et son autel décoré de douze pierres précieuses, etc. Souscription : *Explicit corona mistica beatissime virginis Marie. Noviter impressa Antwerpie. per me Gerardum Leeu. anno nostre salutis M. CCCC. XCij. die vj mensis octobris.*

1493.

Cronycles of England (Chronique d'Angleterre). *Andewarpe by Gheraerd de Leew*, 1493, in-fol. (*Ita* Maittaire et Visser).

1497.

Nic. abbatis pomerii liber meditationum qui antidotarius anime dicitur. Antwerpie per me Gerardum Leeu. 1497, in-8°. (Ermens, 4e catalogue, n° 2023).

Vu chez Ermens trois ouvrages, sans souscription, sans date, sans nom de ville et d'imprimeur. Le premier :

Quodlibet de veritate fraternitatis rosarij seu psalterij beate Marie virginis conventus Coloniensis ordinis predicatorum. Ce discours a été prononcé à Cologne, dans l'école des arts, en 1476, et répété en 1479, par frère Michel de Lille, dominicain, professeur en théologie, dans le couvent de la même ville ; in-4° de 40 feuillets, avec signatures, points, deux points, virgules en ligne oblique, traits-d'union en forme d'accent aigu ; au recto du premier feuillet est la figure du rosaire, gravée sur bois. On trouve dans le même ouvrage :

Compendium psalterij beatissime trinitatis

magistri Alani de rupe, ordinis predicatorum, qui fait partie du *Quodlibet*, et qui commence à la signature *D i.*

Dans le même volume :

De psalterio beate virginis Marie exempla valde motiva ad amorem illius, in-4°, comme le précédent, exécuté en caractères semi-gothiques très nets, avec signatures *a i*, contenant 29 feuillets. A la fin on lit: *Quodlibet colonie determinatum cum compendio Alani de Rupe doctoris precipui ac exemplis veraciter diligenterque collectis. De rosario glorissime dei genitricis Marie impressoria arte elaboratum finit feliciter.* Belle édition.

Le troisième ouvrage est :

Tractatus beati Bernardi abbatis Clarevallensis de laudibus beate Marie virginis super evangelium missus est angelus Gabriel, etc., in-4° de 30 feuillets, exécuté comme le précédent. Au recto du premier feuillet, est l'estampe de l'annonciation de la Vierge, exactement conforme à celle du *Speculum sermonum*, dont j'ai parlé, p. 273.

En comparant ces trois ou quatre éditions avec celles de Gérard Leeu, de l'année 1487, tout bibliographe impartial conviendra qu'elles appartiennent incontestablement à cet artiste.

Cependant Maittaire, Marchand, Visser, attribuent à Martens le *Quodlibet de veritate fraternitatis*, dont ils n'ont pas même exactement donné le titre, et le *Tractatus B. Bernardi de laudibus B. Marie*. Comment concilier leur assertion avec la mienne?... (*Voyez* Alost, p. 291).

J'ai vu chez Gargill un petit in-4° sans date, exécuté par Gérard Leeu, avec signatures. Il traite du chant du rossignol spirituel; du doux entretien entre Jésus crucifié et le pécheur; de la montagne spirituelle, et des cent articles de la Passion de Notre Seigneur. Titre: *Vanden sank des gheestelyken nachtegaels een dialog^s oft suete' tsamensprake tusschen den gecruysten Ihesu ende den sondaer*, etc. A la fin: *Hier zyn voleyndt die C artikelen van der passien ons heeren Ihesu Cristi. Geprent T'Antwerpen by G. Leeu.*

Résumé des éditions de Gérard Leeu.

On connoît 32 à 33 éditions exécutées à Gouda, ou Tergow, en Hollande, depuis environ 1476 jusqu'en 1484, par Gérard Leeu: ses différentes souscriptions le prouvent.

Il en a donné 56 autres à Anvers, depuis septembre 1484, jusque compris 1497.

Il est de fait que Martens l'avoit précédé dans cette ville, de même que Mathias Goes, dès le 22 mai 1476.

Presque toutes les éditions de Leeu, à Anvers, sont enrichies de gravures en bois, qui méritent l'attention de tous ceux qui s'occupent des recherches sur cet art.

Il est encore un autre fait indubitable, c'est qu'à l'époque de 1487, Martens imprimoit à Alost et à Anvers presque les mêmes ouvrages que Gérard Leeu, avec les mêmes caractères gothiques flamands, les mêmes figures, le même mode d'abréviation.

Maittaire, Marchand, Visser attribuent également à Gérard Leeu à Anvers, et à Martens à Alost, *Tractatus B. Bernardi abbatis... De laudibus beatæ Mariæ virginis;* et le *Quodlibet de veritate fraternitatis*, etc.

Claes ou Nicolas Leeu.

1487.

Je ne sais si Claes Leeu étoit frère, fils, parent ou associé de Gérard Leeu, mais j'ai trouvé dans leurs éditions identité de types gothiques, de figures et d'écusson. J'ai vu chez Ermens un gros volume in-fol., imprimé sur deux colonnes, avec quantité de figures

gravées sur bois, signatures et l'écusson de Gérard Leeu : *De la vie et de la passion de Notre-Seigneur*, en flamand. Visser possède un exemplaire de l'édition de Gérard, exécuté la même année 1487, in-fol. Le titre de celle de Claes est :

Dat boeck van den leven ons liefs heeren Ihesu Christi. Souscription : *T Antwerpen by my Claes Leeu. Int jaer ons heeren* M. CCCC. LXXXVij.

1488.

Visser annonce une édition de 1488 du même ouvrage, in-fol, avec figures, sous le titre de :

Van den leven, woerden, passie, verrisenisse, en gloriose opuart ons heeren Jhesu Xpisti. Antwerpen by Claes Leeu, 1488, (Vie, paroles, passion, résurrection et glorieuse ascension de Notre-Seigneur). C'est le même intitulé de l'édition de Gérard, de 1487.

Visser possède : *De vier œffeningen Bonaventure't welc in latyn is ghehieten* Soliloquium Bonaventure. *Antwerpen bij Claes Leeu* 1487, in-12, avec figures (Les quatre exercices spirituels de saint Bonaventure, qu'on nomme Soliloque); et un exemplaire d'une seconde édition du même ouvrage, faite par Claes en 1488, dans le même format.

On trouve à la bibliothèque d'Utrecht : *Colloquium peccatoris et crucifixi Jhesu Xpi. Impressum Antwerpie per Nicholaum Leeu. M. CCCC. LXXXViij.* in-4°. C'est le même ouvrage que Gérard Leeu a exécuté à Anvers en 1487.

Kesler.

1489.

Si l'on en croit Maittaire, Nicolas Kesler est venu de la Hollande à Anvers, où il imprima, en 1489, une Bible latine in-fol.; et dans la même année, *Petrus Lombardus in sententias. Antwerpie per Nicolaum Kesler*, 1489, in-fol.

Joannis Gersonis opera omnia. Trois volumes in-fol. *Antwerpie per Nicolaum Kesler.*

J'ai vu ce même Nicolas Kesler établi à Bâle, il imprimoit en 1495.

Liesveldt.

1494.

Adrien Liesveldt, d'après le rapport de Maittaire, a donné à Anvers cinq à six éditions sur la fin du 15e siècle. Je n'en ai rencontré aucune. On verra par leur titre qu'elles ne sont pas d'une grande importance.

Horarium secundum usum Leodiensis ecclesie. Antwerpie per Adrianum Liesveldt, 1494, in-8°.

1495.

Orarium. Antwerpie per Adrianum de Liesveldt, 1495, in-8°.

1496.

Die hystorie, den leuen, die ghetyden, en mirakelen ende die exempelen van d' heyligher vrouwen sint Anne. Antwerpen bij mi Adriaen Van Liesveldt, 1496, *1 septembri*, in-12. Histoire, vie, heures et exemples de sainte Anne.

1497.

Visser possède un exemplaire des quatre soliloques de saint Bonaventure, traduits du latin en flamand; titre : *Van de vier œffeningen Bonaventure, dat welke in latyn is geheeten* Soliloquium Bonaventure. *Antwerpen bij Adriaan Van Liesveldt*, 1497, in-12.

1499.

Van Damme annonce dans son catalogue, n° 15, *Psalterium Davidicum. Antwerpie per Adrianum De Liesveldt*, 1499, in-8°.

Corn. Franc. Massot, pasteur à Middelbourg, en 1778, possédoit un livre de dévotion et d'exercice de piété, sous le titre : *Een boecxken van goeder*

devocien ende oeffeninghe hoe men God bidden sal, en sijn passie over te denken. Geprijnt tot Antwerpen bij mij Adriaen Van Liesveldt den 6 dach in novembri anno 1499, in-12.

Vanden Dorp.

1494.

Roland Vanden Dorp imprimoit à Anvers en 1494, in-4°, une chronique fort estimée du Brabant, de la Flandre, de la Hollande, de la Zélande, etc. : *Die nieuwe chronycke van Brabant oft vervolg van de oude, midsgaeders Vlaenderen, Hollandt en Zeelandt.* Il paroît qu'il la réimprima in-f°. avec figures, en 1497, sous le titre : *Die allerexcellenste chronyk van Brabant. Antwerpen*, 1497. (Visser).

Van Hoogstraten.

1495.

On trouve dans le catalogue de Van Damme, n° 1489, *Die keuren van den lande van Zeelandt. Antwerpen bij Michiel Van Hoogstraten*, 1495, in-4°. (Les privilèges de la province de Zélande).

1500.

J'ai vu chez les croisiers de Huy une édition de ce

même imprimeur. Titre : *Confessionale Godiscalci Rosemondi liber per optimum clero et vulgo deserviens : cuilibet confessori et recte confiteri volenti admodum utilis et necessarius. Editus et studiosissime collectus per Godiscalcum Rosemondt de Eyndovia : artium et sacræ theologiæ professorem et verbi Dei concionatorem.*

De modo rite confitendi : recte vivendi : et salubriter moriendi. Petit in-4° à longues lignes. Table à longues lignes à la fin. *Impressum Antuerpie per me Michaelem Gilleninum Hoochstratanum. Anno Domini M. CCCCC.* 14 *may.*

Godfridus ou *Govaert Back...* et *Bac.*

1495.

G. J. de Servais possède : *Resolutorium dubiorum circa celebrationem missarum occurrentium per venerabilem dominum Johannem de Lapide doctorem theologum Parisiensem. ordinis cartusiensis. ex sacrorum canonum probatorumque doctorum sententiis diligenter collectum....* Souscription : *Resolutorij dubiorum circa celebrationem misse occurentium per Godfridum Back Antwerpie impressi ad laudem dei finis. Anno domini* M. CCCC. *xcv.* In-8° avec signatures a — k, sans chiffres ni réclames. On trouve à la fin

du livre une gravure en bois qui représente une cage d'oiseau, dont il scelloit ordinairement ses éditions.

Passio domini, sans date, sans nom de ville, sans souscription, mais avec la cage. Petit in-8° avec signatures.

1495.

Tria rosacea coronamenta pulcherrima atque devotissima Anne Marie Jesu.... L'auteur est Judocus Beysselins, d'une famille patricienne d'Aix-la-Chapelle, in-4° de 8 feuillets, avec signatures, orné de deux figures gravées sur bois. La première, au frontispice, représente le portrait d'Anne; la seconde, à la fin du livre, représente la cage. Souscription à longues lignes comme le texte; caractères gothiques assez nets, et sans beaucoup d'abréviations : *Hec tria rosacea coronamenta hic finem capiunt. impressa Antwerpie per me Godfridum Back. anno incarnationis dominice millesimo quadringentesimo nonagesimo quinto. decima sexta die mensis januarii.* (Vu chez H. Van den Block).

On a vendu en 1792, à Bruxelles, parmi les livres des couvens supprimés, *Rosacea Christiferæ Marie corona. Antwerpie per Godfridum Back*, 1495, in-4°. (Ermens, 4ᵉ catalogue, n° 2445).

1496.

Item : *Legenda sancte Dympne virginis et martyris filie regis Hybernie. Antwerpie per Godfridum Back*, 1496, in-4° (*Ibid.*). Cette sainte est la patrone de Gheele, dans la Campine, où l'on fait la cure des foux.

Die epistelen ende die evangelien metten sonnendaechsen sermoonen. Antwerpen by Godfr. Back, 1496, in-4°. Épîtres et évangiles, avec les sermons des dimanches. (Voyez 3e Catalogue d'Ermens).

1498.

Verdussen et Cheratte avoient un exemplaire d'*Albertus magnus de virtutibus herbarum, de virtutibus lapidum, de virtutibus animalium et de mirabilibus mundi.* Item : *Parvum regimen sanitatis valde utile.* Souscription : *Impressum in mercantiali oppido Antwerpiensi per me Godfridum Back anno* 1498, in-4° de soixante pages. Cet ouvrage, comme nous l'avons dit ici, page 261, avoit déjà été imprimé en Allemagne en 1484. Back l'a réimprimé en 1502.

1502.

Liber aggregationis seu liber secretorum Alberti

magni de virtutibus herbarum, de virtutibus lapidum, et de virtutibus animalium quorumdam. 1 vol. in-4° de 36 feuillets, en y comprenant le premier, avec la double estampe ; caractères gothiques, avec signatures, points, deux points et traits-d'union ; chargé d'abréviations. Souscription. *Impressum in mercantiali oppido Antwerpiensi per me Godfridum Bac. Anno* M. *cccc. ij.*

Titre du premier feuillet : *Albertus magnus. de virtutibus herbarum. de virtutibus lapidum. de virtutibus animalium et mirabilibus mundi.* Item *parvum regimen sanitatis valde utile.* Au-dessous de ce titre est une estampe gravée sur bois, qui représente ou Albert-le-Grand, qui offre son livre à Guillaume, roi des Romains, comte de Hollande, deuxième de ce nom, contemporain et ami d'Albert Groot, qui florissoit en 1250 ; ou Back lui-même, qui offre son édition, à genoux, à un margrave d'Anvers : mais la sphère céleste, placée au-dessus de l'éditeur, annonce plutôt que c'est Albert.

Au verso du dernier feuillet est la cage. A travers des petites grilles on voit G. B., lettres initiales du nom de l'imprimeur. Les armes de la ville d'Anvers sont suspendues par une courroie à une barre de la cage.

Des vertus des pierres.

« Voulez-vous connoître si votre femme vous est « fidèle, dit Albert ? prenez une pierre d'aimant, « mettez-la sous le chevet de son lit : si elle vous est « fidèle, la nuit elle vous embrassera ; sinon la pierre « sautera du lit. »

Le *Regimen sanitatis per circulum anni* suit les secrets d'Albert, et fait partie du même ouvrage. A chaque mois de l'année, il y a un quatrain qui indique le régime de vie que l'on doit tenir. Ces quatrains sont les mêmes que j'ai vus dans le Calendrier qui est à la tête des anciens Missels, et qui sont assez grotesquement placés.

Vu chez les frères Gasparoli *La légende de sainte Catherine*, en flamand, avec le portrait de la sainte, gravée sur bois, l'écusson de l'imprimeur, et l'enseigne de la maison où demeuroit Back ; in-4° min., sans date, mais avec souscription.

Vu chez de Servais *Epistola de miseria curatorum, seu plebanorum.* In-8°, sans date, sans souscription, mais avec les caractères de Back.

Visser fait encore mention de trois éditions sans date, mais avec la souscription de Back.

Casus papales, episcopales et abbatiales. Antwerpie per Godfridum Back. In-4°, qui se trouve

à la bibliothèque impériale. De Servais prétend que Goes a aussi imprimé cet ouvrage sans date, sans nom de typographe.

Bac et Back a donné aussi, sans date, mais dans le même format et de même caractère, quatre petits traités, formant 24 feuillets in-4°, avec signatures, que Visser n'a point vus.

1° *Primus tractatus est de salute corporis.* L'auteur est Guillaume, *Guillermus de Saliceto*, docteur en médecine.

2° *Secundus tractatus est de salute anime.* L'auteur est le cardinal de Turre Cremata, docteur, de l'ordre des frères prêcheurs.

3° *Tertius tractatus est de amore : contra luxuriosos et lascivos : editus a Pio secundo maximo pontifice.*

4° *Quartus tractatus est descriptio troiane historie per Homerum poetam Grecorum maximum;* précédé d'une préface de Pie II, qui renferme l'éloge d'Homère. Souscription :

Explicit libellus iste ex diversis copulatus tractatibus. Impressus Antwerpie per me Godfridum Back. — Au verso de ce dernier feuillet est la çage, dont la forme est encore la même que celle des oiseleurs de la Belgique.

Om te wetene den loop van den firmamenten

ende de vegelyen van den jaere, ende meer andere goede leeringhen. Antwerpen by Gouaert Back. In-8°. (Livre pour connoître le cours du firmament et les saisons de l'année, avec plusieurs autres bonnes instructions). Verdussen date cette édition de 1480; cependant nous n'en avons encore rencontré aucune qui ne fût bien postérieure à cette époque.

On trouve quantité d'autres ouvrages imprimés à Anvers sur la fin du même siècle, sans nom d'imprimeur. Il n'est guère possible de déterminer les presses d'où ils sont sortis, parcequ'il faudroit avoir tout à la fois sous les yeux, en objets de comparaison, les éditions différentes de sept à huit typographes contemporains.

Back a imprimé sans date, sans nom de ville, un petit traité sur les devoirs des pasteurs, intitulé, *Stella clericorum;* in-4° à longues lignes, de 14 feuillets, avec signatures. On voit à la fin la figure de la cage.

Maittaire, Marchand, Visser, annoncent une édition des œuvres de médecine de Jean Mesue, faite à Anvers en 1479, sous le titre : *Joannis Mesue opera medica*, sans nom d'imprimeur. Nous connoissons bien la première édition de différens traités

de médecine de Jean Mesue, faite en 1471, sans indication de lieu, d'imprimeur, et sans titre. Nous en connoissons une traduction en langue italienne, imprimée à Mantoue en 1475, par Jean Vurster, de Kempten, en Souabe, qui est aussi sans titre. L'édition latine commence : *Incipit liber Johannis Mesve de complexionibus. proprietatibus. electionibus operationibusque simplicium medicinarum laxativarum*, 1471, in-fol. (La Vallière, n° 1719).

Henri Eckert de Homberch imprimoit à Anvers, en 1500, *De imitatione Christi et de contemptu omnium vanitatum mundi;* sous le titre de Gerson. In-16. (Chez M. Van Leempoel). Le 8 mai 1518, il l'a réimprimé sous le titre : *Incipit liber primus Joannis Gerson cancellarii parisiensis de imitatione Christi, etc.* Souscription : *Explicitum est opusculum, exaratumque Antuerpiæ circa portam Cameræ, per me Henricum Eckert de Homberch. Anno Domini M. CCCCC. XVIII, mensis vero 8 maii.* In-16, à la bibliothèque de Gembloux, près de Namur. A Louvain, en 1517, Eckert imprimoit à frais communs avec Martens.

Il résulte de tous ces faits que la ville d'Anvers, florissante au 15e siècle par son commerce et sa po-

pulation, attira dans son sein un grand nombre de typographes qui y firent valoir leur art et leur industrie. Je ne doute pas que Martens d'Alost ne fût le premier en 1476. Nous n'avons de Mathias Goes qu'une édition avec la date douteuse de 1472. Or, un seul monument, comme un seul témoin, ne prouve rien. Goes y imprima sans interruption depuis 1483 jusqu'à 1497 ; Gérard Leeu depuis 1484 jusqu'à 1498 ; Martens d'Alost y reparut en 1487, 1493 et suiv. ; en 1502 (voyez pag. 129) : il y avoit encore des presses en 1511. Il y donna la même année une très belle édition, en caractères romains, de quelques opuscules de Rodolphe Agricola, Frison, philosophe et littérateur grec et latin, professeur à Heidelberg ; titre : *Rodolphi Agricole Phrysij. viri utriusque literaturæ peritissimi, nonnulla opuscula.* In-4° à longues lignes, avec signatures, orné du portrait de l'auteur, gravé par Larmessin. Van den Block en possède un exemplaire.

GAND ET AUDENARDE.

Arnoldus Cesaris. — Jean Keysere.

1483.

MAITTAIRE, Marchand, Visser, annoncent que le premier ouvrage imprimé à Gand est : *Rhetorica divina Guillermi parisiensis*, de 1483; par Arnoux de Keysere. Je suis fondé à croire qu'ils se trompent. Arnoux lui-même, dans la dédicace qu'il fait de l'édition de cette rhétorique à Pontius Uainandi, prieur-général de l'ordre du Mont-Carmel, la commence par ces mots : *Arnoldus Cesaris librorum utiliorum qualiscumque promulgator*, etc. Il avoit donc déjà imprimé d'autres livres avant celui-ci. J'en ai vu un exemplaire chez C. Le Candele, amateur distingué, à Anvers. C'est un in-4° à longues lignes, contenant 52 chapitres et 129 feuillets en tout; on y voit le point en étoile; les virgules et les traits-d'union en ligne oblique; les signatures finissant *q* 5.

Dans le prologue, l'éditeur fait l'éloge de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, professeur en théologie, *doctor profundus et unctus*, mort en

1248 : il donne la nomenclature des sermons, des traités de morale et de discipline qu'il a composés. Le titre du prologue commence ainsi :

Commendatio prestantissimi et incomparabilis doctoris magistri Guillermi Parisiensis actoris sequentis libri qui rhetorica divina pretitulatur.

La table des chapitres suit le prologue. Le traité est souscrit de cette manière : *Explicit rhetorica divina doctoris uncti et ungentis magistri Guillermi Parisiensis de sacra et sanctificativa oratione aliqualiter abbreviata. Impressa Gandavi per me Arnoldum Cesaris anno domini* M. *cccc. lxxxiij°. xi° kal. sep.* Au verso de cette souscription, est l'épitaphe en vers de l'auteur ; la lettre d'Arnoud de Keysere, adressée à maître Pontius, la suit ; à la fin de cette lettre, est un dialogue entre la vierge Marie et un pécheur ; au verso du dernier feuillet, on lit en gros caractères gothiques enluminés, *Rhetorica divina* : l'écusson de l'imprimeur est au-dessous.

1485.

L'édition qui a le plus contribué à la célébrité d'Arnoud de Keysere (*Arnoldus Cesaris*, Arend de Keysere, en flamand), est celle de Boëce, *de la consolation de la philosophie*, en latin, avec la

traduction et le commentaire en flamand, exécutée à Gand, le 3 mai 1485, in-fol. magno.

Vijf bouken Boecij de consolatione philosophie.

L'on sait que Boëce a composé cet ouvrage en vers et en prose, et que la partie prosaïque en forme plus des trois quarts : il est divisé en cinq livres, et chaque livre en poésie et en prose première, seconde, troisième, quatrième, etc. L'on sait aussi que ce consul romain fut ministre de Théoderic, roi des Ostrogoths, qui le fit conduire en prison, avec son beau-père Symmaque, sur un soupçon que le sénat de Rome entretenoit des intelligences secrètes avec l'empereur Justin, son ennemi. Ce fut dans cette prison qu'il écrivit son livre *De la consolation*, et où il eut la tête tranchée en 524, après avoir enduré pendant six mois différens genres de supplices. On voit encore à Pavie de hautes tours de briques carrées, restes des Goths, où ce philosophe fut enfermé.

Il est peu d'ouvrages qui aient été manuscrits, imprimés, traduits, commentés aussi souvent que celui-ci. Dès le 9e siècle, Alfred-le-Grand, roi d'Angleterre, avoit traduit et paraphrasé la *Consolation de la philosophie*. On l'a translatée en hébreu, en espagnol, en italien, en anglais, en allemand, en français, avec des commentaires. Ceux qu'on attribue à saint Thomas d'Aquin, imprimés à Louvain, à Nuremberg, sont

regardés comme apocryphes par un grand nombre de bibliographes. Ils les croient d'un autre Thomas, Anglais, archevêque de Cantorbéry, et prétendent qu'on lit : *cum commento Thomæ Angli*, et non *Angelici*... En compulsant le recueil des œuvres de Thomas d'Aquin, publié à Rome, à Venise, à Anvers, en dix-sept à dix-huit volumes in-fol., je n'ai point trouvé son commentaire sur cet ouvrage, mais celui sur le *Traité de la trinité*, de Boëce. Cependant la souscription des éditions que j'ai vues, porte :

Cum editione commentaria beati Thomæ de Aquino, ordinis prædicatorum.

J'ignore le nom du traducteur et du commentateur flamand, et le manuscrit sur lequel la traduction a été faite. Il y a à la bibliothèque impériale un manuscrit sur vélin, coté n° 6810, intitulé : *La consolation de la philosophie de Boëce*, avec des commentaires flamands, grand volume in-folio, très bien exécuté : la traduction du même Boëce, par Jhean de Meung (surnommé Clopinel, mort vers l'an 1364), in-fol. Ces manuscrits viennent de la bibliothèque de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuse, chevalier de la toison d'or, qui florissoit en 1472, ami et compère de Colard Mansion. (Voyez article Bruges.) Ce célèbre imprimeur a aussi translaté de latin en français ce même ouvrage, et l'a mis sous presse en deux

colonnes, l'an 1477. Il y en avoit un exemplaire à la cathédrale de Tournay, en caractères gothiques........ Or il est probable que l'édition de Gand, de Keysere, a été faite sur le manuscrit flamand de Louis de Bruges. Au reste, c'est aux amateurs belges, qui possèdent leur langue natale, à vérifier ma conjecture.

J'ai vu plusieurs exemplaires de l'édition de 1485, l'un chez M. Van Praet, à Paris, l'autre chez Douglas, à Malines, un troisième à Bruxelles, dans une vente publique. Je m'arrête à celui-ci, comme un des plus beaux par l'enluminure des vignettes et par sa conservation. C'est un in-fol. magno, en deux colonnes, de 344 feuillets, sans compter le prologue et la table; chaque feuillet est numéroté au recto en chiffres romains, au pinceau, avec signatures, sans réclames; les initiales de chaque livre sont en or, azur et fleurages; les capitales de chaque poésie et de chaque prose, faites au pinceau en rouge et bleu; les points et les deux points en étoile; la virgule en ligne oblique; la parenthèse, le point d'exclamation, les traits-d'union en deux lignes obliques; l'orthographe ancienne suivie, *michi* pour *mihi; consolacio* pour *consolatio*, etc. Le papier est beau, fort, ressemblant au parchemin; les marges larges; les colonnes bien alignées; dans quelques unes le texte est encadré par un filet rouge. Le caractère du texte latin de

Boëce et celui de la traduction flamande sont d'un gothique assez gros ; le commentaire flamand est d'un gothique plus petit, tous les deux d'une lecture difficile par les abréviations; chaque colonne du commentaire est de 55 lignes. Les vignettes qui se trouvent à la tête de chaque livre sont autant de miniatures faites au pinceau, très bien coloriées, comme dans les manuscrits sur vélin; ce qui prouve que cette édition a appartenu à un amateur, qui l'aura fait enluminer après l'impression.

La miniature du premier livre de la *Consolation de la philosophie* représente *Boëce* en prison dans la tour de Pavie. Il est consolé par la Philosophie ou la Sagesse, sous la figure d'une femme, avec ses attributs, un livre ouvert à la main, et les sciences placées en échelon ; c'est le côté droit du tableau. Le milieu est occupé par la Philosophie, qui donne le sein gauche à téter à Salomon : Boëce est à son côté droit.

La miniature du second livre représente Boëce et Symmaque, son beau-père, prisonniers comme ci-dessus, accompagnés de trois figures, avec leurs attributs distincts, savoir, la *philosophie*, la *rhétorique* et la *musique :* à gauche de la miniature est la *roue de fortune*, symbole de la destinée de Boëce.

La troisième miniature représente Boëce dans son

logis, assis sur une escabelle, s'entretenant avec la Philosophie personnifiée : à gauche de la miniature on voit l'agriculture, des épis dorés, coupés par un paysan, avec la même faux dont les Flamands se servent encore aujourd'hui dans le temps de la moisson.

La miniature du quatrième livre montre Boëce, dans son appartement, assis devant son lit, conférant avec la Philosophie. On voit les armes de Flandre (le lion au fond de sable) peintes sur le chambranle de la cheminée : à gauche on voit la figure de l'Éternel, devant lequel un ange est prosterné. Cette idée est analogue au traité que Boëce a composé sur la trinité.

Enfin, dans la cinquième miniature on voit Boëce dans son fauteuil, un livre ouvert à la main, s'entretenant avec la Philosophie, qui tient d'une main un sceptre d'or, et de l'autre un livre; l'échelle des sciences est à ses côtés; à gauche est un paysan qui bêche la terre... Dans toutes ces vignettes, les figures sont enluminées et les objets y sont rendus fidèlement d'après nature.

AUDENARDE.

Jean Keysere. — 1480.

Valère André, dans sa Bibliothèque belgique, Maittaire, Verdussen, annoncent une édition des cinquante sermons sur l'oraison dominicale, de

Herman de Petra, exécutée à Audenarde en 1480, in-fol., par Jean Keysere. Titre :

Hermanni de Petra de scutdorpe sermones in orationem dominicam. Aldenardæ, apud Joannem Cæsarem, 1480, in-fol. Je ne l'ai point rencontrée. (Voyez *Louvain*, sur Hermann de Petra.)

Pierre Cæsaris imprimoit à Paris en 1475 *Valerii Maximi opus. V.* La Vallière, tom, III, p. 382.

A Paris, vers 1472, Petrus Cæsaris imprimoit, de société avec Jean Stol, *Quatuor novissimorum liber*, in-4° gothique. Le même ouvrage a été traduit en prose et en vers français par Thomas Le Roy, et imprimé à Audenarde, sans indication d'année et d'imprimeur. Debure l'attribue à Arnoud de Keysere; mais je ne sais sur quelle autorité. (*Voyez* La Vallière, n° 590.)

Gérard de Flandre.

Gérard de Flandre s'est distingué, dans l'État vénitien, par différentes éditions recherchées à raison de leur exécution et de la matière des ouvrages. Il a donné en 1471, à Trévise, la première édition de *Mercure trismégiste, touchant la puissance et la sagesse de Dieu*, traduit du grec en latin, par Marsile Ficin, Florentin, in-4°....

J'ai vu chez Santander un ouvrage de Barthélemi Sacchi, surnommé Platina, du lieu de sa naissance, en Italie; *Traité singulier sur la science de la cuisine et sur les moyens de conserver la santé.* Ce célèbre littérateur le dédia au savant cardinal Roverella. C'est un in-4$_o$ à longues lignes, en lettres gothiques, sans chiffres, sans réclames; titre:

Platyne de honesta voluptate et valetudine libri IX. Le même artiste a imprimé, en 1492, à Trévise, un traité mystique et moral de l'amour divin et de l'amour profane, avec quelques questions métaphysiques qui y sont relatives; titre:

Petri Haedi sacerdotis portusnaensis de amoris generibus opus.

Laurent Torrentinus étoit aussi un des imprimeurs flamands les plus célèbres de son siècle. C'est lui qui a recouvré à Florence le manuscrit original des *Pandectes de Justinien.* Les privilèges que lui donnèrent Charles-Quint, à Bruxelles, l'an 1549, et Henri II, roi de France, à Saint-Germain-en-Laye, l'an 1550, attestent ses talens et annoncent qu'*avec grand soing, labeur et fraix, il a recouvert les vrais types et originaux des Pandectes.*

Ce manuscrit, conservé pendant plusieurs siècles à Pise, passa dans la bibliothèque de Florence. Ce fut Cosme de Médicis qui eut la gloire de le faire

imprimer pour la première fois en 1553, en deux volumes in-fol. magno. Cette édition, connue sous le nom de *Pandectæ Florentinæ*, est un chef-d'œuvre d'imprimerie, exécutée en caractères romains. Elle est recherchée par les savans jurisconsultes, par rapport à la pureté du texte. J'en ai vu différens exemplaires dans les bibliothèques publiques.

CONCLUSION GÉNÉRALE.

Il est certains points, dans l'origine de l'imprimerie, sur lesquels on est assez généralement d'accord ; il en est d'autres qui présentent encore matière à de nouvelles discussions.

1° L'opinion la plus en vogue, et qui n'a point encore été contredite, est celle qui fait consister l'*essence de la typographie* dans la mobilité des caractères... J'ai fléchi moi-même devant cette reine du monde, tom. 1, pag. 119, et suiv. Je dois franchement avouer que, retenu par l'autorité des plus grands hommes qui ont constamment étayé cette opinion, je n'ai point osé émettre entièrement la mienne, qui est toute différente.

Depuis long-temps, je me suis demandé à moi-même, qu'est-ce donc que cette typographie? C'est l'art de *multiplier* par la presse et de disséminer, avec profusion, tous les écrits, dépositaires des connoissances humaines... Or, quel est le *multiplicateur?*... Ce ne sont point assurément les caractères mobiles, puisqu'il est prouvé que Guttemberg, soit à Strasbourg, soit à Mayence, n'a pu rien exécuter avec cette mobilité de types connue bien des siècles avant lui... Je suis donc d'avis que l'essence de cet art est dans la *matrice-poinçon*. C'est par elle seule qu'on peut facilement multiplier à l'infini les caractères d'impression; c'est aussi par elle qu'on les rend mobiles et parfaitement proportionnés : or cette invention appartient entièrement à Schœffer.

2° Les opinions se trouvent partagées sur la nature des caractères du Psautier, de 1457, que Fust et Schœffer ont employés pour l'imprimer. *Voy.* tom. I, p. 155.

Les uns prétendent que ces caractères mobiles étoient de fonte, et d'autres soutiennent qu'ils ont été sculptés sur bois. Mais dans ce Psautier il y a deux sortes de types, celui des psaumes et celui des répons, des antiennes, des hymnes, etc. L'œil du premier est gros, *scripturâ grandiori*, comme celui du canon des anciens Missels; l'œil du second est beaucoup

plus petit. Or, je pense qu'il est impossible de prononcer si les caractères des psaumes, dont on a observé tant d'inégalités et de différences dans les mêmes lettres, ont été sculptés sur bois, ou s'ils ont été fondus dans des moules de plâtre ou d'argile, puisque ces deux procédés, quoique différens, donnent le même résultat d'inégalité et de disproportion, comme on en verra des exemples multipliés dans l'Histoire de la stéréotypie.

Quant aux caractères des hymnes, des antiennes, des répons du même Psautier, je crois qu'ils sont les fruits des matrices et du moule inventés par Schœffer; et que les caractères sont les mêmes que ceux de son Donat, de la Bible sans date, etc., etc. *Voyez* tom. I, p. 106 et suiv.

On a vu dans cet ouvrage, que la gravure en relief et en creux, en figures et en caractères, pratiquée par les peuples les plus anciens, sur le bois, les pierres, les métaux, a conduit par gradation à la *taille du poinçon* dans l'imprimerie.

La fonte des métaux, leur jet en moule pour la confection des statues, des vases, des mesures, des cloches, des lettres, des ustensiles domestiques, ont été imités dans la *fonderie des caractères*, et dans les *matrices* et les *moules*.

L'empreinte des sceaux, des anneaux, des cachets;

l'imprimerie, par planches détachées, sur les perses, les indiennes, la soie, le coton, la toile; les livres d'images, exécutés sur planches fixes, ont été les rudimens et les essais de l'imprimerie.

La mobilité des caractères de bois ou de métal étoit connue de temps immémorial : elle ne pouvoit donc être un objet d'invention dans l'art typographique. Toute la difficulté consistoit, 1° à tailler chaque lettre en relief et à rebours sur autant de poinçons; 2° à la frapper en creux et en sens naturel dans autant de matrices; 3° à injecter dans un moule le métal fondu, afin de faire reparoître la lettre en relief et à rebours sur une tige; 4° à donner à chaque tige et à chaque lettre les mêmes proportions géométriques; 5° à rendre sur le papier ou sur le parchemin toutes les lettres gravées, fondues, alignées, justifiées.

La matière subjective et la forme des manuscrits anciens ont été les prototypes des livres modernes. Le papier d'Égypte étoit en usage dans les Gaules; la préparation du parchemin, du vélin, des différentes encres, les pressoirs, les ornemens bibliographiques étoient connus; on employoit le papier de chiffe dans le 12e siècle : tous ces procédés ont été imités et perfectionnés dans la typographie.

Les caractères destinés à peindre la pensée ont

suivi la marche, les progrès et la gradation de l'esprit humain. Ils portent avec eux la teinte des révolutions des siècles et celle de la civilisation et de la barbarie des peuples. Pour en connoître les variations et les bizarreries, il suffira de les considérer dans les beaux jours de la république romaine et sous Auguste ; sous l'empire des Goths, des Visigoths, des Saxons ; sous la race Mérovingienne ; sous le règne de Charlemagne ; dans le moyen âge, et dans les 13, 14 et 15e siècles.

Les premiers imprimeurs ont adopté dans leurs éditions la forme des lettres usitées dans leur siècle, dans leur pays et dans les manuscrits du temps ; romains en Italie et dans une partie de la France ; gothiques et semi-gothiques en Allemagne, dans la Batavie, la Belgique, etc. La grossièreté, la difformité, la jonction de ceux-ci dans les imprimés du 15e siècle, ne prouvent pas plus l'antériorité que la postériorité des éditions, puisque les mêmes imperfections se trouvent encore dans les livres du commencement du 16e siècle. Il en est de même des différens modes d'abréviation, d'orthographe, de ponctuation, de chiffres, en usage dans les manuscrits des siècles bien antérieurs et dans les imprimés des âges suivans.

La connoissance des parties essentielles et distinctes qui constituent l'art typographique conduit à

l'histoire certaine de son origine, et sert à détruire les systèmes imaginaires qui l'ont embrouillée. Harlem n'a produit aucun titre en sa faveur; Strasbourg n'a qu'un document obscur; Mayence a une foule de monumens incontestables, et une nuée de témoins experts et intègres. Guttemberg et Fust ne sont pas les véritables inventeurs de la typographie, c'est Pierre Schœffer. On lui a ravi les honneurs de cette invention, comme Vespuce enleva ceux de la découverte de l'Amérique à Colomb.

Le Psautier de Mayence de 1457 est le premier chef-d'œuvre de Schœffer et de Fust. Il n'existe aucune édition authentique qui lui soit antérieure. Les souscriptions et les dates avérées sont les preuves incontestables des faits typographiques. Les hypothèses les plus érudites, les systèmes les plus ingénieux ne parviendront jamais à créer des éditions qui n'existent pas; telle que celle de la Bible aux trois quaternions.

Les monastères, les métropoles, les chapitres furent pendant quatorze siècles les dépositaires de presque tous les monumens de l'antiquité. Les moines et les prêtres transcrivoient la bible, les ouvrages des pères, les recueils des décisions, des canons, les formules des actes publics pour le commerce des affaires; c'étoit à eux qu'on recouroit pour les

dresser; c'étoit parmi les clercs que les princes tiroient leurs notaires, leurs chanceliers; ils étoient presque les seuls qui sussent lire et écrire; ils étoient chargés par état de l'instruction publique; ils dirigeoient les écoles, les universités : il n'est donc pas étonnant qu'ils aient exercé sur les esprits, les consciences et les opinions politiques et religieuses, cet empire absolu que l'instruction donne sur l'ignorance, la force sur la foiblesse, la richesse sur l'indigence. Presque tous les manuscrits des auteurs étoient déposés dans leurs archives : les princes en avoient quelques uns; les riches en possédoient peu; leur rareté les rendoit infiniment chers; la caste des copistes les tronquèrent, les interpolèrent, les dénaturèrent au gré de leurs passions, de leurs préjugés, de leur intérêt; ils les rendirent obscurs par leur ignorance : les variantes innombrables qu'on y trouve en sont la preuve. Il en est donc très-peu qui nous soient parvenus dans leur pureté primitive.

Le peuple végétoit dans un état de servitude, de grossièreté, de torpeur. Il ignoroit ses droits et sa force; il ne connoissoit que les lois de la dépendance; il ne savoit que ce qu'on vouloit qu'il sût. L'invention de l'imprimerie changea tout à coup la face du globe et le sort des humains. Elle fit, avec la poudre à canon, la conquête de la liberté civile et religieuse;

elle brisa la chaîne des préjugés ; elle fit découvrir la source du pouvoir, ses divisions, son étendue, ses bornes ; elle créa un nouveau monde physique, politique et moral. Bientôt les sciences et les arts, ensevelis dans la poussière des archives, reçurent un nouveau jour ; la presse en multiplia les monumens ; ils devinrent entre les mains du peuple autant de faisceaux de lumière, dont la réunion servit à renverser le trône antique de l'erreur, de la superstition et du despotisme.

L'étude de la bibliographie ancienne seroit aussi fastidieuse qu'inutile, si elle ne conduisoit à la connoissance des lois, des usages, des mœurs, des sciences, des arts, dans le 15e siècle et dans ceux qui l'ont précédé. Or, les anciens livres nous apprennent que dans le moyen âge on manquoit de lois. La loi romaine et les lois barbares qui avoient été observées pendant les neuf premiers siècles de l'ère chrétienne, étoient abolies par des usages contraires, ou par l'oubli et l'ignorance. On n'étoit pas en état de faire de nouvelles lois, puisque l'on n'avoit pas encore rétabli les fondemens de la société civile, la liberté des chemins, la sûreté du commerce et du labourage, l'union des citoyens. Le peuple étoit serf, comme nous l'avons déjà dit ; les roturiers l'étoient aussi ou étoient confondus avec eux ; les nobles, toujours

guerroyans, vivoient dispersés, cantonnés dans leurs châteaux fortifiés. Il n'y avoit d'autre droit que celui du plus fort, et des coutumes non écrites, qui varioient à chaque pas selon le nombre des seigneurs qui étoient en possession de rendre justice. Le droit ecclésiastique étoit le plus en usage et le mieux observé. La compilation de Gratien en formoit tout le corps. On y mêla les fausses décrétales, attribuées aux premiers papes; et ces lois pesoient également sur les couronnes, les palais et les chaumières. Au renouvellement des lettres, on retrouva en Italie les livres de droit de Justinien. On les glosa, on les commenta; on les enseigna dans les universités d'Italie, de France, d'Allemagne, de la Belgique; on les imprima. Louis XI établit les postes pour favoriser la circulation du commerce, des lumières, et la correspondance entre les particuliers et les nations. Ce fut l'université de Paris qui lui en donna l'idée.

La médecine pratique du 15e siècle étoit celle des simples. Hippocrate, Galien et leurs commentateurs étoient les auteurs que l'on suivoit; mais les Arabes, tels qu'Avicenne, Averroès, Dioscoride, Rasis, Mesue et l'école de Salerne avoient plus de vogue.

Les théologiens avoient abandonné l'étude de la théologie positive, pour s'attacher aux mystères et

aux vérités spéculatives. Ils enseignèrent dans les écoles toutes les subtilités que la raison humaine peut fournir dans les disputes de religion ; ils en prirent les moyens dans la dialectique et la métaphysique d'Aristote ; ils expliquèrent le Maître des Sentences, la Somme de saint Thomas, selon les principes de ce philosophe ; firent des dictionnaires de cas de conscience ; composèrent peu de bons ouvrages de morale, et beaucoup de mauvais sermons.

Les universités avoient réduit toutes les études à quatre genres ou facultés. Les trois principales sont celles que je viens de nommer. Elles étoient les plus fréquentées, et de là vient cette énorme quantité de premières éditions des livres qui y ont rapport. La quatrième portoit le nom général d'Arts, et comprenoit la grammaire et les humanités, les mathématiques et la philosophie.

La langue grecque fut, dans le 15e siècle, la langue des savans par excellence. Au commencement, pour l'apprendre, on étoit obligé de faire des voyages à Constantinople ; mais à la prise de cette ville, les Grecs apportèrent eux-mêmes leur langue en Italie. Emmanuel Chrysolore avoit donné l'exemple dans le 14e siècle ; après lui, Théodore Gaza, Andronic Calliste, Démétrius dit Chalcondyle, Constantin et Jean Lascaris, et une infinité d'autres, mirent cette

étude en vogue, et formèrent tant de disciples qu'il n'y eut presque pas un seul homme de lettres qui ne sût le grec.

Les méthodes de grammaire latine furent celles de Donat, de Priscien, de Smaragde, d'Alcuin, dans les neuf premiers siècles. Celles de Papias, de Briton, d'Alanus, d'Hugucion, de Jean de Balbi, leur succédèrent dans les siècles suivans. On les abrégea, on les corrigea, on en fit des rudimens pour l'instruction des jeunes gens, on les mit sous presse avec les vocabulaires des mêmes auteurs. Ils furent en usage dans tous les collèges jusqu'au temps où Jean Despautère, de Ninove, en Flandre, et Calepin, Vénitien, parurent et les éclipsèrent tous.

On n'étudioit la grammaire que pour apprendre le latin, nécessaire pour les affaires, les actes publics, les voyages, l'histoire. Il étoit impossible d'en rétablir l'ancienne pureté, par la rareté des livres et l'état de barbarie des nations. Il fallut donc se contenter de ce latin grossier, formé en grande partie des mots des langues vulgaires, dont nous voyons des restes barbares dans les écoles de philosophie, de théologie, de médecine du 13e siècle et des suivans.

En France, vers le milieu du 12e siècle, on commença à écrire en *roman;* mais ce n'étoit que des chansons et des faits de chevalerie. A peu près à la

même époque on écrivoit en langue vulgaire en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Hollande, dans la Belgique, etc. Il faut aujourd'hui des glossaires, des interprètes pour entendre les termes obscurs et barbares de ces différens idiomes, et saisir la pensée des écrivains de ce temps-là.

Après la grammaire, qui étoit simplement réduite aux déclinaisons, aux conjugaisons et aux règles les plus communes de la syntaxe, on étudioit une rhétorique qui servoit plutôt à gâter le style qu'à l'enrichir. Elle consistoit à ne parler que par métaphore, réticence, allégorie, périphrase, et à n'employer que des expressions ampoulées et forcées.

La poétique se réduisoit à la connoissance de la mesure des vers et de la quantité des syllabes; à un style plat, contraint, obscur, sans force, sans sublimité, sans goût, et toujours hors de la belle nature, l'ame de la poésie.

Poëtes lauréats ou couronnés du XVe siècle.

Sigismond fut le premier empereur qui, dans le XVe siècle, mit en vogue la cérémonie de couronner les poëtes latins. Antoine Panormite et Thomas Cambiatore furent couronnés par ce prince en 1432. Enée Silvio Piccolomini en 1442. — Nicolas Perotti



en 1452, etc., etc. Maximilien I couronna le poëte Ulric Huttenius.

Les empereurs ne furent pas les seuls qui décernèrent ces couronnes poétiques. Alphonse I, roi de Naples, couronna François Philelphe ; la ville de Florence couronna de lauriers Cyriacus d'Ancône et Léonard Bruni après sa mort. La ville de Vérone couronna en 1484 Jean Panteo, avec la pompe la plus solennelle. — Enfin on trouve plusieurs poëtes à qui les écrivains de leur temps donnent le nom de poëtes lauréats, sans qu'on sache d'où et comment.

Laureâ donandus Apollinari. HORACE.

Il en fut par la suite de la couronne poétique comme de toutes les distinctions inventées pour honorer le mérite et le talent : l'intrigue, la cabale, la faveur aveugle, la médiocrité en diminuèrent le prix, et en avilirent les possesseurs.

Orateurs du XVe siècle. — Rhéteurs.

On ne trouve chez eux ni art dans les plans, ni méthode dans la distribution des parties, ni élégance dans le style, ni pathétique dans les sentimens et dans l'expression. — Tous ceux qui s'occupoient alors de littérature agréable donnoient leurs soins à découvrir, à confronter, à corriger, à éclaircir par des

commentaires les manuscrits des anciens. On pesoit chaque parole de ces auteurs; on expliquoit leurs allégories et les fables auxquelles ils avoient fait allusion; on faisoit des recherches sur leur style et sur leur syntaxe, parcequ'alors c'étoit le travail à la mode; et au milieu de ces occupations érudites, on ne faisoit aucune attention aux préceptes et aux exemples de véritable éloquence qu'ils nous ont donnés.

L'usage de plaider dans les tribunaux la cause des accusés n'étoit pas encore introduit. La décision des grandes affaires ne dépendoit pas d'un peuple assemblé qu'on pût émouvoir et déterminer par des discours. — Il n'est donc pas étonnant que l'éloquence civile ait langui dans ce siècle, et que cette longue suite d'années n'ait pas produit un seul discours digne d'un bon orateur.

L'histoire étoit un recueil de fictions, de fables, d'évènemens merveilleux, surnaturels, compilés depuis la création du monde, entassés sans choix, sans discernement, sans critique, sans examen, sans morale. (Voyez la *Mère des histoires*, *Miroir de Vincent de Beauvais* et *Annius de Viterbe.*) Les annales et les chroniques du 12e siècle et des suivans sont en général les seuls bons matériaux qui nous restent de l'histoire. Il y avoit déjà une chaire d'histoire établie à Milan vers la fin de 1400. Voy. *Tiraboschi*.

L'étude de la philosophie étoit celle d'Aristote, que les professeurs lisoient et expliquoient publiquement. Ils firent sur ses cathégories des traités fort diffus, mêlés de métaphysique et de théologie. Ils commentèrent aussi l'*Isagoge*, ou l'introduction de Porphyre, d'où est venu le fameux traité des *Universaux*.

En géographie et en astronomie, on ne connoissoit que les livres des anciens, Ptolémée, Pline, Strabon, Pomponius-Méla, etc. On ne savoit pas même la véritable situation, ni souvent le vrai nom du lieu qu'on habitoit.... La physique étoit de toutes les sciences la plus imparfaite. On l'emprunta toute entière des Arabes; et au lieu de la fonder sur l'expérience, on la fonda sur l'autorité d'Aristote, de ses commentateurs, et sur des raisonnemens généraux. Il étoit alors très difficile aux savans de faire des expériences. Les arts, si florissans sous les Grecs et les Romains, étoient perdus dans la nuit des temps, avec quantité d'inventions. Les artisans, les ouvriers, les agriculteurs étoient serfs, ignorans et pauvres. Ils ne pouvoient rendre raison de leurs opérations mécaniques; il n'y avoit rien à apprendre d'eux. On fut donc obligé de s'en rapporter à l'autorité des livres, et à tenir pour constant tout ce qu'ils racontoient des effets de la nature et de leurs causes. De là

vint la créance d'une infinité de fables dont le genre humain fut infecté; tant de vertus occultes, tant de propriétés imaginaires de plantes, de pierres, d'animaux, dont les ouvrages d'Albert sont farcis. De là vint le crédit de la magie, de l'astrologie, de l'influence des astres, des comètes à queue, des devins, des enchanteurs, des dragons-volans, des monstres de toute espèce; de là naquit enfin l'hydre de la superstition.

L'établissement de plus de trente universités dans les principaux états de l'Europe, au 15e siècle, fut une des premières causes du renouvellement des sciences et des beaux-arts. Quelques génies heureux, qui y florissoient, portèrent les premiers coups à la barbarie du moyen âge. Ils étudièrent les langues savantes, perfectionnèrent les langues vulgaires, lurent les anciens dans leurs sources, s'appliquèrent à l'histoire, à la critique, à la recherche des livres originaux, à l'étude des anciens monumens. Les meilleures sources une fois connues, on y puisa. Quintilien, Cicéron, Virgile, Horace, Ovide, Tite-Live, Tacite, Pline, Strabon, César, Suétone, Platon, oubliés depuis tant de siècles, furent mis au jour et multipliés par la voie de l'impression. On les lut, on les goûta, ils servirent de modèles et de préceptes aux nations; ils en changèrent la face, et contribuèrent

à leur gloire, à leur civilisation et à leur félicité.

Les invasions des barbares, la chute de l'empire romain, et l'ignorance qui couvrit notre globe pendant plusieurs siècles, portèrent un coup irréparable aux arts, jusqu'au siècle où Laurent de Médicis, père des lettres et restaurateur des beaux-arts, attira en Italie des artistes grecs qui, pour se soustraire à la tyrannie des Turcs, leurs nouveaux maîtres, vinrent s'établir en Toscane et à Rome, et gravèrent en pierres fines. Michel-Ange et Raphaël parurent : leurs chefs-d'œuvre déterminèrent le goût de tous les artistes, et leur frayèrent la route de la perfection.

François Ier fit venir en France Matthieu Delnazarro, qui s'y rendit célèbre par ses beaux ouvrages de gravure sur pierres précieuses.

Clément de Birague osa le premier graver sur le diamant, et fit dans ce genre le portrait de Don Carlos, infant d'Espagne.

Louis XI s'attacha par des récompenses les Grecs dispersés : ils trouvèrent en Hongrie et en Allemagne un asile honorable; et bientôt Athènes, Lacédémone, Troie, Corinthe ressuscitèrent en Europe.

TABLE

DES ARTICLES

Et des matières principales qu'ils renferment.

Établissement de l'imprimerie dans la Belgique.

HISTOIRE
SUCCINCTE
DE LA STÉRÉOTYPIE
ET
DE SES PROCÉDÉS.

HISTOIRE

SUCCINCTE

DE LA STÉRÉOTYPIE

ET

DE SES PROCÉDÉS.

La découverte d'un art quelconque nécessite l'invention de nouveaux termes, pour désigner ce qui en est l'objet. Celui-ci étant la réunion des planches solides et des caractères mobiles, il a fallu trouver une expression propre à la chose. De là le nom *stéréotypie*, composé de deux mots grecs, dont le substantif générique est τύπος, type, signe, marque, empreinte, et dont l'adjectif est στερεός, solide, immobile.

Pour peu de connoissances que l'on ait de l'invention de l'imprimerie, dit Camus, on sait que les premiers essais consistèrent dans l'impression de planches d'une seule pièce de bois, sur laquelle on gravoit en relief le discours dont on se proposoit de multiplier les exemplaires, tel que le Donat dont j'ai parlé,

tom. I, p. 85. Une seconde époque fut celle où l'on sépara les lettres pour en composer des pages en les réunissant, les distribuer ensuite, et les rassembler de nouveau.

Il y avoit de grandes incommodités à employer des planches gravées en une seule pièce : il falloit préparer autant de planches que le livre avoit de pages, graver autant de lettres qu'il y en avoit dans le discours ; chacune ne pouvant servir que dans le lieu où elle étoit fixée. Les lettres étoient sans uniformité, et les fautes du graveur ne pouvoient se réparer que par des chevilles qui avoient rarement la solidité du plein bois. Un seul avantage étoit à remarquer : c'est que l'on n'étoit pas obligé de tirer en même temps un grand nombre d'exemplaires; les planches subsistant entières, on ne tiroit les exemplaires qu'à proportion de leur débit. Mais cet avantage ne compensoit pas les inconvéniens, et il n'étoit pas lui-même affranchi de quelques désagrémens particuliers. Les planches de bois, alternativement mouillées et séchées, se tourmentoient, se fendoient, et ne pouvoient pas être d'un long service. Aussi on en abandonna l'usage peu après que l'on eut trouvé la manière de composer les pages avec des caractères mobiles.

Dans la suite, on regretta quelquefois la facilité de tirer les exemplaires seulement à mesure du débit.

Ce fut particulièrement à l'égard des livres dont le débit, sans être subit et rapide, étoit cependant assuré dans un certain nombre d'années successives, tels que des livres de classe, des bibles, etc. Le libraire, calculant l'avance du papier d'un nombre d'exemplaires dont le débit ne s'achevoit qu'au bout de dix ans, les frais de magasin, le déchet possible de ses exemplaires, auroit souhaité conserver les planches pour tirer des exemplaires à mesure de son besoin ; mais il falloit payer à l'imprimeur le plomb qui demeuroit oisif, et il falloit aussi des magasins pour conserver ce plomb dont la masse devenoit énorme lorsque le livre avoit une certaine étendue. Quelques établissemens qui, ayant des fonds considérables et une grande quantité de caractères, pouvoient en laisser une partie oisive, essayèrent de conserver des planches toutes composées.

Bibles allemande, anglaise, hollandaise, stéréotypées, vers l'an 1700.

Dans un Voyage littéraire, fait par Jordan en Hollande, en Allemagne, etc., imprimé à La Haye en 1735, in-12, on trouve, pag. 6, une description de la ville de Halle en Saxe. En parlant de la maison des Orphelins et de l'imprimerie qui y est établie, le

voyageur dit que, pour rendre les exemplaires de la Bible allemande de Luther plus communs, et pouvoir les donner à bas prix aux artisans, les *planches de la Bible restent avec l'arrangement des lettres*.

Le Long, dans *Bibliotheca sacra*, p. 433, rapporte sur Athias un fait de même nature, qui ne me paroît pas aussi clair ni aussi certain. On y lit que Claud. Ottius dit avoir appris d'un typographe de Zurich (David Gesner), qu'Athias, juif, imprimeur à Amsterdam, a exécuté à grands frais, on ne sait dans quelle année, une Bible anglaise, dont il a *conservé toutes les formes des types*, de manière qu'on ne pût rien y ajouter, ni en retrancher. Gesner qui, le premier, a rapporté cette circonstance, ajoute avoir vu ces formes solides ainsi conservées dans plusieurs armoires.

Une lettre de S. et J. Luchtmans à M. Renouard, libraire de Paris, en date de Leyde, le 24 juin 1801, et dont l'original a été communiqué à M. Camus, fournit, sur l'usage de conserver les planches formées de caractères mobiles et de les souder pour prévenir leur déplacement, des détails précieux. Je ne saurois mieux les faire connoître, dit-il, qu'en transcrivant le texte de la lettre.

« Nous vous faisons parvenir un exemplaire de « notre Bible stéréotype, que nous prenons la liberté

« de vous offrir comme une pièce vraiment intéres-
« sante pour l'histoire de l'art. Les planches en sont
« toutes entre nos mains, et nonobstant que nous en
« ayons tiré plusieurs mille exemplaires, elles se trou-
« vent encore dans le meilleur état. (J'ai vu un exem-
« plaire de cette Bible à la bibliothèque impériale;
« les caractères du texte sont épais, gras, obscurs;
« ceux du sommaire des chapitres sont illisibles.)
« Au reste, c'est une réunion des caractères ordinaires
« par le pied, avec de la matière fondue, de l'épais-
« seur d'environ trois mains de papier à écrire. Les
« planches ont été faites par un artiste nommé Van
« der Mey vers le commencement du siècle qui vient
« d'écouler, et aux frais de feu mon grand-père Sa-
« muel Luchtmans, libraire, qui en même temps et
« par ledit artiste a fait préparer de la même manière
« les planches stéréotypes d'une Bible hollandaise
« in-folio, et c'est celle dont le libraire Elwe est ac-
« tuellement possesseur; et ensuite un nouveau Tes-
« tament grec, petit caractère, in-24, et dont les plan-
« ches sont aussi conservées par nous. Enfin cet
« artiste a exécuté de ladite manière le *Novum*
« *Testamentum syriacum* et *Lexicon syriacum*
« de Schauf, 2 volumes in-4° assez connus. On a
« vendu et brisé les planches de ce dernier ou-
« vrage; et c'est à cela que s'est borné, pour autant

« que nous savons, ce que nous avons eu parmi « nous en ce genre. »

Moules d'argile, de plâtre, etc. dans lesquels on couloit du métal pour former une planche solide en relief.

Des artistes qui conçurent, dans des temps postérieurs, le même dessein de conserver les planches ou formes d'un livre, afin d'en tirer des exemplaires au nombre et au temps qu'ils le voudroient, eurent recours à d'autres moyens. Il s'en présentoit assez naturellement un facile à imaginer dans la spéculation, mais dont l'exécution parfaite exigeoit qu'on surmontât beaucoup de difficultés. Ce fut de composer des pages avec les caractères mobiles en usage dans l'imprimerie, d'enfoncer les planches dans de l'argile ou du plâtre, et de former ainsi une planche creuse, ou un moule, dans lequel on couleroit du métal qui donneroit une planche solide et en relief propre à être imprimée.

Il est manifeste que ce procédé, en supposant son exécution parfaite, avoit l'avantage de conserver les planches d'un livre pendant tout le temps que l'on voudroit, sans une grande dépense, parceque les planches coulées n'exigeoient pas l'épaisseur considérable des planches composées de caractères mobiles.

Les caractères mobiles ont une tige dont la hauteur est d'environ 25 millim. (10 lignes et demie), parcequ'il faut que l'ouvrier puisse les tenir dans ses doigts pour les assembler sur leur hauteur. Les planches coulées de MM. Mame n'ont que deux lignes de hauteur, environ. Ce procédé n'avoit pas non plus l'inconvénient d'occuper une grande quantité de caractères ; il en falloit même une moindre provision que pour l'impression ordinaire. Il suffisoit, en quelque sorte, d'avoir des caractères pour composer une page, puisqu'après avoir formé le moule de cette page, on pouvoit désassembler les caractères mobiles, les distribuer, et s'en servir pour composer une seconde page. On n'avoit pas non plus de disparate à craindre entre les caractères, le moule de chaque page étant le résultat de l'impression de caractères fondus originairement dans le moule unique propre à chacun d'eux. Enfin les planches n'étoient pas sujettes à se tourmenter et à se fendre, parcequ'elles n'étoient pas de bois, mais de métal.

Procédés de Valleyre en 1700.

Le plus ancien essai que je connoisse, dans le genre de procédés que je viens de décrire, dit M. Camus, est le jet en moule de planches pour imprimer

les calendriers qu'on place à la tête des livres d'église. Lottin assure que ce procédé fut mis en pratique à Paris dès la fin du dix-septième siècle, et qu'on se servoit de ces planches fixes, dans le dix-huitième, chez l'imprimeur Valleyre. *Voyez* Catal. des imprimeurs de Paris, par Lottin. Partie alphab., p. 87.

J'ignore sur quelle autorité Lottin s'appuyoit pour fixer à la fin du dix-septième siècle le commencement de l'usage des planches dont il parle. Ce dont je peux parler plus positivement, c'est de l'existence de ces planches elles-mêmes, ou de planches semblables, dont l'une étoit entre les mains de M. Firmin Didot, qui me l'a communiquée. J'en fais la description la planche sous les yeux.

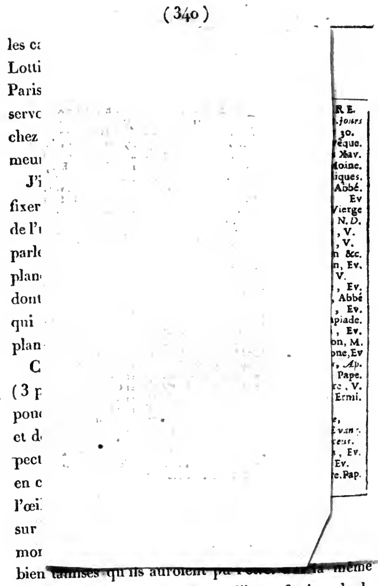
C'est une table de cuivre fondue, de 97 millimètres (3 pouces et demi) de long sur 56 millimètres (2 pouces 1 ligne) de largeur, et 3 millimètres (1 ligne et demie) de hauteur. Il est facile de juger, à l'inspection, qu'après avoir fait la composition de la page en caractères mobiles, on l'a enfoncée, du côté de l'œil de la lettre, dans une masse d'argile ou de sable, sur laquelle on a coulé du cuivre. L'aspérité du fond montre que la terre ou le sable n'étoient pas aussi bien tamisés qu'ils auroient pu l'être. Par la même raison, et peut-être aussi par l'imperfection de la fonte, les caractères ne sont pas venus tous également

s, la
sont
vaise
oule;
biles
ns la
le la
sont
n'a
tres.
l'œil
ortât
uelle
voit
cher
sseur
ches
l'as-

nche
it les
sses-
lrier.

L'une porte les mois de [illegible] de février ; l'autre les mois de novembre et de décembre. On les joint ici en regard, d'abord afin que chacun juge

les ca
Lotti
Paris
servc
chez
meu
J'i
fixer
de l'
parl
plan
dont
qui
plan
C
(3 p
pou
et d
pect
en c
l'œi
sur
mor



bien tamisés qu'ils auroient pu [illegible] la même
raison, et peut-être aussi par l'imperfection de la
fonte, les caractères ne sont pas venus tous également

bien; en général leurs arêtes ne sont pas vives, la surface de la plupart est arrondie ; quelques uns sont cassés. Ces défauts doivent provenir de la mauvaise qualité de la matière employée pour former le moule; de ce que la planche composée en caractères mobiles n'a pas été enfoncée avec assez de précaution dans la masse qui donnoit le moule ; de ce que, lors de la dessiccation, quelques angles, quelques creux se sont oblitérés ; enfin de ce que le cuivre en fusion n'a pas pénétré dans tous les creux et recoins des lettres. Après la fonte, le côté de la planche opposé à l'œil des lettres a été dressé à la lime pour qu'elle portât dans toutes ses parties sur une planchette à laquelle on l'a attachée avec des clous d'épingle, dont on voit les trous et même les restes. La raison d'attacher cette planche sur un bois d'une certaine épaisseur étoit de la mettre à la hauteur ordinaire des planches composées en caractères mobiles, et de pouvoir l'assujettir dans un châssis.

M. Camus a fait tirer des épreuves de la planche du calendrier qu'il décrit. Cette planche contient les mois de mars et d'avril. MM. Mame sont possesseurs de deux autres planches du même calendrier. L'une porte les mois de janvier et de février ; l'autre les mois de novembre et de décembre. On les joint ici en regard, d'abord afin que chacun juge

par soi-même du résultat de cette première tentative et de son imperfection ; ensuite, afin que l'on puisse rechercher un exemplaire du livre où ces pages figurées ont été employées.

Il est bien à désirer qu'on rencontre un de ces livres avec la date de l'année. L'assertion de Lottin, que personne n'a démentie, et les monumens du calendrier existans, paroissent suffisans pour assurer aux Français l'invention des planches stéréotypes coulées. Un ouvrier compositeur employé chez M. Baudouin assure avoir été témoin de l'usage de ces planches chez Valleyre avant 1735.

Procédés de Ged en 1725.

Voici les sources d'où M. Camus a tiré ce qui concerne William Ged. 1° *Biographical memoires of William Ged, including a particular account of his progress in the art of Block-Printing.* London, J. Nichols, 1781, 1 vol. in-8°. Il a été donné un extrait de cet ouvrage dans le *Journal polytype des sciences et des arts* (partie des arts utiles), mai 1786, n° 13, p. 209. L'extrait a été réimprimé dans l'*Esprit des journaux*, août 1786, p. 73. 2° L'*Encyclopédie méthodique* (Arts et métiers) *verbo* Imprimerie. Le volume qui contient cet article a été publié en 1784. 3° Le *Magasin*

encyclopédique, 4e année, t. I, p. 276 et 544. Ce qui est rapporté dans le *Magasin encyclopédique* a été extrait des *Anecdotes* de Bowger, p. 585; du *Dictionn. biogr.* anglais, art. *Ged;* des *Mélanges littéraires* d'Édimbourg, publiés en anglais par James Livald, t. XIV, p. 450.

De 1725 à 1739, un Écossais nommé William Ged fit d'autres tentatives; il imprima des livres entiers avec des planches moulées d'une seule pièce pour chaque page. Ged étoit orfèvre à Édimbourg. Ce fut là que, vers 1725, il conçut l'idée d'imprimer des livres avec des planches moulées. Pour exécuter son projet, il se transporta à Londres, où il contracta une société avec les frères Feuner, dont l'un étoit fondeur de caractères, l'autre libraire. Après avoir formé la planche de caractères mobiles, on couloit dessus une composition de plâtre qui devenoit un moule où l'on versoit de la matière qui sert ordinairement pour les caractères d'imprimerie. De là il résultoit une planche solide avec laquelle on imprimoit. Ged et ses associés obtinrent de l'université de Cambridge le privilège d'imprimer une bible et des livres de prières; mais ils furent traversés par la jalousie des libraires et des imprimeurs : Ged et ses enfans ne tarissent point, dans leurs mémoires, sur le récit des vexations qu'ils éprouvèrent. On alla

jusqu'à corrompre les éditions des livres de prières qu'il avoit préparées, et on les publia pleines de fautes et d'incorrections pour discréditer son entreprise.

Ged retourna ruiné à Édimbourg, mais sans perdre son plan de vue. Il mit James son fils en apprentissage chez un imprimeur, et, conjointement avec lui, il exécuta une édition de Salluste. Il essuya encore de nouvelles traverses, et en 1745 il fut accusé de haute trahison au sujet d'une rébellion dans laquelle il s'étoit trouvé compromis; mais on lui fit grace en considération du secret dont il étoit possesseur pour imprimer par un procédé nouveau.

William Ged mourut en 1749. James son fils publia, en 1751, un mémoire où il exaltoit les avantages des procédés imaginés par son père : il proposa une souscription pour exécuter de nouvelles éditions par ces procédés; mais il ne paroît pas que la souscription ait été remplie, ni que, postérieurement au Salluste, il ait été publié, soit par William, soit par James, aucun autre livre imprimé avec des planches moulées.

Philippe-Denis Pierres, imprimeur autrefois à Paris, et ensuite à Versailles (distingué par les connoissances qu'il possèdoit de toutes les parties de son art, et par l'invention de deux nouvelles presses, dont il a donné la description de la première en

1786), possèdoit un exemplaire du *Salluste* de Ged, et l'une des planches moulées qui ont servi à l'imprimer. M. Camus a vu, chez lui, et le livre et la planche; en voici la description. Le titre du livre est : *C. Crispi Sallustii belli Catilinarii et Jugurthini historiæ. Edinburgi Guill. Ged aurifaber Edinensis non typis mobilibus, ut vulgò fieri solet, sed tabellis seu laminis fusis excudebat.* 1739. Le format est un petit in-12, le nombre des pages 150. Le caractère est du corps que les imprimeurs appellent *petit texte*. L'exécution, dans son ensemble, n'a rien de remarquable : c'est seulement une édition de bon usage. La planche conservée par Pierres est celle de la page 44. Sa matière est la même que l'on emploie pour les caractères d'imprimerie : elle a 112 millimètres (4 pouces 2 lignes) de longueur, 47 millimètres (2 pouces) de largeur, et 5 millimètres (2 lignes et demie) d'épaisseur. Les lignes sont au nombre de 35, non compris celle de tête ou titre courant, et celle de pied qui est formée de la réclame *atque*. Il m'a paru que, pour donner plus de profondeur aux espaces qui sont à la fin des *alinéa*, on les a refouillés à l'échoppe, après la fonte.

Si l'on désire une description plus détaillée de ce livre, on peut consulter la lettre de Pierres à Fréron, imprimée dans l'*Année littéraire*, 1773, t. VI,

p. 324. Mercier (abbé de Saint-Léger) possédoit un exemplaire du *Salluste* de Ged, qui a été adjugé, à la vente de sa bibliothèque (*Catal.* p. 37) en l'an 8, pour le prix de 9 fr.; il est vrai que l'exemplaire étoit un peu gâté. Il est singulier combien on trouve de fautes dans les catalogues et ailleurs, sur l'indication de ce *Salluste*. Lottin (*Catal. des imprimeurs*), Leclerc (*Supplém. au dictionn. de Ladvocat*), l'auteur d'un mémoire sur les procédés de Ged, inséré dans l'*Encyclop. méthodique* (*Arts et métiers*, au mot *Imprimerie*), en ont daté l'édition de 1744. Denis, dans son *Introduction à la connoissance des livres* (en allemand), première partie, p. 166 et 261, a cru que c'étoit un livre gravé, comme l'*Horace* de Pine. Mauroboni, dans sa *Bibliot. portative des auteurs classiques*, t. II, pag. 43, le suppose accompagné de belles figures gravées : *con bellissime figure in rame*. Beaucoup de bibliographes ne l'ont pas connu.

Procédés pratiqués en Allemagne, en 1740, par Michel Funckter.

Certains procédés décrits en Allemagne, dès 1740, comme y étant pratiqués à cette époque, méritent d'être remarqués, parcequ'ils ont pour objet des

opérations du genre de celles que Ged employoit, et dont on a fait usage en France dans des temps postérieurs. Un imprimeur-libraire d'Erfurt, nommé J. Michel Funckter, a publié dans cette ville, à la date de 1740, et en allemand, un petit livre dont le titre peut être ainsi rendu : « Introduction courte « mais utile à la taille des planches de bois et de « l'acier, pour faire des lettres, ornemens et autres « figures... et enfin (après un long détail d'autres « objets) à l'art de cuire le plâtre, de préparer des « moules de sable pour couler lettres, vignettes, « culs-de-lampes, médailles, et d'en former des ma- « trices... » Ce livre in-8º avec figures, édition de 1754, se trouve à la bibliothèque du corps législatif. M. Camus s'en est servi pour sa notice. Les procédés pour préparer les moules de plâtre et de sable, et pour y couler le métal, sont exposés dans les trois premiers chapitres de la troisième partie, pag. 81.

La formation des moules en plâtre est l'objet du premier chapitre. On concasse de la pierre à plâtre, on la tamise, on la fait cuire, on la sèche parfaitement. On réduit de la brique en une poudre fine comme de la farine, et on la fait sécher. Enfin on pulvérise de la même manière de l'amiante. On mêle ensemble deux parties et demie de plâtre, une partie de poudre de brique, une demi-partie

d'amiante. On les arrose avec de l'eau pure en les broyant bien, de manière qu'il n'y ait aucun grumeau. D'une autre part, on dispose la pièce dont on veut avoir l'empreinte, on l'environne de petites lames de bois, et l'on élève autour de petits murs ou des rebords avec de l'argile. Si c'est une gravure en bois, on l'enduit, avec un pinceau, d'une légère couche d'huile. On verse dessus, et petit à petit, la composition de plâtre, en l'étendant à mesure avec le doigt, ou mieux avec un pinceau, tellement qu'il ne reste aucune soufflure. On continue à verser du plâtre jusqu'à ce que l'on ait une masse de l'épaisseur qu'on juge convenable; on enlève les rebords d'argile qui la contenoient, et on la détache avec précaution de la planche en bois : on obtient ainsi un moule propre à recevoir le métal fondu.

Dans le second chapitre il est question du moule de sable. L'auteur propose plusieurs espèces de sables : celui que les potiers d'étain emploient, celui qui se dépose au fond des ornières; il y mêle de la laine tontisse, ou des étoupes de coton. Il emploie aussi, comme ingrédiens, la charrée ou cendre dont on a tiré une lessive, et la craie. En général il se sert, pour brasser ces matières, de bière forte. Quand le mélange est composé, il saupoudre la pièce, dont il veut tirer le moule, d'une finepoussière de charbon;

il la couvre d'un vase en forme de bouteille (sans fond); il y insinue sa composition de sable : il la foule, et lorsqu'elle est détachée de la pièce dont on vouloit prendre l'empreinte, c'est un moule dans lequel on peut couler du métal.

Le procédé contenu dans le troisième chapitre est différent des deux qui viennent d'être exposés. Délayez de la sanguine dans de l'eau, et en mettez, avec un pinceau, une couche légère sur la pièce de bois dont vous voulez tirer une matrice. L'effet de cet appareil est de préserver le bois d'être endommagé par la chaleur qu'il éprouvera. Faites une petite caisse de papier que vous frotterez de sanguine; tenez-la un tant soit peu plus large que votre pièce, versez-y du plomb en fusion, prenez votre pièce à deux mains, et enfoncez-la bien également dans le plomb, qui ne doit être ni trop chaud ni trop froid. Vous détachez de la pièce le plomb, vous ôtez les bavures, et vous frottez le dessous de la matrice que vous avez obtenue, sur une meule, pour la dresser exactement. D'une autre part, faites préparer des mandrins de diverses grandeurs, selon celle de vos pièces, et un manche qui s'adapte à ces mandrins au moyen d'une vis. Fixez votre matrice au mandrin; préparez une petite caisse de papier frotté de sanguine, versez-y de la matière de caractères d'imprimerie en fusion; soyez

attentif à prendre un juste degré de chaleur ; saisissez le manche du mandrin qui porte la matrice ; levez-la perpendiculairement au-dessus de la matière contenue dans la caisse; abaissez-la prestement et bien droit ; quand vous avez ainsi frappé la matière, laissez votre main posée un instant. La force du coup a fait jaillir ce qu'il y avoit de trop dans la petite caisse ; le surplus forme une empreinte, qu'avec une lame de couteau vous détacherez facilement de la matrice. On se garnira la main d'un gant pour n'être pas brûlé par les éclaboussures de la matière en fusion ; et pour ménager la matrice on peut la frotter, soit d'une eau dans laquelle on aura délayé de la sanguine , soit d'eau seconde, ou l'exposer à la fumée d'un bois résineux.

Le procédé qu'on vient de lire tient beaucoup de celui que les graveurs de monnoies et de médailles emploient lorsqu'ils veulent tirer des épreuves de leurs carrés. Ils versent, sur un papier ou sur leur table, du plomb fondu, et quand il est presque au moment de se figer, ils précipitent avec la main leur carré sur le métal en fusion, frappant avec force et prestesse, pour que le métal s'introduise dans les plus petites cavités. On obtient ainsi un relief de l'empreinte du carré. Cela s'appelle tirer une épreuve par le moyen du plomb à la main; et cette pratique

est aujourd'hui commune. J'aurois désiré savoir au juste de quelle époque elle datoit en France. Il n'en est pas mention dans l'ancienne Encyclopédie ; elle est décrite dans le Dictionnaire des arts et métiers par Jaubert, édition de 1773, au mot *Graveur*, et de là elle a passé dans la nouvelle Encyclopédie, au même mot. On assure qu'elle étoit en usage il y a plus d'un siècle.

En Allemagne on a continué à suivre le procédé publié à Erfurt en 1740. M. Camus trouve, à ce sujet, deux articles importans consignés dans l'Encyclopédie allemande, ou Dictionnaire universel des sciences et des arts (en allemand) qui se publie in-4° à Francfort-sur-le-Mein.

Le premier article est au premier volume, publié en 1778, sous le mot Abklatschen (abklatschen, *donner une claque*) : en voici l'extrait.

« Les planches en bois, telles que celles qu'on « grave pour vignettes, étant coûteuses, on en tire « des empreintes en métal, qui sont moins chères, « mais aussi moins pures et moins belles. Pour les « obtenir on verse du plomb dans une caisse de car- « ton, et l'on y plonge la pièce gravée en bois. Le « plomb refroidi présente une forme ou matrice. On « enfume cette matrice avec des bois résineux, ou « bien on la frotte légèrement de craie très fine, afin

« d'empêcher, dans l'opération qui va suivre, l'adhé-
« rence des métaux. On fond du métal de caractères
« d'imprimerie, on le verse dans une petite caisse de
« carton, et on imprime, en frappant, la matrice de
« plomb. La force du coup fait pénétrer le métal dans
« tous les creux de la matrice; on obtient une em-
« preinte presque semblable à la pièce gravée en bois.
« S'il est nécessaire, on la retouche au burin, et on
« la fixe sur une petite planche carrée. » On lit à la fin de ce premier article que s'il s'agissoit de mouler une pièce de plus grande dimension, on recourra à ce qui se trouve dit à l'article Buchdruckerstock (Buchdruckerstock).

C'est le second article que j'ai indiqué. Il est au 4e volume de l'Encyclopédie, qui a été publié en 1780.

« A l'égard des pièces d'une certaine grandeur,
« dit-on dans cet article, il faut faire cuire du *spath*,
« le broyer très fin, l'humecter avec une dissolution
« de sel ammoniac, et le presser dans une forme. On y
« couche la pièce gravée et on l'enfonce à force. On
« la retire; on laisse sécher la masse de spath, et
« l'on coule dessus du métal fondu. On agite douce-
« ment la forme afin que le métal pénètre dans tous
« les traits; et l'empreinte que donne le métal, quand
« il est refroidi, n'a besoin que de quelques légères
« retouches qui se font au burin. »

Le spath dont il est ici question est un de ceux que Linnée a rangés parmi les pierres calcaires, avec la désignation de *spata solubilis*, qui les distingue du *feld-spath*, et autres qu'il nomme *spata fixa*, dans son *Systema naturæ*. C'est ou le *spath calcaire* ou le *spath pesant ordinaire*, appelé par quelques uns *spath gypseux*. Les modernes nomment le spath calcaire *carbonate de chaux;* le spath pesant, *sulfate de baryte*.

Dans un Manuel typographique allemand, imprimé à Halle en 1785, on annonce que l'on trouvera à un prix modéré, chez Selzam, de Leipsick, des pièces de gravure, soit en bois, soit en métal coulé.

Expériences de MM. Darcet, Rochon, Reth, Foulis, qui ont conduit à des procédés de stéréotypie.

Darcet (membre de l'Institut de France) publia, dans le *Journal de médecine* du mois de juin 1773, des « Expériences sur quelques alliages métalliques « qui ont la propriété de se ramollir, et même de « fondre et de couler dans l'eau bouillante. » Ce métal fusible est composé de deux parties de bismuth, une partie de plomb et une d'étain. Voy. le *Journal de physique*, tom. IX, p. 60. Darcet étoit

bien éloigné de se donner pour l'auteur des premières découvertes en ce genre. Il en laissoit l'honneur à Newton, à Homberg, à Musschenbroeck; mais il ajoutoit à leurs tentatives de nouveaux essais et des résultats positifs. Ces résultats sont, entre autres, 1° que seize parties de bismuth, quatre d'étain, trois de plomb*, font un alliage qui devient très mou à l'eau bouillante, et qui se pétrit comme un amalgame à demi fluide; 2° que huit parties de bismuth, cinq parties de plomb et trois parties d'étain, forment un alliage qui fond avant que l'eau soit bouillante. Étant placé sur un support, il fond l'instant d'après que l'eau a commencé à bouillir. L'effet est le même pour les grandes masses comme pour les petites.

Il y a quelques autres remarques importantes à faire sur le plus ou moins de dureté et de fusibilité des mêmes métaux, selon les préparations ou les alliages qu'on leur donne. En général, un métal pur est plus tendre qu'un métal mêlé d'alliage. Le métal pur reçoit mieux les empreintes; il les conserve moins. Le métal écroui, ou battu à froid, est plus dur que celui qu'on a recuit; c'est-à-dire, auquel on a rendu, en le chauffant, la ductilité et la douceur que l'écrouissage lui avoit fait perdre. Le plomb et l'étain se fondent plus promptement, lorsqu'ils sont

alliés l'un avec l'autre, que lorsqu'on les traite seuls : cette observation est le fondement des expériences de Darcet sur quelques alliages métalliques.

M. Rochon, membre de l'Institut, a fait connoître aussi quelques procédés relatifs à la stéréotypie, dans un mémoire sur une machine à graver, de son invention, publié en 1783. Cette machine lui donne occasion de parler de Franklin, qui piqua sa curiosité en lui montrant des essais qu'il avoit faits en Amérique pour imprimer aussi vite qu'on écrit. « Le moyen que Franklin paroît avoir employé, dit- « il, consiste à écrire sur du papier avec de l'encre « gommée. Il saupoudre son écriture avec du sablon « ou de la poussière de fer fondu, tamisé ou pulvé- « risé, qu'il enferme entre deux planches. L'une de « ces deux planches, qui doit recevoir la gravure, « doit être de métal tendre, tel que de l'étain ou du « cuivre. L'autre plaque peut être de pierre dure ou « de fer. Ces deux plaques, soumises à l'action d'une « presse à rouleau, forceront l'écriture de s'incruster « dans le métal tendre. L'on aura donc la contre- « épreuve de son écriture sur la planche de métal, « et cette planche servira, en employant la méthode « usitée par les graveurs, à donner autant d'exem- « plaires que la profondeur de la gravure le permet- « tra. » V. *Journ. de phys.*, brum. an 7, t. 4, p. 363.

M. Rochon remarque que les copies obtenues par ce procédé ne sont pas agréables à la vue; il a eu recours à un moyen qui n'a pas le même inconvénient. Il écrit avec une pointe d'acier sur une planche de cuivre vernissée selon la méthode des graveurs. On couvre la planche d'eau-forte; bientôt les lettres formées, en enlevant le vernis avec la pointe dont on s'est servi pour écrire, se trouvent gravées, et l'on tire des épreuves. Il est vrai que ces épreuves sont à contre-sens, mais on en tire sur-le-champ des contre-épreuves qui sont en sens direct et lisibles. Ainsi, l'on tire, par exemple, douze épreuves, et tandis que l'encre est encore fraîche, on met, entre chacune, une feuille blanche mouillée et préparée. D'un seul coup de presse on obtient douze contre-épreuves très propres et très lisibles.

M. Rochon conclut en disant que cette méthode n'équivaudra jamais sans doute à la gravure, mais qu'elle peut être fort utile dans tous les cas où il s'agit de multiplier promptement les copies. Le même savant a imaginé, dans la suite, d'autres procédés de stéréotypie qui appartiennent à l'imprimerie en lettres, que l'on trouvera ici dans ceux d'Hoffmann.

M. Reth a communiqué à M. Camus 216 premières pages d'un *Virgile* petit in-8°, avec la note suivante : « Ce *Virgile* a été polytypé vers 1780, en

« métal ordinaire de caractères, par André Foulis, « de Glascow, qui obtint, pour ses procédés, une « patente ou privilège exclusif de quinze années. » J'ai facilement reconnu les caractères de Foulis, dit-il ; j'ai aperçu les défauts qui se trouvent ordinairement dans les éditions stéréotypes, tels que des caractères déformés lors de la pression, et d'autres inégalement empreints : mais, dans le nombre des feuilles qui m'ont été remises, il n'y a ni frontispice ni avertissement ; rien, par conséquent, qui fixe la date précise de l'édition, ni qui indique les procédés par lesquels elle a été exécutée.

Procédés d'Hoffmann en 1786.

Ce que je vais dire d'Hoffmann et de ses entreprises est tiré du *Prospectus* du *Journal polytype*, distribué sous le nom d'Hoffmann père et fils, au mois de janvier 1786 ; de quelques articles insérés dans le *Journal polytype*, partie des *Sciences utiles*, n° IV, p. 66 ; n° VI, p. 104 ; n° VII, p. 129 ; d'un mémoire manuscrit contenant la description du polytype et du logotype, signé par Hoffmann, à Schelestat, le 21 janvier 1792, avec une addition datée de Strasbourg le 6 février suivant : ces mémoires sont en originaux dans les bureaux du ministre

de l'intérieur ; enfin de plusieurs pièces authentiques recueillies lors de l'apposition des scellés chez les sieurs Hoffmann. Ces pièces se sont trouvées dans les bureaux de la librairie, dépendans de la chancellerie, et sont aujourd'hui à la bibliothèque impériale.

L'année 1786 est une époque remarquable dans l'histoire de la stéréotypie, par l'usage que Hoffmann (François-Ignace-Joseph), Alsacien, fit des découvertes de ceux qui l'avoient précédé, et par l'étendue qu'il essaya de leur donner. Il assigne la première époque de ses découvertes à l'année 1783 ; et en effet, dans le volume des arts de l'*Encyclopédie méthodique*, qui contient l'article *imprimerie*, et qui parut en 1784, on lit (page 521) : « Il faut citer, « parmi les essais d'imprimerie, un *art nouveau* de « M. Hoffmann, Allemand, établi en France en cette « année 1784.» En transcrivant les expressions de l'*Encyclopédie*, qui sont celles d'Hoffmann lui-même, *art nouveau*, je ne prétends pas les adopter. Hoffmann ne me paroît pas avoir rien inventé, mais seulement avoir réussi dans l'application et la réunion des procédés déjà découverts.

La stéréotypie, dans le genre de l'imprimerie en lettres, a été l'objet dont il s'est principalement occupé. Il avoit appris, dans l'essai sur les alliages par Darcet, la composition d'alliages que l'on peut, en

quelque sorte, pétrir comme de la cire molle. Il avoit recueilli, des essais de Ged, l'idée de mouler des planches d'impression dans une pâte argileuse pour en tirer des empreintes de métal. Il faut l'entendre lui-même décrire la réunion de ces procédés et leur résultat dans un mémoire manuscrit de 1792. « Une « planche, composée en lettres mobiles par la mé« thode des imprimeries ordinaires, lui servoit à faire « une empreinte dans une terre grasse, ramollie, « mêlée de plâtre, et apprêtée avec une colle gélati« neuse formée de sirop de gomme et de fécule de « pomme de terre. Cette empreinte devenoit une « matrice dans laquelle une composition de plomb, « d'étain et de bismuth, pressée dans le moment du « refroidissement, donnoit des tables qui expri« moient en relief les caractères de l'imprimerie qui « avoient servi à faire la matrice. » De quelques autres endroits du même mémoire d'Hoffmann, on peut induire qu'avant de verser le métal en fusion sur les masses d'argile, il échauffoit ces masses dans une étuve pour prévenir un refroidissement de métal trop prompt et inégal; il pouvoit aussi chauffer la truelle dont il se servoit pour brasser le métal et l'étendre. Au lieu du mélange qu'il avoit précédemment indiqué pour composer sa masse argileuse, il paroît qu'il employoit quelquefois l'argile mêlée de blanc

d'Espagne, ou de craie de Champagne. J'ai vu des moules qui avoient servi à Hoffmann, dit Camus ; leur couleur étoit blanchâtre, il y avoit beaucoup ou de gypse ou de craie, et il faisoit ordinairement plusieurs moules pour une même page, parcequ'il étoit exposé à en perdre, soit qu'ils se déformassent dans la dessiccation, soit qu'ils se rompissent lorsqu'on y versoit le métal en fusion.

La planche ou table qui sortoit de ce moule avoit environ deux lignes d'épaisseur à la partie saillante des caractères. Il la découpoit tout autour du carré de la page, il enlevoit même le fond de la page aux espaces vides que le texte laissoit entre les parties séparées par des titres; et au moyen de quelques clous d'épingle, il fixoit la planche de métal découpée sur une planche de bois de noyer équarrie d'environ un pouce de hauteur. Ces caractères, ainsi moulés, avoient la même hauteur que les planches composées de caractères mobiles ont ordinairement dans les imprimeries.

Hoffmann imprima, par ce procédé, plusieurs feuilles de son journal polytype, et il a annoncé, comme un livre polytypé, les *Recherches historiques sur les Maures*, par de Chénier (père), qui ont paru en 1787, en trois volumes in-8°. Il n'est pas besoin d'entrer dans le détail des défauts que cet

ouvrage présente à la vue : il est facile d'apercevoir que plusieurs caractères ne ressemblent pas au caractère primitif qui a servi à former le creux dans le moule.

On peut en dire autant de deux autres ouvrages polytypés par le même artiste, dont on voit ici les fragmens en épreuves, et dont MM. Mame possèdent les planches partielles.

Tels étoient les procédés mis en usage par Hoffmann pour l'imprimerie dans le genre des caractères fondus.

A l'égard des procédés dans le genre de la gravure ou de la taille douce, voici ce qu'il en dit dans le mémoire manuscrit déjà cité. Le même métal dont il se servoit pour couler sur ses moules d'argile étant susceptible de rendre, à l'aide d'une pression forte, les empreintes les plus délicates, « il avoit trouvé « moyen de faire des planches qui portoient en creux, « comme une gravure, l'écriture ou les dessins faits « sur une table de cuivre très polie, la moindre « épaisseur qu'avoient laissée les traits qu'il avoit for- « més *avec une couleur terrestre*, lorsqu'à l'instant « du refroidissement la planche de cuivre étoit pres- « sée sur le métal composé. La planche formée de « ce métal pouvoit s'imprimer dans la presse à rou- « leau, comme toute autre gravure. » Hoffmann

convient que ce genre de gravure lui présentoit des difficultés, et il paroît qu'il en a fait peu d'usage.

Il avoit fait connoître le résultat de ces procédés dès l'année 1784. Un écrit signé Le Roi (de l'Académie des sciences), en date du 13 mars 1784, contient ce qui suit :

« Nous étant rendus chez M. Hoffmann, M. le pré-« sident de Sarron, M. Bailly et moi, ce matin à onze « heures et demie, nous avons écrit chacun une « phrase sur une planche de cuivre qu'il nous a don-« née, avec de l'encre noire qu'il nous a fournie. « Nous lui avons remis ensuite cette planche avec ces « phrases écrites dessus, *à midi seize minutes ;* à « midi trente minutes il nous a remis cette planche, « dont il s'étoit servi pour en faire une autre planche « propre à imprimer ces phrases, et nous avons effacé « l'écriture ou ces phrases de la première planche; à « midi quarante-cinq minutes il nous a rapporté une « épreuve tirée de nos phrases, que nous mettons sous « les yeux de l'Académie. »

L'épreuve est jointe à cette note. Il est manifeste que la planche qui a servi à imprimer étoit une planche creusée à la manière de la gravure en taille douce. L'écriture est reconnoissable et lisible; seulement elle est telle que la donne une encre épaisse et bourbeuse.

A la fin de l'année 1784, Hoffmann composa un *Prospectus du journal polytype des sciences et des arts*, dans lequel il annonçoit que, si le public répondoit à son empressement, la livraison du journal commenceroit au premier janvier 1785. Hoffmann père et fils avoient dès-lors obtenu, pour quinze années, un privilège exclusif *de graver en creux et en relief, par les procédés d'un art nouveau;* et au mois de janvier 1785, ils obtinrent le privilége pour leur journal : mais bientôt ils éprouvèrent des contradictions de la part des imprimeurs en taille douce. Prévoyant alors qu'ils en éprouveroient également de la part des imprimeurs en caractères, ils s'adressèrent au garde-des-sceaux, de Miroménil : ils sollicitèrent de lui un privilège d'imprimeur ordinaire, sous le titre distinctif d'*imprimerie polytype.*

Sur le mémoire des Hoffmann, le garde-des-sceaux consulta plusieurs magistrats, Le Noir, Laurent de Villedeuil; et lorsqu'ensuite le conseiller d'état Vidaud de La Tour fut chargé des affaires de la librairie, le garde-des-sceaux le chargea, par une lettre du 17 août 1785, conjointement avec de Flahaut de La Billarderie d'Angiviller, de faire l'expérience du procédé des Hoffmann, et de recevoir d'eux un mémoire dans lequel seroit consigné le secret de leur

découverte, pour être tenu cacheté et déposé au greffe du conseil.

Les deux commissaires se transportèrent chez les Hoffmann le 27 septembre 1785, et le premier octobre suivant ils adressèrent leur procès-verbal au garde-des-sceaux. Les Hoffmann leur avoient d'abord fait voir différentes épreuves *en écritures, en musique, gravure et imprimerie, ainsi qu'une partie des préparations dont ils s'étoient servis pour les obtenir*. On avoit fait ensuite la lecture du mémoire, qui avoit paru renfermer d'une manière assez claire pour être parfaitement saisie, tous les procédés des Hoffmann et la description des choses qui entroient dans leurs différentes préparations. Enfin les Hoffmann présentèrent une planche de métal, sur laquelle les commissaires écrivirent trois lignes avec une plume ordinaire et une encre préparée; quelques momens après on leur présenta des épreuves de leur écriture, telle qu'ils l'avoient tracée sur la planche de métal.

Le conseiller d'état Vidaud de La Tour joignit à l'envoi du procès-verbal une lettre dans laquelle il rendoit compte au garde-des-sceaux de ses observations personnelles sur les procédés des Hoffmann. En voici le sommaire.

« L'art polytype des Hoffmann est encore bien loin

« de sa perfection; mais il est susceptible de l'acqué-
« rir. Il s'exerce sur l'écriture, sur la gravure, sur
« l'imprimerie.

« Pour répéter l'écriture, il faut absolument se
« servir de l'encre que préparent les Hoffmann; il
« faut écrire sur une planche de métal. Sur du papier,
« l'écriture faite avec l'encre préparée ne peut pas se
« répéter.

« Sa gravure, comme dessin, est la partie la moins
« avancée : de la plus belle planche gravée, on ob-
« tient à peine de répéter un dessin imitant la gravure
« en bois. Mais, comme musique, elle pourra de-
« venir fort utile et faire tomber le prix des gravu-
« res : c'est le point le plus perfectionné, et il peut
« gagner encore.

« Quant à l'imprimerie, je doute (dit le commis-
« saire) que jamais on parvienne, par ce procédé, à
« obtenir des caractères aussi nets que ceux dont on
« se sert dans les superbes éditions que nous avons
« actuellement, attendu que ce ne sont que des con-
« tre-épreuves qui doivent naturellement perdre de
« la pureté de l'épreuve; mais, d'un autre côté, on a
« la facilité de se procurer, avec un petit nombre de
« caractères, la multiplication à l'infini de toutes
« sortes d'ouvrages. »

Le résultat du compte rendu au garde-des-sceaux,

fut l'expédition d'un arrêt du conseil, du 5 décembre 1785, qui autorisa la nouvelle imprimerie d'Hoffmann ; un second arrêt du conseil, du premier novembre 1787, la supprima. Cet arrêt avoit été précédé d'une apposition de scellés, faite par ordre du roi, le 25 septembre 1787, sur les portes des ateliers. Lors de la levée des scellés par le commissaire Berton, le 13 octobre 1787, Hoffmann fils et Jean-André Caillard, ce dernier se disant cessionnaire, pour partie, du privilège accordé par l'arrêt du 5 décembre 1785, s'opposèrent à ce que les syndics de la librairie, présens à la levée des scellés, fussent introduits dans l'*atelier secret*. On n'eut point égard à leur demande : les syndics restèrent présens à toutes les opérations; mais la description des objets renfermés dans les divers ateliers n'indique rien qui soit capable de faire connoître le secret des Hoffmann. Cette description énonce beaucoup de planches polytypées ou solides, montées sur des ais ; et elle énonce aussi beaucoup de planches composées de caractères mobiles, à la manière ordinaire.

Quels qu'eussent été les véritables motifs de ce second arrêt, Hoffmann se plaignit fortement du tôrt qu'il lui avoit causé ; il n'abandonna point la recherche des moyens de perfectionner ses procédés typographiques, et on le verra proposer en 1792 des vues nouvelles.

En 1786 et 1787, MM. Bulliard, Lhéritier, Pierres, Rochon, annoncent leurs procédés en stéréotypie... Remarques de M. Pingeron sur Hoffmann.

L'annonce fastueuse qu'Hoffmann avoit faite de ses découvertes, et le mystère dont il les environnoit, stimulèrent la curiosité et l'industrie. On retrouva les procédés imaginés dans le genre de la gravure, ou bien l'on employa des procédés analogues. Bulliard, auteur de la *Flore française;* Lhéritier, membre de l'Institut, ont stéréotypé de cette manière. Pierres, qui avoit donné en 1773 la description du *Salluste* de Ged, avoit essayé, dès cette époque, de couler de la matière de caractères dans des moules de sable. Il continua ses expériences, et il montroit une planche coulée en cuivre sur sable en 1787, qui est une page du roman de *Zélie dans le désert.* Les caractères qui ont servi pour former le moule sont un *cicéro gros œil;* la plupart sont venus à la fonte très bien marqués, mais ils ont perdu toute l'élégance de caractères propres et purs. L'épreuve en est pâteuse; beaucoup de caractères paroissent surchargés d'encre, tandis que d'autres n'en ont pas assez; ce qui indique que, dans la planche moulée, les lettres étoient inégales de hauteur.

Il a été question de ces essais de Pierres dans deux lettres imprimées au *Journal de Paris*, avril et mai 1786; l'une d'Hoffmann, page 482 *du journal*; l'autre de Pierres, page 502.

A peine Hoffmann avoit-il fait son annonce, que Pingeron, mécanicien habile, écrivit sur ce sujet une lettre, publiée dans le *Mercure de France*, 25 mars 1786, dans laquelle on doit remarquer deux parties distinctes, relatives chacune à l'un des deux procédés d'Hoffmann. Dans la première partie, il propose de composer une masse de talc, plâtre, argile, tripoli de Venise, sable des fondeurs, capable de recevoir nettement une empreinte; d'enfoncer dans cette masse une planche composée avec des caractères mobiles, et de couler dans le moule ou planche creuse de la matière de caractères. Il résulteroit, dit-il, de cette fonte, des tables très minces, auxquelles on donneroit la plus grande solidité en les doublant : les éditions deviendroient perpétuelles, et on économiseroit singulièrement les frais du papier, parce qu'on ne tireroit qu'à mesure des demandes. Dans la seconde partie de sa lettre, Pingeron s'exprime en ces termes : « Je suis dépositaire, depuis plus « de trente années, d'un procédé par lequel on peut « multiplier prodigieusement les écritures en très « peu de temps; mais l'abus qu'on en pourroit faire

« m'a engagé à le tenir secret. Le peu de volume de « l'appareil, le silence dans lequel on peut opérer, « contribueroient beaucoup à tromper la vigilance « de tous ceux qui sont chargés de veiller au bon « ordre. »

Il est manifeste que, dans la première partie de sa lettre, Pingeron dévoiloit le procédé d'Hoffmann. Aussi celui-ci le traita-t-il avec assez d'humeur dans une feuille de son journal polytype... La lettre de Pingeron est réimprimée dans le *Traité élémentaire de l'imprimerie*, ou *Manuel de l'imprimerie*, par Momoro, ouvrage publié en 1793, mais que l'auteur assure avoir écrit dès 1785. Il y donne aussi la composition d'un sable propre à recevoir l'empreinte des caractères, ou autres choses semblables. « L'ouvrage se tire, dit-il, fort net sur ce sable, qui « souffre, sans se rompre, plusieurs fusions. » La base de sa composition est du spath d'Allemagne, bien recuit et bien broyé avec de l'eau dans laquelle on a dissous une livre de sel ammoniac sur deux pots. Momoro observe avec raison que plus le jet est long, plus l'ouvrage est net.

Rochon saisit les procédés d'Hoffmann sous un point de vue particulier, la facilité de composer un grand ouvrage avec un très petit nombre de caractères d'imprimerie. Les caractères qu'il s'étoit procurés

pour travailler à sa machine à graver étoient en si petite quantité, qu'il ne pouvoit composer que quatre lignes d'impression. « Lorsque ces quatre lignes « étoient composées (c'est M. Rochon lui-même qui « parle), j'en prenois l'empreinte sur du plâtre fin « mêlé de poussière de charbon. Ce moule me ser- « voit à tirer plusieurs copies en fonte des quatre « lignes que j'avois composées... Le moule doit être « bien sec, et une pression légère sur le métal, lors- « qu'il est dans l'état pâteux, est utile pour obtenir « une bonne planche. Il en faut sept ou huit pour « faire une page in-8°. Je puis assurer que ce procédé « n'est ni long ni embarrassant. Il offre des moyens « commodes de corrections et d'additions. » Voyez *Mémoire sur la typographie*, inséré dans le *Journal de physique*, brumaire an 7, p. 375.

M. Rochon présenta un essai de ses procédés à l'académie des sciences le 8 février 1786. La planche, qui donne une épreuve de la grandeur d'une page in-8°, étoit composée de cinq parties : celle qui contenoit le titre étoit ainsi disposée.

ESSAI D'IMPRIMERIE

Présenté à l'académie royale des sciences le 8 *de février* 1786 *par M. l'abbé* ROCHON.

Les quatre autres parties contiennent chacune

cinq lignes de discours. L'épaisseur du plomb est d'un centimètre ou quatre lignes, à la hauteur de l'œil de la lettre. Ces planches de métal sont établies sur une planche de bois de noyer de dix lignes, c'est-à-dire, un peu plus de deux centimètres de hauteur; elles n'y sont pas fixées par des clous d'épingle, ainsi que Hoffmann le pratiquoit; elles sont enchâssées dans une petite bordure de bois clouée sur la planche de bois, qui retient très serrées toutes les portions de la planche de métal. Hoffmann n'auroit pu employer ce moyen, parceque sa planche coulée étoit trop mince. Rochon trouvoit dans son procédé l'avantage de diminuer le nombre des planches ou semelles de bois, parceque chacune d'elles pouvoit recevoir successivement différentes planches de métal.

Procédés de MM. Carez et Thouvenin, de Toul, en 1785, dont M. Didot s'est le plus rapproché.

M. Carez avoit été nommé en 1791, par le département de la Meurthe, à la première législature; il y fut membre du comité des assignats. Il étoit en l'an 9 sous-préfet à Toul, et il y est mort la même année. Ce que l'on va dire sur ses éditions stéréotypes est

tiré d'une lettre de M. Charles Caffarelli, alors préfet du département de l'Ardèche, à M. Picot La Peyrouse, membre de l'Institut national, en date du 12 frimaire an 9; d'une autre lettre que Carez écrivit à M. Camus le 15 nivôse an 9, et de diverses pièces authentiques qu'il lui a envoyées.

Ce ne fut pas seulement à Paris que les annonces d'Hoffmann excitèrent l'émulation. Quelques cahiers de son journal polytype étant tombés entre les mains de Joseph Carez, imprimeur à Toul, celui-ci fut frappé des avantages que les nouveaux procédés pouvoient apporter, et en 1785 il commença ses premiers essais d'éditions qu'il appeloit *omotypes, pour exprimer la réunion de plusieurs types en un seul.*

Carez avoit pour amis, dans la ville qu'il habitoit, MM. Caffarelli et Curel, alors capitaine du génie, en résidence à Toul. Ils furent l'un et l'autre les témoins de ses travaux; ils y prirent le plus grand intérêt, mais ils ne l'aidèrent que par leurs encouragemens. Ses premiers essais consistèrent à former des moules en plâtre; il imprima ensuite ses planches, composées en caractères mobiles, dans du métal chaud; il essaya successivement le plomb, l'étain, l'alliage que l'on compose pour les caractères d'impression. Tantôt la matière trop chaude atta-

quoit les caractères ; tantôt elle ne se détachoit qu'avec peine des boîtes où on l'avoit versée. Souvent les caractères étoient mal formés, et toujours on éprouvoit une peine extrême pour séparer la planche des caractères mobiles de celle qui recevoit l'empreinte en creux.

Un habitant de Toul, possesseur de quelques médailles, M. Thouvenin, s'amusoit quelquefois à en tirer des empreintes. Carez pense qu'il pourra faire l'application des procédés de Thouvenin à l'exécution de ses projets ; il va le trouver, et il remarque que Thouvenin obtient des empreintes parfaitement nettes au moyen d'un coup sec qu'il donne avec un marteau sur une bille d'étain posée sur la médaille : il en conclut que la vivacité du coup décide de la netteté de l'empreinte.

De retour à son atelier, Carez imagine de frapper un coup vif à l'aide d'un bloc de bois attaché à une bascule qu'il laissera tomber sur le métal dans lequel il voudra recevoir l'empreinte de sa planche. Mais il falloit de plus trouver le point de fusion convenable pour que l'empreinte fût reçue, conservée, et que le métal qui l'avoit reçue pût se détacher de la planche qui l'avoit donnée : Carez y réussit, mais après des tâtonnemens longs et multipliés.

Toute la machine étoit en train ; les résultats

étoient satisfaisans : un accident survint. Les caractères ne parurent plus aussi nets ; les creux étoient inégaux. Incertain des causes de cet accident, Carez devenoit inquiet sur le succès de ses procédés, lorsqu'il s'aperçut que les coups réitérés et violens du bloc suspendu à la bascule sur le bloc qui portoit le métal en fusion, commençoient à enfoncer le plancher d'une cave existante sous l'atelier. Carez fit élever un pilier qui s'appuyoit sur le sol de la cave, et la netteté des empreintes commença à reparoître.

Voici donc en résultat, et avec les expressions mêmes de M. Caffarelli, les procédés qu'il déclare avoir vu mettre en pratique par M. Carez.

« La page que l'imprimeur veut se procurer est « composée à l'ordinaire en caractères mobiles. « Après avoir été vérifiée avec la plus scrupuleuse « attention, elle est renfermée dans un châssis de fer, « garni de vis qui serrent parfaitement le caractère. « Dans cet état, elle est attachée à l'envers sur un « bloc de chêne suspendu à une bascule de fer au- « dessus du pilier dont il a été parlé. Sur ce pilier, « et immédiatement au-dessous de la planche qu'il « faut avoir en creux, on place un carton mince, « frotté d'huile, et dont les bords sont un peu rele- « vés. L'ouvrier prend, dans un fourneau placé tout « proche, de la matière de caractères qu'il vide

« dans la barque de carton. Il attend que cette ma-
« tière se couvre d'un léger nuage qui annonce son
« refroidissement. On laisse tomber la bascule, et la
« planche s'imprime en creux. Le tout est détaché
« du bloc; les deux planches se séparent avec faci-
« lité; la nouvelle est examinée scrupuleusement;
« l'ouvrier ébarbe ce qui en a besoin, abat les bords,
« et de suite attachant cette nouvelle planche sous le
« mouton, il la laisse tomber sur de nouvelle ma-
« tière, qui fournit une planche en relief qui doit
« servir à l'impression. Elle est examinée, ébarbée,
« nettoyée avec soin. Ses bords sont abattus, en lais-
« sant cependant au haut et au bas une prise pour y
« placer une vis. La planche est réduite, par le moyen
« d'un rabot, à une épaisseur déterminée qui n'est
« guère que d'une ligne au-dessous de l'œil du carac-
« tère. Dans cet état, si on veut s'en servir, elle est
« attachée, par le moyen des vis dont on a parlé,
« sur un morceau de planche parfaitement dressé, et
« on imprime à l'ordinaire. »

M. Didot emploie comme M. Carez des caractères mobiles pour composer la page qu'il veut se procurer : il l'enfonce au moyen d'un balancier dans une matière métallique froide, au lieu que Carez l'enfonçoit au moyen d'un mouton dans une matière chaude. Voilà la seule différence. La matrice

obtenue, les procédés sont absolument les mêmes.

En 1786, Carez exécuta, par les procédés qui viennent d'être décrits, l'édition d'un livre d'église noté, en deux volumes grand in-8° de plus de 1000 pages chacun, et successivement il imprima de la même manière vingt volumes de liturgie ou d'instructions à l'usage du diocèse. De retour chez lui, après la première législature, il termina, dans le même genre, un dictionnaire de la fable et une bible en caractéres *nompareille*. On est surpris avec quelle netteté des caractères aussi petits et aussi serrés ont été rendus par la voie de la stéréotypie.

Deux pièces authentiques, qui ont été adressées par Carez à M. Camus, constatent, dès l'époque de 1787, la réalité et le succès de ses découvertes. La première est un procès-verbal des officiers municipaux de la ville de Toul. Carez les avoit priés de nommer des commissaires pour constater le résultat de ses procédés. Les commissaires nommés à cet effet le 7 septembre 1787 rapportent au corps municipal, « qu'étant arrivés dans l'imprimerie de Carez, il « les a priés de choisir, parmi ses livres, telle page « qu'ils jugeroient à propos. Le choix fait, la page a « été composée de suite par Carez, en caractères mo- « biles, et imprimée en la manière usitée... Carez « a ensuite procédé, suivant sa nouvelle méthode, à

« la confection de la même page : et dans l'espace « d'un quart d'heure il a présenté aux commissaires « une planche de métal fondu, d'une ligne et demie « d'épaisseur, de cinq pouces sept lignes de lon- « gueur, dont l'épreuve ayant été faite et comparée « avec celle en caractères mobiles, elle leur a paru au « moins de la même perfection. »

L'autre pièce, en date du 17 octobre 1787, est une lettre par laquelle *Thiebault, chef des bureaux de la librairie*, sous Vidaud de la Tour, conseiller d'état, répondant à une demande de Carez, s'exprime en ces termes : « J'ai le plaisir de vous annon- « cer que M. le garde-des-sceaux vous permet d'im- « primer sur planches fondues, et selon les procédés « de votre invention, en vous recommandant toute- « fois de tenir secrets, jusqu'à nouvel ordre, les « moyens que vous emploierez, et d'instruire exacte- « ment, dans la suite, l'administration des succès de « vos nouvelles épreuves. »

Ce que l'on vient d'exposer assure à Carez une des premières places parmi les artistes qui ont fait des tentatives heureuses dans la stéréotypie.

Brevet d'invention accordé à Hoffmann en 1792.

Hoffmann, privé de son imprimerie par l'arrêt du conseil de 1787, cherchoit à ouvrir une nouvelle route à son industrie. « Les procédés qu'il avoit mis « en usage ne lui donnoient d'autre avantage, selon « le mémoire qu'il adressa au ministre de l'intérieur « en 1792, que d'obtenir des éditions permanentes. « Mais, comme avant de faire ses tables polytypes, il « avoit la dépense de faire composer et de corriger à « la manière des imprimeries ordinaires, il ne résul- « toit point d'économie de ce genre d'impression, et « même il en résultoit une augmentation de dépense « qui n'étoit pas toujours compensée par la facilité de « conserver l'édition. » Hoffmann voulut imaginer un moyen plus prompt que l'imprimerie ordinaire pour produire des planches solides.

Il commença par se former deux genres de types ou poinçons pour faire l'empreinte des caractères dans ses moules. La première classe de types étoit des lettres simples prises parmi les caractères de fonte en usage dans le commerce; la seconde classe étoit de mêmes lettres, mais réunies pour former les syllabes qui sont le plus fréquemment en usage dans la langue française; telle que *ais*, *etre*, *eurs*, *ment*, etc.

La réunion de plusieurs lettres en un seul type lui donnoit la facilité d'enfoncer, par un seul mouvement, plusieurs lettres, dont, autrement, chacune auroit exigé un mouvement particulier pour en obtenir l'empreinte (1). Au moyen de cette réunion, sa casse étoit composée de trois cent soixante-dix cassetins. Il appeloit l'art de mouler ses types, l'*art du polytype ;* et celui de réunir plusieurs caractères en un seul type, l'*art du logotype.*

Chacun des types, soit simples, soit multiples,

---

(1) L'idée de réunir plusieurs lettres en un seul type, pour former les syllabes les plus communes dans une langue, et pour accélérer par ce moyen la composition typographique, n'étoit pas une chose nouvelle à la date de 1792. Dès 1776 on avoit imprimé à l'imprimerie royale un petit volume in-4° qui porte les deux titres suivans : « Nouveau système typographique dont les expériences ont été faites en « 1775, aux frais du gouvernement, par Don Francisco Bartelli de « Saint-Paul, ancien secrétaire du protectorat de France en cour de « Rome »; et « Nouveau système typographique, ou moyen de dimi- « nuer de moitié, dans toutes les imprimeries de l'Europe, le travail et « les frais de *composition*, de *correction* et de *distribution*, découvert « en 1774 par madame de ***. » Postérieurement à l'édition de ce nouveau système, Henri Johnson a publié en anglais une *Introduction à la logographie*, ou l'*Art de composer avec des mots entiers des additions initiales et finales, au lieu de simples lettres.* L'annonce de cet ouvrage a été imprimée dans le *Journal polytype* d'Hoffmann pour 1786, partie des sciences utiles, n° XIV, p. 237, et de là dans l'*Esprit des journaux*, août 1786, p. 77. On y voit que Johnson ne date ses premiers essais que de 1778.

étoit enchâssé dans un bloc de cuivre qui, par sa coupure et ses entailles, donnoit la facilité de le placer à angle droit sur la motte destinée à former le moule, de l'enfoncer perpendiculairement et à une profondeur déterminée. Hoffmann avoit préparé de la même manière un couteau ou rabot propre à faire dans l'argile une tranchée avant d'y enfoncer les lettres, et d'enlever ainsi l'excédant d'argile qui auroit embarrassé l'œil de la lettre.

La motte composée d'argile, telle qu'elle a été précédemment décrite, étoit tassée dans un châssis de cuivre sur lequel glissoit, à volonté, une règle mobile pareillement de cuivre.

La règle étant placée à la hauteur de la première ligne, on faisoit glisser le long de la règle le couteau qui traçoit l'espace de la ligne. On prenoit ensuite chaque type que le discours à imprimer demandoit, et on l'enfonçoit dans l'argile en ayant soin de le tenir appuyé contre la règle, et de manière qu'au moyen de l'entaille dans laquelle la règle s'engageoit, l'empreinte fût toujours droite et semblable. C'étoit ainsi qu'Hoffmann évitoit les frais d'une première composition en page, et pouvoit, avec trois cent soixante-dix types seulement, composer les planches nécessaires à l'impression d'un volume.

Hoffmann s'étoit aperçu de la difficulté d'obtenir

des formes également saillantes et pures dans toutes leurs parties, lorsqu'il versoit du métal chaud sur le moule, ou lorsqu'il appuyoit, avec la force de la main seule, le moule sur le métal chaud. Voici ce qu'il dit à ce sujet en 1792.

« On doit considérer les moules ou matrices des « planches comme des cachets dont on veut tirer des « empreintes en cire d'Espagne. Des cachets de la « grandeur d'une page in-8° seroient trop grands « pour pouvoir en tirer des empreintes nettes, même « en cire, sans le secours d'un timbre ou presse à « balancier. Il en faut donc aussi une ici, d'une gran- « deur proportionnée aux pages. Il ne s'agit plus « que d'attacher la motte au timbre, comme un « sceau, en la mettant dans un châssis qui déborde la « planche d'environ une demi-ligne de hauteur, et « lui forme un cadre. Le timbre ainsi disposé, il faut « avoir du métal composé de plomb, d'étain et de « bismuth. On obtient du succès avec différentes com- « positions de ce mélange. Le métal fondu, et suffi- « samment refroidi dans la cuiller pour qu'une carte « à jouer qu'on y trempe ne brûle pas, se verse sur « un gros carton placé devant le timbre; alors il « est encore pleinement fluide. Avec une truelle « très mince, de cuivre, on le travaille en remettant « sans cesse les parties des bords dans le milieu, afin

« qu'il se refroidisse également ; et lorsque le tout est « dans l'état d'une cire à cacheter prête à recevoir un « cachet, on pousse le carton sous la presse, et l'on « fait jouer le timbre qui, d'un seul coup, forme « une planche solide, portant exactement l'empreinte « du moule de terre. Le moment de la pression, et « celui du refroidissement total, doivent se faire dans « un seul instant indivisible ; et cela dépend de savoir « choisir le moment déterminé dans le refroidissement « progressif du métal. »

Hoffmann terminoit par cette observation : « La « découverte dont je réclame la propriété se trouve « dans l'idée de me servir de caractères d'imprimerie « pour poinçons, et de former avec ces types simples « et complexes une chose équivalente à ce que les fon- « deurs en caractères appellent des frappes ou ma- « trices, dans lesquelles ils fondent leurs lettres ; « d'avoir aussi substitué à la fonte qui ne peut pro- « duire des planches aussi exactes, la pression du « métal au moment d'un certain degré du refroidis- « sement. C'est l'application de ces deux méthodes « nouvelles, tant à l'imprimerie qu'à beaucoup d'au- « tres arts, qui est due à mon invention, et que je ré- « clame comme ma propriété. »

Une note, écrite sur une des expéditions du mé- moire d'Hoffmann, apprend qu'il fut accordé à

Hoffmann, le 16 février 1792, un brevet pour exercer, pendant quinze années, l'*art polytype et logotype*, brevet qu'il céda à Jean-Daniel Saltzmann, par acte du 24 novembre 1792, chez Laquiante, notaire à Strasbourg.

Procédés de M. Gengembre, ingénieur mécanicien de la monnoie de Paris, et de M. Herhan, son beau-frère, sur le polytypage par la gravure, et sur la stéréotypie, essayés en 1789 et 1791.

Le premier procédé mis en usage par M. Gengembre avoit pour objet d'obtenir, d'après un simple dessin ou d'après une page d'écriture, une planche gravée que l'on pût employer à la manière des planches gravées en taille-douce. Il préparoit de l'æthiops martial avec du colcothar, et le broyoit avec de l'huile de lin très pure. Il se servoit de cette liqueur pour dessiner ou écrire. Il laissoit la liqueur commencer à se sécher à froid; ensuite, pour achever la dessiccation et opérer la cuisson de l'huile de lin, il posoit la planche de cuivre sur un réchaud allumé, observant que la planche ne reçût pas assez de chaleur pour perdre son poli. Dans ses premiers essais, Gengembre imagina, pour recevoir l'impression des traits

marqués en relief sur cette planche, de verser dans une caisse de papier du métal allié de plomb et d'étain. Lorsque le métal commençoit à se figer, il y couchoit sa planche de cuivre, et faisoit glisser cet appareil sous le rouleau d'une presse de graveur en taille-douce. La pression imprimoit soit l'écriture soit le dessin en relief dans le métal au moment où il se refroidissoit; il en résultoit une planche gravée en creux, avec laquelle on imprimoit à la manière des graveurs en taille-douce.

Après ces premiers essais, Gengembre contracta une société avec Herhan, et ils continuèrent ensemble leurs travaux. Au lieu d'æthiops minéral, ils broyèrent quelquefois avec l'huile de lin de l'émeril ou de la terre de Cologne. Le plus grand changement qu'ils apportèrent à leur procédé fut quant à la pression; ils ne conduisirent plus leur métal sous le rouleau de la presse à graveur; mais lorsqu'ils opérèrent sur le métal chaud, ils employèrent une pression perpendiculaire. On versoit de l'étain dans une caisse de papier un peu plus grande que la planche de cuivre qui portoit le dessin; il se formoit sur l'étain une pellicule qu'on enlevoit. L'étain étant clair comme une glace, et au point de se congeler, on couchoit sur sa surface la planche portant le dessin, et on l'appuyoit au moyen d'une presse à vis,

telles que celles qui servent pour monnoyer, pour appliquer des timbres, des sceaux, etc.

Gengembre et Herhan opérèrent également à froid, et ils obtinrent sur une planche de cuivre doux le creux du dessin ou de l'écriture tracée avec la liqueur, de leur composition, sur une planche de cuivre durci par l'alliage et le marteau; ce fut au moyen du laminoir. Les deux planches étant placées entre les rouleaux du laminoir, le cuivre doux cède à l'impression des reliefs que porte l'autre planche, et retrace ces mêmes reliefs en creux.

Une seconde opération de M. Gengembre, opération que l'on peut qualifier de découverte, fut la multiplication des planches pour la gravure en taille douce. Le résultat étoit d'obtenir d'une seule planche gravée en creux plusieurs planches également gravées en creux, toutes identiques. Voici de quelle manière cet artiste y parvint. Il fit graver une tête, c'étoit celle de Cérès, sur une planche d'acier. Après la gravure exécutée, l'acier fut trempé. Il prépara une planche de cuivre durci par l'alliage d'un seizième de platine. Dans la suite il se servit également de cuivre durci par tout autre alliage et par l'écrouissage. La planche de cuivre posée sur la planche d'acier étant soumise à l'action d'une presse à vis, il obtint en relief sur le cuivre les traits gravés en creux

sur l'acier. Il disposa des planches de cuivre rosette bien recuit, et après les avoir couchées sur la planche de cuivre dur, il fit passer les deux planches réunies entre les rouleaux du laminoir, en prenant toutes les précautions nécessaires pour que la pression fût parfaitement égale. Ce procédé lui donnoit autant de planches, ou saillantes ou en creux, qu'il pouvoit desirer. Gengembre communiqua son procédé à Herhan et à Meunier; nous verrons bientôt l'usage que l'on en fit dans la fabrication des assignats.

M. Gengembre imagina de nouveaux procédés pour la fabrication des billets que la caisse patriotique distribuoit en 1791. Appelé par les administrateurs de cette caisse pour exécuter, aux moindres frais possibles, des billets qu'il fût difficile de contrefaire, il employa d'abord son premier procédé, réuni au procédé d'Hoffmann pour le stéréotypage. Le corps du billet étoit imprimé en planches polytypées à la manière d'Hoffmann, par Potier de Lille qui avoit travaillé avec Hoffmann. Les signatures originales, après avoir été données sur une planche de cuivre avec la liqueur composée d'æthiops minéral, étoient polytypées par Gengembre, et imprimées à la manière de la taille douce. Ainsi ces premiers billets devoient passer sous deux presses différentes. Lorsque la caisse patriotique émit ses billets de

cinquante sous, à la date de 14 juillet 1791, Gengembre inventa son troisième procédé, absolument nouveau. La grandeur du billet étoit de 98 millimètres sur 53 (3 pouces 7 lignes de long sur 2 pouces de large); il fit graver en relief, par Moisson et Frièze, sur un seul carré d'acier, la totalité du contexte et les ornemens du billet. Toutes les lettres et les ornemens étoient liés. La gravure exécutée, la trempe donnée, le carré fut enfoncé par la pression d'un balancier dans une masse durcie par l'alliage de la platine. Des tables d'un alliage de plomb avec un peu d'étain, couchées sur la matrice et soumises à l'action du balancier, prenoient (à froid) les mêmes reliefs que le poinçon original d'acier; elles étoient dressées sur le revers, attachées sur un morceau de bois équarri, et placées sur le marbre de la presse pour être imprimées par les procédés ordinaires. C'est ainsi qu'ont été faits les billets de 50 sols émis par la caisse patriotique. On pouvoit obtenir, avec la matrice de cuivre, autant de planches ou formats en plomb que l'on vouloit, et il en fallut un assez grand nombre, parce que la matière n'étant pas suffisamment dure, s'écrasoit sous les coups de la presse d'impression.

La fabrication des assignats amène la stéréotypie.

Toutes ces tentatives, et beaucoup d'autres qui avoient été le fruit des premières, vinrent se réunir et se fondre dans la grande entreprise de la fabrication des assignats. Elle fut l'occasion d'un grand nombre d'expériences et de découvertes heureuses sur la fabrication du papier, sur le mécanisme de l'imprimerie, sur l'encre à employer, sur la gravure et la trempe des carrés et des poinçons.

Les premiers assignats, décrétés par l'assemblée constituante en 1790 et 1791, furent imprimés par Anisson, directeur de l'imprimerie du Louvre; les seconds le furent par Didot l'aîné. Pour rendre la contre-façon des premiers plus difficile, on avoit voulu qu'ils portassent l'effigie du roi, gravée en taille douce; le surplus étoit imprimé en caractères ordinaires. Mais cette mesure n'arrêta point les contrefacteurs.

La législature qui suivit l'assemblée constituante mit tous ses soins à remédier à de si grands inconvéniens. Alors on se proposa pour but un objet principal et d'autres objets accessoires.

L'objet principal fut d'obtenir que toute une émission d'assignats fût imprimée avec des formes et des planches, non pas imitées et semblables, mais *identiques,*

ce qui ne pouvoit avoir lieu qu'autant que ces formes seroient toutes le produit mécanique d'un poinçon ou matrice unique, multiplié autant de fois que le nombre des exemplaires à imprimer l'exigeroit.

Les objets accessoires étoient de diminuer le danger de la contre-façon, en employant, pour la fabrication des assignats, des procédés, ou très difficiles à imaginer et à réunir, ou très coûteux; d'accélérer l'impression, en n'employant qu'une même presse, quoique l'assignat portât taille douce et impression sur caractère saillant; de numéroter les assignats à la presse même, et de manière que les numéros se succédassent sans qu'on fût obligé de mettre la main à la planche; d'insérer dans le papier des marques tantôt plus claires, tantôt plus épaisses; d'appliquer sur les assignats un timbre sec plus ou moins compliqué, etc.

Sur le premier point, les graveurs en caractères, accoutumés à ne faire leurs poinçons que pour représenter une lettre ou simple ou double, regardoient comme une grande difficulté de graver, sur un seul poinçon, un mot entier d'une certaine étendue, à plus forte raison plusieurs mots dont tous les caractères fussent liés; de frapper avec ce poinçon une matrice dont le creux fût parfaitement égal, et d'y fondre des caractères. M. Gérard, graveur en caractères,

réussit parfaitement à vaincre cette difficulté, d'après M. Gengembre. Gatteaux, graveur en médailles, ne tarda pas à graver des poinçons d'acier qui portoient des ornemens d'une assez grande étendue : il en tiroit, au moyen de la presse à balancier, de bonnes matrices en acier ou en cuivre.

Sur le second point (la gravure en taille douce), on se saisit de la découverte faite par Gengembre pour polytyper les planches gravées en creux. Fiezinger, auteur d'une collection de portraits des membres de l'assemblée constituante, fit des essais de gravure en taille douce sur l'acier; et par les procédés décrits ici page 385, on obtint des planches identiques.

Un second rapport du comité des assignats atteste la continuité de ses recherches pour en avancer le perfectionnement. Il avoit appelé, entre autres savans, un homme célèbre, Meunier, de l'Académie des sciences; mais le comité déceloit en même temps un grand obstacle au succès de ses travaux, qui étoit de manquer d'hommes instruits dans la partie des arts qu'on y traitoit.... Peu de temps avant la fin de ses séances, la législature rendit un décret portant établissement d'un atelier général où tous les travaux de la fabrication des assignats seroient réunis. Il eut une consistance stable et fixe, lorsqu'une loi du 1er

mars 1793 institua, pour cette fabrication, quatre agens publics; savoir, l'archiviste national, un directeur des artistes, un directeur de l'imprimerie et un inspecteur du timbrage. Le directeur des artistes est le seul qui intéresse ici. M. Guillot avoit été nommé par le gouvernement; sa nomination fut confirmée le 27 mars par la Convention. Ses fonctions étoient de surveiller tous les travaux relatifs aux poinçons, gravures, ornemens typographiques et machines à timbrer.

Sans doute dans le grand nombre d'artistes qui furent rassemblés pour concourir à la fabrication des assignats, et parmi les savans que l'on appela pour être consultés, quelques-uns eurent l'avantage, soit de concevoir, les premiers, certaines idées, soit d'indiquer les moyens les plus propres à les exécuter : mais il seroit difficile de reconnoître ce qui appartient privativement à chacun dans des travaux, dont la plupart furent le résultat de conférences et d'efforts communs. Voici le nom des artistes employés dans les parties de la gravure, du polytypage, du stéréotypage, des machines qui y servoient, et le nom des savans qui furent consultés.

Artistes. Anfry, aujourd'hui inspecteur des essais à la monnoie; Augé, mécanicien; Bouvier, filigraniste; Daumy; Didot (Firmin et Henri), gra-

veurs en lettres; Droz, mécanicien; Dupeyrat, Fiezinger, graveurs; Frièze, graveur en lettres; Gatteaux, graveur; Gérard, graveur en lettres; Grassal, mécanicien; Herhan, mécanicien; Poissault, Richer, mécaniciens; Schantz (André); Tardieu, graveur; Tugot, filigraniste.

Savans. Ceux que l'on consultoit étoient les membres de l'Académie des sciences et les membres du bureau de consultation des arts : entre autres, MM. Jumelet, Bertholet, Launier, de Trouville, de Servière (connu depuis sous le nom de Reth.)

Planches en relief ou poinçons-mères; planches en creux on poinçons-filles.

Un des procédés dont on atteignit le plus tôt la perfection fut le polytypage des planches à graver: j'entends la confection d'une planche gravée en creux, seule et première originale, de laquelle on obtenoit, par la superposition d'une autre planche en cuivre, des planches en relief que l'on appeloit *poinçons-mères*, lesquelles donnoient, par un second procédé semblable, des planches gravées en creux (appelées *filles*). On imprimoit avec celles-ci comme avec autant de planches qui auroient été gravées en taille douce au burin.

On employa successivement divers procédés pour exécuter ce polytypage. Meunier s'étoit servi, pour l'assignat de 25 francs, de planches d'acier gravées par Fiezinger, qui offroient deux médaillons chacun de douze lignes, sur un même carré d'acier : il portoit ce carré sous le balancier, et obtenoit des planches *mères* et des planches *filles*. La grandeur du carré rendoit l'opération pénible et longue. Meunier étant parti pour l'armée, Droz le remplaça. Au lieu d'un carré pour les deux médaillons, il en fit exécuter un par M. Nicolet pour chaque médaillon : on en retira un poinçon d'acier en relief, et par le moyen de morceaux de cuivre adaptés dans une virole, on tira des planches en taille douce avec la même facilité qu'on auroit frappé des jetons. Herhan exécuta ces procédés sous les yeux de Droz, comme il avoit exécuté les précédens sous les yeux de Meunier.

Le stéréotypage des planches ou formes en caractères saillans, pour imprimer avec les procédés ordinaires de l'imprimerie en lettres, éprouva plus de difficultés, et exigea plus de tâtonnemens. Pour se former une idée des difficultés à vaincre dans cette partie, il y a quelques observations à faire.

1° Il est rare qu'un moule en sable, terre ou argile, qui a reçu des impressions peu profondes ;

étroites et anguleuses, telles que celles de nos caractères d'imprimerie, n'éprouve pas, lors de la dessiccation, une retraite qui altère la forme des caractères.

2° Il arrive fréquemment qu'un pareil moule se gerce et même se brise, si, pour le dessécher, on l'expose à une chaleur trop active.

3° Il est extrêmement difficile de faire pénétrer la matière en fusion dans un moule de ce genre; l'air qui remplit la cavité des lettres n'ayant point d'issue pour s'échapper, comme on peut lui en donner dans les autres pièces de fonte par les évents. C'est ce qui rend les angles obtus, et les caractères *flou*. On peut remédier à cet inconvénient, en frottant du côté de l'œil de la lettre la planche sortie du moule; mais il faut éviter alors de trop retrancher sur la hauteur de l'œil; et d'ailleurs si les caractères dont on s'est servi pour mouler ont de l'empattement, la planche frottée donnera une impression lourde et pâteuse.

4° Un des moyens de forcer l'air à pénétrer dans les angles des caractères, seroit de frapper un coup ferme et prompt avec le moule sur le métal en fusion, mais comment éviter la rupture d'un moule d'argile, sur-tout si ses dimensions ont quelque étendue?

5° Un moule ou matrice de métal est susceptible d'être frappé; mais, en premier lieu, comment obtenir cette matrice creuse? En second lieu, quels

métaux choisir pour qu'ils aient la dureté convenable si l'on polytype à froid, et pour qu'ils ne s'attachent pas l'un à l'autre si l'on polytype à chaud? En troisième lieu, quel mécanisme imaginer pour frapper un coup sec, ferme et parfaitement perpendiculaire?

Ces difficultés principales vaincues, il restoit à atteindre différens degrés de perfection, de célérité, d'économie, de simplicité, de sûreté, dont l'opération étoit elle-même susceptible.

La fusion du métal dans des moules d'argile, suivant le procédé d'Hoffmann, ne remplissant pas les vues des artistes, Meunier imagina un appareil pour employer les alliages fusibles dans l'eau bouillante; mais cet appareil étoit fort compliqué : on en a fait quelques essais, on ne l'a pas adopté pour la pratique.

Réunion de toutes les parties de l'assignat, pour former une matrice unique.... Invention de la machine à clicher, *point capital de la stéréotypie.*

Le moyen qui dut paroître le plus simple, et vers lequel les artistes dirigèrent leurs recherches, consistoit à réunir les matrices isolées de toutes les parties de l'assignat, lettres, mots, ornemens, pour former

de ces parties réunies un seul tout, une matrice unique, que l'on pût *clicher*. On prit donc les matrices de tous les caractères qui entroient dans un assignat; on les justifia, c'est-à-dire, qu'on réduisit l'enfoncement de toutes à la même hauteur, en frottant leur surface; on les équarrit; on les frotta aussi sur les côtes, afin de donner aux types entre eux l'approche nécessaire; et ainsi disposées, on les monta sur une semelle de cuivre ou d'acier qu'on enchâssoit dans une boîte d'acier, dont les côtés excédoient de quelques lignes la hauteur des matrices.

Les assignats de 400 livres et de 50 livres furent les premiers sur lesquels on tenta ces procédés; mais il falloit trouver après cela une puissance pour porter la matrice sur la matière en fusion. La machine à polytyper (ou à clicher) fut inventée ou au moins exécutée par Grassal, à qui l'on devoit aussi l'idée de la réunion des parties de l'assignat en une seule matrice.

Cette expression *clicher*, devenue fort en usage alors, étoit peu usitée auparavant; peut-être ne l'étoit-elle point du tout; car elle ne se trouve pas dans les dictionnaires. Cependant quelques personnes assurent que les graveurs en médailles s'en servoient pour exprimer la frappe du plomb à la main. Peut-être vient-elle de l'Allemand *Klatschen*. Quoi qu'il en

soit, le mot *clicher* signifie faire tomber perpendiculairement, subitement et avec force, une matrice sur du métal en fusion, pour retirer l'empreinte de la matrice. Le clichage opéré par les machines que l'on emploie aujourd'hui est le point capital de la stéréotypie. C'est le seul moyen, ou au moins le moyen le plus sûr, d'obtenir, avec les matrices d'une seule pièce, des planches d'un relief parfait.

Soit une table solidement établie à la hauteur de la main; sur le derrière de la table s'élèvent à une hauteur convenable deux pièces de bois qui laissent entre elles une rainure ou canal. Une masse de bois, garnie d'une languette, peut monter et descendre le long des deux pièces de bois : elle est disposée comme le mouton à enfoncer des pilotis. A la partie inférieure de la masse de bois, perpendiculairement à son axe, est implantée une vis. La boîte qui renferme la matrice porte sur le dos un écrou; et bientôt, en rapprochant l'écrou de la vis, la matrice adhère fermement à la masse du bois ou mouton. Le creux de la matrice est tourné vers la table au-dessus de laquelle le mouton se meut. On élève le mouton au moyen d'un cric et d'une manivelle : on pose sur la table un auget de papier fort; on y verse du métal allié dans la proportion en usage pour les caractères d'imprimerie : on soulève alternativement les coins de la caisse pour

que le métal reflue des bords vers le centre. Le métal est sur le point de se figer : une détente dégage le mouton ; il glisse dans sa rainure, tombe de tout son poids sur le métal qui se fige au même instant. La manivelle relève le mouton ; avec une lame de couteau on détache de la matrice les bords de la masse de métal : la masse entière suit, et l'on a une *planche*, un *format* qui porte l'empreinte de la matrice, parfaite, lorsque toutes les parties de l'opération ont été bien exécutées ; défectueuse, si quelque partie a manqué. On rejette ces derniers formats à la fonte ; les autres sont réservés pour servir à imprimer comme on le feroit avec des planches composées de caractères mobiles; et il est manifeste que ces planches sont toutes identiques entre elles, puisque toutes sont les empreintes tirées d'une matrice unique.

Le but principal étoit atteint : il y avoit des accessoires de perfectionnement. La chute du mouton sur le métal en faisoit jaillir des parties brûlantes qui pouvoient blesser le fondeur. On plaça des portes de tôle qui se fermoient avant que la détente du mouton fût lâchée, et qui l'enveloppoient au moment où il arrivoit sur la table.

Les formats obtenus par le clichage avoient environ 6 millimètres ou 3 à 4 lignes de hauteur. On les soudoit sur une semelle de plomb, qui leur donnoit

une hauteur convenable pour les placer sur le marbre de la presse ; mais il falloit que le dessous du format et les faces de la semelle fussent parfaitement bien dressés. On se servoit à cette fin du tour. Le format étoit placé dans un mandrin ; une échoppe portée sur un chariot présentoit son tranchant au dos du format, et en approchoit à un point qu'elle ne pouvoit pas dépasser. Le tour étant mis en mouvement, on faisoit glisser le chariot sur une traverse, de manière que l'échoppe parcouroit successivement tous les points du format par des cercles concentriques qui se trouvoient exactement au même niveau. La même opération se faisoit sur les faces supérieure et inférieure de la semelle. Cette manière de dresser une surface est plus expéditive et plus sûre que le frottement à la lime, au rabot, ou sur une pierre, parce que la main qui agit dans ces opérations peut appuyer plus ou moins sur certaines parties.

Dans des temps postérieurs on a voulu opérer une plus grande pression, lors du clichage, par une répercussion de la table contre le mouton. Les pieds de cette table ont été enfoncés dans des boîtes garnies de ressorts à boudin. La chute du mouton comprime le ressort ; celui-ci, en se rétablissant, comprime à son tour le métal encore chaud contre la matrice. C'est aussi le procédé employé dans le clichage de MM. Mame.

Après la suppression des assignats et des mandats, une grande partie des élémens destinés a leur fabrication ont été détruits : cependant on a déposé, tant au Muséum des antiques près la bibliothèque impériale, qu'au conservatoire des machines, quelques unes des matrices des assignats et des mandats On y voit la manière dont les matrices particulières de chaque caractère, ornement, signature, etc. étoient réunies et enchâssées pour former un tout. Les moutons ou machines à polytyper se trouvent, les uns au conservatoire des machines, les autres à l'imprimerie impériale.

Matrice et planche en caractères saillans, obtenues par les procédés de M. Gatteaux en messidor an 6.

D'autres tentatives furent faites pour épargner la dépense de composer les matrices à polytyper des pièces de rapports, telles qu'on les a composées pour les assignats et les mandats. Les premières paroissent avoir été faites par M. Gatteaux, à l'époque de la seconde loterie de maisons nationales, dont la Convention approuva le *prospectus* le 9 thermidor an 3. On vouloit que les billets fussent parfaitement identiques, et la brièveté du temps ne permettoit ni de graver des

poinçons ni de faire des matrices en cuivre. Gatteaux composa le texte du billet avec des caractères d'imprimerie, mobiles ; il renferma cette composition dans un mandrin de cuivre, et cet appareil donna, au moyen du mouton et du métal en fusion, une matrice, et ensuite une planche en caractères saillans. Il obtint, de la même manière, la planche d'une des pages des *Logarithmes* de Borda, qui contient plus de 3,000 chiffres, et dont l'impression se faisoit alors. Mais, dans ce procédé, deux obstacles arrêtoient le succès : 1° la grande précision nécessaire pour choisir dans les métaux un alliage et un degré de chaleur, tels que la planche froide que l'on clichoit ~~sur le métal en fusion~~ ne s'échauffât pas, et ne devînt pas adhérente à l'empreinte que l'on vouloit tirer ; 2° la peine que l'on avoit à éviter absolument les soufflures dans l'empreinte que l'on obtenoit.

Gatteaux expose, dans un mémoire manuscrit qu'il a remis à M. Camus au mois de ventôse an 6, qu'après ses premières tentatives, et cherchant à perfectionner sa découverte, il eut une conférence avec M. Anfry son beau-frère, aujourd'hui inspecteur des essais à la monnoie, et avec M. Firmin Didot, dont le résultat fut que pour éviter les soufflures, plus difficiles encore à prévenir dans le

clichage de la matrice que dans celui de la forme saillante, le moyen unique étoit d'enfoncer la planche composée de caractères mobiles, à froid, dans une planche de métal, à l'aide du balancier. La matière des caractères ordinaires d'impression paroissant trop molle pour résister à cette opération, M. Anfry forma un métal plus dur avec lequel on fondit des caractères pour composer une petite page. M. Gatteaux, ayant réuni la composition dans un cadre ou mandrin, s'en servit comme d'un poinçon, et l'enfonça, au moyen d'un balancier, dans une plaque de plomb. Cela fut exécuté le 30 brumaire an 6, en présence de Firmin Didot, Anfry, Vannier et André. La matrice se trouva sans aucune défectuosité, et les caractères qui avoient servi de poinçon ne furent point altérés.

Le métal composé par M. Anfry revenoit à un prix exorbitant, eu égard au métal d'argent qu'il y avoit fait entrer. M. Herhan, qui travailloit avec MM. Pierre et Firmin Didot, imagina un autre alliage infiniment moins coûteux. On répéta les essais avec les caractères formés de ce métal, et l'on réussit également.

Brevets d'invention accordés à MM. Herhan, Firmin Didot, Marie Gatteaux.

D'après ces résultats, MM. Louis-Étienne Herhan, Firmin Didot, et Nicolas-Marie Gatteaux obtinrent, chacun de leur côté, des brevets d'invention.

Le brevet de M. Herhan est du 3 nivôse an 6, accordé sur une pétition du 5 frimaire précédent. Le préambule du brevet énonce la description présentée de sa part, d'une nouvelle méthode de fondre des formats solides, inventée et exécutée par lui dans le courant du mois de messidor an 5. Il avoit remarqué que les planches solides fabriquées par plusieurs artistes ne produisoient que *de seconds surmoules des types mobiles connus*, et ne donnoient que des résultats imparfaits ou dispendieux. D'après cette observation, il déclare avoir inventé un autre procédé qui consiste, 1° à faire des caractères mobiles gravés en creux, au lieu de l'être en relief; 2° à composer avec ces caractères des pages qui forment une matrice; 3° à tirer de cette matrice une empreinte. Sur cet exposé, M. Herhan obtint un brevet d'invention pour fabriquer, employer et débiter, pendant quinze années, des formats solides propres à imprimer en suivant les procédés indiqués dans la description.

Le brevet de M. Firmin Didot est du 6 nivôse,

pour la composition, pendant quinze années, de formats stéréotypés et des éditions en résultant.

Le brevet de Gatteaux est du 29 pluviôse, pour cinq années. Gatteaux s'y déclare inventeur d'un procédé pour multiplier les planches de caractères mobiles en planches solides, sous la dénomination de *monotypage* ou de *caractères frappés*.

Peu après leur brevet obtenu, Pierre Didot (l'aîné), Firmin Didot son frère, et Louis-Étienne Herhan, ont publié un *Prospectus d'éditions stéréotypes* (4 pages in-18). Ils y annoncent qu'ils se sont associés et réunis à l'effet de se livrer avec plus de célérité et d'exactitude à l'emploi des nouveaux procédés pour lesquels ils ont obtenu un brevet d'invention. Ils vantent, dans leurs éditions stéréotypes, le mérite de la correction qui devra être portée au dernier degré de perfection, parce qu'en supposant que dans les premiers tirages il se fût glissé quelques fautes, il sera facile de les corriger sur la planche, toujours existante, avant de faire un nouveau tirage. Ils proposent de vendre des planches stéréotypes propres à l'impression, soit dans le format in-18, soit dans le format in-12. Le premier ouvrage dont ils promettoient la publication étoit un *Virgile* in-18, composé d'environ 400 pages, dont ils vendroient les exemplaires imprimés, ornés d'une carte géographique

et de vignettes, au prix de 15 sous ; et les formats pour imprimer, à raison de 3 fr. la page ; « de manière « que pour environ 1200 francs, on auroit à perpé- « tuité les élémens complets des *Œuvres de Virgile*, « stéréotypes, c'est-à-dire, toutes composées en for- « mats solides, et prêtes à être mises sous presse. » Dans le cas où un des formats s'altèreroit ou se perdroit, les auteurs du *Prospectus* s'engagent à en fournir un autre pour le prix de 10 francs. Indépendamment de l'avantage d'une correction plus parfaite, de celui de pouvoir fournir les livres à un prix plus modique, parceque les exemplaires n'étant tirés qu'à mesure du besoin, il ne faut ni avance de papier ni frais de magasin, les nouveaux éditeurs annoncent que si l'on venoit à perdre un volume formant partie d'une collection, ils pourront le remplacer pour le prix primitif de son acquisition, les planches subsistant toujours entre leurs mains.

La publication de ce *Prospectus* excita des observations et des critiques. Presque toutes les objections que l'on pouvoit imaginer contre les annonces des trois éditeurs se trouvent réunies dans un écrit dont le titre est : *Réflexions d'un ancien prote d'imprimerie sur un Prospectus ayant pour titre :* Éditions stéréotypes, brochure de 12 pag. in-8°, de l'an 7. Voici les termes dans lesquels l'auteur

résume ses observations. « Je me flatte d'avoir prouvé « que cette découverte, qui a tous les inconvéniens « d'un ancien procédé abandonné à cause de ses im- « perfections (celui d'Hoffmann), tend à faire rétro- « grader l'art de l'imprimerie ; qu'elle ne peut ja- « mais produire une impression aussi belle que celles « faites avec des caractères mobiles ; que, sans aucune « utilité visible pour ceux qui l'annoncent, elle seroit « ruineuse pour tous autres qui voudroient s'en ser- « vir. » On convenoit néanmoins, page 7, que le type des nouvelles planches *étoit beaucoup plus net*, et faisoit espérer un tirage moins vicieux que les planches d'Hoffmann. Le point sur lequel on insistoit le plus étoit sur les calculs économiques, que l'on combattoit comme absolument faux. Je pense, à l'égard de ces calculs, que la question dépend du genre des livres que l'on stéréotype. S'il s'agit de livres que l'on ne vend qu'à petit nombre d'exemplaires, et dont les éditions ne se réitèrent que peu de fois ou point du tout, on se ruinera en les stéréotypant. Je suis persuadé, au contraire, que les formats solides présentent un bénéfice certain lorsqu'il s'agit de livres qui se débitent en grand nombre, et pour ainsi dire à des époques fixes, tels que les livres des auteurs qui se lisent dans les classes.

Quelques autres, en parlant de ce procédé, ont

dit qu'il tendoit à ramener l'imprimerie à son enfance, en revenant aux planches solides des premiers inventeurs de l'art... Cette critique, dit M. Camus, annonce un grand défaut d'attention, soit aux détails de l'opération, soit à leurs résultats ; ou plutôt une envie aveugle de décrier un procédé qu'on avoit des motifs secrets de ne pas approuver. Loin que cette invention ramène l'imprimerie à son enfance, elle augmente au contraire la vigueur de l'art ; elle présente les moyens d'exécuter de nouvelles entreprises avec plus d'exactitude, à moindres frais et avec plus d'avantages pour le public. Seule, elle offre les moyens de parvenir à la correction parfaite du texte des auteurs. Dès qu'une faute échappée est découverte, elle est corrigée irrévocablement sur la planche permanente. Si, dans un ouvrage composé de plusieurs volumes, il en manque un au propriétaire ; s'il se trouve dans un livre quelques pages souillées, gâtées, déchirées, ce nouveau procédé donne l'avantage de pouvoir les remplacer, sans recourir aux cartons employés dans les éditions en caractères mobiles.

Enfin on a attaqué la stéréotypie par la nature du mauvais papier que les premiers inventeurs ont employé, et par l'exiguité de leurs caractères qui fatigue la vue. Mais tous ces défauts appartiennent aux artistes qui n'ont point eu le talent de choisir et le papier

et le caractère-poinçon. Les épreuves de MM. Herhan, Didot, et Mame, jointes ici, répondent victorieusement à ces futiles objections.

Les trois associés continuoient leurs opérations sans s'arrêter à ces clameurs. Ils exposèrent quelques-unes de leurs planches solides au Champ de Mars, dans les jours complémentaires de l'an 6. Ils avoient mis en vente, dans la même année, le *Virgile* au prix de 75 centimes (15 sous) en papier ordinaire; ensuite ils ont publié le *Phèdre*, et successivement plusieurs autres auteurs dont leur collection sera formée.

Description des procédés de MM. Didot et Herhan en stéréotypie. — Épreuves de leurs clichés.

Voici les procédés de MM. Didot et Herhan... On fond en la manière ordinaire, mais avec un métal d'une composition particulière, des caractères mobiles, du corps que l'on juge à propos. Le *Virgile*, et les autres auteurs de la collection des éditions stéréotypes, sont un peu au-dessous du *petix-texte*. On compose les planches; on fait épreuve, on corrige; et, si l'on veut, on peut tirer à l'ordinaire des exemplaires avec ces planches. Le tirage en sera très

beau, les planches étant composées de caractères neufs, choisis et d'une matière dure. Chaque page, dégagée du châssis, est enfermée dans une boîte d'acier, où elle est comprimée de toute part et bien également arrêtée sur sa hauteur. Entre la page et les bords de la boîte est un filet de cuivre fort mince, dont la hauteur excède un peu l'œil de la lettre. Cette planche, ainsi disposée, sert de poinçon. On la couche sur une autre planche de métal, du côté de l'œil de la lettre, et on fait passer les deux planches ensemble sous un balancier, tel que celui des monnoyeurs. La pression se fait doucement : tous les caractères de la planche entrent à la fois, de manière que le métal ne refoule pas du creux d'une lettre dans celui d'une autre : le refoulement se fait en hauteur, entre les lignes et les lettres; mais il n'est pas assez considérable pour nuire au dégagement que l'œil de la lettre demande. Le métal qui forme la matrice demande deux qualités essentielles : être susceptible de recevoir une empreinte pure et bien déterminée; n'être sujet à aucune altération ou commencement de fusion, lorsque dans l'action du clichage il est porté sur un métal chaud.

La planche-poinçon, sortie de dessous le balancier, est tirée de sa boîte; les caractères sont séparés et distribués pour composer d'autres planches

semblables. La matrice est examinée à la loupe ; on recherche les lettres qui peuvent n'être pas assez purement empreintes ; et lorsqu'on en découvre quelqu'une, on prend un des caractères qui servent à former les planches-poinçons : on le frappe légèrement avec un petit marteau pour l'insinuer dans la place qui lui étoit marquée, et l'on répare ainsi l'imperfection de l'empreinte. La matrice est ajustée dans un châssis, serrée avec des vis, et garnie d'une virole d'acier qui, au clichage, donnera l'épaisseur de la planche ou format. On l'attache, au moyen d'un écrou, à la vis du mouton précédemment décrit, et l'on cliche.

Le *format* ou planche solide, détaché de la matrice et débarrassé des bavures, est porté à la justification. C'est un cadre établi sur une plaque de cuivre par des règles d'acier qui se fixent à volonté avec des vis. Là on taille chacun des côtés du format en biseau ; on se sert pour cela d'un rabot semblable à celui des fondeurs de caractères. L'épaisseur du format est d'environ 2 lignes ou 5 millimètres.

Le format est porté sur une seconde machine où l'on évide les espaces qui restent, soit entre les titres, soit à la fin des alinéa, et sur lesquels le papier pourroit, lors de l'impression, appuyer et se noircir. Cette machine est composée, comme les tours en

l'air, de deux pièces ; l'une perpendiculaire, sur laquelle l'objet que l'on veut travailler est fixé au moyen d'un mandrin : l'autre horizontale, qui porte l'outil propre à opérer. Le format placé sur la pièce perpendiculaire présente à l'échoppe appuyée sur la pièce horizontale la partie que l'on veut creuser. Le mouvement d'une manivelle fait monter et descendre le format ; l'échoppe agit et creuse à la profondeur convenable.

On fait épreuve du format. S'il se découvre quelque faute que l'on n'ait pas aperçue lorsqu'on faisoit épreuve de la planche-poinçon, on enlève avec le burin la lettre défectueuse ; on perce le format, et on introduit un nouveau caractère pris dans le nombre de ceux qui servent à composer les planches-poinçons. On justifie la hauteur avec le jeton ; et avec le fer à souder on chauffe la tige de la lettre que l'on incorpore ainsi au format : l'excédant de la tige est supprimé.

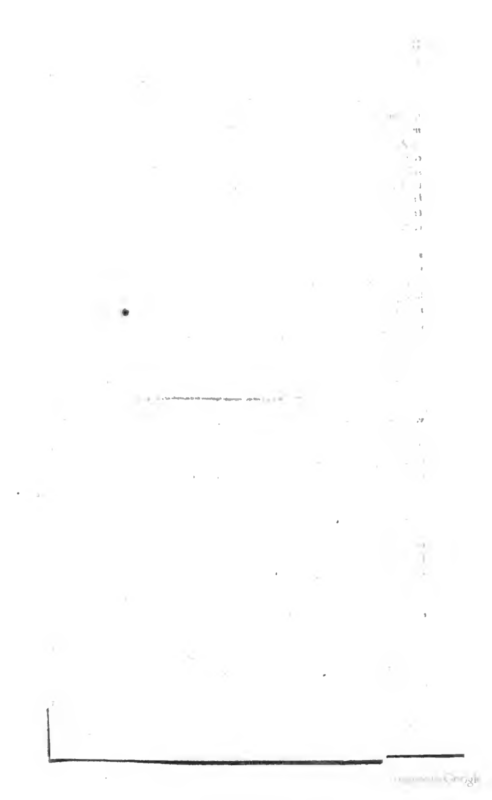
Une page ou format de la grandeur de celles du *Virgile* publié en l'an 6 pèse environ une demi-livre ; ainsi la double planche pour imprimer la feuille entière des deux côtés pèse 18 livres : la même planche, en caractères mobiles de hauteur ordinaire, pèseroit environ 120 livres. Il y a donc une grande différence entre conserver des formats stéréotypes

pour tirer des exemplaires à volonté, ou conserver des planches composées en caractères mobiles.

Procédés de MM. Mame.

MM. Mame, frères, successeurs de M. Herhan, ont suivi et perfectionné son ***stéréotype en matrices de cuivre creuses.*** Ce célèbre artiste avoit donné, en 1801, le résultat de ses recherches, en exposant au Louvre l'édition de la Conjuration de Catilina, par Salluste, in-12. L'épreuve d'une page de ce volume, imprimé d'après ses découvertes, que nous joignons ici, prouvera au public éclairé que ses caractères peuvent soutenir la concurrence avec ceux des Elzévirs.

Les caractères creux, ou matrices mobiles, avec lesquels MM. Mame composent, sont en cuivre, au lieu d'être en plomb et régule, comme les caractères ordinaires. Ils sont passés à la filière, et frappés au lieu d'être fondus. On est parvenu, à l'aide de machines très ingénieuses, à donner à ces nouveaux caractères la même hauteur, la même force de corps, la même proportion dans leur épaisseur, qu'aux caractères mobiles fondus. La page se compose absolument de la même manière que dans les imprimeries ordinaires.



Un bel abreuvoir. Mener les chevaux à l'
voir. Les chevaux sont allés à l'abreuvoi

Proverbialement et bassement on
Abreuvoir à mouches, Une grande plai
tête ou au visage. *Il lui a fait un abreu*
mouches avec son sabre.

ABRI. s. m. Lieu où l'on peut se m
couvert du vent, de la pluie, de l'arde
soleil, et de toutes les autres incommodi
temps. *Un bon abri. Chercher un abri,*
bri. Il y a un bon abri dans cette plag
les vaisseaux. C'est un lieu extrêmement
vert, où il n'y a point d'abri.

On dit d'Une plage où les vaisseaux s
sûreté contre le vent, contre la tempête
C'est un bon abri.

Abri, se dit aussi figurément De qu
lieu que ce soit où l'on est en sûreté, et
ralement de tout ce qui nous met hors d
ger. *La solitude est un abri contre les em*
du monde. La pauvreté volontaire est u
contre la cupidité. Il ne se dit que des c
et non pas des personnes. *La maison d'u*
tecteur est un abri; sa personne est un
un recours.

À l'abri. Façon de parler adverbiale.
vert. *Se mettre à l'abri de la pluie, du*
du mauvais temps, de la tempête. Être à

d'un ton absolu, pour, Parler d'un
eux.

dans le Didactique, *Absolu*, par op-
Relatif. Homme *est un terme absolu,*
terme relatif. Et on dit en termes
naire Latine, *Ablatif absolu*, pour
Ablatif qui n'est régi par aucune
aison qui soit exprimée.

es Grammairiens disent qu'un mot se
absolu, dans le même sens qu'*Abso-*
our dire, que ce mot s'emploie seul,
e. *Voy.* Absolument.

LUMENT. adv. D'une manière abso-
estriction, sans bornes, sans partage.
ne dispose absolument de tout dans la

, *Vouloir absolument*, pour, Vouloir
ément, malgré toute opposition et
ontrance. *On eut beau lui dire qu'il*
pas partir, il le voulut absolument.
rai absolument rien.

ument, signifie aussi, Tout-à-fait, en-
. *Tout le monde absolument fut de cet*
ia absolument.

t, qu'*Absolument parlant, une chose*
, pour dire, qu'À en juger en gros, et
'il y a de principal, elle est bonne. Et
même, qu'*Une chose n'est pas mau-*

Ce procédé paroît le meilleur et le plus simple. Il exige une opération de moins que dans celui de M. Didot, qui, après avoir composé sa page en caractères mobiles de relief, est obligé de l'enfoncer dans une matière froide pour obtenir une matrice, avec laquelle il obtient ensuite le cliché.

Il est vrai que les caractères en cuivre employés par MM. Mame demandent dans la fabrication beaucoup d'adresse, de soins, et qu'ils nécessitent une mise de fonds considérable; mais aussi ils durent un temps infini. Ils peuvent produire des milliers de volumes sans se détériorer.

Depuis que ces messieurs ont succédé à M. Herhan, il se fait régulièrement dans leur atelier 2,000 pages ou clichés par mois. L'on a vu sortir de leurs presses plus de deux cents ouvrages stéréotypés dans tous les formats. Parmi ce grand nombre d'éditions, on distingue celle du *Corps du droit français*, grand in-4° à 2 colonnes; et celle du *Dictionnaire de l'Académie française*, format grand in-4° sur 3 colonnes. L'épreuve que nous joignons ici de ce dernier ouvrage prouvera, par la confrontation, que son exécution en caractères stéréotypes l'emporte sur les deux dernières éditions du même Dictionnaire, faites à Paris en caractères mobiles de fonte ordinaires.

Tel se trouvoit l'état des procédés pour le polytypage

et la stéréotypie employés par MM. Didot et Herhan à la fin de l'an 6.

A cette même époque, la fin de l'an 6, M. Bouvier, un des artistes nommés parmi ceux qui furent employés à la fabrication des assignats, avoit polytypé, avec beaucoup de succès, une planche d'impression par un procédé différent de celui des Didot et d'Herhan. Sa planche polytypée est en cuivre; et son procédé, la fonte dans un moule de terre argileuse. Il a été fait rapport au gouvernement, le 20 fructidor an 6, de l'impression de cette planche et de plusieurs autres travaux exécutés avec succès par le même artiste.

Depuis la fin de l'an 6, MM. Pierre et Firmin Didot ont continué leurs éditions stéréotypes; M. Herhan s'est attaché à exécuter et à perfectionner le procédé énoncé dans son brevet d'invention du 3 nivôse an 6. Ses travaux ont été le sujet d'un rapport que M. Camus a fait à deux des classes de l'institut, le 28 thermidor an 8, et le 16 vendémiaire an 9. Herhan a même obtenu du gouvernement, le 27 brumaire an 8, un certificat d'additions et perfectionnemens à ses procédés pour imprimer avec des formats solides, produit de matrices mobiles fondues (1). M. Bouvier a, de sa part, porté fort

(1) *Moniteur*, n° 132, page 550.

loin ses opérations ; il les a appliquées à beaucoup de parties, entre autres à la musique, et il a obtenu, le 7 frimaire an 9, un brevet qui lui assure la propriété de ses inventions (1).

Pour terminer ce mémoire, on n'a plus qu'à rendre compte de trois ou quatre objets particuliers.

En l'an 3, Firmin Didot préparoit une nouvelle édition des *Tables des logarithmes* par Callet. L'extrême attention qu'on apporte à la correction de ces tables est souvent trompée par le soin même que l'on prend pour réussir. En voulant remplacer un chiffre on en déplace un autre, et ce n'est pas assez d'avoir aperçu une faute pour être certain qu'elle sera corrigée. ~~Ce danger n'auroit pas lieu~~ si les caractères étoient tellement fixés qu'on fût assuré de travailler uniquement sur le type défectueux. C'est encore un avantage de conserver les planches de ces sortes de livres, et de ne tirer les exemplaires qu'à mesure du débit, afin de perpétuer la facilité de corriger les fautes qui, ayant échappé à la lecture des épreuves, ne se découvrent que par l'usage qu'on fait du livre. Pour remplir ces vues, Firmin Didot, après avoir fait composer les planches avec des caractères mobiles en la manière ordinaire, et après avoir fait la

(1) *Bulletin des lois* 64, n° 490.

correction avec le plus grand soin, souda les caractères par le dessous de la planche, qui devint ainsi une masse continue et unique. Il a appelé cette édition *stéréotype* (1), et c'est pourquoi on en fait mention; mais il est manifeste que c'est un stéréotypage d'un genre absolument différent de celui qui consiste, soit à couler du métal dans le moule donné par des lettres saillantes, soit à clicher les pages avec une matrice de métal; c'est le stéréotypage de Samuel Luchtmans, dont il a été rendu compte ci-devant, pag. 9.

On a dit, page 106, qu'une partie des machines à clicher avoit été transportée à l'imprimerie de la république. On les y emploie journellement pour clicher des billets, des bons, et autres papiers de finance, avec des matrices formées de la même manière que celles des mandats et des assignats. La vignette et le sceau du *Bulletin des lois* s'impriment avec des clichés ou formats identiques tirés d'une matrice de cuivre, résulsat de l'empreinte du poinçon en acier. Ces formats ont 7 à 8 millimètres (3 à 4 lignes) d'épaisseur. On attache ceux de la vignette avec deux vis sur un corps ou garniture de plomb

(1) Le titre du livre est : *Tables portatives des logarithmes.... par F. Callet, édition stéréotype, gravée, fondue et imprimée par Firmin Didot. Paris, F. Didot*, 1795, an 3, 2 vol. grand in-8°.

creux en partie, dans lequel on a placé, lors de la fonte, des écrous pour recevoir les vis. On donne ainsi au format la hauteur nécessaire pour le mettre au niveau des autres caractères de la planche. On réserve dans le format une ouverture carrée pour recevoir le numéro qui change à chaque bulletin.

Il est préférable d'attacher les formats sur leurs supports avec des vis plutôt que de les souder, ainsi que le font quelques fondeurs en caractères pour ces larges ornemens dont on forme des encadremens soit sur la couverture, soit sur les pages d'un livre. Le cliché est attaqué et déformé facilement par le fer à souder, sur-tout lorsque ce cliché est mince; il est difficile d'étendre la soudure assez également pour qu'il ne se rencontre pas plus ou moins de hauteur sur quelques points; et c'est par cette cause que les bordures dont je parle donnent rarement une impression égale et de juste approche. Il y a économie à employer des vis, parcequ'il en coûte moins d'avoir quelques vis et quelques supports auxquels on peut adapter successivement plusieurs pièces, que de souder chaque pièce en particulier sur un support qui n'appartient qu'à elle seule.

Je viens de parler des bordures que les fondeurs en caractères multiplient par le polytypage. Le poinçon en est ordinairement gravé en acier; on peut alors

les multiplier par le moyen de matrices en cuivre, et les clicher comme les graveurs en médailles frappent le plomb à la main ; ou avec un mouton. Nos graveurs en bois polytypent aussi maintenant leurs vignettes, fleurons et culs-de-lampe : c'est-à-dire, qu'après en avoir tiré un creux ils obtiennent avec ce creux une table de métal qui représente la gravure en bois. Ils clouent la table ou lame de métal sur une planche de bois qui lui donne la *hauteur en papier* convenable. Par ce moyen ils ont la facilité de vendre la même vignette à plusieurs imprimeurs, et ceux-ci peuvent l'employer dans plusieurs pages en même temps. Je n'ajouterai pas que ces vignettes en métal peuvent tirer un plus grand nombre d'épreuves que les vignettes en bois : je ne pense pas que cela soit.

On a vu le polytypage des vignettes décrit par un Allemand dès 1740 : ainsi le procédé n'est pas nouveau. Je ne crois cependant pas qu'il soit usité en France depuis un grand nombre d'années. Papillon n'en dit rien dans son *Traité de la gravure en bois*.

Nos graveurs en font un secret, quoiqu'il n'y ait pas beaucoup de mystère. Il faut d'abord obtenir un creux de la vignette. On la frotte de sanguine ou de quelque autre matière qui empêche que le plâtre ou l'argile dont on va la couvrir ne s'y attache. Selon que l'on compose la matière de son moule avec

plus de soin, qu'on l'étend sur la vignette avec plus de légèreté et d'égalité, qu'on la fait pénétrer exactement dans tous les traits, le moule ou creux est plus parfait. Le relief que l'on en tire ne sauroit s'obtenir par le clichage, parcequ'un moule de plâtre ou d'argile ne soutiendroit pas la force du coup : il faut donc verser dans le creux du métal chaud ; et la difficulté est de le faire pénétrer dans toutes les cavités, faute d'évent pour la sortie de l'air. Le moyen le plus à la portée de tout le monde est de saisir le moment où le métal versé sur le moule va se figer, et de le presser aussi fortement que la nature du moule le comporte, soit par l'action d'une presse, soit en le chargeant d'un poids considérable. Des personnes bien au fait de la fonte emploieroient d'autres moyens plus sûrs, tels qu'une grande hauteur de jet sur le moule.

M. Bertrand Quinquet, dans le *Traité de l'imprimerie* qu'il a publié en l'an 7 (1), décrit un des moyens de polytyper les vignettes. Il emploie du spath d'Allemagne pour former la matrice, et dans cette matrice on coule, dit-il, de la matière de l'épaisseur de deux à trois lignes au plus. Il a suivi, ajoute-t-il, cette méthode depuis long-temps, et les avantages qu'il en a retirés sont tels qu'il invite ses

(1) Art. 9, page 271.

confrères à la mettre comme lui en pratique. Si M. Quinquet ne fait rien de plus que ce qu'il a décrit, son polytypage ne doit pas lui donner des reliefs purs; il faut nécessairement ajouter aux procédés qu'il décrit un moyen quelconque de forcer la matière prête à se figer d'entrer dans les plus petites cavités de la matrice.

Deux autres points sur lesquels il est indispensable que les fondeurs en caractères pour les bordures, et les graveurs en bois pour les vignettes, se corrigent, c'est le trop peu d'épaisseur de leurs clichés, et l'usage de les souder sur un support de plomb, ou de les clouer sur un support de bois. Il est impossible de rien exécuter solidement et proprement par cette manière d'employer les clichés.

Les étrangers n'ont point été indifférens aux succès de la stéréotypie. Ils font des entreprises et des essais en ce genre. La Gazette générale de littérature d'Iéna annonce, dans la feuille de Correspondance du 5 juillet 1800 (*col.* 815), que l'on stéréotype à Londres, et que, par les procédés qu'on emploie, une édition de bible qui auroit exigé un millier pesant de plomb en caractères mobiles, s'exécutera avec cent cinquante livres de métal en planches stéréotypes.

Dans une autre feuille de la même Gazette, Corres-

pondance du 7 février 1801, (*col.* 183), on rend compte des tentatives de Samuel Falka, Hongrois, faites à Vienne dès 1798, à ce que l'on assure, pour exécuter des éditions stéréotypes. Ses progrès ont été retardés par une circonstance singulière. Le rapport de ses annonces avec celles de Didot le fit soupçonner d'entretenir des correspondances en France. Un commissaire de police alla faire une descente chez lui, et il fut obligé de prouver qu'il étoit innocent du crime qu'on lui imputoit. Il pensa, après s'être justifié, qu'il lui seroit possible d'obtenir de la cour de Vienne un privilège pour les éditions stéréotypes, comme Didot en avoit obtenu un du gouvernement français ; mais le privilège fut refusé. Falka ne s'est point découragé ; il s'est fait admettre comme graveur de caractères dans l'imprimerie de l'université de Bude, et là il a trouvé occasion de faire usage de ses découvertes et de ses procédés dont il a répandu plusieurs essais dans le public.

FIN.

TABLE

DE L'HISTOIRE SUCCINCTE

DE LA STÉRÉOTYPIE.

FIN DE LA TABLE DE L'HISTOIRE DE LA STÉRÉOTYPIE.

